

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2007

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Actes de la Société.	3
Compte d'exploitation, <i>par Pascal Foreau</i>	4
Activités de la Société.	6
Sortie annuelle de printemps, <i>par Paul Couvrat</i>	10
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	12
La Trinité et le Manège du Quartier Rochambeau, <i>par Jean-Lucien Guenoun</i>	18
La révolte du duc César de Vendôme en 1614, <i>par Jean-Jacques Renault</i>	20
Cérémonial de Landes, <i>par Daniel Percheron</i>	28
Le Vendôme de <i>La Grande Bretèche</i> d'Honoré de Balzac, <i>par Monique Bourdin</i>	32
Louis Besnard-Ferron et l'année 1936 en Vendômois, <i>par Jean-Jacques Loisel</i>	37
<i>Sanctus Beatus</i> dans l'église d'Areines, <i>par Alexandre Gordine</i>	61
Les bâtiments conventuels des Augustins de Montoire-sur-le-Loir après la Révolution française, <i>par André Michel</i>	65
Auguste Richard de la Hautière, <i>par Paul Couvrat</i>	77
L'autobiographie amoureuse de Pierre de Ronsard : mystification ou réalité ?, <i>par Jacques-Henri Rousseau</i>	88
La séparation de l'Église et de l'État en Vendômois, <i>par Michel de Sachy de Fourdrinoy</i>	92
Les Jardins du Bon Secours, <i>par Claude Rouillac</i>	110
Portrait identitaire du Loir-et-Cher - Conseil général (CDT).	114
Bureau de la Société Archéologique depuis 1862	126
Internet et la Société Archéologique, numérisation	128



Illustration de la page 1 de couverture

Sanctus Beatus, Notre-Dame d'Areines, peinture murale, milieu du XII^e siècle

(Cliché CESCUM)

avec l'aimable autorisation du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers

Illustration de la page 4 de couverture

Palais de justice de Vendôme

(Fonds photographique SAV)

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

372^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 21 avril 2006, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges entièrement occupée (environ 150 personnes), le président Philippe Rouillac, entouré de Bernard Diry, vice-président, Pascal Foreau, trésorier, Paul Couvrat et Monique Bourdin, secrétaires, et en présence des autres membres du bureau disséminés dans la salle, a ouvert, à 20 h 30, la 372^e assemblée générale de la Société.

On notait la présence au premier rang de MM. Maurice Leroy, député, vice-président de l'Assemblée nationale et président du Conseil général, Martinet et Buisson, conseillers généraux, de Mme Gibotteau, nouvelle conseillère générale, de M. Callu, maire adjoint, représentant M. le Maire de Vendôme, excusé, et de M. Pascal Brindeau, conseiller municipal.

Le président a remercié les présents, souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents, félicité Mme Gibotteau pour sa brillante et récente élection au Conseil général au siège précédemment détenu par son regretté mari, et, pour des raisons pratiques modifiant l'ordre prévu, a donné immédiatement la parole à Jean-Jacques Loisel, qu'il a présenté très sommairement puisqu'il est connu de tous par son abondante production littéraire comme auteur ou co-auteur de nombreux ouvrages d'histoire locale.

Ce dernier a traité avec son talent et sa clarté habituels le sujet annoncé : « L'année 1936 : Louis Besnard-Ferron et le Front populaire, ou le Vendômois face à la tentation révolutionnaire ». Limité par le temps, l'orateur a dû restreindre son propos sur des points qui sont repris dans le texte écrit de son travail. Cet exposé a été agrémenté de projections de portraits du personnage et de cartes établies par le conférencier, présentant les pourcentages de voix obtenues aux élections dans les diverses communes de l'arrondissement. Il a présenté l'étonnant et pittoresque vigneron de Villiers-sur-Loir, devenu député de l'arrondissement de Vendôme à la faveur du Front populaire. Son exposé a été écouté avec attention et grand intérêt ; il a été suivi de questions posées souvent par des personnes qui avaient personnellement connu le « député vendômois au chapeau vert » et qui ont évoqué leurs souvenirs.

Le président a limité son intervention à l'annonce des prochaines manifestations, en particulier d'un colloque sur le maréchal de Rochambeau, en septembre 2007, à l'occasion du bicentenaire de son décès survenu en 1807. Il a lancé un appel aux bonnes volontés pour y participer.

Le trésorier, Pascal Foreau, a ensuite présenté son rapport financier à l'aide de nombreux tableaux et graphiques projetés sur écran. Le nombre d'adhérents est de 440 après 42 départs dont 12 décès. Il s'avère que plusieurs postes de recettes dont la subvention de la DRAC sont en baisse et les charges en augmentation. Il a présenté le budget provisionnel pour 2007 et il a proposé de porter la cotisation à 28 €.

Le président est intervenu pour rappeler la qualité du bulletin reconnue par la DRAC, l'accueil d'autres Sociétés sur notre site Internet, et il a fait valoir que la poursuite d'animations de qualité offertes aux adhérents au prix de

revient ne pouvait se faire qu'avec un budget équilibré, bien que la situation actuelle ne présentât aucun péril.

Les comptes du trésorier, le budget prévisionnel et l'augmentation de la cotisation ont été adoptés à l'unanimité.

Le président a ensuite donné la parole à Monique Bourdin, docteur ès lettres, secrétaire-adjointe de la Société pour sa communication intitulée : « Le Vendôme de *La Grande Bretèche* d'Honoré de Balzac ou les procédés de création de l'un des plus grands romanciers du XIX^e siècle ». Accompagnant son intervention de projections de diverses maisons souvent tirées des miniatures de Charles Portel extraites de l'ouvrage de ce dernier publié par la Société Archéologique, elle a recherché les divers éléments relevés par Balzac dans sa description de la demeure et démontré que Balzac s'était servi de plusieurs lieux pour créer l'hôtel de La Grande Bretèche, ainsi que de plusieurs traits de la ville de Vendôme pour faire croire à l'authenticité de son récit.

Cette intervention, comme la précédente, a été suivie avec grand intérêt et vivement applaudie par l'assistance.

Le président Philippe Rouillac a clos la séance en présentant sa « surprise » : un panneau de bois peint provenant de la chambre de la reine du château de Richelieu, peint d'entrelacs au chiffre du Cardinal surmontés de la couronne ducale, faisant partie d'un ensemble qui a été vendu en juin 2006 par son ministère au château de Cheverny. Le Musée de Vendôme présente déjà six tableaux de Nicolas Prévost, en provenance du château de Richelieu, miraculeusement sauvés de la destruction, représentant des femmes fortes symboles des vertus théologiques. Ces tableaux, on le sait, étaient partis au Musée des Beaux-Arts d'Orléans et ils ont pu être récupérés ; il s'agit d'un dépôt du Musée du Louvre. Les boiseries peintes, dont un exemplaire était montré, accompagnaient, dans la chambre de la reine, les tableaux aujourd'hui au Musée de Vendôme. L'une de celles-ci a été reproduite dans l'ouvrage de Christine Toulier, *Richelieu, le château et la cité idéale*.

L'assistance a été vivement intéressée, y compris le représentant de la Municipalité de Vendôme.

La séance a été levée vers 23 h 15.

373^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 17 novembre 2006, à 20 h 30, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, comble, quelques personnes étant restées debout, le président Philippe Rouillac a ouvert la séance en saluant les personnalités présentes, notamment M. Maurice Leroy, vice-président de l'Assemblée nationale et président du Conseil général de Loir-et-Cher, M. Jean-Marc Delecluse, président de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, soulignant les liens d'amitié rapprochant les deux associations qui se livrent à des actions communes dans le département, ainsi que M. Pascal Brindeau, conseiller municipal.

Il a immédiatement donné la parole à Michel de Sachy de Fourdrinoy, vice-président de la Société, pour sa communication, « La séparation de l'Église et de l'État en Ven-

dômois : 100^e anniversaire ». Au préalable, le président a présenté le conférencier, chercheur et généalogiste, membre d'une famille qui a honoré le Vendômois et la Société.

Ce dernier, assisté de son épouse pour les projections, a développé un exposé dense et remarquablement documenté sur les conséquences dans notre région des événements du début du xx^e siècle, passionnant l'assistance : on trouvera ce texte dans le présent bulletin.

Ce n'est qu'après cette conférence qu'il fut procédé aux formalités habituelles de l'assemblée générale. Le secrétaire Paul Couvrat a donné lecture du compte rendu sommaire d'activités préparé par la secrétaire-adjointe, Monique Bourdin. Le président a confirmé l'importance de cette activité en insistant sur le fait qu'elle était le résultat du travail de tous et il en a profité pour remercier le Conseil général de son partenariat. Philippe Rouillac a annoncé qu'il venait d'être nommé conservateur du Musée de l'hôtel Gouin de Tours et il a proposé de guider une visite au Grand Palais, à Paris, le dimanche 26 novembre, à 14 heures, de la remarquable exposition *Portraits publics et portraits privés*, dans laquelle se trouve parfaitement mis en valeur, après restauration, le tableau de Gros représentant le comte de Villemanzy, acquisition effectuée par le Musée du Louvre à la dernière vente aux enchères publiques dirigée par le commissaire-priseur vendômois, à Chevigny, en juin 2006.

Le président a ensuite présenté les propositions du bureau pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration : la réélection des trois membres sortants renouvelables en raison de leurs fonctions : Mme Monique Bourdin, secrétaire-adjointe, MM. Bernard Diry, vice-président, François Houdebert, webmestre ; et l'élection de Mmes Darien Basset-Geragthy et Nathalie de Gouberville, née de Rochambeau, dont la famille a tenu un rôle important dans notre Société. La participation de l'une et de l'autre sera précieuse dans la préparation du colloque « Rochambeau » organisé par notre Société la première semaine de septembre 2007. Ces personnes ont été élues ou réélues à l'unanimité par acclamation.

Est alors intervenu M. Noël Gauthier qui a regretté que les livres d'histoire, destinés aux élèves de seconde, comme l'*Encyclopædia Universalis* (il est vrai d'origine anglaise) ne comportent, à l'occasion de la bataille de Yorktown et de l'histoire de l'indépendance américaine, aucune mention de Rochambeau ; il a terminé en citant une phrase de Joffre : « Je ne sais pas qui a gagné la bataille de la Marne, mais je sais qui l'aurait perdue. »

Le président Philippe Rouillac a, enfin, présenté Jacques-Henri Rousseau, professeur honoraire, secrétaire de l'Association des Amis du pays natal de Ronsard, auteur d'ouvrages sur notre poète vendômois, qui a entretenu l'assemblée de « L'autobiographie amoureuse de Pierre de Ronsard : mystification ou réalité ? », sujet d'autant plus délicat que Ronsard a brouillé les cartes, non pas pour mystifier les lecteurs, mais pour les inviter à rêver. Cette communication, suivie de questions, a, comme la précédente, été vivement applaudie et a beaucoup intéressé les auditeurs.

La séance a été levée vers 23 heures.

Paul COUVRAT.

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2005

I - RECETTES

Crédit au 1 ^{er} janvier 2005	10 895,14
Caisse d'Épargne	329,45
SOUS-TOTAL CRÉDIT	11 224,59
Cotisations	10 859,96
Ventes livres	2 510,38
Manifestations	3 000
Abandon frais	1 343,39
Subvention DRAC	1 800
Dons	4 190,30
Produits financiers	6,42
TOTAL RECETTES	23 710,45

II - DÉPENSES

Frais de bureau	1 306,53
Téléphone/Internet	639,57
Adhésions	174
Poste	1 441,71
Achat livres	211,56
Frais de banque	3,50
Manifestations	2 679
Entretien locaux	781,77
Bulletin 2005	9 462,35
Abonnements	472,50
Frais de manifestation	1 613,69
Assurances	272,79
Mécénat	700
Mécénat Ronsard	4 000
TOTAL DÉPENSES	23 758,97
Solde	48,52
Crédit au 1 ^{er} janvier 2006	11 273,11
Représenté par :	
CCP	11 621,97
Caisse d'Épargne	335,87
TOTAL	11 957,84

Le Président,
Ph. ROUILLAC.

Le Trésorier,
P. FOREAU.

ADMISSIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE 2006

Mme BÉNARD Nicole, 226, rue des Champlés, 41100 Vendôme.
Mme BASSET-GERAGHTY Darien, 3, place du Panthéon, 75005 Paris.
M. GEIGENHOLZ Yvan, La Haie Bergerie, 41100 Azé.
M. DELOFFRE Éric, 3, rue de Normandie, 41100 Vendôme.
M. LOQUÉ Michel, 427, rue de la Garde, BP 50, 41102 Vendôme Cedex.
M. et Mme GAY Claude, 2, rue du Puits, 41100 Vendôme.
M. l'abbé Emmanuel de VALICOURT, 4, rue Pierre-Curie, 41100 Vendôme.
M. CAPORILLI Christophe, 3, rue de la Croix-Blanche, 41100 Vendôme.
M. PILARD Pierre, 5, place du Marché, 41100 Vendôme.
Mme VASSEUR Gisèle, 3, rue Frincambault, 41100 Vendôme.
M. ARNEAU Daniel, 13, rue Mermoz, 41100 Vendôme.
M. et Mme CHÊNE Pierre, 205, faubourg Saint-Bienheure, 41100 Vendôme.
Mme GUÉRINEAU Joëlle, 41, rue du Petit-Thouars, 41100 Villiers-sur-Loir.
M. et Mme TERRIER Maxime, 20, Sigogne, 41370 Saint-Léonard-en-Beauce.
M. JIQUEL Bernard, 12, mail du Maréchal-Leclerc, 41100 Vendôme.
Mme GIBOTTEAU Monique, 6, mail du Maréchal-Leclerc, 41100 Vendôme.
M. CORMILLOT Gilles, Résidence du Mail, 6, rue de la Marre, 41100 Vendôme.
Mme DEUXANGES-COIRATON Élisabeth, 10, rue Ferme, 41100 Vendôme.
M. LEBLANC Jacques, 7, rue Dante, 75005 Paris.
M. LAUTMAN Olivier, Le Moulin d'Échoiseau, 41100 Mazangé.
M. et Mme GORT Jean-Pierre, 5, rue Jules-Ladoumègue, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
M. et Mme LAPRESLE Pierre, 2, avenue des Reclusages, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
M. et Mme SYETTE DE VALETTE Régis, Étang de Gastine, 41800 Les Hayes.
M. et Mme SOURIAU Pierre, rue Maryse-Hilsz, 41000 Blois.
M. DELÊTRE Jean-Paul, 3, rue Jacques-Tati, 91080 Courcouronnes.
M. et Mme BEAUJOUAN Jean-Claude, 16, rue de la Barrière, 41800 Lavardin.
Mme ROUILLARD Christine, 8, rue du Boël, 41800 Montoire-sur-le-Loir.
M. CHOISY Christian, 5, impasse de la Forge, 41800 Sougé.
M. et Mme MORIN Jean-Marcel, Les Cotières, 41800 Trôo.
M. POTILLION Bernard, Le Bourg, 41800 Trôo.
M. BOUCLET Claude, 12, rue des Basses-Roches, 41260 La Chaussée-Saint-Victor.
Mme Nathalie de GOUBERVILLE, 1, hameau de Rochambeau, 41100 Thoré-la-Rochette.
M. GUIBERT Bruno, 15, rue Saint-Denis, 41100 Vendôme.
M. et Mme GUINAMARD Thomas, 4 bis, rue de l'Abbaye, 41100 Vendôme.
M. SIMON Gaël, rue de Rochette, 41100 Thoré-la-Rochette.
M. et Mme HUGUET Patrick, 8, rue de la Commanderie, 41800 Artins.

DISTINCTIONS

M. Philippe ROUILLAC a été nommé conservateur du musée de l'hôtel Gouin de Tours au label « Musée de France ».

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2006

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès de :

Mme Jacqueline MARTIN-DEMÉZIL, 41400 Vallières-les-Grandes.
Mme Mireille DEPIN, 41100 Vendôme.
Mme Françoise CARVILLANI, épouse du sculpteur René Carvillani, 75015 Paris.
M. Claude ROUILLAC, Saint-Jean-de-la-Ruelle - Vendôme.
M. l'abbé Jean BOULAY, Vendôme-Blois.
M. Henri BERNEAU, 41100 Saint-Ouen.
Mme Mercédès DUPRÉ, 41100 Vendôme.
M. Michel JOUANNEAU, 41330 Villefrancœur.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR L'ANNÉE 2006

Vendredi 17 février

Philippe Rouillac a improvisé une visite au château de Versailles pour aller voir l'exposition « Splendeurs à la Cour de Saxe ». Nous n'avions pas le temps d'écrire pour prévenir les adhérents. Les visiteurs ont découvert les pièces présentées avec une surprise émerveillée et sont restés sous le charme longtemps après leur retour à Vendôme.

Vendredi 10 mars

Au cours de la session de printemps de l'Université du Temps libre du Vendômois consacrée à la Renaissance, notre secrétaire honoraire Jean-Claude Pasquier a présenté « Les progrès de l'artillerie et le déclin des châteaux forts », en illustrant sa conférence, en particulier, de l'exemple du siège du château de Vendôme, en novembre 1589, par l'artillerie de son duc, le roi de France Henri IV.

Samedi 25 mars

Participation de notre Société à la 3^e Rencontre du Tourisme en Vendômois organisée par l'Office de tourisme de Vendôme au Marché couvert.

Cette rencontre a attiré 250 personnes. Ce n'était pas la foule, mais cela a donné l'occasion de dialogues de qualité.

Mardi 28 mars

Au cours de la même session de l'UTLV sur la Renaissance, notre président Philippe Rouillac a brillamment traité « Le mythe et les réalités de *La Joconde* de Léonard de Vinci », en nous faisant découvrir « les mystères et l'imaginaire » du célèbre tableau.

Mardi 18 avril

À la demande du Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie, accueil par notre vice-président, Bernard Diry, d'une vingtaine de jeunes Allemands et de leurs correspondants, en échange scolaire à Vineuil. Il leur a fait ensuite visiter la ville de Vendôme.

Jeudi 20 avril

Bernard Diry a fait une communication à la maison de retraite du Bon Secours de Vendôme, intitulée « Huit siècles d'histoire locale à travers les monnaies de Vendôme, du VI^e au XIV^e siècle ».

Vendredi 21 avril

372^e assemblée générale de la Société. Pour une fois, le président Philippe Rouillac avait décidé de bouleverser l'ordre habituel, en commençant par la communication de Jean-Jacques Loisel sur Besnard-Ferron et les élections de 1936. Une partie du public était venue pour cela, certains ayant connu, enfants, « l'homme au chapeau vert ». Monique Bourdin a lu les articles de journaux de l'époque, ainsi que des extraits des discours de Ferron.

Puis ce furent les Actes de la Société avec le rapport d'activités de la secrétaire et le rapport financier du trésorier,



J.-J. Loisel et M. Bourdin

rier, après lesquels Monique Bourdin a évoqué le Vendôme de *La Grande Bretèche* d'Honoré de Balzac. Les textes de la nouvelle ont été lus par Hervé Le Bloch.

Dimanche 21 mai

Sortie annuelle de la Société, suite de la sortie d'il y a deux ans, la découverte du Vendôme insolite : des demeures privées, avec leurs jardins cachés. Cette visite a eu beaucoup de succès ; elle a été suivie par une centaine de personnes intéressées par les explications des propriétaires, heureux de faire découvrir leur demeure.

Lundi 12 juin

Jean-Claude Pasquier a conduit les Vendômois sur les traces des chanoines de la collégiale Saint-Georges, dont il ne reste rien, paroisse qui était particulièrement riche. Avec des plans et des explications passionnantes, Jean-Claude Pasquier a fait revivre le lieu disparu.

Mercredi 14 juin

Mme Poissonnier, héritière de M. et Mme Régis Bouis, est venue reprendre à notre permanence le don de livres, de tableaux et d'objets divers qu'elle avait fait à la Société pour respecter les volontés de M. Régis Bouis, très attaché à notre Société et qui désirait lui faire un legs.

Mercredi 12 juillet et mercredi 9 août

Dans le cadre des visites de villages de la Communauté de communes du Pays de Vendôme pendant l'été 2006, organisées par l'Office de tourisme de Vendôme, Jean-Claude Pasquier, M. Alain Cyr, maire, et Mme Marie-Christine Sauvé, conseillère municipale, faisaient découvrir tour à tour la commune de Marcilly-en-Beauce.

Les connaissances approfondies de chacun des trois intervenants permettaient d'aborder, tour à tour, l'histoire du bourg et de sa petite église Saint-Pierre, l'histoire de

la vallée de la Brisse et de ses monuments néolithiques, de signaler la flore exceptionnelle de sa « butte » ou encore d'évoquer, sur la plate-forme de Varennes, halte du train touristique de la vallée du Loir, le record mondial de vitesse du TGV passant à proximité. Entre-temps, pour la plus grande curiosité des très nombreux visiteurs réunis ces deux jours-là, quelques aspects typiques de l'architecture locale furent également mis en valeur.

Vendredi 8 septembre

Au château des Radrets, Simone Doublard du Vigneau, Pierre-Louis et Sabine de Montmarin recevaient 70 invités environ pour une visite de l'exposition « Témoignages d'un officier de la Grande Armée », correspondance du capitaine de Borthon avec sa sœur Anne, de 1806 à 1813, réalisée avec le concours de M. Jean Arnould, président d'honneur de la Société Archéologique.

Simone Doublard du Vigneau, après sa présentation, a donné la parole à M. Arnould qui a fait revivre, dans une brillante allocution, le jeune Pierre-François de Borthon en évoquant ses lettres et l'environnement du jeune officier qui est resté toujours attaché au Fief Corbin, saisi et vendu en 1805.

Jean Arnould avait dépouillé les archives concernant la famille de Borthon, conservées aux Radrets, et, en particulier, il avait publié deux articles consacrés au « Chevalier de Borthon, officier de la Grande Armée d'après les lettres à sa sœur Anne, à Sargé-sur-Braye », en 1955 et 1956, dans le *Bulletin* de la Société Archéologique.

Ce sont des témoignages précieux de la vie quotidienne d'un homme qui s'est engagé, très jeune et plein d'enthousiasme, dans les campagnes napoléoniennes et qui a survécu aux fièvres, à la dysenterie, en Espagne, jusqu'en 1812.

En février 1813, avant la campagne d'Allemagne, il est nommé chef de bataillon. Le 6 mai 1813, son avant-dernière lettre est écrite à Leipzig, terrible bataille, lettre où il rassure sa sœur : « Je n'ai point été blessé ! »

Il meurt le 29 octobre 1813, peu après la bataille de Dresde.

Les personnes présentes aux Radrets ont été très intéressées par la visite (1).

Jeudi 14 septembre

La Société Archéologique a accueilli, pour la deuxième fois, le jury de poésie du « Cercle des Poètes retrouvés en Vendômois », prix qui ont été décernés au Marché couvert, pendant le Salon de poésie, le samedi 23 septembre.

Vendredi 15 septembre

Vernissage au Couvent des Augustins, à Montoire-sur-le-Loir, magnifiquement restauré, de l'exposition d'une collection unique et de grand intérêt : 150 photos de la fin du XIX^e siècle du fonds ancien de la Société, « Le canton de Montoire à la Belle Époque », en présence du sous-préfet de Vendôme, M. Jean-Jacques Mouline, du président du Conseil général, M. Maurice Leroy, et du conseiller général maire de Montoire, M. Michel Cureau.

Parmi les 100 personnes qui se pressaient dans l'ancien réfectoire des moines, on comptait plusieurs conseillers généraux, ainsi que les maires des communes du canton de Montoire. L'exposition a été montée par Serge Dupré avec l'aide de Jean-Claude Pasquier pour les légendes.

Philippe Rouillac a ensuite entraîné les personnalités dans le XXI^e siècle pour leur montrer le nouveau matériel informatique acquis en partie grâce à une subvention du Conseil général du Loir-et-Cher et de la DRAC de la région Centre. M. Jean-Jacques Mouline, sous-préfet de Vendôme, et M. Maurice Leroy, président du Conseil général, se sont installés derrière les ordinateurs et le président du Conseil

(1) D'après les notes de Mme Simone Doublard du Vigneau.



Vernissage de l'exposition à Montoire-sur-le-Loir

général a été très intéressé par la numérisation complète des 4 tomes du *Dictionnaire* de Raoul de Saint Venant qu'Emmanuel Durand a réalisée et qui se trouve maintenant en ligne sur Internet à laquelle on pourra accéder dans le monde entier.

La soirée s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité de Montoire avec un discours particulièrement poétique de Philippe Rouillac, auquel Michel Cureau a répondu en manifestant le plaisir qu'avait la Ville que la Société se soit déplacée à Montoire ; « C'est un honneur pour elle. » La Ville de Montoire a accepté immédiatement la proposition de la Société avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme. Une exposition comme celle-ci touche profondément les Montoiriens. M. Cureau a remercié chaleureusement les membres du bureau de la Société et a félicité Serge Dupré pour la réalisation de cette exposition.

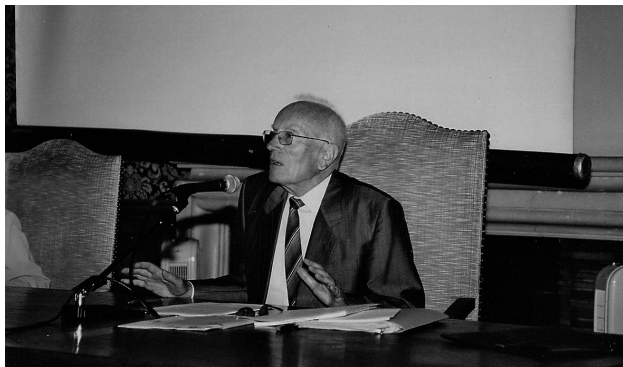


De gauche à droite, M. Cureau (de dos), Ph. Rouillac, J.-J. Mouline, M. Leroy

Le soir, exceptionnellement, à la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, Paul Couvrat nous a fait découvrir un personnage intéressant, puisqu'il a été l'un des pionniers du communisme, Auguste Richard de La Hautière (1813-1882), avocat à Paris, Vendôme, Blois, avoué à Vendôme et poète. Sa jeunesse révolutionnaire a été particulièrement agitée, mais, à partir de 1848, il n'a plus fait de politique et a terminé sa carrière à Blois, très estimé de ses confrères.

Marie-Josèphe Couvrat a admirablement lu les textes de la conférence et les poèmes de la Hautière.

Philippe Rouillac a analysé le portrait de La Hautière par Delacroix en 1828. Le peintre a brossé les portraits de dix jeunes gens de la même pension, lauréats du Concours général. En le comparant à d'autres portraits, et, en particulier à des autoportraits, on voit que, d'après ses vête-



Paul Couvrat

ments, la manière de nouer sa cravate et ses cheveux ébouriffés, Auguste Richard de La Hautière, peint à l'âge de 15 ans par Delacroix, apparaît déjà comme un jeune homme rebelle, qui préfigure son engagement politique futur.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

Pour les Journées du Patrimoine, les Montoiriens ont montré combien ils étaient attachés à retrouver les souvenirs du passé et voir les transformations qu'a subies leur maison depuis plus d'un siècle ou les bâtiments qui ont disparu.

Certains sont revenus plusieurs fois et les horaires de fermeture sont allés bien au-delà de ce qui avait été prévu. Finalement, en deux jours, l'exposition a compté 781 visiteurs et s'est prolongée au couvent des Augustins, les lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 septembre (en tout, plus de 900 personnes à Montoire), puis elle est retournée dans notre local, place Gracchus-Babeuf, où elle pouvait être vue pendant nos jours de permanence et le samedi après-midi, à partir du 23 septembre jusqu'à la fin du mois de novembre. 120 personnes environ sont venues voir l'exposition à Vendôme.

À Vendôme, notre permanence a été ouverte les samedi et dimanche après-midi pour faire découvrir notre bibliothèque riche de près de 15 000 volumes et notre nouveau matériel informatique, qui a attiré beaucoup de visiteurs, en particulier des jeunes. En deux jours, 182 visiteurs.

Ce nouveau matériel informatique performant a été en partie subventionné par le Conseil général de Loir-et-Cher et par la Direction régionale des Affaires culturelles ; il équipe la bibliothèque de la Société, permettant aux adhérents et aux chercheurs de disposer d'un instrument moderne, pour consulter notre bibliothèque ainsi que notre site Internet en WIFI. Une première à Vendôme.

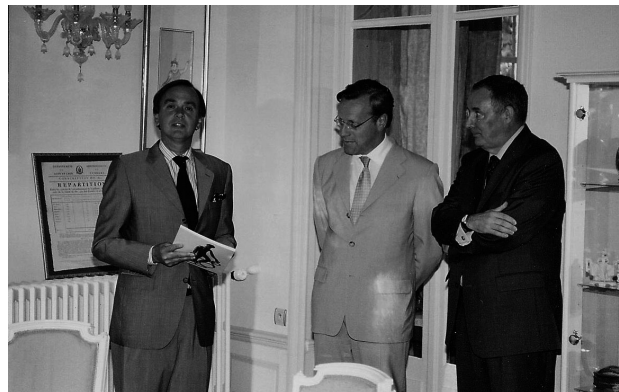
Traditionnellement, Bernard Diry fait visiter les stalles de la Trinité, les deux jours, et 50 personnes sont venues le suivre avec plaisir.

Samedi après-midi, l'abbé François Brossier proposait un parcours pour analyser les vitraux d'inspiration biblique de l'église abbatiale de la Trinité. Ce n'était pas prévu, mais Philippe Rouillac a suivi la visite, rajoutant des détails techniques précis, clairs et brefs, qui ont ajouté un plus à l'intérêt de cet itinéraire.

Mardi 19 septembre

À la sous-préfecture, le préfet de Loir-et-Cher, M. Pierre Pouëssel, recevait les membres du bureau de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois pour la présentation de son *Bulletin 2006*.

C'est la première fois que M. Pouëssel venait à Vendôme pour cette cérémonie, mais il n'est pas le premier préfet à le faire. Il était accompagné de son épouse, ainsi que de M. Jean-Jacques Mouline, sous-préfet de Vendôme, et de Mme Mouline, qui accueillaient la Société à l'hôtel de Prunelé.



De gauche à droite, Ph. Rouillac,
P. Pouëssel, J.-J. Mouline

Parmi les invités, on comptait M. Paul Martinet, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Vendôme, M. Jean-Lucien Guenoun, architecte en chef des Bâtiments de France, ainsi que Mme Anne Borrel, de la DRAC Centre, qui subventionne, en partie, le bulletin.

« Le bulletin de cette année, a souligné Philippe Rouillac, président de la Société Archéologique, est à la fois une transversale historique et géographique ainsi qu'un travail en profondeur, grâce, par exemple, à l'article de Daniel Schweitz, qui montre l'émergence d'une identité patrimoniale en Vendômois. C'est lorsque l'on échange avec les présidents d'autres sociétés savantes qu'ils demandent comment il peut y avoir une aussi grande densité dans une aussi petite étendue (...) »

Philippe Rouillac a affirmé l'utilité de la Société, qui est la « mémoire du Vendômois » avec des activités culturelles nombreuses : promenades, conférences, Internet (avec la récente mise en ligne des 4 tomes du *Dictionnaire du Vendômois* de Raoul de Saint Venant), des expositions, des colloques... Le prochain colloque aura lieu les 6, 7, 8 et 9 septembre 2007 et sera consacré au bicentenaire de la mort du Vendômois, le maréchal de Rochambeau, son importance dans la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique, ainsi que sa lignée...

« Nous sommes donc des acteurs culturels, a affirmé Philippe Rouillac. Nous sommes présents quand le Vendômois est en danger. »

M. Pouëssel était très heureux de participer à la remise de ce bulletin aux côtés de son épouse, de M. et de Mme Mouline.

En citant quelques vers du « Voyage » de Baudelaire, il a adressé des compliments à Philippe Rouillac : « Vous avez retracé brillamment les activités de la Société (...). Ce bulletin contient les écrans des riches mémoires du pays de Vendôme. »

Il a souligné le dynamisme du président de la Société qui « distribue son érudition avec simplicité et finesse ».

Vendredi 22 septembre

Dans le cadre des conférences données au Manoir de la Possonnière, Philippe Rouillac a évoqué le tableau de Léonard de Vinci, « *La Joconde*, mythe et réalités, mystères et imaginaire : l'icône parfaite de la Renaissance ».

Une cinquantaine d'auditeurs étaient présents pour cette conférence passionnante dans laquelle Philippe Rouillac a suivi quatre pistes d'analyse : le rappel de la personnalité marginale, fantasque, géniale de Léonard de Vinci ; le pourquoi et le comment de cette perfection de technique picturale ; les mystères non encore résolus ; enfin, les rebondissements de l'histoire de ce tableau célèbre dans le monde entier. Philippe Rouillac a illustré sa conférence de reproductions de tableaux, d'analyses de détails qui ont éclairé,

entre autres, la composition et l'originalité de *La Joconde* par rapport aux tableaux contemporains. Le public, très intéressé, a posé de nombreuses questions à la fin de la conférence. Nul doute que beaucoup iront revoir le tableau au Louvre avec, en mémoire, la brillante analyse de Philippe Rouillac.

Dimanche 24 septembre

Participation de la Société Archéologique au 22^e Salon du Livre régional à l'orangerie du château de Beauregard, organisé par la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. 145 personnes se sont présentées à notre stand.

Dimanche 1^{er} octobre

2^e Salon du Livre régional organisé par la Société, mais qui avait une plus grande ampleur que le premier : plus d'exposants au Marché couvert de Vendôme. Une très grande affluence et un très grand succès.

Au vernissage étaient présents M. Jean-Jacques Mouline, sous-préfet, M. Maurice Leroy, président du Conseil général, Mme Monique Gibotteau et M. Paul Martinet, conseillers généraux, Mme Catherine Lockhart, maire adjoint de Vendôme, plusieurs conseillers municipaux ainsi que les maires de la Communauté de communes du Pays de Vendôme.

Après avoir fait le tour du Salon et discuté avec les exposants, les personnalités se sont livrées aux discours traditionnels.

Philippe Rouillac, président de la Société Archéologique, a ouvert le bal en rappelant la longue tradition du Livre à Vendôme, puisque le plus vieux livre remonte au XVI^e siècle. Il a déclaré que « le livre est un patrimoine vivant » et s'est félicité des liens entre les différentes associations et de la convivialité qui règne parmi elles.

Philippe Rouillac n'a pas manqué de remercier la Ville, qui a fourni gracieusement les lieux ainsi que le matériel.

Mme Lockhart, après avoir excusé M. Daniel Chanut, maire de Vendôme, Mme Marie-Hélène Vidal, maire adjoint à la Culture, ainsi que Mme Béatrice Arruga, conseillère régionale, retenus par d'autres obligations, a remercié « tous ceux qui ont aidé à organiser cette réunion du Livre... ».



De gauche à droite, P. Martinet (de dos),
C. Lockhart, Ph. Rouillac, J.-J. Mouline,
M. Leroy, M. Gibotteau

M. Maurice Leroy s'est montré très heureux que la Ville de Vendôme accueille ce salon, ajoutant : « Si la Ville pouvait faire accueil à Philippe Rouillac et à son talent... » Il s'est félicité qu'« Internet et les nouvelles technologies ne se substituent pas au livre », comme on aurait pu le craindre.

M. Jean-Jacques Mouline a remarqué que tous les salons qui se sont succédé à Vendôme ont attiré un nombreux public et il a félicité les uns et les autres.

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre

Participation de la Société, à Blois, aux « Rendez-vous de l'Histoire », organisé par le Centre européen de Promotion de l'Histoire. La Société a tenu un stand, les 13, 14 et 15 octobre, comme de coutume.

Trois membres du bureau ont fait une communication : dans le cadre de l'intervention des sociétés savantes, cycle de conférences animé par Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, directrice des Archives départementales de Loir-et-Cher, le samedi 14, de 18 à 20 heures, à l'amphi 2 de l'Antenne universitaire ; notre vice-président, Michel de Sachy de Fourdrinoy, s'est interrogé sur « D'où vient et où va l'argent de la famille Racine ? » ; le même jour, à la salle Lavoisier du Conseil général, de 16 heures à 17 heures, notre président, Philippe Rouillac, commissaire-priseur, expert près la cour d'appel, a évoqué l'« Argent : deux démons sacrés en Art » ; quant à notre deuxième vice-président, Bernard Diry, membre correspondant de la Société française de Numismatique, il est intervenu, le dimanche 14 octobre, de 11 h 30 à 12 h 30, à la même salle Lavoisier du Conseil général, pour analyser la « Propagande impériale sur les monnaies romaines : Rome face à la Germanie ».

Vendredi 17 novembre

373^e assemblée générale avec l'allocution du président, le rapport d'activités de la secrétaire et les élections. Ont été réélus Mme Bourdin, MM. Diry et Houdebert ; ont été élues Mmes Basset-Geraghty et de Gouberville. Tout le monde a été élu ou réélu à l'unanimité à main levée. La séance avait commencé par une passionnante communication de Michel de Sachy de Fourdrinoy, vice-président de la Société sur « La séparation de l'Église et de l'État en Vendômois : 100^e anniversaire », et s'est terminée par un nouveau regard de Jacques-Henri Rousseau, professeur honoraire, secrétaire des Amis du Pays natal de Ronsard



M. de Sachy



J.-H. Rousseau

et vice-président de l'association de Protection de l'enfance, sur « L'autobiographie amoureuse de Ronsard : mystification ou réalité ? ».

Mardi 21 novembre

Grâce à la ténacité de MM. Bernard Thuillier et Marcel Greteau, nos deux présidents d'honneur, Claude Leymarios et Jackie Despriée ont tiré un dolmen de l'oubli, à Fréteval, dolmen qui remonte au néolithique et qui va être officiellement répertorié parmi les mégalithes du Loir-et-Cher (2).

Dimanche 26 novembre

Pour terminer en beauté une année bien remplie, Philippe Rouillac a improvisé une visite au Grand Palais, pour aller voir l'exposition « Portraits publics, portraits privés ». Une trentaine de personnes a répondu à son invitation.

140 œuvres (tableaux, sculptures) qui traversent quatre époques : les Lumières, la Révolution, l'Empire, le Romantisme, avec, en point d'orgue, le portrait du comte de Villemanzy, pair de France, peint par Gros. Exposé au Salon de 1827, ce tableau est resté dans la descendance du comte, jusqu'à la vente publique de Cheverny, en juin 2006 – tableau qui a été préempté par le Louvre, une de ses rares acquisitions depuis vingt ans.

Samedi 9 décembre

Bernard Diry, vice-président de notre Société, proposait une visite singulière de la Trinité à quatre assistants de langue du lycée Ronsard – à savoir, une Allemande, une Anglaise, une Espagnole et un Américain auxquels se sont joints quelques membres du bureau de la Société. Après un exposé sur l'architecture de l'abbatiale, accès au triforium, cheminement sur le chéneau supérieur puis découverte des charpentes (cf. l'article de Jean-Claude Pasquier dans le *BSAV* de 1995, p. 61-74) pour terminer par le clocher où le bourdon reste désormais silencieux. Les participants ont

pleinement apprécié l'initiative de B. Diry. Qu'il en soit remercié.

Le président et les membres du bureau remercient chaleureusement Mmes Paulette Lhommeau, Simone Doublard du Vigneau ainsi que MM. Robert Lebert et Yves Durand pour leur aide précieuse.

Monique BOURDIN.

SORTIE ANNUELLE

100 personnes se rencontraient le dimanche 21 mai, à 9 heures, au domicile du président Philippe Rouillac et de son épouse Christine, pour la visite du *Vendôme insolite*, thème de la sortie annuelle de notre Société. Pour assurer le repas convivial de midi, elles avaient apporté leurs mets préparés qui, sans directives particulières, se répartissaient, comme il le fallait, entre entrées, plats et desserts, tandis que des personnes dévouées avaient assuré l'installation des tables et des chaises prêtées par la mairie.

Après un accueil, café, jus de fruits, gâteaux, et un mot de bienvenue, de présentation de la journée et de recommandations du président, les participants se répartissaient en quatre groupes, chacun sous la conduite d'un membre du bureau, et partaient aussitôt visiter les six sites prévus (trois le matin et trois l'après-midi) où les attendaient les propriétaires. Ensuite, rencontre de tous vers midi et demie pour le déjeuner chez le président, et vers 17 h 30, au Bon Secours, pour une dernière présentation en commun et la clôture de la journée.

Voici donc les visites qui ont été faites alternativement par les quatre groupes :

- 38, faubourg Saint-Lubin : à mi-côte, côté gauche, en direction de Tours, un portail grand ouvert nous invitait à pénétrer dans une grande cour au pied de la « Montagne » de Vendôme, où nous étions accueillis par M. et Mme Filion. Dans le roc, se trouvent creusées deux caves, terminées par un mur. À l'intérieur, un énorme conduit monte vers la surface ; on n'en connaît pas l'utilisation exacte. Ces caves ne communiquent pas avec les souterrains du château. Elles ont été occasionnellement utilisées pour l'habitation. Au-dessus, on aperçoit la tour Saint-Lubin, reste des fortifications du château. Il n'y a pas d'éboulements, mais on peut craindre des glissements de terrain.

Vue de l'intérieur de la cour, côté rue, une partie de la construction date du *xv^e* siècle et, en retour d'équerre, un corps de bâtiment moins ancien est orienté au midi.

- Continuant à gravir le faubourg Saint-Lubin, sur l'autre côté, nous nous arrêtons au numéro 69, où, au fond du parc, nous découvrons une fort belle maison. Les propriétaires, M. et Mme Baijot, nous expliquent qu'elle a été



Maison de M. et Mme Baijot

(2) Article de *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, du 21 novembre 2006, p. 3.

construite après 1811 (le cadastre napoléonien n'en faisait pas mention) en tuffeau tendre dans un esprit néo-classique, avec une façade importante qui a voulu être ostentatoire. Elle est du XIX^e siècle, dans une mouvance XVIII^e, comme le confirment la corniche, les médaillons, les vitraux avec cabochons.

Cette demeure a été le logement du colonel de la garnison. Elle a appartenu à une famille de viticulteurs, les Renault (elle était d'ailleurs connue comme « la maison Renault »). Pendant un certain temps, elle est restée à l'abandon, « squattée », avant son acquisition par M. et Mme Bajot qui l'ont restaurée remarquablement, en effectuant de nombreux travaux de leurs propres mains.

La maison est adossée au rocher. Entrant au rez-de-chaussée, on peut sortir directement, de plain-pied, au premier étage, sur sa façade arrière. Curieusement, d'après ses propriétaires, elle est facile à chauffer.

À l'intérieur, on trouve un étonnant escalier de 82 marches « à limon porteur » qui s'élève dans l'air sans appui et se termine en corbeille. Il est postérieur à la construction de la maison et manifestement l'œuvre d'un maître.

Nous avons visité une cave fortifiée et, avant de partir, effectué une promenade dans le jardin-parc de 2 ha, étagé en forte pente sur le coteau, d'où l'on a une vue originale et magnifique sur le château et les toits de la ville.

- 9, rue Guesnault : Monique Bourdin, au nom de la propriétaire, Mme de Ladonchamps, présente l'immeuble. Le point le plus intéressant est le tulipier de Virginie, rapporté des États-Unis, à la fin du XVIII^e siècle, par un officier du maréchal de Rochambeau.



Des fenêtres à meneaux, restes d'une chapelle ?
au 9, rue Guesnault

Il faut signaler qu'au bout du jardin passe le canal du Ponceau, à découvert, pour redevenir souterrain, juste après la maison, et se jeter dans l'Essef Gerbier.

- 5, rue du Bourg-Neuf : quelle surprise de rencontrer, derrière ces hauts murs et ce grand portail aveugle, une magnifique maison ancienne, admirablement entretenue par M. et Mme Henri Boué, leurs propriétaires ! Une façade composée de deux corps de logis, XV^e, XVI^e et XVIII^e, avec une tour XV^e, contenant un escalier à vis. La construction a été remaniée au XIX^e siècle avec édification d'un deuxième escalier.

L'ensemble repose sur des voûtes XV^e-XVI^e que nous avons visitées. Cette demeure appartenait à la prévôté de Mazangé qui y tenait ses assises judiciaires. Elle a été la propriété de Gervais Launay, professeur de dessin au lycée, connu pour ses remarquables albums, avant d'advenir à M^e Thoraux, notaire, puis à la famille Boué.

M. Henri Boué et son épouse nous ont aimablement accueillis et ont fait présenter par le vice-président de la Société, Bernard Diry, avec sa clarté habituelle, l'architecture et l'histoire de ce bâtiment. Notre guide nous a fait faire le tour des maisons voisines pour voir, rue Notre-Dame, son



Chez M. et Mme Boué

autre façade comportant un portail du XVII^e siècle, avec deux pilastres à chapiteaux et des fenêtres exposées au midi, qui ont été ouvertes au XIX^e siècle.

- 16, mail du Maréchal-Leclerc : M. Philippe Dumont nous accueille et nous fait immédiatement monter au 1^{er} étage, dans un salon, dont les murs sont tapissés d'un papier peint créé vers 1940-1941 par Charles Portel, artiste-peintre, conservateur du Musée de Vendôme, collectionneur de papiers peints et membre de la Société Archéologique, décédé en 1951. Le papier est fragile ; la peinture faite de gouache à chaud est solide. Le thème en est l'Asie vue par les Européens, dans l'esprit du XVIII^e siècle et des *Lettres persanes* de Montesquieu. Les motifs en sont tous différents.

Nous nous attardons ensuite dans un grand jardin, potager, fruitier et d'agrément, admirablement tenu par M. et Mme Dumont, jardin dont on ne pouvait soupçonner l'existence en passant devant la maison.

- Les Tilleuls : aujourd'hui maison de retraite, les Tilleuls ont été présentés par Jean-Claude Pasquier. Cet ensemble représente, à lui seul, neuf siècles d'histoire locale.

La première occupation des lieux remonte à 1140, lorsque Mathilde de Châteaudun, épouse du comte Geoffroy Grisegonelle, fait venir les Templiers pour y créer un couvent. Les Cordeliers ou Frères mineurs leur succèdent en 1223. Après le sac de la ville en 1589 par Henri de Navarre, duc de Vendôme, les Cordeliers reconstruisirent leur monastère qu'ils terminèrent vers 1743. Nous pouvons encore admirer l'ancien cloître, la façade sud donnant sur le jardin et le vivier alimenté par le Loir.

Vendu comme bien national en 1791, le couvent, acheté par les directeurs du collège des Oratoriens, est loué aux chanoines d'Avesnes pour en faire une maison d'éducation. En 1814, les Bénédictines du Calvaire de Vendôme rachètent à leur tour l'établissement et continuent l'enseignement,

mais la loi de séparation de l'Église et de l'État, en 1905, les oblige à fermer leur école, transformée, cinq ans plus tard, en maison hospitalière. Les dernières religieuses, devenues entre-temps des sœurs cloîtrées, quittent les locaux en décembre 1961.

Acquis par l'hôpital en 1964, cet ancien couvent est réhabilité en maison de retraite qui ouvre ses portes en 1971, non sans voir disparaître, en mai 1969, la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

• Il était une autre maison, non inscrite au programme des visites, dans laquelle nous avons pénétré, par la force des choses : celle de M. et Mme Rouillac, 13, rue des Béguines, dont les communs et le jardin ont été utilisés pour le repas.

Ces communs sont en cours de rénovation avec de magnifiques lucarnes. Du jardin parfaitement fleuri et agrémenté de statues, on a une superbe vue sur le portail de l'ancien lycée et le clocher de la chapelle Saint-Jacques.

Après un apéritif convivial, ont été appréciés le vin gris de l'abbé Geoffroy, production du président. Les convives se sont répartis en quatre endroits de la maison, du jardin et des dépendances, où des tables avaient été dressées et des buffets garnis des nombreux excellents mets apportés par les participants à cette journée. À l'intérieur de la maison, le président et son épouse avaient convié, à la table d'honneur, le préfet Pierre Pouëssel et son épouse, qui ont participé aux visites, Mme Monique Gibotteau, conseiller général, et les propriétaires des maisons visitées. On notait aussi la présence de M. Jacquemin, conseiller municipal, membre de la Société, venu à titre personnel.

À la fin du repas, M. Rouillac prit à nouveau la parole pour saluer les personnalités, remercier les propriétaires pour l'ouverture de leurs maisons, présenter la sienne et saluer la convivialité et l'authenticité qui ont animé cette journée.

• Avec un peu de retard, les quatre groupes ont repris le cours de leurs visites, pour se retrouver, vers 17 h 30, tous réunis, pour la dernière, au Bon Secours, d'abord, dans la chapelle, puis dans les jardins, où nous avons été accueillis par les Sœurs, dont l'une fêtait son jubilé, et par M. Guynamard, directeur.

Dans la chapelle, le président a présenté l'histoire des congrégations qui s'y sont succédé, celui de la chapelle, construite à l'aide des matériaux provenant de l'ancienne église Saint-Martin, les vitraux du ^{xx}^e siècle de Gabriel Loire découlant d'une technique mise au point par lui : des dalles de verre serties dans du béton constituant une mosaïque de couleurs.

Et dans les jardins, les plus grands de Vendôme – ce que l'on ne peut pas soupçonner de l'extérieur –, où étaient proposés des rafraîchissements, M. Guynamard donna des explications sur l'activité de la maison de retraite, l'aménagement du jardin et les projets de construction pour le remplacement de la Maison de convalescence, que la congrégation du Bon Secours ne peut plus assurer, ainsi que l'extension de la clinique du Saint-Cœur.

La journée s'est terminée, à la satisfaction de tous, vers 18 h 30, sans pluie, malgré un temps souvent menaçant, mais toujours bien frais.

Il faut remercier Mme Rouillac et, avec elle, les personnes qui, dans la discrétion, ont assuré la mise en place des tables, des sièges, des buffets, et leur remise en ordre, après les repas, la Ville de Vendôme qui a prêté des tables et des chaises, les propriétaires qui ont ouvert les lieux, souvent après d'importants préparatifs, et les guides qui sont intervenus.

On ne peut être qu'admiratif devant la qualité du patrimoine privé vendômois, bâti et non bâti, et devant la volonté, le courage et le talent des propriétaires qui entretiennent admirablement, et souvent de leurs propres mains, leurs bâtiments, ce qui fait regretter qu'il n'en soit pas de même pour les bâtiments publics.

Paul COUVRAT.

NB. — Les photos sont de Serge Dupré.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Liste des ouvrages et documents entrés en bibliothèque en 2006

I – DONS D'AUTEURS

— De Mme Martine BARILLY-LE GUY :

Livre de mes anciens grands pères. Le livre de raison d'une famille mancelle du Grand Siècle (1567-1675), Rennes, UHB Rennes 2 - Presses Universitaires de Rennes, 2006.

— De M. Jean BERNADAC :

Livres :

Les Chemins de Saint-Jacques en Vendômois, 1938.
Le jardin de Ronsard. À la découverte du Vendômois, 1975.
Le Loir, rivière des muses. À la découverte de la vallée du Loir, 1983.
Les raisins de Compostelle. Pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, illustrations de l'auteur, 1988.
Contes du Loir (1^{er} tome), illustrations de l'auteur, Chailles (41), Éd. H. de Froberville, 1992.
Saint Genest de Lavardin (en collaboration avec A. Mothéron), 1994.
Saint Gilles de Montoire, 1995.
Une approche de Ronsard. La vie, l'œuvre et le style, dessins de l'auteur, 2003.

Albums :

Catalogue des œuvres de Jean Bernadac. À la découverte du Vendômois. 12 dessins de Lavardin.

Dessins :

La naissance d'une ville, Vendôme (dessin original à la gouache brossée concernant le conte n° 8 des *Contes du Loir*).

Gravures (xylographies en tirage limité) :

Vendôme. Parc Ronsard.
Vendôme. Maison « Portel ».
Vendôme. La Trinité.
Montoire. Chapelle Saint-Gilles.
Lavardin. Pont et château.
Mazangé. Manoir de la Bonne Aventure.

Cartes postales :

3 vues de Lavardin.
3 vues de la chapelle Saint-Pierre-la-Motte.
Couture. Manoir de la Possomière.

— De M. Jean-Claude PASQUIER, secrétaire honoraire de la SAV :

L'enceinte fortifiée de Vendôme, tiré-à-part des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Touraine*, année 2005.

— De M. Bernard DIRY, vice-président de la SAV :

« Rare obole de Jean V (1271-1315) pour Vendôme », in *Bulletin de la Société française de Numismatique*, n° 8, octobre 2005.

— De M. Daniel SCHWEITZ :

Châteaux et forteresses du Moyen Âge en Val de Loire, Tours, CLD, 2006.

— De M. Marcel GRETEAU :

Notice sur l'abbaye Notre-Dame de l'Aumône ou Petit-Cîteaux (La Colombe, 41).

II – AUTRES DONs

— De M. Philippe ROUILLAC, président de la SAV :

Notre bonne cité gaillarde, par Louis DE NUSSAC, Brive, Éd. Papyrus-Pouzet, 1930.

La restauration des dorures de la Table de communion du XVIII^e siècle de l'église de la Madeleine (Vendôme).

— De M. Jean ARNOULD, président d'honneur de la SAV :

Notice « Villethiou ».

Notice « Les Ursulines de Vendôme ».

Copie d'un Contrat de constitution par Dame Catherine Bodoneau, en faveur de sa fille, religieuse au couvent des Ursulines de Vendôme.

Notice « Les émeutes de Mondoubleau 1792. Quand la Révolution courait sur les routes », un ensemble de coupures de presse, « Histoire » et « Tourisme ».

— de Mme Monique BOURDIN, secrétaire adjointe de la SAV :

Livraisons de la revue *Historia* : n° 98 : « Le Diable, de l'Ange déchu à l'axe du mal » ; n° 706 S : « Les Rois maudits » ; n° 707 : « Noël 1914. Les ennemis fraternisent » ; n° 708 : « Austerlitz » ; n° 709 S : « Les pionniers du Nouveau Monde » ; n° 710 S : « Toutankhamon » ; n° 99 : « Louis XI. Un révolutionnaire avant l'heure ».

Les grandes affaires criminelles de Loir-et-Cher, par Pascal NOURISSON, Romagnat (63), De Borée, 2006.

— De M. l'abbé Jean BOULAY (†) :

Collection de *Bulletins de la SAV*, 18 années, de 1911 à 2005.

La Poularderie. Histoire d'une famille, 1994.

Les grandes énigmes du temps jadis, par Bernard MICHAL, Éd. des Amis de l'Histoire, 1968.

La Trêve, par Primo LEVI, Paris, Grasset, 1966.

L'avènement de Bonaparte, t. II : *L'an VIII. Le Consulat*,

par Albert VANDAL.

La Comédie humaine à Vendôme au temps de Balzac, par

Jean-Jacques LOISEL, Vendôme, Le Cherche-Lune, 1999.

Les espions du siècle, par Kurt SINGER, Paris, Gallimard, coll. « L'Air du temps », 1955.

Les apparitions de Lourdes. Souvenirs intimes d'un témoin, par J.-B. ESTRADÉ, Lourdes, Imprimerie de la Grotte, 1967.

Le Naïf aux 40 enfants (roman), par Paul GUTH, Paris, Albin Michel, 1955.

Vagues sanglantes. Victoires navales d'autrefois, par B. DE PIREY SAINT-ALNY, Paris, Plon, 1930.

Les gangs d'adolescents, par Philippe PARROT et Monique GUÉNEAU, Paris, PUF-Privat, 1959.

Croisade sans Croix, par Arthur KOESTLER, Paris, Calmann-Lévy, 1946.

Actualités de la Poésie, Recherches et débats du Centre catholique des intellectuels français, Paris, A. Fayard, juillet 1956.

Journal d'une schizophrène, par M.-A. SECHEHAYE, Paris, PUF, 1950.

Artins. Vingt siècles d'histoire. Un des plus vieux villages de France, par Jean-Claude MERCIER, Artins, 1998.

Le général Marescot, par Gilbert ZABERN, Vendôme, Éd. d'Arnouval, 1995.

Les Origines. Sumer. L'Égypte. La Babylonie. L'Assyrie, coll.

« Histoire de la Civilisation », t. 1 : *Notre héritage oriental*,

par Will DURANT, Genève, Éd. Rencontre, 1966.

10 « Que sais-je ? », Paris, PUF : 2. *De l'atome à l'étoile*,

par Pierre ROUSSEAU, 1948 ; 6. *Le peuple des abeilles*,

par Maurice MATHIAS, 1942 ; 17. *Les premières civilisations de la Méditerranée*, par J. GABRIEL-LEROUX, 1941 ;

30. *La télévision*, par Pierre GRIVET et Pierre HERRENG, 1952 ; 83. *Les insectes de l'homme*, par Lucien BERLAND, 1942 ; 113. *Génétique et hérédité*, par Maurice CAUL-

LERY, 1948 ; 115. *Napoléon*, par Henri CALVET, 1956 ;

120. *La bataille des trusts*, par Henry PEYRET, 1948 ; 419. *Psychologie des animaux*, par Jean-C. FILLoux, 1950 ; 446. *Les origines de la vie*, par Jules CARLES, 1954.

Les Guides Bleus. Portugal, Madère, Açores, par F. AMBRIÈRE et M. PARISOT, Paris, Hachette, 1953.

Guide de conversation Garnier. Français-italien, Paris, Garnier, 1969.

Traité des sensations, 1^{re} partie, par CONDILLAC, publié par T. V. CHARPENTIER, Paris, Hachette, 1930.

Médecin à Auschwitz, par Niklos NYISZLI, Paris, Julliard, 1961.

Au banc de la Défense, par René FLORIOT, Paris, Gallimard, 1959.

Un Jour, par Maurice GENEVOIX, Paris, Éd. du Seuil, 1976.

L'Église catholique en Chine au XX^e siècle, par Claude SOETENS, Paris, Beauchesne, 1997.

La Chine de Mao. L'autre communisme, par K. S. KAROL, Paris, Robert Laffont, 1966.

Quand la Chine s'éveillera... le monde tremblera, par Alain PEYREFITTE, Paris, Fayard, 1973.

Les canards de Ca Mao (roman), par Olivier TODD, Paris, Robert Laffont, 1975.

La Cité de la Joie, par Dominique LAPIERRE, Paris, Robert Laffont, 1985.

Pearl Harbour, par Walter LORD, Paris, Robert Laffont, coll. « Ce jour-là », 1957.

Les années Mitterrand. Histoire baroque d'un normalien inachevé, par Serge JULY, Paris, Grasset, 1986.

La IV^e République, par Jacques FAUVET, Paris, Fayard, 1959.

Croyances et coutumes des gens de rivières et de canaux, par Annette PINCHEDEZ, Paris, Taillandier, 1992.

2 Français sur 3, par Valéry GISCARD d'ESTAING, Paris, Flammarion, 1984.

Le regard de la Mémoire, par Jean HUGO, Arles, Actes Sud, 1983.

Notre agent à La Havane, par Graham GREEN, Paris, Robert Laffont, 1964.

La foi des anciens jours et celle des temps nouveaux, par Pierre DE BOISDEFRE, Paris, Fayard, 1968.

La révolution introuvable, par Raymond ARON, Paris, Fayard, 1968.

Comment réaménager notre Russie ?, par Alexandre SOLJENITSYNE, Paris, Fayard, 1990.

— De M. Raymond BAILLY :

Les curieuses singularités de France, par DU FOUSTEAU. Vendôme, François de la Saugère, Imprimeur du Roy, 1631.

Manuscrit de Jean Leroy réalisé de 1814 à 1830, Saint-Jacques-des-Guérets.

— du D^r Michel LACROIX (Blois) :

Revue d'*Héraldique et généalogie*.

Cahiers de Saint Louis.

Revue d'*Archéologie médiévale*.

Revue de *Médecine légale*.

— De M. Jean-François BRETON, jardinier en chef des Jardins du Luxembourg (Paris).

Brochure sur les Jardins du Luxembourg.

Brochure sur le Palais du Luxembourg.

— Divers :

Loir-et-Cher Info. Le Magazine du département : n° 42, décembre 2005 : « Dossiers Emplois » ; n° 43, avril 2006 :

« Handicap : ce qui va changer » ; n° 44, juin 2006 : « Les richesses d'un terroir » ; n° 45, septembre 2006 : « Nouvelles technologies ».

Conseil général de Loir-et-Cher : *Recueil des actes administratifs du département, Loir-et-Cher*, n° 8, 12 juillet 2006 ; n° 9, 4 août 2006.

- Savigny Contact. *Bulletin municipal d'informations de Savigny-sur-Braye*, n° 25, 2005.
- Bulletin municipal de Villiers-sur-Loir*, n° 92, 2005 ; n° 93, 2006 : « À propos du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération vendômoise ».
- UTL Vendôme, *Éclats d'Histoire*, n° 3, 2004 ; n° 4, 2005 : « Le maréchal de Rochambeau », « Foulques Nerra, comte d'Anjou, 970-1040 », « Hildebert de Lavardin », « Le général de Marescot, 1758-1832 ».
- Fidélité vendômoise*, Association amicale des anciens et anciennes élèves du lycée Ronsard et du collège du Bellay de Vendôme, n° 33, 2006.
- Vendôme Association, *Bulletin d'informations*, n° 20, mars-avril 2006.
- Centenaire de la loi de 1905. Histoire et histoires de la séparation des Églises et de l'État*, Catalogue de l'Exposition au CG, décembre 2005.
- Centre généalogique de Touraine, *Descendance de Bertran Peltereau, de 1543 à 1910*, établie par l'Atelier du Centre, Tours, 1982-1983.
- DRAC Centre, Service régional de l'archéologie, *Rapport final d'opération de fouilles archéologiques préventives : Saint-Rimay (Loir-et-Cher)*, « L'habitat de la fin du haut Moyen Âge. Planchebrault 1 », par Stéphane JOLY, 2006 ; « Planchebrault 2. Déviation RD 17 », par Agnès COUDERC, 2004 ; *Villavard. « Les Marras »*, « Déviation RD 17 », par Dorothee LUSSON, 2006.
- Ministère de la Culture et de la Communication, *Célébrations nationales 2006*, Délégation aux Célébrations nationales, Paris, 2005.
- Revue Bourgogne Nature*, n° 2, 2005, DIREN Bourgogne.
- Des Éditions du Cherche-Lune :
- Sur la route des musées et des géants. Ronsard, Racan, Balzac, Rabelais*, Vendôme, mars 2006.
- La Possonnière. Histoire d'un manoir*, par Philippe BOURDIN.
- Dons anonymes :
- Les Celtes*, Sabatino Moscati, Paris, Stock, 1991.
- Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 10, juin 1979.
- Icare. Revue de l'Aviation civile*, 5 livraisons : n° 124, 1988-1 : « La Postale », t. 1 ; n° 126, 1988-3 : « La Postale », t. 2 ; n° 154, 1995-3 : « US Mail Service » ; n° 173, 2000-2 : « La Poste aérienne française », t. 1 ; n° 177, 2001-2 : « La Poste aérienne française », t. 2.
- Un siècle. L'aviation (A Century of Flight)*, traduit de l'anglais, Paris, Hazan, 2002.
- Vichy et l'Ordre moral*, par Marc BONINCHI, Paris, PUF, 2005.
- Les musées de France*, par Jacques SALLOIS, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 447, 1995.
- La SHOAH à l'épreuve de l'image*, par Jacques WALTER, Paris, PUF, 2005.
- L'Année balzacienne, 2005* : « Le personnage balzacien », Paris, PUF, 2005.
- Guide national de l'Enregistrement et des Domaines*, Ministère des Finances, 1959-1960.
- Marguerite. Princesse de Bourgogne*, par Jean-Pierre SOISSON, Paris, Grasset, 2002.
- L'Histoire du Monde*, racontée par Jean DUCHÉ, t. 1 : *L'animal vertical*, Paris, Flammarion, 1958.
- Ponts*, par Martha TORRES ARCILA, Mexico, Atrium International de Mexico, 2002.
- Un ensemble de fiches d'information de la *Revue archéologique*.
- Lutèce à présent « nommée » Paris. Cité capitale de France*, par Jacques HILAIRET, Paris, Club français du Livre, coll. « Connaissance du Vieux Paris », 1956.
- Van Gogh*, Paris, Hachette, « Crimes et réalités », 1968.
- Histoire générale du protestantisme*, t. 1 : *La Réformation*, par Émile G. LÉONARD, Paris, PUF, 1980.
- Romanos le Mélode et les origines de la poésie religieuse à Byzance*, par J. GROSDIDIER DE MATONS, Paris, Beauchesne, 1977.
- « *Index Translationum* ». *Répertoire international des Traductions* (1975), Paris, Unesco, 1979.
- La vie publique et privée dans l'Inde ancienne* (II^e siècle av. J. C. - VIII^e siècle) : Fasc. I : « L'architecture civile et religieuse », par Jeannine AUBOYER et Jean-François ENAULT ; Fasc. II : « Le mobilier », par Isabelle GOBERT ; Fasc. VII : « Les costumes » (+ planches), par Anne-Marie LOTH ; Fasc. IX : « Les bijoux », par Anne-Marie LOTH.
- La péninsule Ibérique de l'Antiquité au Siècle d'or*, par François-Xavier GUERRA, Paris, PUF, coll. « Le Fil des temps », 1974.
- Le Mémorial des siècles. XI^e siècle. La conquête de l'Angleterre par les Normands*, par André MAUROIS, Paris, Albin Michel, 1968.
- Les mosquées de Roissy*, par Philippe DE VILLIERS, Paris, Albin Michel, 2006.
- La Dame de Montsoreau*, par Alexandre DUMAS, Paris, coll. « Super-1000 », 1972.
- La rue au Moyen Âge*, par Jean-Pierre LEGUAY, Rennes, Éd. Ouest-France, 1984.
- La Belle Époque à 30 à l'heure*, par Victor BREYER, Paris, Éd. France-Empire, 1984.
- Les hauts lieux du Romantisme en France*, par Colette BECKER, Paris, Bordas, 1991.
- Les fleurs d'acier du Mikado*, par Christian DEDET, Paris, Flammarion, 1993.
- Voies romaines en Helvie*, par l'abbé Pierre ARNAUD, Le Teil d'Ardèche, 1966.
- Les Broglie*, par Jean DE LA VARENDE, Paris, Éd. Fescelle, 1950.
- Le Grand Fichier de l'Histoire de France*, Paris, Tallandier, 1976 : « Souverains et chefs d'État », « Monnaies gauloises », « Sceaux et médailles », « Personnages », « La Gaule », « Civilisation », « Événements », etc.
- Histoire de la campagne française*, par Gaston ROUPNEL, Paris, Plon, 1974.
- Quatre livraisons du journal *La Dépêche du Centre*, 1934-1935.
- Le Pèlerin*, 17 juillet 1932 : « Lisieux », « Parachutisme ».
- La Glèbe cénomane. Le sol et l'homme. La Cénomanie gallo-romaine*, par Roger VERDIER et Henri VÉRON, Le Mans, Éd. du Racaud, t. I : *Histoire, synthèse, toponymie*, 1980 ; t. II : *L'Atlas, Reprise des anciens travaux. Fouilles récentes*, 1982 ; t. III : *L'Atlas, 2. 1 250 fermes*, 1984 ; t. IV : *L'Atlas, 3. Voirie principale et secondaire*, 1985. Dossier « Dolmens ».
- Dictionnaire de la langue française*, abrégé du *Dictionnaire de Littré*, Paris, Hachette, 1883.

III - ACHATS D'OUVRAGES

- Préhistoire, Histoire et Patrimoine en Loir-et-Cher*, Actes du Colloque « Jean-Marie Lorrain », Blois, 16-17 novembre 2002.
- Journal littéraire du Département de Loir-et-Cher*, 31 livraisons (n° 1 à 32, sauf 31), 1824.
- Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, t. LXIV : « La Touraine au temps de Grégoire de Tours. Les Monnaies mérovingiennes de Touraine », t. LXV : « Tavant en Touraine. Une rencontre Orient-Occident » (Journée d'Études, 16 novembre 2002).
- Fulbert de Chartres. Une grande figure de l'Occident chrétien au temps de l'an mil*, par Claude GENIN, préface de Pierre Riché, professeur émérite à l'Université de Paris X - Nanterre, Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 2003.
- Fulbert de Chartres. Œuvres. Correspondance, controverses, poésies*, préface d'Albéric de Montgolfier, président du Conseil général d'Eure-et-Loir, Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 2006.
- Conte du Mystère de la Passion. Châteaudun, 1510*, présenté par Marcel COUTURIER et Graham A. RUNNALLS, Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Souvenirs de l'Orient, par le comte de MARCELLUS, Vendôme, Éd. Cy.ter, 2006.

À la découverte de Champigny-en-Beauce, par Jean LEROY, Champigny-en-Beauce, Mairie, 2006.

Saint-Amand-Longpré, par A. DE ROCHAMBEAU, réédition par M. G. MICBERTH, Éd. Le Livre d'Histoire, « Monographies des villes et villages de France », Paris, 1989.

Richelieu. Le château et la cité idéale, par Christine TOULIER, photographies de Patrice Delatouche, M., Berger Éd., 2005.

IV – SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Beaux-Arts, Paris, Lettre de l'Académie des Beaux-Arts : *Lettre*, n° 42-2005 : « La Photographie » ; *Lettre*, n° 43-2005 : « Histoire d'élections » ; *Lettre*, n° 44-2006 : « L'information dans la création artistique » ; *Lettre*, n° 45-2006 : « Les Arts premiers ».

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances* des années 2004, fasc. I à IV.

Société Nationale des Antiquaires de France, Paris : *Bulletin*, 2001 : « L'anneau dit de la Vierge de l'abbaye de Notre-Dame-de-Noyers en Touraine », par P. GASNAULT. Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 36, 2004.

Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locale d'Onzain et de ses environs, Onzain (41) : *Bulletin*, n° 60, novembre 2005.

Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin*, n° 27/3, juillet 2005 ; *Bulletin*, n° 27/4, octobre 2005 : « La Sologne et son passé », n° 37 : « Le parc de Chambord selon un plan du XVIII^e siècle » ; *Bulletin*, n° 28/1, janvier 2006 ; *Bulletin*, n° 28/2, avril 2006 : « La Sologne et son passé », n° 38.

Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletin*, n° 161, 3^e trim. 2005 : « Un Romorantinais missionnaire en Papouasie, Mgr Louis Couppé » ; *Bulletin*, n° 162, 4^e trim. 2005 : « Pierre Villedieu » ; *Bulletin*, n° 163, 1^{er} trim. 2006 ; *Bulletin*, n° 164, 2^e trim. 2006.

Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41). Le Bas-Vendômois. Histoire et Traditions populaires, Trôo (41) : *Revue*, n° 14, mai 2006 : « La météorologie en Vendômois », par J.-C. PASQUIER ; « Il y a cent ans. 1906 », par J.-C. PASQUIER.

Amis du Pays natal de Ronsard, Vendôme (41).

Résurgence en Vendômois, Vendôme (41) : *Bulletin*, 2006.

Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 108, novembre 2005 ; n° 109, février 2006 : « Le coup d'État du 2 décembre 1851 », par Claude BOUSSEREAU ; n° 110, mai 2006 ; n° 111, avril 2006 ; n° 112, novembre 2006.

Perche Nature, Perche et Vallée du Loir, Mondoubleau (41) : *Bulletin*, 2006.

Les Amis des Sources. Chroniques des Sources et Fontaines, Villeboubert (41) : *Bulletin*, n° 12, 2006.

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Société Académique de Saint-Quentin) : *Mémoires*, t. L, 2005.

Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06) : *Annales*, t. LI, 2006.

Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXIX, 2005 : « La sublime et fracassante Camille Claudel », par René VOGO ; *Mémoires*, t. XLI, 2002-2004.

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12) : *Cahier*, n° 18, 2005.

Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14).

Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16) : *Bulletin et Mémoires*, 2005 : « Les origines de La Rochefoucauld », par Marie VALLÉE ; « Les fondations de l'Ordre de Grandmont », par Martine LARIGAUDERIE ; *Bulletin et Mémoires*, n° 1, 2006 ; *Bulletin et Mémoires*,

n° 2 et 3, 2006 : *Bulletin spécial : Actes de la Session d'Université d'été 2003* : « La maison au Moyen Âge », sous la dir. de Pierre Garrigou-Granchamp.

Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Bulletin et Mémoires*, n° 4, 2005 ; *Revue*, t. XXXI, 2005.

Société de Géographie de Rochefort. Revue *Roccafartis*, Rochefort (17) : *Bulletin*, t. VI, n° 37, janvier 2006.

Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry, Bourges (18) : *Cahier*, n° 162, juin 2005 : « Autour de Bourges. Institutions et missions urbaines » ; *Cahiers*, n° 163, septembre 2005, et n° 164, décembre 2005 ; *Cahier*, n° 165, mars 2006 : « Bourges, activités intellectuelles et artistiques ».

Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, Dijon (21) : *Mémoires*, t. XXXIX, 2000-2001.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Besançon (25).

Société d'Émulation du Doubs, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 47, 2005 : « Le culte des Rois mages à Etrabonne. Entre histoire et légende (XII^e-XXI^e siècle) », par Nicolas VERNOT ; « La loi de Séparation vue en France-Comté », par Joseph PINARD.

Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 87, janvier 2006 : « La construction du narthex de la cathédrale de Chartres », par John JAMES ; « Le triomphe de la Vierge dans l'église de Chartres » ; *Bulletin*, n° 88, février 2006 ; *Bulletin*, n° 89, mars 2006 : « Recherches sur Chartres », par Charles CHALLINE ; « Précisions sur le triomphe de la Vierge dans l'église de Chartres (grav. 1697). Une représentation de l'identité chartraine au XVII^e siècle », par André SANFAÇON ; *Bulletin*, n° 90, avril 2006 : « Du surnaturel au religieux. L'échec de la cléricalisation des campagnes dans les anciens diocèses de Chartres et de Blois (XVI^e-XIX^e siècle) », par Marc BOUSSOU ; *Mémoires*, n° XXXIV-2 : « Les dieux des Carnutes (*suite*) », par Bernard ROBREAU.

Société Dunoise, Châteaudun (28).

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletin*, t. 36, 2005 : « La mémoire de Jeanne d'Arc à Montpellier », par Pierre BARRAL ; « Croisade contre les Albigeois et Occitanie », par Guy PUECH.

Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletin et Mémoires*, t. CX, 2006.

Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2005.

Académie du Centre, Châteauroux (36) : *Revue de l'Académie*, 2005.

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique et Archéologique de la Région d'Éguzon et du Sud du Département de l'Indre (ASPHARES), Éguzon (36).

Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 57, 2006.

Société des Amis du Vieux Chinon, Chinon (37) : *Bulletin*, t. X, n° 10, 2006 : « Actes du Colloque sur la prise de la forteresse de Chinon par Philippe-Auguste (1205) ».

Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, t. LI, 2005.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, Tours (37) : *Mémoires*, 2004 ; *Mémoires*, 2005 : « "Le Châtelier" aux Hayes (41). Une enceinte culturelle de la Tène III ? », par Jean-Mary COUDERC ; « L'enceinte fortifiée de Vendôme », par J.-C. PASQUIER ; « Une singulière histoire naturelle en Vendômois. La capture du Boulon », par Alain SCHULÉ ; « Jean-Claude Yvard : préhistoire, géographie et géologie (1933-1999) », par Jean-Mary COUDERC ; « Artistes en Vendômois (1850-1950) », par Jean-Bernard SANDLER.

Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, n° 8 et 9, 2005 ; *Bulletins*, n° 1 à 7, 2006 ; *Bulletin*, n° 8, 2006 : « Charles de Foucauld fut aussi Dauphinois », par Paul DREYFUS.

- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletins*, n°s 479 et 480, 2005 ; *Bulletin spécial* : « Bicentenaire de la mort de J. de Borda d'Oro » ; *Bulletins*, n°s 481 et 482, 2006.
- Société Historique et Archéologique du Forez, Montbrison (42) : *Bulletin*, t. LXIV, n° 4, 2005, et table du t. LXIV ; *Bulletins*, t. LXV, n°s 1, 2 et 3, 2006.
- Société d'Études Archéologiques, Historiques et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43) : *Almanach de Brioude*, 2006.
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45).
- Société Archéologique et Historique de l'Orléannais, Orléans (45) : *Bulletin*, n° 145, 2005 : « Louis Sextius de Jarente, un évêque politique », par Philippe BALLU ; *Bulletin*, n° 146, 2005 ; *Bulletin*, n° 147, 2006 : « Blanche de France, première duchesse d'Orléans (1328-1393) », par Marie-Laure SURGET ; *Bulletin*, n° 148, 2006 : « Historiographie de Jeanne d'Arc de 1490 à nos jours et son rayonnement planétaire », par Yann ROGOLET.
- Rencontre avec le Patrimoine Religieux. Art Sacré, Orléans (45).
- Société Archéologique et Historique de Beaugency, Beaugency (45).
- Académie d'Orléans, Orléans (45) : « Antoinette d'Orléans-Longueville, princesse héroïque et rebelle », par Micheline CUÉLIN.
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue*, n° 4, 2005 ; *Revue*, n°s 1, 2 et 3, 2006.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Bulletins*, n°s 1 à 6, 2006 ; *Mémoires*, t. XI, 2004 : « Charles de Foucauld au regard de l'armée, de l'islam et de la science », par Josette FOURNIER.
- Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 155, 2006.
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51).
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53).
- Académie Stanislas, Nancy (54) : *Mémoires*, t. XVII, 2002-2003.
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Mémoires*, t. CXXXII, 2006.
- Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, Dunkerque (59) : *Revue*, n° 39, 2006 : « Histoire maritime ».
- Groupe d'Études des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 123-124, 2005 : « Images de la Grande Guerre » (t. I) ; *Bulletin*, n° 125-126, 2005 : « Stanislas Gaillard de Saint-Germain, le souvenir d'une famille du Beauvaisis » ; *Bulletin*, n° 127-128, 2006 : « Images de la Grande Guerre » (t. II).
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 1-2, 2005 : « Les protestants d'Athis et de ses environs sous le règne de Louis XIV (1643-1715) », par Sébastien MONNIETTE et Jean-Claude BLANCHETIÈRE ; *Revue*, n° 3-4, 2005 : « Les Résistants du Bocage ornais. Automne 1944 », par Stéphane ROBINE.
- Société d'Histoire Naturelle d'Autun et Société des Sciences Naturelles de Bourgogne, Autun (71) : *Bulletins*, n° 192, 2004, et n° 193, 2006 ; *revue Bourgogne Nature*, n° 1, 2005.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 1, 2 et 3, 2005 : « Les préfets de la Sarthe. Actes du Colloque de l'abbaye de l'Épau », mars 2003 ; *Bulletin*, n° 4, 2005 ; *Bulletin*, n°s 1 et 2, 2006 : « Les Mauristes dans le Haut-Maine aux XVII^e et XVIII^e siècles », Actes du Colloque de Tuffé, mars 2005.
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72) : *Revue*, 2004, « Flânerie entre Perche et Sausnois », par H. KLÖTEEN ; « Château de la Pierre (Condrecieux-sur-Sarthe). Une dispersion historique de tableaux et de voitures hippomobiles », par Philippe ROUILLAC ; « Histoire de la Chouannerie dans la Sarthe », par Jean LEPART ; « Éléments pour une histoire de la chasse dans le Maine », par Joël GROUAS.
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 796 et 797, 2005 ; *Bulletins*, n°s 798 à 805, 2006 ; *Bulletin*, n° 804, numéro spécial, 2004.
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahiers fléchois*, n° 27, 2006.
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux (77).
- Société des Amis du Vieux Château de Brie-Comte-Robert (77) : Publications Historiques et Archéologiques du Centre d'Interprétation du Patrimoine de Brie-Comte-Robert (PHACIP), *Bulletin*, n° 1, 2006.
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Bulletin*, t. X, 2004 : « Actes des Congrès de Bressuire (2001), de Thouars (2002) et de Melle (2003) » ; *Mémoires*, 2006 : « Histoire du Carmel de Niort depuis 1648 », par Alain FAUVEAU.
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletin*, n° 2, 2005 : « La cathédrale d'Amiens » ; *Bulletin*, n°s 3 et 4, 2005.
- Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83).
- Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches vendéennes*, n° 12, 2005 : « Le miracle économique vendéen. Les pionniers ».
- Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Revue historique du Centre-Ouest*, n°s 1 et 2, 2005.
- Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87) : *Bulletin*, t. CXXXIV, 2006 : « Muret et Boisvert, deux sites grandmontains », par Martine LARIGAUDERIE-BELJAUD ; « L'interrègne de 1574 observé dans l'abbaye de Grandmont », par Alain BRISSAUD ; « Une donation énigmatique au monastère de Grandmont », par Régis DE CHAUVERON.
- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89) : *Bulletin*, t. 137, 2005 : « Eckmühl. Visite d'un musée en sommeil », par Alain CATTAGNI ; « Les croix du canton d'Avallon » (1^{re} partie), par Marguerite-Marie QUÈRE.
- Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique) : *Bulletin*, t. CXII, 2001-2002.
- Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *revue Complutum*, n° 16, 2005, et n° 17, 2006.
- Université de La Laguna, île de Ténériffe (Espagne, îles Canaries) : *Revue*, n° 13, 2004, et n° 14, 2005.
- Société des Amis de Ronsard du Japon, Yokohama (Japon) : *Revue*, t. XVIII, 2005 : « La rencontre des Muses : l'isotropie de l'écriture poétique dans l'ode "Aux trois sœurs Seymour" de Ronsard (1551) » ; « *Hécatomphile, les Fleurs de poésie françoise* (1534) et l'amour mondain », par Atsushi YAGI ; *Revue*, t. XI, 2006.

V - ABONNEMENTS

- Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Lettres d'information*, n°s 1 et 2, 2006 ; *Patrimoine dans votre commune* : n° 34, « Fougères-sur-Bièvre » ; n° 35, « Viévy-le-Rayé, Écoman, La Bosse ».
- Fédération des Amis du Perche - Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers percherons*, n° 3, 2005 ; n° 4, 2005 : « La princesse de Conti, baronne de Montmirail, La Basoche-Gouët et Authon-du-Perche », par Bernard MALCOR, président des Amis du Perche de Loir-et-Cher ; n°s 1 et 2, 2006 : « Les Forges de Fréteval en Vendômois », par Christian LÉGER ; « La princesse de Conti, baronne de Montmirail... (suite) », par Bernard MALCOR.
- Annales* : n° 5, 2005 : « La Grande Guerre », par John HORNE ; « Le Néolithique. Naissance des sociétés com-

plexes » ; n° 6, 2005, « L'argent. De l'impôt au Marché » ; n° 1, 2006 : « Histoire politique des populations » ; n° 2, 2006 : « Brésil colonial » ; n° 3, 2006 ; n° 4, 2006 : « Penser la crise des banlieues ».

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques : *Bulletin de liaison des Sociétés savantes*, n° 11, 2006.

Congrès Archéologiques de France : 161^e session, 2003 : « Rouen et Pays de Caux ».

Bulletin monumental : t. 163-IV, 2005 ; t. 164-I, 2006 : « L'architecture en Terre sainte au temps de Saint Louis ».

Société Préhistorique Française : *Bulletin*, t. 102-4, 2005 ; *Bulletin*, t. 103-1 à 3, 2006.

Archéologia : année 2005 : n° 427 : « Paris, musée de Cluny. Angkor » ; n° 428 : « Bretagne » ; année 2006 : n° 429 : « Découvertes à Alexandrie » ; n° 430 : « Expos. / L'Indonésie, à Amsterdam » ; n° 431 : « Bretagne-Normandie. Les épaves du Ponant » ; n° 432 : « Les déesses des premiers bâtisseurs du Levant » ; n° 433 : « Nice. Grotte du Lazaret » ; n° 434 : « Besançon. Des origines à nos jours. Agenais, Évreux » ; n° 435 : « Marseille. 27 000 ans d'histoire », « Les dolmens du Roussillon » ; n° 436 : « Paris, quai Branly. Un nouveau Carnac » ; n° 437 : « Liban du Sud » ; n° 438 : « Découverte au Vatican. Une nécropole intacte ».

Les Dossiers de l'Archéologie : année 2006 : n° 309 : « L'Arabie chrétienne » ; n° 310 : « La musique au Proche-Orient ancien » ; n° 311 : « Tombeaux royaux et princiers » ; n° 312 : « Les reliques de la foi » ; n° 313 : « Les Celtes, en Bohême, en Moravie et dans le nord de la Gaule » ; n° 314 : « L'archéologie médiévale en France depuis trente ans » ; n° 315 : « La Belgique romaine » ; n° 316 : « Autun » ; n° 317 : « Turkménistan », « Histoire de la Recherche archéologique ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux : n°s 638 et 639, 2005 ; n°s 640 à 649, 2006.

VI – INSTITUTIONS ET SERVICES
RECEVANT LE BULLETIN PAR ABONNEMENT

Bibliothèque du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication, Paris.
Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, Paris.
Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.
Bibliothèque Municipale de Blois, Blois.
Bibliothèque Centrale de Prêts du Loir-et-Cher, Blois.
Centre Départemental de Documentation Pédagogique, Blois.
Archives départementales du Département du Loiret, Orléans.
Archives départementales du Département d'Indre-et-Loire, Tours.
Librairie Jean Touzot, Paris.
Librairie Erasmus.

VII – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale de France, Dépôt légal des périodiques, Paris.
Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre, Service Régional de l'Archéologie, Orléans.
Archives départementales de Loir-et-Cher, Blois.
Direction de la Culture, Vendôme.
Bibliothèque Municipale de Vendôme, Vendôme.
Archives Municipales de Vendôme, Vendôme.
Musée Municipal de Vendôme, Vendôme.
Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Vendôme.
Inspection Départementale de l'Éducation nationale, Blois.
Inspection de l'Éducation nationale, Vendôme.

Jacques de SAINT SALVY.

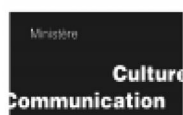
LA TRINITÉ ET LE MANÈGE DU QUARTIER ROCHAMBEAU

Jean-Lucien Guenoun

PREFECTURE DE LOIR ET CHER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
de Loir-et-Cher

17 Quai de l'Abbé Grégoire
41012 BLOIS Cedex
Téléphone 02.54.55.76.80
Télécopie 02.54.55.76.89

Blois, le 15 décembre 2006

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef du Service Départemental de l'Architecture
et du Patrimoine de Loir-et-Cher

à

Madame Viviane LANCELIN
Société Archéologique Scientifique et Littéraire
du Vendômois
Place Gracchus Babeuf
41 100 VENDOME

N/Réf : **JLG/CP/2006/n°**

Objet : **VENDOME, point sur les travaux de la Trinité et du manège militaire du quartier Rochambeau**

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint comme convenu, une petite note de synthèse sur les travaux concernant l'abbatiale de la Trinité et le manège militaire Rochambeau à Vendôme.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie de croire Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Lucien GUENOUN

VENDÔME

Point sur les travaux d'entretien de l'ancienne abbatale de la Trinité et du manège militaire de Rochambeau

Abbatiale de la Trinité :

En 2006 a débuté un programme pluriannuel de travaux de strict entretien sur les chéneaux et vitraux des parties basses de l'ancienne église abbatiale de la Trinité à Vendôme (classée Monument Historique sur la liste de 1840).

Ces travaux qui s'échelonnent sur quatre années ont pour objectif de rétablir le système d'écoulement et de canalisation des eaux de pluies provenant des toitures de l'édifice et d'assurer l'étanchéité des baies avec la réparation ou le remplacement de nombreux vitraux cassés ou manquants.

Une première tranche de travaux, conduite en 2006 d'un montant de 141 450 €, et en voie d'achèvement, a permis de traiter la façade Sud du bâtiment. Les chéneaux, encombrés de fientes de pigeons et de végétations ont été nettoyés et les chéneaux ont été réparés. A cette occasion, il a également été procédé à des purges d'éléments de sculptures qui menaçaient de tomber, dont les éléments témoins ont été conservés en vue de leur restauration.

Les travaux de maçonnerie ont également permis de démonter les glacis des contreforts et certains éléments de parement particulièrement atteints par des colonisations de micro-organismes.

Les deux baies de l'ancien cloître qui éclairent maintenant la sacristie ont été restaurées et le verre blanc, qui les obturait, sera remplacé par du vitrail.

Ce programme pluriannuel d'un montant global de 636 340 € se poursuivra jusqu'en 2009 sur les façades ouest, nord, ainsi que le chevet, et permettra de consolider les parties les plus dégradées de l'édifice.

Il devrait être accompagné dès 2007 d'une campagne de restauration concernant les couvertures du chevet de la Trinité.

Manège Rochambeau :

Après une première campagne de restauration de la charpente, et de mise hors d'eau de la couverture du manège militaire du quartier Rochambeau, est prévue une campagne de dégagement de la tribune, et de restauration des menuiseries. Le lancement des marchés, prévu en 2007, devrait ainsi permettre de poursuivre la remise en état de ce patrimoine militaire, témoin d'une partie de l'histoire de Vendôme.

Jean-Lucien GUENOUN

Laurent DELFOUR

LA RÉVOLTE DU DUC CÉSAR DE VENDÔME EN 1614

Jean-Jacques Renault

INTRODUCTION



Portrait de César
Dessin de Dumonstier
(RMN)

César de Vendôme a laissé dans l'histoire l'image d'un aventurier, prompt à saisir les occasions de jeter le trouble dans le royaume. Un tel jugement sous-entend que son comportement avait pour finalité la désorganisation de l'État et le plaisir pervers qu'elle procure à celui que cette motivation anime. Souvent, les historiens invoquent cette dimension peu flatteuse pour expliquer sa participation à la révolte princière de 1614. La part qu'il y prit interdit de la passer sous silence mais la difficulté rencontrée pour expliquer sa motivation le fait qualifier d'aventurier par qui ne souhaite pas s'y arrêter. Or une telle qualification ne résiste guère à un examen approfondi de ses actes lorsqu'on s'efforce de les replacer dans leur contexte.

En 1614, César, âgé de 20 ans, était un duc privilégié. Son père avait accumulé sur sa tête un nombre enviable de grâces : plusieurs titres de duc et pair, un rang de préséance exceptionnel pour un bâtard royal, des charges importan-

tes, un mariage qui le mettait à l'abri du besoin. Lorsque les princes entrèrent en rébellion au début de 1614, il n'avait donc *a priori* aucune raison de les suivre. Il pouvait même profiter de leur absence de la cour pour accroître le nombre de ses avantages.

Il allait pourtant se joindre, lui aussi, au mouvement. Mais ici s'arrête la comparaison avec les autres princes révoltés car il devait suivre du début à la fin une voie singulière. Son attitude laisse penser qu'il poursuivait un tout autre but que celui des princes. Ce constat incite à en chercher l'explication et c'est le contexte dans lequel s'inscrit sa révolte qui nous la fournit.

I – L'ATTITUDE SINGULIÈRE DU DUC PENDANT LA RÉVOLTE

Si l'on prend la vie de César de Vendôme comme fil conducteur, on peut distinguer trois périodes dans le mouvement de révolte qui s'étend du 13 janvier au 26 août 1614 : une phase ouverte par la fuite de Condé de la cour (13 janvier) et close par celle du duc de Vendôme (19 février) ; une phase pendant laquelle tous les princes furent actifs en province et qui s'acheva par la paix de Sainte-Menehould (15 mai) ; enfin, une phase propre au duc de Vendôme qui se termina le 26 août et sonna la fin de la révolte. Chacune est marquée par l'originalité de l'attitude du duc : il quitta la cour le dernier, mais ce ne fut pas pour rejoindre les autres princes. Il fut ensuite le seul à refuser de signer le traité de paix et persista dans la rébellion.

1. LE DUC DE VENDÔME QUITTE LA COUR EN DERNIER

Au XVII^e siècle, lorsqu'un prince voulait marquer son désaccord avec le pouvoir de façon appuyée, il quittait la cour sans prendre congé du roi et partait en province. Là, il convoquait ses amis, ses obligés, recrutait des mercenaires, fortifiait des places, prenait les sujets à témoin du bien-fondé de ses actes, par des libelles qu'il faisait imprimer. Lorsqu'il était établi en position de force, il négociait avec la cour une sortie de crise avantageuse. Elle se traduisait souvent par quelques grâces supplémentaires et des indemnités conséquentes consenties par le roi pour couvrir les frais du rebelle.

C'est le processus que réitéra Condé, premier prince du sang, le 13 janvier 1614, en filant vers le Berry. Il était mécontent de la régente, dont il ne partageait pas les choix en matière de politique étrangère, particulièrement à l'égard de l'Espagne. Marie de Médicis projetait en effet de marier le jeune Louis XIII à l'infante d'Espagne et sa sœur à l'infant, déclenchant un vent de fronde dans la haute noblesse que les historiens ont appelé la « question des mariages espagnols ». Cette affaire survint dans un contexte budgé-

taire très dégradé qui obligea la reine à réduire le montant des pensions servies aux puissants. Il n'en fallait pas plus pour jeter ces derniers dans la révolte. Le duc de Nevers emboîta le pas de Condé et se dirigea vers la Champagne. Le duc de Mayenne le suivit et gagna Soissons. Le 28 janvier, le duc de Bouillon les imita et partit pour Sedan en emportant ses meubles. La principauté de Bouillon était située hors du royaume ; il y était à l'abri de toute poursuite. Restèrent alors à la cour le jeune duc de Longueville et le duc de Vendôme. La reine, qui n'ignorait rien de leur sympathie pour les rebelles, tenta de convaincre le premier de demeurer auprès d'elle en lui faisant entrevoir une reconsidération de sa situation en Picardie, province dont il était gouverneur. Pour toute réponse, le duc s'enfuit en Picardie dans la nuit du 10 au 11 février.

Le duc de Vendôme avait participé aux conciliabules entre les princes avant leur départ de la cour. Après la fuite de Longueville, la régente le suspecta de vouloir s'échapper à son tour, aussi décida-t-elle de le faire arrêter. Les récits de cette arrestation par les contemporains diffèrent sur des détails mais convergent pour l'essentiel. Le 11 février, le duc se rendit au Louvre où il disposait d'une chambre. La reine le fit appeler dans le petit cabinet pour lui faire part de ses doutes et lui annoncer sa résolution de le faire arrêter. Le duc protesta avec force et invoqua la mémoire de son père sans réussir à infléchir la reine, qui lui expliqua qu'elle voulait l'empêcher de se perdre. Au sortir du cabinet, le capitaine des gardes conduisit le duc dans sa chambre où il le laissa avec deux exempts et, à sa porte, six archers. La condition du détenu fut d'abord adoucie par l'autorisation de recevoir des visites, à condition que les visiteurs laissassent leur épée à la porte et ne fussent pas plus de deux à la fois dans la chambre. Mais les craintes qu'on nourrissait contre le prisonnier incitèrent bientôt à renforcer les mesures de protection : on posa des grilles aux fenêtres, on mura une porte et on restreignit les visites. La duchesse, enceinte de plusieurs mois, était toutefois autorisée à partager la chambre de son mari.

Pour autant, ces précautions ne suffirent pas à retenir le duc bien longtemps : il s'échappa le 19 février et quitta promptement Paris où on n'allait pas le revoir avant septembre. Les circonstances de son évasion, rocambolesques, nous sont rapportées par les mémorialistes de cette époque (1). Le duc s'enfuit par une porte dérobée de la garde-robe attenante à sa chambre et qu'on avait omis de murer. Cette porte avait été condamnée autrefois par une serrure renforcée d'un cadenas. Le duc l'avait fait ouvrir grâce à une complicité extérieure. Les mémoires diffèrent quant au subterfuge utilisé pour tromper l'exempt qui montait la garde dans la chambre. Pour l'un, la duchesse prétextait un malaise et demanda que l'exempt les laissât seuls un moment. Pour un autre, le duc et la duchesse indiquèrent qu'ils comptaient jeûner pour le dîner – on était alors

(1) Notamment les *Mémoires de messire François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil*, nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud... et Poujoulat, Paris, 1837, p. 72-79.

(2) « Lettre de Malherbe à Peiresc (Paris, 20 février 1614) », in *Œuvres de Malherbe*, par Ludovic Lalanne, Paris, Hachette, 1862, t. 3, p. 395 et s.

(3) « Lettre de la Roynne au parlement de Bretagne (Paris, 13 février 1614) », BNF.

(4) Le parlement de Rennes avait ainsi créé un comité de liaison avec la cour afin que cette dernière donne les instructions dictées par les circonstances (cf. *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 17^e session, 1874, p. 57).

(5) Guillaume Blanchard, *Table chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France...*, Paris, 1687, p. 333 ; les lettres du roi furent apportées au parlement de Rennes le 28 février, par un exempt des gardes de la reine ; elles interdisaient d'ouvrir les places de Bretagne au duc de Vendôme (cf. *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, op. cit., p. 57).

dans la période des Quatre Temps – et conseillèrent à l'exempt de dîner dans l'antichambre. Pour un autre encore, le duc se retira dans la garde-robe où se trouvaient les commodités. Malherbe, dont la correspondance fournit des détails sur l'évasion (2), rapporte que l'exempt qui partageait les repas avec le duc fut invité ce soir-là à souper dans l'antichambre. Puis, alors qu'il était revenu sans doute trop tôt pour l'accomplissement du projet d'évasion, le duc l'aurait envoyé vers la reine, porteur d'une demande d'audience. Un cheval attendait dans la cour des cuisines du Louvre. Lorsque l'exempt revint de chez la reine, découvrit la fuite et donna l'alarme, le duc était déjà loin. L'alerte ne fit que jeter la panique dans le palais où l'on crut le roi et la reine en danger ; les gardes en armes prirent position dans la cour et refusèrent l'entrée aux quelques fidèles de la régente qui n'avaient pas déserté. Pendant ce temps, le duc de Vendôme galopait vers la Bretagne et non pas vers Soissons, comme le mentionne Malherbe. D'ailleurs, comme ce dernier l'écrit lui-même, les habitants de Soissons souhaitaient préserver leur ville des troubles et se montraient réticents pour accueillir les prince révoltés. En fait, comme on le verra, le duc de Vendôme avait d'autres raisons de partir vers l'ouest. La duchesse de Vendôme, quant à elle, resta à Paris compte tenu de son état et se fit discrète les jours qui suivirent le départ de son mari.

2. IL NE REJOINT PAS LES AUTRES PRINCES

Condé avait quitté le Berry pour la Champagne, où il avait retrouvé Nevers et, ensemble, ils avaient gagné Mézières. Là, Nevers avait pris la citadelle, en dépit des ordres de la reine d'interdire l'accès des princes aux places fortes du royaume. Ils avaient ensuite été rejoints par Mayenne, Longueville et Luxembourg et avaient commencé à recruter des troupes. Bouillon pouvait facilement les rejoindre depuis Sedan où il se trouvait. Pendant ce temps, la reine avait envoyé des émissaires en Berry pour tenter de ramener Condé, qui ne s'y trouvait plus, et mandaté Concini en Picardie pour contrer les menées de Longueville.

On avait alors de bonnes raisons de penser que le duc de Vendôme allait se diriger vers la Champagne et rejoindre à son tour les révoltés. César était gouverneur de La Fère (Aisne). De là, il pouvait prêter main-forte aux princes dont le comportement laissait entrevoir l'ouverture d'un front dans l'est du royaume. La cour était convaincue de la connivence du duc avec les princes, ce qui explique sans doute la rumeur de sa fuite vers l'est. En fait, il prit la direction inverse et se dirigea d'abord vers l'Anjou où l'on retrouve sa trace à Ancenis le 1^{er} mars. On ne connaît pas le temps qu'il mit pour atteindre cette place et l'on ne sait s'il fit étape dans sa ville de Vendôme. Le temps écoulé entre sa fuite et sa réapparition, d'une part, et son soin à camper sur ses terres au début de sa révolte, d'autre part, autorisent une telle hypothèse.

En dépit des rumeurs de son départ vers l'est, la régente avait pris ses précautions. Dès l'arrestation du duc elle avait demandé au parlement de Rennes de garder la province sous son contrôle (3). Lorsque le duc se présenta aux portes de la Bretagne, dont il était pourtant gouverneur, la province était en état de défense (4). Montbazon avait par ailleurs été dépêché ventre à terre à Nantes, dès le lendemain de l'évasion. Il y parvint avant le duc de Vendôme, lui coupant ainsi la route. Il avait ordre d'organiser la résistance au gouverneur. Brissac avait également gagné la province, plus au nord, pour la maintenir dans l'obéissance et parer à toute éventualité. Les deux lieutenants généraux du roi, qui se partageaient la Bretagne, étaient acquis à la régente. Ils avaient pris son parti après la mort du roi.

À Ancenis, le duc apprit que Montbazon l'avait précédé. Il apprit aussi que ce dernier était chargé du gouvernement de la Bretagne à sa place. Une déclaration du roi en date du 21 février interdisait même aux habitants de la province de reconnaître le duc pour gouverneur (5). Dans ces

conditions, poursuivre vers Nantes, si telle était son intention, devenait risqué. Il fit une halte et attendit l'arrivée d'amis qu'il comptait dans la région ou qui avaient autrefois servi son beau-père, le duc de Mercœur. Ancenis appartenait encore à la duchesse de Mercœur, il s'y trouvait donc en sécurité. Il fut bientôt rejoint par le duc de Retz. Le duché de Retz, situé au sud de la Loire, avait Machecoul pour capitale. La famille de Gondy, à laquelle il appartenait, comptait beaucoup de catholiques zélés qui s'étaient rangés aux côtés de Mercœur sous la Ligue. Ajoutons que la duchesse de Mercœur avait acheté aux Gondy leur hôtel particulier de la rue Saint-Honoré à Paris, qui allait devenir l'hôtel de Vendôme. Des liens d'amitié unissaient donc les Gondy au gouverneur de Bretagne. Le duc de Retz fut suivi par d'autres amis que le duc de Vendôme comptait dans la région. Néanmoins, et contrairement aux autres princes, il se tint coi sur ses terres pendant plusieurs semaines, comme s'il avait cherché seulement à se mettre en sécurité. Montbazou témoignait auprès de la cour, début mars, que tout était calme dans la région de Nantes (6) : le duc n'avait pas de troupe ; il avait mis un bateau sur la Loire pour surveiller le trafic. Il avait cependant fait détrousser un paquet du roi pour Montbazou et s'en était excusé par lettre auprès de la reine.

La route de Nantes lui étant interdite, le duc de Vendôme s'enfonça à l'intérieur de la Bretagne en vue de s'y fortifier. On apprit alors à la cour que Brissac avait pris une maison que le duc de Vendôme faisait fortifier à Blavet (7), signe que ses intentions étaient devenues moins pacifiques. En fait, dès le début de mars, les fidèles du duc de Vendôme, Pierre d'Arradon, gouverneur de Vannes, et le baron de Camors, gouverneur d'Hennebont, avaient entrepris de rassembler des hommes armés et commencé à fortifier leur place. Camors dirigeait également les fortifications de Blavet. Le 7 mars, le parlement de Rennes avait ordonné de démolir les fortifications de Blavet sous huitaine. Le 12 mars, il avait adressé de nouvelles sommations et ordonné de « courir sus aux gens de guerre qui seraient dans Blavet, de les en faire sortir et de les tuer, s'il le faut (...) » (8).

On trouve ensuite la trace du duc de Vendôme à Lamballe (Côtes-d'Armor), à la fin du mois de mars, d'où il adressa une seconde lettre à la reine. Lamballe était la capitale du duché de Penthièvre, qui appartenait aussi à la duchesse de Mercœur. Le château comptait alors parmi les premières places fortifiées de Bretagne. Le duc entreprit de renforcer le dispositif défensif. Le duché comportait également deux autres places fortes de moindre importance : Guingamp et Moncontour. Les mesures défensives que César prit confirment son intention de demeurer éloigné de la cour.

Pendant ce temps, les autres princes avaient recruté des mercenaires qu'ils avaient massés près de Soissons. De son côté, la régente avait battu le rappel. Le duc de Lorraine mettait à sa disposition 4 000 hommes et 600 chevaux. Elle avait envoyé Bassompierre recruter des Suisses. De toute évidence, la stratégie des princes n'était pas celle du duc de Vendôme. Ils affichaient des préparatifs pour une guerre de manœuvre dans l'est du royaume tandis que le duc se mettait en état de défense dans ses terres bretonnes. Cette différence d'approche se trouve confirmée lorsqu'on examine leurs revendications respectives. Le 18 février, Condé publia un libelle intitulé « Lettre de Monseigneur le Prince à la Reine », connu sous l'appellation de « manifeste », dans lequel il exposait les griefs des princes. On y retrouve les causes de mécontentement déjà connues : place accordée par la reine à son favori, Concini, défaut d'association des princes aux décisions, demande de réunion des états généraux, politique de la France vis-à-vis de l'Espagne avec, bien sûr, la question des mariages espagnols. Condé adressa copie de son « manifeste » au parlement de Paris et aux cours étrangères pour justifier son action. La reine lui répondit le 27 février et stigmatisa son comportement

qu'elle jugeait indigne d'un prince du sang. Pour l'anecdote, on retiendra que le manifeste dénonçait également le procédé inqualifiable utilisé contre le duc de Vendôme ! Étant donné que le Prince ne tenait guère en estime le duc de Vendôme, on doit lui reconnaître un certain sens de l'opportunité.

L'argumentaire des princes était exclusivement d'ordre politique. Tout autres étaient les revendications de César de Vendôme ainsi qu'en témoignent ses deux lettres au roi du 1^{er} et du 27 mars. Deux thèmes principaux reviennent dans sa lettre du 1^{er} mars : la trahison de sa confiance par la régente et l'huile qu'elle jette sur le feu en envoyant Montbazou et Brissac contre lui. « Ayant tenu depuis l'avènement de votre Majesté à la Couronne toutes mes actions en une profonde innocence et néanmoins éprouvé un traitement bien éloigné de celui que je devais attendre, mes maux à la longue m'ont fait venir la parole, pour la supplier très humblement d'y faire apporter du remède. (...), me reposant sur le témoignage d'une droite confiance et sur la sûreté où je croyais être en cour, je fus fait prisonnier et gardé en la sorte que votre Majesté a su. Neuf jours après, Dieu (...) me mit en liberté (...) pour me rendre dans mes maisons (...) je n'ai pas été plus tôt ici que j'ai su, premièrement, que Nantes, et depuis que toute la Province était en armes contre moi. Les bruits encore n'eussent pas eu la force d'émouvoir ma créance. Mais étant tombé entre mes mains deux domestiques de Monsieur de Montbazou, je les ai trouvés saisis d'une commission et de deux lettres de cachet pour me déposséder du gouvernement du Comté de Nantes et transférer ma charge audit Sieur de Montbazou. (...) le même mal m'était fait en tout le reste de mon gouvernement, où j'ai su d'ailleurs que les autres Lieutenants étaient prêts à se rendre chacun d'eux avec ma dépouille en son département. (...) Je tiens du feu Roi votre père mon honneur, mes biens et tout ce que j'ai en ce monde, il est vivant en votre personne, je suis fondé à vous supplier de me vouloir traiter comme il m'a traité... » (9)

Sa seconde lettre au roi du 27 mars 1614 vise à justifier son attitude à Blavet et rejeter sur ses ennemis la responsabilité des troubles en Bretagne – en l'occurrence, les lieutenants du roi dans la province et leurs partisans. Elle met aussi la régente en cause indirectement : « On n'a cessé de chercher les moyens d'amener les affaires de la province à une extrême aigreur, commandant aux Lieutenants d'armer, et à la noblesse de les assister, et me désarmant jusqu'à ce point, de défendre aux gens de la Compagnie d'ordonnance, dont votre Majesté m'a honoré, de se trouver auprès de moi sur peine de crime de lèse-majesté, et aux habitants des villes et Capitaines des places du patrimoine de Madame la Duchesse de Mercœur de m'y donner entrée (...) [Mes ennemis] ont fait entendre à votre Majesté que j'étais armé et que je prenais part à la fortification de Blavet, afin d'attirer contre moi vos armes en cette province. (...) Pour mes armes, je ne sais s'ils les fondent sur ma suite ou sur mes

(6) « Lettre de Malherbe à Peiresc du 10 mars 1614 », *op. cit.*, p. 404.

(7) Blavet, devenu Port-Louis, était un port bien protégé, situé à l'embouchure du Blavet ; une citadelle en contrôlait l'entrée, réputée difficile pour un marin non expérimenté. Il avait accueilli autrefois des renforts espagnols destinés à soutenir le duc de Mercœur et la Ligue. Henri IV avait ordonné le démantèlement des fortifications. Le duc de Vendôme était donc en train de les relever.

(8) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, *op. cit.*, p. 58.

(9) « Lettre de Monsieur de Vendosme au Roy (Ancenis, 1^{er} mars 1614) », BNF. Il semble bien que le duc de Vendôme ait adressé vers cette date une lettre dans le même sens au parlement de Rennes. Celui-ci la reçut le 3 mars et la transmit à la cour, sans même la décacheter. Il prit aussitôt un arrêt interdisant aux procureurs syndics, officiers des villes et communautés de Bretagne de lire ou présenter d'autres lettres à leurs assemblées que celles du roi et de la régente. Une lettre du prince de Condé connut le même sort dix jours plus tard (*Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, *op. cit.*, p. 58).

actions ; si c'est sur ma suite, j'avoue que j'ai été accompagné jusqu'à présent d'assez bon nombre de noblesse, mais ce n'est pas chose nouvelle (...). Pour Blavet, le droit m'étant demeuré de dire mon avis de ce qui se passe en mon gouvernement, il est raisonnable de juger de cette fortification par la cause, par la fin et par les offres de ceux qui s'y emploient. Par la cause, le Sieur de Fouquerolles a commandé de la part de votre Majesté aux Capitaines particuliers des places de Bretagne de s'assurer chacun d'eux de celles qui leur étaient données en garde. Sous un si légitime commandement, le Capitaine de Blavet a fondé ce qu'il a fait. Par la fin, en une saison où il voyait la paix se troubler aucunement, il a cru devoir prévenir d'autres personnes qui attendaient il y a longtemps une occasion propre pour le prévaloir au dommage du pays de l'avantage de cet emplacement. Par les offres, le grand Prévost de Bretagne étant descendu sur le lieu, le Capitaine a offert d'en sortir et de ruiner les fortifications aussitôt que votre Majesté le lui commanderait, ne croyant pas devoir aucunement désemparer et défaire ce qu'il dit n'avoir fait par son commandement. » (10)

Les accusations portées par le duc s'expliquent par les mesures prises contre lui, sur ordre de la reine. Outre les ordres donnés à toutes les provinces de demeurer dans l'obéissance au roi, Marie de Médicis avait adressé le 12 mars une lettre au parlement de Bretagne lui demandant de s'opposer aux entreprises du duc de Vendôme. Le parlement, obéissant, rendit l'arrêt suivant le 17 mars : « Défense à toutes personnes de s'assembler en armes sans commission du roi, même à ceux de la compagnie du seigneur duc de Vendôme s'assembler sous l'enseigne dudit duc, sur peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. Enjoint à tous seigneurs, gentilshommes et autres sujets du roi, de se rendre promptement près les lieutenants du roi en cette province, en armes et équipages, pour servir le roi sous leur commandement. » (11) On comprend, dès lors, l'amertume du duc.

Ne poursuivant pas le même but, le duc de Vendôme prit peu d'intérêt aux négociations entre la reine et les princes. Malgré les forces assemblées qui lui permettaient de mater la rébellion, la régente avait en effet adopté le parti de négocier avec les rebelles. Un premier accord politique fut trouvé, à Soissons, sur la convocation d'états généraux, sur le report des mariages espagnols et sur le désarmement des deux parties. Condé fit alors des difficultés pour entamer la seconde phase qui devait porter sur les mesures particulières. Il se replia sur Mézières tandis que les troupes royales prenaient position à Vitry et Sainte-Menehould. C'est dans cette dernière ville que les négociations aboutirent le 15 mai à l'accord dit « paix de Sainte-Menehould ».

Le duc de Vendôme n'avait pas rejoint les négociateurs et s'était borné à revendiquer Blois pour place de sûreté, par procureur interposé, à l'ouverture des négociations. À Sainte-Menehould, Condé, interlocuteur principal de la

cour, oublia bien vite le duc de Vendôme et fut le grand bénéficiaire de l'accord : il reçut 450 000 livres pour le dédommager des frais engagés, à partager avec les princes (12). Cette indemnité devait servir à solder et licencier les troupes qu'ils avaient recrutées. César devait recevoir sa part sur cette somme (13). Condé reçut aussi le château et la ville d'Amboise ainsi qu'une garnison de 100 hommes en gage jusqu'à la réunion des états généraux. Nevers obtint la survivance du gouvernement de Champagne pour son fils, 200 hommes entretenus dans Mézières et une indemnité. Bouillon reçut une compagnie de 50 hommes, les archers de la connétablie et une somme d'argent.

Sur 17 articles que compte le traité, cinq concernent César et ses amis. L'article 4 prévoit le rasement du fort de Blavet qui sera remis en son état avant le soulèvement et ne comptera plus ni garnison ni capitaine. Le même sort est prévu pour les autres fortifications faites en Bretagne pendant cette période. L'article 7 souligne l'absence de César à Sainte-Menehould et dispose qu'il rendra obéissance au roi et bénéficiera des clauses du traité ; il sera rétabli « en son gouvernement, charges, honneurs, capitaineries et états, pour en jouir tout ainsi qu'il souloit faire ci-devant » (14). Des lettres patentes doivent être envoyées au parlement de Bretagne pour effacer les interdictions faites par tout moyen et portant préjudice au duc. L'article 8 lui conserve le bénéfice des levées d'impôts auxquelles il a fait procéder par les états de Bretagne pour financer l'entretien de troupes. En vertu de l'article 9, son principal allié, le duc de Retz, se voit confirmer le droit de maintenir des gens de guerre dans Machecoul et Belle-Île pendant quatre ans. L'article 10 dispose que Camors sera rétabli dans sa charge de gouverneur d'Hennebont. De Blois, il n'est plus question. Des préjudices à l'honneur du duc non plus, sauf à considérer que le rétablissement dans ses « honneurs » inclut les prérogatives de son rang, ce qui n'est pas l'acception qu'on donnait à ce terme.

3. IL REFUSE DE SIGNER LE TRAITÉ DE SAINTE-MENEHOULD

La ratification du traité souleva une difficulté d'ordre protocolaire qu'on contourna en adoptant une procédure de contresignes simultanés. Le duc de Vendôme fut donc invité à signer de son côté, ce qu'il refusa, malgré l'intervention de son oncle, le marquis de Cœuvres (15), envoyé par la régente. Il estimait ne pas avoir été entendu. Les autres princes se désolidarisèrent de lui.

Il persista dans sa révolte et même la radicalisa. Une lettre du 17 juin de l'ambassadeur de Florence se fait l'écho de ses menées en Bretagne. Il recrutait des troupes avec les impôts qu'il avait fait lever par les états. Il tenta de se rapprocher des protestants et envoya une ambassade auprès de Rohan qui ne donna pas suite. Il écrivit également au parlement de Bretagne qui se contenta de faire suivre les lettres à la cour, sans même les décacheter. Le 15 juin, il s'empara de la ville et du château de Vannes. Cette conquête fut le fruit de la complicité du gouverneur de la ville, Pierre d'Arradon (16). La prise de contrôle d'une telle place constituait une atteinte forte au pouvoir royal, même si elle restait symbolique.

Le 18 juin, il écrivit à la reine pour justifier son action. Sa lettre ne manquait pas de duplicité : « (...) ayant offert par ma déclaration donnée sous mon seing à Monsieur le Marquis de Cœuvres d'obéir aux articles accordés à la Sainte-Menehould qu'il m'avait apportés de votre part, j'ai estimé avoir eu dès lors droit de jouir du bienfait de mon rétablissement en ma charge, en laquelle la bonté de votre Majesté me remettait en cas d'obéissance et par conséquent d'entrer aux villes de mon gouvernement ; que nonobstant les arrêts du parlement publiés à Vannes, j'ai été bien fondé à y demander l'entrée au Sieur d'Arradon, et lui à me la donner (...). J'ai trouvé la ville en la garde des habitants, je l'y ai laissée et n'ai point appréhendé de mettre ma personne en

(10) « Seconde lettre de Monsieur de Vendosme, au Roy (Lamballe, 27 mars 1614) », BNF.

(11) Arrêt reproduit in Louis-Firmin-Hervé Bouchitté, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Paris, 1862, p. 789.

(12) Pour les articles du traité de Sainte-Menehould, cf. Bouchitté, *op. cit.*, introduction p. XVI à XVIII.

(13) « Lettre de Malherbe à Peiresc, 20 mai 1614 », *op. cit.*, p. 420.

(14) Bouchitté, *op. cit.*, introduction, p. XVII. *Souloir* était un vieux mot qui signifiait avoir coutume de (Antoine Furetière, *Dictionnaire universel...*, 1690).

(15) François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, était frère de Gabrielle d'Estrées. Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette (cf. *Historiettes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1960, t. 1, p. 166).

(16) Cette complicité coûta le gouvernement de la ville à d'Arradon ; il en fut dessaisi et ne le récupéra qu'en 1616.

leur puissance, n'ayant auprès de moi que mes gardes et quelque noblesse parmi quinze cents hommes qui sont sur leurs armes, j'ai su qu'ils étaient en doute de mon intention sur l'observation des articles de Sainte-Menehould. » (17)

La régente maniait la carotte et le bâton à son égard. Elle lui envoya Cœuvres à plusieurs reprises pour obtenir la remise de Blavet, le licenciement de ses troupes et son retour à la cour. Cœuvres eut facilement gain de cause pour Blavet. Pour solder et licencier les troupes, en revanche, le duc demandait 100 000 livres. Condé ne lui avait en effet rien versé de sa part – estimée à 60 000 livres – comprise dans la somme reçue à Sainte-Menehould. Il demandait aussi « qu'il lui fût permis d'aller avec son train dans le château de Nantes dont il était gouverneur, à condition qu'il en remettrait ensuite la garde à celui qui l'avait alors, et quelques autres choses de cette nature, qui marquaient plutôt qu'il cherchait à gagner du temps qu'à obéir de bonne foi » (18). La régente fit envoyer les 100 000 livres demandées et le roi signa une déclaration rétablissant César dans sa charge de gouverneur de Bretagne (19). Mais cette transaction ne suffit pas à faire revenir le duc à la cour. D'Épernon et Concini préconisaient une solution militaire à laquelle la régente finit par se rallier. Le 4 juillet, Louis XIII annonça au parlement et à la municipalité de Paris qu'il s'en allait à Orléans prendre la tête de ses armées en vue de mater la rébellion. La reine mobilisa 3 000 Suisses qu'elle fit mettre en marche en direction de la Bretagne. Ils devaient passer par Orléans afin de s'y joindre aux troupes de l'Orléanais. Brissac, qui dirigeait aussi des troupes vers la Bretagne, les fit stationner dans le Vendômois, peut-être pour punir le duc de Vendôme en faisant supporter à son duché le poids de leur ravitaillement.

Louis XIII et sa mère arrivèrent à Nantes le 12 août. Lors de leur passage à Angers, le 8 août, on les avait prévenus que César, qui se trouvait près d'Ancenis, avait filé à leur approche. Il s'était replié sur Lamballe. Son attitude les renforça dans leur détermination de poursuivre jusqu'à Nantes et d'y présider les états de Bretagne à la place du gouverneur. Le duc se méfiait de la régente ; les assurances reçues en juillet ne le mettaient pas à l'abri de poursuites pour les actes survenus depuis cette date. Pour lever cet obstacle à la réconciliation, le roi prit une déclaration le 13 août portant abolition en faveur du duc pour tout ce qui s'était passé en Bretagne depuis le 14 juillet. Elle fut enregistrée le 18 août par le parlement (20).

Condé, qui malgré la signature du traité n'était pas revenu immédiatement à la cour, s'était empressé de rejoindre le roi dès les premiers signes de mobilisation, au début de juillet. Rohan fit de même à Nantes. Leur présence à la cour affaiblissait la position du duc de Vendôme et marquait son échec dans la relance de la révolte. Rohan s'offrit même d'aller contre le rebelle pour l'amener à résipiscence.

Les protestations des Bretons contre leur gouverneur allaient achever de le condamner aux yeux de la cour. Les troupes qu'il avait recrutées vivaient sur le dos des habitants. Elles s'y livraient à de nombreuses exactions qui indisposaient fort. Malherbe rapporte l'une des malversations dont on rendait le duc responsable : le rapt, par un protégé du duc, de la fille du gouverneur de Rennes. César dut intervenir pour arranger l'affaire et mettre fin aux clameurs qu'elle déclenchait. Les Bretons, qui dans leur majorité appréciaient fort peu les menées de leur gouverneur, avaient envoyé une députation au roi pour se plaindre de lui, demandant qu'on lui retirât son gouvernement et proposant même de payer les frais de sa réduction. Ils se plaignaient de la violence des soldats et l'accusaient de leur avoir promis l'impunité. Les états de Bretagne s'ouvrirent le 18 août par un réquisitoire contre le gouverneur, ses troupes et leurs exactions. Ils demandaient que « les canons, poudre, armes et munitions étant aux châteaux de Machecoul, Ancenis, Belle-Île, Lamballe, Moncontour et Guingamp, [fussent] pris et transportés en places et villes royales » (21). Le 22 août, les députés présentèrent au roi

une liste de doléances contre le duc de Vendôme. À toutes ces demandes le roi répondit favorablement : « Il fut résolu dans lesdits états, de casser les gardes que le pays entretenait à mondit sieur de Vendôme, et de démanteler beaucoup de places qui étaient entre ses mains, et de faire punir et châtier ceux qui avaient commis des extorsions et excès extraordinaires. » (22)

Ce même 22 août, le duc de Retz vint faire sa soumission au roi qui l'accueillit fraîchement. César résolut de se soumettre le 26. Héroard, le médecin du roi, rapporte dans son journal les détails de l'entrevue avec Louis XIII. César se présenta à Nantes au moment du dîner : « [Le roi] le salue froidement comme un simple gentilhomme, sans se retourner, lui ayant mis le chapeau sur l'épaule, se couvre. » César fit son compliment à son frère : « Sire, je n'ai voulu faillir à venir trouver Votre Majesté, aussitôt que j'en ai reçu son premier commandement et pour l'assurer que je n'ai point d'autre volonté que d'être son très humble et très affectionné serviteur, désirant de le témoigner par le sacrifice de ma vie. » Louis XIII, la voix tremblante et blême de colère : « Servez-moi mieux pour l'avenir que vous n'avez fait par le passé, et sachez que le plus grand honneur que vous ayez au monde, c'est d'être mon frère. » « Je le crois ainsi » (23), acquiesça César. Puis le roi le conduisit chez la reine.

Les états de Bretagne se poursuivirent mais la régente ne revint pas sur les mesures prises en faveur du duc ; on en resta aux clauses du traité de Sainte-Menehould, y compris pour ceux qui l'avaient soutenu (24). Le 30 août, le roi et la cour se remirent en route pour Paris. César avait ordre de suivre. En fait, il les précéda, accompagné de son oncle Cœuvres et du duc de Retz, et rejoignit bientôt la duchesse de Vendôme qui avait accouché d'une fille entre-temps.

II – LE DUC EST ANIMÉ DE MOTIVATIONS PROPRES

Depuis le début du mouvement, le duc de Vendôme avait donc suivi une ligne différente de celle des autres princes. Contrairement à eux, il n'était pas animé par des considérations politiques. Si on laisse de côté sa demande concernant Blois, qui n'apparaît pas sérieuse puisqu'il n'en fait même pas état dans ses lettres à la cour, il demandait qu'on le conservât dans les droits que son père lui avait octroyés et qu'on cessât de le traiter comme on avait fait depuis la mort de ce dernier. C'est son statut au sein de la cour qui était en cause et, au-delà, les relations qu'il entretenait avec le roi et sa mère. Ajoutons que son isolement au sein du système de cour rendait ces questions très sensibles pour lui.

1. LA DÉFENSE DE SON STATUT AU SEIN DE LA COUR

La société de cour dans laquelle évoluait le jeune duc de Vendôme était une société très hiérarchisée, où comptait

(17) « Lettre de Monsieur de Vendosme, à la Roynie, sur son entrée à Vannes le 15 juin 1614 (Vannes, 18 juin) », BNF.

(18) *Mémoires de Phélypeaux de Pontchartrain*, collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, 2^e série, par C. B. Petitot, Paris, Foucault, 1822, p. 49. L'intéressé, proche du trône, exprime un point de vue qui reflète sans doute celui de la régente.

(19) Bouchitté, *op. cit.*, introduction p. XIX ; G. Blanchard, *op. cit.*, p. 334.

(20) G. Blanchard, *op. cit.*, p. 334.

(21) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (C 2648, p. 585-586).

(22) P. de Pontchartrain, *op. cit.*, p. 56.

(23) J. Héroard, *Journal*, t. II, éd. Pierre Chaunu et Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, p. 2227.

(24) F. de Fontenay-Mareuil, *op. cit.*, p. 79.

avant tout le rang de préséance. Plus on était proche du roi, plus on était puissant et plus on recevait de faveurs. Cette suprématie se traduisait par une infinité de signes codifiés, qui déterminaient la place de l'individu dans les rituels de la vie quotidienne à la cour ou lors des grandes occasions (sacre, mariage royal, funérailles, etc.). L'ascension sociale prenait du temps et chaque génération s'y employait à son tour. Pour marquer sa place dans la société, tenir son rang, il fallait de la fortune, disposer de moyens en rapport avec son statut. Les biens personnels conditionnaient cette démonstration mais ne suffisaient pas. S'ils permettaient de mener grand train, il fallait aussi s'efforcer d'acquérir des charges, sources de pouvoir : le gouvernement d'une province, d'une place, d'un château ou bien encore un emploi à la cour.

De ce point de vue, le duc de Vendôme se trouvait placé dans une situation exceptionnelle. Fils de roi, il pouvait prétendre, en principe, aux plus hautes marches. Mais sa bâtardise était un sérieux handicap pour se maintenir dans les luttes d'influence entre grandes familles de la haute noblesse. Le rang et les charges qu'il détenait ne résultaient pas d'un patient travail d'approche de ses ancêtres. Il les avait reçus de son père, par mesure de protection. Or, depuis la mort d'Henri IV, ces avantages étaient menacés : son rang était remis en cause et ses charges convoitées.

En matière de préséance, le duc de Vendôme ne pouvait prétendre bénéficier du même traitement que les princes du sang : sa bâtardise le lui interdisait. Son rang était donc déterminé par ses titres les plus élevés – en l'occurrence, duc et pair de France. Or la pairie de Beaufort, premier titre qu'il avait reçu en 1597, avait bénéficié d'un classement dérogeant en matière d'ancienneté : Henri IV avait décidé de la ranger en deuxième position, derrière la pairie Montmorency et devant toutes les autres, pourtant plus anciennes (25). Cette faveur avait été mal reçue par ceux qu'elle lésait mais ils avaient dû s'y résoudre. La pairie de Vendôme, donnée à César en 1598, avait également bénéficié d'une dérogation à la règle d'ancienneté (26). Bien qu'il s'agit en fait d'une nouvelle création, le roi avait décidé que le duc conserverait l'ancienneté attachée à la pairie depuis sa création initiale (1515). Un siècle après, cette décision était toujours contestée (27).

Conscient cependant de la fragilité de la position de son fils, Henri IV avait décidé en 1610 de franchir une étape supplémentaire et lui octroyer un rang exceptionnel, encore inusité : le rang intermédiaire. Par lettres patentes du 15 avril, il disposa que le duc de Vendôme prendrait rang juste après les princes du sang et précéderait donc

(25) P. Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume...*, t. 4, Paris, 1726-1733, p. 86.

(26) Cf. article sur la résurrection du duché de Vendôme en 1598, in *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2006.

(27) Notamment lors de la réception du petit-fils de César, Louis-Joseph, au parlement de Paris en 1694 ; cf. Saint-Simon, *Traité politiques et autres écrits*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1996, p. 651 et s.

(28) Anselme, *op. cit.*, t. 4, p. 108.

(29) Un règlement du 6 mai 1598, fait par le roi, place clairement le duc de Vendôme avant Montbazon en matière de préséance dans la ville. Or, dès le 21 octobre 1598, Gabrielle d'Estrées avait dû intervenir pour rappeler ces dispositions au maire de Nantes qui voulait les ignorer (archives de Nantes, série EE.1).

(30) C'est Charles IX qui mit fin à la tradition. Par lettres du 19 décembre 1568, il nomma, directement, René de Sanzais au gouvernement de la ville et du château de Nantes pour y commander en l'absence du gouverneur. Il s'arrogeait ainsi le pouvoir de nomination mais créait une ambiguïté sur le statut de la personne nommée. L'usage voulait en outre que les lieutenants prissent le titre de « gouverneur » sans addition ou avec la mention « sous Monseigneur... » (source : *Nantes ancien et le pays nantais*, par C. Dugast-Matifeux, Nantes, 1879).

tous les autres grands, qu'ils soient princes étrangers comme les Lorraine, ou ducs-pairs appartenant aux vieilles familles titrées. Trois motifs animaient le roi si l'on en croit les lettres patentes : « *Nous désirons faire revivre le nom et la tige des ducs de Vendôme, de laquelle nous sommes sortis, en la personne de notre dit fils, le duc de Vendôme, la perpétuer en sa postérité, et lui témoigner de plus en plus notre paternelle affection, pour l'espérance que nous avons qu'il se rendra toujours plus utile au bien de notre service, de celui de notre très cher et très aimé bon fils, le dauphin, comme de nos autres enfants et de notre dit royaume.* » (28) Cette décision bousculait toutes les règles établies et ruinait du même coup des années d'effort des uns et des autres. Aussitôt le roi disparu, elle fut remise en cause, en fait sinon en droit : lors des funérailles, alors que César s'appropriait à prendre place derrière le cercueil de son père, le duc de Guise, maître de cérémonie, le repoussa avec fermeté. Âgé de 16 ans à peine, le jeune duc pouvait difficilement résister et dut céder la place. La vexation qu'il en conçut devait être vive pour qu'il y fasse allusion, quatre ans plus tard, dans sa lettre du 1^{er} mars. La frustration était exacerbée par le fait qu'en droit le duc était toujours fondé à tenir ce rang exceptionnel. Les lettres patentes qui l'avaient créé étaient en effet toujours en vigueur. Le reconquérir dans les faits était par conséquent l'un des buts de son existence. Ce sont ces droits malmenés qu'il évoque lorsqu'il parle du mauvais traitement qu'il a subi depuis l'avènement de la régence.

Mais ses griefs ne se limitaient pas à la question du rang. Le traitement qu'il dénonçait renvoyait aussi aux assauts répétés contre ses charges de gouverneur, auxquels il avait à faire face depuis la mort de son père. En 1598, alors âgé de 4 ans, il avait reçu le gouvernement de Bretagne, retiré à Mercœur, et le gouvernement de Nantes (ville et château). Ces deux charges importantes lui avaient été octroyées pour l'aider à soutenir son état de fils de roi. Pendant sa minorité, les fonctions correspondantes avaient été exercées par les lieutenants généraux que son père avait nommés pour le seconder. Le duc de Montbazon et le comte de Brissac se partageaient ainsi la lieutenance générale de Bretagne : au premier le comté de Nantes, au second le reste de la province. Montbazon était, en outre, lieutenant général de la ville de Nantes. Pendant près de dix ans, ils eurent tout loisir de prendre possession du terrain, tisser des réseaux au sein de la population qu'ils utilisèrent ensuite pour s'opposer au gouverneur. Lorsque le duc de Vendôme accéda à la majorité et désira exercer ses prérogatives, il se heurta à cette résistance.

À Nantes, Montbazon entretenait une véritable connivence avec les bourgeois, contre le gouverneur. Prétendant régenter seul la place, il avait contesté au duc de Vendôme, en 1611, le droit d'entrer au château avec une escorte nombreuse. Le duc s'était emporté et avait menacé de provoquer Montbazon en duel. La reine avait dû les accommoder pour mettre un terme, au moins provisoire, à leur querelle. De fait, le statut de gouverneur de Nantes était sujet à confusion. César avait bel et bien reçu cette charge et Montbazon celle de lieutenant, donc de second. Mais l'usage voulait qu'on donnât le titre de gouverneur au lieutenant, ce qui ne contribuait pas à la clarté des rapports entre les deux hommes. En tout état de cause, la qualité de gouverneur de Bretagne détenue par le duc lui donnait autorité sur Montbazon (29). Mais, outre la minorité de César pendant laquelle il avait régné en maître, Montbazon avait été nommé lieutenant directement par Henri IV et non par le gouverneur de Bretagne comme cela fut longtemps le cas (30). Il s'estimait donc investi personnellement de la ville et du château de Nantes.

L'exercice de la charge de gouverneur de Bretagne n'était pas moins difficile. La régente n'avait pas facilité la tâche au duc de Vendôme à cet égard. Pour l'éloigner de la cour, au printemps 1612, elle lui avait proposé une ambassade à Rome. Une telle proposition n'était pas du rang

d'un prince. De plus, venant après le départ de son frère Alexandre, qu'on avait envoyé à Malte pour l'écartier du roi, elle ressemblait à une mise à l'écart. Le duc avait refusé. La régente avait alors décidé, hors conseil, de faire présider les prochains états de Bretagne par Brissac. C'était une atteinte intolérable aux prérogatives du gouverneur. César avait appelé Brissac en duel. Les Guise avaient élevé une protestation auprès de la reine et soutenu le duc de Vendôme. Pour toute réponse, la reine l'avait assigné à résidence au château d'Anet et sommé Brissac de faire son œuvre en Bretagne. Craignant une réaction des amis que César commençait à compter en Bretagne, elle avait envoyé des troupes sur la Loire. Brissac avait donc remplacé le gouverneur. César n'était revenu à la cour qu'en novembre, sur ordre de la régente mais sans avoir été accommodé. Or le défaut d'accommodement était une atteinte grave à l'honneur d'un gentilhomme. Le duc avait conçu de ce traitement une seconde blessure, après celle qu'il avait reçue à propos du rang intermédiaire. C'est vers cette période qu'il avait commencé à prêter l'oreille aux propos séditieux tenus par les princes en mal de révolte. Les dispositions prises par la régente au début de 1614 pour s'assurer de la Bretagne, et que César avait surprises, s'inscrivaient donc dans le prolongement de plusieurs années de tracasseries et ne pouvaient qu'attiser sa méfiance. Cela explique les longues tractations de juillet-août et son ralliement seulement après avoir reçu des garanties suffisantes de recouvrer sa charge de gouverneur.

2. LA RUPTURE DU LIEN DE CONFIANCE AVEC LE ROI

Dans cette société hiérarchisée, le roi était la clé de voûte de la noblesse, dispensateur de grâces et arbitre des intérêts entre les grands. La place de chacun était garantie par la relation de confiance qu'il établissait avec le souverain. Or, de ce point de vue également, la situation du duc de Vendôme était exceptionnelle : depuis sa naissance, il entretenait des liens originaux avec le roi, d'abord son propre père, ensuite son demi-frère.

Henri IV avait été pour lui bien plus qu'un souverain à qui l'on rend hommage et jure fidélité. Il avait été un véritable bienfaiteur, qui prodiguait les grâces sans qu'elles soient sollicitées, alors que les autres grands se les disputaient. Le duc devait tout à son père : sa légitimation, ses titres (31), ses charges, son rang, sa situation matrimoniale. Le roi avait fait pleuvoir toutes ces grâces sur le berceau de l'enfant comme sur celui d'un dauphin. César n'avait donc pas eu à se faire une place à la cour. Il n'avait jamais eu à lutter contre la concurrence des autres grands. Le roi avait été un père aimant, tendrement attentif à ce premier enfant. Il avait également veillé à la paix familiale. Plusieurs de ses décisions concernant César y font explicitement référence. S'il couvrait son fils légitimé de bienfaits c'était pour le désintéresser et qu'il soutînt son frère, Louis XIII, lorsque celui-ci serait roi. Henri IV rêvait d'une grande famille solidaire dont tous les enfants, légitimes ou non, seraient unis autour du trône et assureraient la prospérité d'une dynastie qu'il avait eu tant de peine à imposer au royaume.

Lorsque Louis XIII, encore mineur, succéda à son père, ce bel édifice s'écroula. De tous temps, la minorité des rois a été une période instable. Les régences ont souvent été contestées. Celle qui s'ouvrit en 1610 n'échappa pas à ce destin. Avec Henri IV disparaissait la clé de voûte du système nobiliaire, et la minorité du roi qui lui succéda créa un vide politique. Ce vide exacerba les tensions entre les grands en raison de l'incertitude qu'il faisait peser sur l'avenir de chacun d'eux. La tutelle paternelle protectrice pour César fit alors place à la jungle des courtisans avides. Les liens familiaux qui unissaient Louis XIII et le duc de Vendôme auraient dû le protéger mais tel ne fut pas le cas car ils s'inscrivaient dans des rapports complexes entre les deux frères. Le duc était l'aîné. Il avait été l'enfant chéri

tandis que le dauphin avait reçu une éducation sévère pour le préparer à ses futures fonctions. Louis XIII, enfant, avait développé des sentiments ambigus à l'égard de son frère, mélange de jalousie et de domination : il n'avait pas bénéficié de la même tendresse mais il savait qu'il serait son maître, en dépit de la différence d'âge, puisqu'il devrait régner un jour. Le *Journal* de Jean Héroard est émaillé d'anecdotes qui témoignent de ces sentiments. La relation entre les deux frères était empreinte de complicité mais aussi d'oppositions. Pour autant, le lien du sang conférait au duc un caractère relativement intouchable. C'est sans doute l'un des rares bénéfices qu'il tirait de cette parenté : en cas de faute, on ne pouvait le punir avec la même sévérité qu'on le ferait pour un autre grand.

La relation du duc de Vendôme avec les deux rois successifs n'eut donc rien de politique. En revanche, elle était sous-tendue par ce contrat moral de soutien réciproque installé par Henri IV. Or la période qui suivit l'assassinat de ce dernier par Ravailiac fut marquée par la rupture de ce contrat de confiance. Les atteintes répétées au statut du duc de Vendôme, cautionnées, voire perpétrées par la régente, l'avaient délivré de l'obligation de soutenir le trône en toute circonstance. Il avait vécu ces atteintes comme une trahison. Sa lettre du 1^{er} mars est éloquente à cet égard. Rien d'étonnant à ce qu'il s'estimât autorisé à défendre lui-même ses prérogatives, fût-ce contre le roi, quand ce dernier tolérerait de telles atteintes. Il avait d'autant plus intérêt à y veiller personnellement qu'il était isolé au sein du système de cour.

3. L'ISOLEMENT DU DUC AU SEIN DU SYSTÈME DE COUR

Dans le système concurrentiel de la cour, on faisait son chemin en s'appuyant sur des liens familiaux et sur des alliances. Dans un tel contexte, la bâtardise était un handicap, puisqu'elle jetait un discrédit sur les origines familiales. Et le duc de Vendôme n'échappait pas à cette loi : il n'appartenait à aucune des deux grandes familles qui pouvaient le soutenir : Bourbon et Lorraine. La maison de Vendôme n'avait pas, non plus, suffisamment de crédit pour constituer un levier efficace.

César était Bourbon. Il avait donc des liens de parenté avec les princes du sang, Condé notamment. Mais ces derniers le rejetaient doublement. D'abord en raison de sa bâtardise, car il ne pouvait être considéré comme ayant hérité des caractères de ses ancêtres naturels ; de tels caractères ne pouvaient être transmis que dans le cadre d'une union légitime. Ils le rejetaient aussi pour la menace potentielle qu'il représentait pour leurs intérêts dynastiques : dans les périodes troublées on avait parfois vu les bâtards royaux formuler des prétentions au trône. Condé n'avait donc aucune sympathie pour le duc de Vendôme. Il l'utilisait comme force d'appoint ou comme alibi, lorsque cela servait ses propres intérêts – on l'a vu dénoncer l'arrestation arbitraire de César – mais l'oubliait bien vite, comme on l'a constaté lors des négociations de Sainte-Menehould.

À défaut de liens étroits avec les Bourbon, César aurait pu développer des solidarités familiales avec les Lorraine. Le duc de Vendôme avait épousé une princesse de Lorraine. La duchesse de Vendôme était donc parente des Guise, puissante famille catholique qui pesait de tout son poids à la cour. Or tel n'était pas le cas non plus. Princes étrangers puisqu'ils appartenaient à une famille souveraine d'un territoire indépendant, les Guise rejetaient aussi le duc. Sa bâtardise était une tache dans les alliances prestigieuses qu'ils avaient nouées au cours des siècles. De plus, le rang intermédiaire dont il avait bénéficié nuisait directement à

(31) La seule liste de ses titres ducaux est impressionnante : duc de Beaufort, de Vendôme, d'Étampes, auxquels s'ajoutent ceux qui furent reçus de sa belle-mère : duc de Mercœur, de Penthièvre, sans compter le titre de prince de Martigues.

leurs intérêts, puisqu'il les éloignait du rang des princes du sang. Comme les Bourbon, les Lorraine utilisaient donc le duc de Vendôme selon leurs intérêts : ils le soutenaient lorsque la régente portait gravement atteinte à ses prérogatives de gouverneur en 1612, car ils craignaient que ce comportement ne se reproduise à leur propre détriment. En revanche, ce furent eux qui l'écartèrent du groupe des princes du grand deuil, derrière le cercueil du roi, en 1610.

Quant à la nouvelle maison de Vendôme, instituée par Henri IV pour perpétuer la lignée, elle n'existait encore guère en 1614. César en était le jeune chef. Son frère, âgé de 16 ans, avait été envoyé en résidence à Malte, comme on l'a dit. Leur sœur, Catherine-Henriette, âgée de 18 ans, n'était pas encore mariée. L'influence du réseau familial était donc des plus réduites. Leur seul parent susceptible de jouer un rôle était le marquis de Cœuvres, oncle de César. Mais, outre qu'il n'appartenait pas au premier cercle des puissants au sein de la cour, il ménageait ses propres intérêts autant qu'il pouvait et n'était pas prêt à accorder un soutien inconditionnel à son neveu.

Le duc était d'autant plus isolé qu'on le soupçonnait à la cour de vouloir rétablir une principauté indépendante en Bretagne. La Bretagne était la province de prédilection de sa belle-mère. La duchesse de Mercœur était née à Lamballe (1562), sa fille était née à Nantes. Leurs ancêtres Luxembourg avaient gouverné la province depuis un siècle, quasiment sans discontinuer. La duchesse conservait des biens importants dans cette province. Outre le duché de Penthièvre avec ses places fortes et le château d'Anenis, dont on a parlé, elle possédait aussi l'île de Bréhat, des terres, des forges, une verrerie, des moulins, etc. Un certain nombre de Bretons lui étaient donc liés. Elle avait nourri autrefois de hautes ambitions dans la province, allant jusqu'à faire graver « prince et duc de Bretagne » sur le tombeau de son fils défunt, allusion au duché indépendant, réuni à la couronne par François I^{er}. Au plus fort des luttes de la Ligue, elle n'avait pas hésité à descendre dans la rue et se mettre à la tête des processions pour entraîner le peuple derrière le gouverneur. C'est dire quelle était sa conception du gouvernement de Bretagne. Conservant des intérêts dans la province en 1614 auxquels son gendre fait allusion dans ses lettres, il est possible qu'elle l'ait poussé sur la voie de la rébellion ou, à tout le moins, l'ait conforté en ce sens. La bâtardise du duc l'ayant privé de la succession au trône de France, on pouvait craindre qu'il ne cherche à en distraire la Bretagne pour y régner par défaut.

Cette crainte explique peut-être que la régente ait cherché à l'écartier en l'envoyant à Rome. Elle justifie, à n'en pas douter, les précautions particulières qu'elle prit pour

maintenir la province sous l'autorité du roi lorsque le duc s'évada du Louvre. Elle explique aussi l'animosité constante du parlement de Bretagne à l'égard du duc, le zèle qu'il déploie pour le contrer et sa réclamation au roi, le 8 août 1614, de démolir les fortifications qu'il a faites à Lamballe et Moncontour depuis six mois (32). Il est difficile de déterminer si le duc de Vendôme était animé, à cette époque, d'intentions de sécession à l'égard du trône. En revanche, il ressort clairement de ses lettres qu'il cherchait en Bretagne un lieu sûr où se mettre à l'abri. Cette quête était sans doute encouragée par les rumeurs qui couraient sur la santé de Louis XIII et les risques de révolution de palais auxquels les princes se croyaient exposés. Menacé par l'ambition de quelques-uns et miné de l'intérieur par celle du favori, l'avenir du régime apparaissait incertain ; le duc pouvait donc craindre un bouleversement politique. Il redoutait en particulier l'arrivée de Condé sur le trône. Il cherchait à consolider ses positions en province pour affronter une telle éventualité.

CONCLUSION

Ainsi l'attitude du duc de Vendôme prend-elle un autre sens lorsqu'on la replace dans le contexte de son époque et dans celui de sa propre histoire. Il tire parti des événements pour tenter de rétablir son statut. Dans le même temps, il prépare une retraite sûre en cas de besoin. Cette seconde motivation vient renforcer la première : en cas de retour à la paix, le contrôle effectif de la Bretagne lui donnerait le poids nécessaire pour faire respecter ses droits. Le réseau de clients qu'il pourrait tisser dans cette province, en y recueillant l'héritage de son beau-père, remplacerait les liens familiaux qui lui font défaut. Cette attitude n'est pas dénuée de sens. Elle n'est pas celle d'un gentilhomme qui cherche l'aventure pour l'aventure. Il agit par opportunité et non mû, comme les autres princes, par un mobile politique. Ses revendications ne portent pas, comme les leurs, sur la politique étrangère de la reine, sur le partage du pouvoir ou sur la distribution des rôles. Il ne revendique même pas d'avantage matériel. Sa quête est personnelle. Et, s'il paraît parfois tergiverser, c'est peut-être qu'il cherche à gagner du temps pour deviner de quel côté tournera le vent de la révolte afin de poursuivre cette quête avec plus d'efficacité. À tous égards, la révolte du duc de Vendôme en 1614 préfigure ce qui sera le but de toute sa vie : la reconnaissance des droits octroyés par son père.

(32) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (C 2648, p. 584).

CÉRÉMONIAL DE LANDES

Daniel Percheron



Essai de reconstitution de l'église Saint-Lubin de Landes au XII^e siècle (selon un schéma obligeamment fourni par M. Pilon). La disposition comportait une nef unique avec un caquetoire sur les pans sud et ouest. La hauteur du clocher était plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Jusqu'en 1790, le bourg de Landes comportait deux paroisses : Saint-Martin et Saint-Lubin. Toutefois, une partie du territoire de la commune appartenait alternativement à l'une ou l'autre paroisse d'une année sur l'autre, ce que l'on appelait « la tournée ».

Une organisation très complexe avait été élaborée par les curés des deux paroisses qui étaient amenés à collaborer étroitement pour la célébration des grands événements liturgiques.

Le cérémonial de Landes, dressé en 1738 par M. Binet, curé de Saint-Martin, donne une description détaillée de cette organisation et nous permet d'avoir un aperçu du rituel en usage en milieu rural, après les réformes imposées par le concile de Trente.

(Traduit du vieux français par M. Didier Chauv.)

Il y a un canton dans ces paroisses qui se nomme « La Tournée », parce qu'il est alternativement des deux. C'est le jour de la Toussaint que se fait ce changement de paroisse, en sorte qu'à midi il est de la paroisse dont il n'était pas la veille et au matin, suivant la tradition.

Le jour de Toussaint, on chante matines. Or il faut remarquer que, lorsqu'on chante matines, on ne chante

jamais qu'un nocturne, excepté la nuit de Noël et de la fête des morts, et laudes, puis la grand-messe, qui est la première.

Cette première grand-messe se dit ordinairement depuis la Toussaint jusqu'à Pâques au soleil levant et, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, une heure après le soleil levé.

Pour la commodité de ces paroisses, MM. les curés se sont accordés à dire leurs messes à différentes heures. La première se dit comme on vient de l'expliquer. On laisse toujours une heure et demie franche entre cette première messe et la seconde, pour donner le temps à ceux qui y ont assisté de s'en retourner et à ceux qui ont gardé la maison de revenir à la seconde, ce qui se peut en moins d'une heure et demie.

On a coutume de juger que ce temps est écoulé lorsqu'on voit, de la paroisse de Saint-Martin, arriver quelqu'un du village de Benne qui n'est parti qu'après le retour de ceux qui sont venus à la première messe ; de la paroisse de Saint-Lubin, quelqu'un de Pitouille ; et de La Tournée, quelqu'un du moulin de Chesneau.

Cette première messe se dit tour à tour dans les deux paroisses, c'est-à-dire un dimanche à Saint-Lubin et l'autre dimanche à Saint-Martin.

C'est le dimanche de Quasimodo que commence cet ordre, qui n'est point interrompu jusqu'au dimanche des Rameaux, à moins de raisons de la part de MM. les curés, car c'est librement de leur part que s'est introduit cet usage en 1690 et qu'il continue.

Les fêtes qui se trouvent dans le cours d'une semaine sont pour l'ordre de première et dernière messe comme le dimanche qui les ont précédées.

C'est à la première messe que MM. les curés font leur prône, s'ils y sont disposés.

Ils sont encore en usage d'aller à la messe l'un de l'autre, quand ils n'ont point d'occupation qui les en empêchent, pour conduire le chœur.

Ils prennent la chape aux jours de matines et font les annonces au peuple lorsqu'ils ne montent pas en chaire.

On ne monte point en chaire les dimanches où l'on a matines à chanter.

Les jours où l'on chante matines, on les chante seulement dans l'église où doit se dire la première messe et on les commence à la même heure, ou peu auparavant, qu'on a coutume de commencer la messe lorsqu'on ne chante point matines. Et, devant que de commencer la dernière messe, dans l'autre paroisse où matines n'ont point été chantées, on chante tierce ou une autre des petites heures.

On chante toujours la messe dans les deux paroisses. On fait l'aspersion et les processions les dimanches avant de la commencer et la procession sans aspersion les fêtes qui ne tombent pas les dimanches, excepté les fêtes solennelles pour lesquelles, depuis la septuagésime jusqu'à Pâques : *Asperges* ; et depuis la Trinité jusqu'à la septuagésime : *Effundam*.

Toutes les fois que l'on chante matines, on fait encens et l'on fait habiller des enfants en aubes, pour servir à l'autel.

Le jour de la Toussaint, six cierges, bel ornement, chapes, encens, messe royale.

Le jour de cette fête, après les vêpres du jour, ou si cette fête arrive le samedi, le dimanche après les vêpres, on chante celles des morts puis complies. Après quoi, on va chanter un *Libera* solennel à la représentation, après avoir recommandé nommément les bienfaiteurs de cette église. On y fait l'encens, ensuite on chante un *Porte* pour la fondation de M. Le Fuzelier, seigneur de Landes, pour Mlle Richarde Sénéchal, sa mère, puis on en chante pour satisfaire la dévotion du peuple, sans sortir de la représentation.

Le jour des morts, on chante les trois nocturnes des vigiles des morts. Le dernier répons se chante en allant au cimetière où on le finit à la croix par les prières de l'oraison et on commence les laudes que l'on chante en revenant. On porte l'eau bénite à cette procession et M. le curé asperge d'un côté et d'autre dans l'église et, dans le cimetière, sur les tombeaux des fidèles.

On fait encens à l'offertoire de la messe et au *Libera* solennel qui se chante après la messe, à la représentation. À l'autre paroisse, on commence les vigiles dès qu'on est sorti de la première messe et on fait comme ci-dessus. Le temps qu'on emploie à chanter matines et laudes suffit pour donner le temps de venir entendre la seconde messe.

Le jour de la Saint-Martin, patron de cette paroisse, matines, six cierges, bel ornement, chapes, encens, messe royale et de même à tous les annuels majeurs et mineurs. M. le curé de Saint-Lubin vient processionnellement en station à Saint-Martin avant matines, heure de la première messe, il y dit la messe, et ce jour il ne se fait point d'office à Saint-Lubin. À l'issue des vêpres, on fait la recommandation nominale des bienfaiteurs de l'église et on chante un *Libera* solennel à leur intention.

Le jour de la Saint-André, double majeur, deux cierges.

Les dimanches et fêtes qui se trouvent dans l'aveant, à l'issue des vêpres et complies, on chante *Rorate*, puis le verset et l'oraison du dimanche pour conclusion.

Tous les dimanches de l'année, on doit chanter un répons des morts pour Mlle Richarde Sénéchal. On est dans l'usage de chanter celui *Ne recorderis*, après complies, ce même après ce qui se peut trouver à chanter comme un salut ou le *Rorate* ou des prières publiques.

Il est également dans l'usage de cette église de faire une procession les premiers dimanches du mois et les fêtes fêtées de la Sainte Vierge, à l'issue des complies, conséquence de l'établissement d'une confrérie en l'honneur de Notre-Dame du mont Carmel, quoiqu'il n'y ait aucun confrère. On chante à la Toussaint les litanies ; étant finies, on chante l'antienne *Inviolata* puis le verset et les oraisons *Concede nos famulos* et *Defunctes quæsumus*, enfin le *Ne recorderis* pour Mlle Sénéchal, les jours où les fêtes de la Vierge sont les dimanches.

Le jour de la conception de la Vierge, on chante matines, quatre cierges, second ornement, chapes et encens.

Le jour de la Saint-Thomas, second patron de cette église, solennel majeur. Matines, si la première messe se trouve en cette paroisse, sinon tierce avant la grand-messe. Quatre cierges, second ornement, chapes et encens. M. le curé de Saint-Lubin vient en station à Saint-Martin avant la messe.

La nuit de Noël, on chante les trois nocturnes de matines, comme il est marqué dans la rubrique, et de tous les jours, de plus solennels il n'y a point. Ce jour-là, pour les messes qui se disent en même temps dans les deux paroisses, après complies : la recommandation nominale des bienfaiteurs et *libera*.

Aux fêtes de la saint-Étienne et de la saint-Jean, on chante quelque chose avant la messe.

Le jour de la Circoncision, on chante matines, quatre cierges, second ornement.

Le jour de l'Épiphanie, annuel majeur, comme le jour de la Saint-Martin, patron.

Saint-Sébastien, Saint-Vincent, Saint-Éloi, Saint-Roch sont d'une dévotion particulière. On fait la procession avant la messe.

Le jour de la Purification, solennel majeur, comme au jour de la Saint-Thomas. La bénédiction des cierges se fait dans les deux paroisses avant la messe. On a coutume de donner des cierges aux principaux chantres qui aident au chœur pendant l'année.

Le mercredi des Cendres, le service se fait le matin, en même temps dans les deux églises.

Les dimanches de carême, comme ceux de l'aveant. À la seconde messe, on lit le prône du rituel, l'épître et l'évangile du jour, avec quelques réflexions ou quelque article de catéchisme.

La fête de l'Annonciation, annuel mineur, matines, six cierges, messe royale, comme le jour de la Saint-Martin.

Le dimanche des Rameaux, le curé qui a la tournée dit toujours la dernière messe. On ne fait point de procession à la première messe et on n'y chante point la Passion. Le prêtre la lit à l'autel pendant qu'on chante doucement le graduel et le trait. Il fait néanmoins la bénédiction des rameaux avant la messe.

L'heure étant arrivée, le curé qui a dit la première messe se rend à la paroisse de la tournée, pour la procession générale qui se fait après l'aspersion et la bénédiction des rameaux. Elle se fait au grand cimetière en chantant les répons qui sont dans les processionnaires. Quand on est arrivé au lieu de la station, devant la croix, le célébrant chante l'évangile de la bénédiction des rameaux. Sitôt qu'il est fini, on entonne l'hymne *Vexilla*. Aussitôt, MM. les curés font leurs prosternements trois fois, ensuite le peuple, puis on s'en retourne en chantant *Stabat mater*.

Se fait ensuite la cérémonie de l'entrée de l'église et MM. les curés y chantent en commun la Passion. La messe dite, le curé qui est venu pour la procession s'en retourne, croix levée comme il est venu, en chantant un psaume ou un hymne du jour.

Le Jeudi saint, on fait le lavement des pieds et une aumône aux pauvres. Le soir, on fait le salut qu'on commence par *Pange lingua*. On lit ensuite un tiers d'une des passions, puis *Vexilla* et un autre tiers, enfin *Stabat mater* et le reste de la Passion. Tout le monde se retire et on ferme les portes de l'église que l'on ouvre le matin.

Le Vendredi saint, l'office se fait le matin, dans les deux paroisses. Avant l'adoration de la croix, on lit la Passion en français avec quelques réflexions ou bien on fait une exhortation au peuple.

Le jour de Pâques et les deux jours suivants, le curé de la tournée dit toujours la dernière messe. Le jour de Pâques est des plus solennels et il est d'usage de faire l'absoute immédiatement avant de donner la communion aux fidèles, après celle du prêtre. À la fin des complies, on chante le chant joyeux *O filii*, ensuite la recommandation nominale des bienfaiteurs et *Libera*. Les deux jours suivants, on chante laudes avant la messe. M. le curé de Saint-Lubin fait le lundi la procession et la station à Saint-Martin. Il chante, en venant, un répons du jour. À la station, il chante une antienne de Saint-Martin, puis *Regina cali*, les versets et oraisons du jour de la Saint-Martin et de la Sainte Vierge, puis il s'en retourne en chantant *O filii*.

M. le curé de Saint-Martin observe la même chose le lendemain, mardi de Pâques, avant sa messe pareillement, avec cette observation que M. le curé de Saint-Martin chante un répons des morts pour Mlle Richarde Sénéchal et un *De profundis* pour messire Jean Le Fuzelier, son fils, seigneur de Landes, selon sa fondation. À la fin de complies, on chante un salut de fondation pour Jean Hoguet. Ce salut consiste en un répons, verset et oraison du jour.

Le jour de la Saint-Marc, double majeur. Comme Saint-André, la procession de ce jour se fait à Lancôme qui vient le même jour ici. Saint-Lubin vient prendre Saint-Martin en chantant *Miserere*. On y va par le chemin de Saint-Martin et l'on revient par celui de Saint-Lubin. Après l'*Expurge* qui

se chante à l'église et le *Miserere* achevé, on commence prime, laquelle étant finie on entonne les litanies de saints. En arrivant au cimetière, on chante un *Libera*, les versets et oraisons, puis on entre dans l'église en chantant une antienne du patron. On commence la messe qui est dite par le curé de la tournée. Après la messe *Regina caeli*, le verset et oraison, puis en partant, on continue les litanies où on les avait laissées.

Il est en usage dans ce bourg de faire une procession de vingtaine qui sont les dix jours qui suivent la fête de la Saint-Marc. C'est Saint-Lubin qui a coutume de la faire mais, en cas de maladie ou autre raison de M. le curé de Saint-Lubin, M. le curé de Saint-Martin la fait. Elle se commence le matin avant la messe par *Expurge*, puis on chante *Miserere* en allant au grand cimetière. Y étant arrivé, devant la croix, on chante *Crucem Sanctam*, le verset et l'oraison, puis on psalmodie le psaume *De profundis*, les versets et oraison *Fidelium*, puis on entonne les litanies de la Sainte Vierge. Le dimanche, la procession se fait à la fin de complies.

Comme aussi, le 1^{er} mai, l'office de Saint-Philippe et Saint-Jacques, se fait comme celui de Saint-André.

On a coutume, ce jour-là, de faire la procession du tour des biens. Je la fais après vêpres ou la commence en chantant complies. Lesquelles finies, on entonne les litanies des saints sur le ton du jour de la Saint-Marc. Si elles ne suffisent pas, on chante celles de la Sainte Vierge et celles du Saint Nom de Jésus. Quand la tournée n'est pas de cette paroisse, on s'en revient par le chemin du Breuil et, quand on aborde le clos de vignes de la cure, on chante le *Te Deum* en action de grâce et, à l'église, le verset et l'oraison.

Le lundi des Rogations, celui des deux curés qui n'a pas la tournée vient en l'autre église en chantant *Miserere*. On commence la procession générale par *Expurge* puis on entonne les litanies des saints. On va d'abord au grand cimetière où, étant arrivé à la croix, on chante *Crucem sanctam*, le verset et l'oraison puis un répons des morts, les versets et oraison *Fidelium*. On continue les litanies en venant à l'autre paroisse où se dit la messe de la procession par le curé de la tournée. Laquelle étant finie, on reprend les litanies. Le curé de la tournée est reconduit jusqu'à la galerie, l'autre va finir les prières chez lui.

Le mardi des Rogations, on va à La Chapelle-Vendômoise. On observe tout ce qui a été dit pour le jour de la Saint-Marc. M. le curé de La Chapelle vient ici en procession.

Le mercredi des Rogations, on va à Jussay. M. le curé de Saint-Martin va trouver celui de Saint-Lubin. Le reste se fait comme au jour de la Saint-Marc et les litanies se chantent sur le même ton. M. le prieur de Jussay doit venir ce même jour.

Le jour de l'Ascension, grand solennel. Comme au jour de la Saint-Martin, MM. les curés vont en procession l'un chez l'autre avant leurs messes. On chante en allant un répons du jour à la station, comme au lundi de Pâques. En revenant, on chante les litanies du Saint Nom de Jésus sur le ton du lundi des Rogations. Après complies, on chante un salut et un *Libera* pour François Droguet.

Le jour de la Pentecôte, solennel majeur. Comme à la Saint-Martin, à la procession le célébrant entonne, en chasuble, le *Veni creator*, le verset et l'oraison. Puis on commence la messe et, comme avant la dernière messe, on chante tierce dont l'hymne est *Veni creator* dans le bréviaire. On ne le recommence pas avant la dernière messe mais, ayant chanté un répons à la procession, on commence tout de suite la messe comme à l'ordinaire.

Après complies, on chante un salut pour M. Louis Gothereau, curé de cette paroisse, puis on fait la recommandation nominale des bienfaiteurs et on chante un *Libera*.

Les deux fêtes de la Pentecôte, double majeur. Comme à la Saint-André, on chante laudes avant la première messe, tierce avant la dernière comme aux fêtes de Pâques et de

Noël. On chante *Veni creator* à la procession de la première messe et un répons à celle de la deuxième.

Au jour de la fête de la Sainte Trinité, solennel mineur, on chante matines, quatre cierges seront ornements, chapes et encens.

Le jour de la fête du Saint-Sacrement, on chante matines avant la première messe qui se dit en la paroisse qui n'a pas la tournée et laudes. Avant la dernière messe, on chante tierce et le curé qui a dit la messe vient processionnellement en la paroisse de la tournée en chantant un des hymnes du Saint-Sacrement pour la procession générale. Le curé de la tournée porte le Saint-Sacrement, et la procession se fait selon l'usage. Au retour, on chante la grand-messe après avoir remis le Saint-Sacrement dans l'expositoire pour donner la bénédiction. La messe finie, après une antienne, le verset et l'oraison chantée, on donne la bénédiction et on repose le Saint-Sacrement au tabernacle. Le curé qui est venu en la paroisse de la tournée s'en retourne en chantant le psaume *Laudate dominum et caelis*.

Avant vêpres, on expose le Saint-Sacrement et, complies étant finies, on commence le salut du Saint-Sacrement par un répons du jour pour acquitter un salut fondé pour François Hoguet et, après la bénédiction du Saint-Sacrement, on chante un *Libera* pour le sieur Hoguet.

Tous les jours de l'octave, on fait une exposition du Saint-Sacrement avant la messe qui se dit une heure de soleil et, après la messe, on donne la bénédiction après avoir chanté une antienne, le verset et l'oraison du Saint-Sacrement. Le soir, environ le soleil couchant, on chante le salut.

Le dimanche dans l'octave, on ne chante rien avant la première messe parce qu'on fait la procession du Saint-Sacrement dans les deux églises après l'aspersion, chacune dans sa paroisse, selon l'usage de chaque église, et les curés tâchent d'y assister.

Au jour de l'octave, on chante laudes avant la première messe qui se dit dans la paroisse qui n'a pas la tournée. Le curé fait la procession du Saint-Sacrement. On va, seulement, ce jour-là, de Saint-Martin à Saint-Lubin ou de Saint-Lubin à Saint-Martin en se reposant à Saint-Sauveur où l'on fait toujours un reposoir. On chante ensuite la grand-messe dans l'église où l'on a pris le Saint-Sacrement, comme aux solennels mineurs.

Comme il n'est point fête, on fait le service du matin. M. le curé de la tournée y assiste avec sa croix et son étole et s'en revient comme a fait son confrère au jour de la fête et dit sa messe selon la commodité et à son heure, en attendant un peu qu'il revienne quelqu'un à la messe. Au salut du soir, qui fait la clôture de l'octave, on chante le *Te Deum* après les oraisons du salut et avant la bénédiction, ayant chanté le verset et l'oraison *Pro gratiarum actione*.

Plusieurs de MM. les curés diffèrent la première communion des enfants jusqu'à l'octave du Saint-Sacrement. On est dans l'usage, dans cette paroisse, de la faire le dimanche de Quasimodo. Les enfants assistent à la procession qui se fait avant la messe. Ceux qui font leur première communion, les cierges à la main, et ceux qui les secondent, sans cierges. Ils marchent immédiatement après la croix. Les garçons en premier, les filles ensuite, se placent au retour sur les bancs qui leur sont préparés. À l'issue des vêpres, ils assistent à une seconde procession qui se fait pour eux. Au retour de laquelle il environnent les fonts baptismaux, et seuls, tour à tour, ils renouvellent publiquement les vœux de leur baptême. Tous l'ayant fait, on entonne le *Te Deum* en actions de grâce et M. le curé chante à son siège le verset et l'oraison.

Le jour de la Saint-Jean, solennel mineur, on chante quelque chose avant la messe.

Le jour de la Saint-Pierre et Saint-Paul, solennel majeur, comme au jour de la Saint-Thomas. On chante quelque chose avant la messe.

Le jour de la translation de saint Martin et de son ordination le 4 juillet, solennel majeur. Si le jour se rencontre le

dimanche, l'office se fait comme le jour de la Saint-Thomas.

Le jour de la Dédicace, solennel majeur. Le dimanche suivant est la dédicace de l'église de Saint-Lubin. On y va en procession et on dit la messe, et les vêpres se chantent en commun, comme Saint-Lubin fait ici le dimanche de Notre-Dame du mont Carmel, à moins que ces deux solennités ne concourent ensemble, car, pour lors, chacun fait le service en sa paroisse et l'on va seulement en procession l'un chez l'autre avant les messes. Celui qui est de première messe chante matines et l'autre une petite heure avant la grand-messe.

Le dimanche qui suit immédiatement le 4 juillet, on fait dans cette église la fête de Notre-Dame du mont Carmel, annuel mineur.

Le jour de saint Jacques, on va en procession à Saint-Lubin.

Le jour de l'Assomption de la Vierge, annuel mineur. Après vêpres, procession générale pour le vœu du roi Louis XIII. Le curé qui n'a pas la tournée part à la fin de ses complies en chantant le *Salve regina* pour se rendre à l'autre église et, si cette antienne ne suffit pas, on chante *Ave Maria plena*. On commence par le *sub tuum* avec le verset qui le suit, puis on entonne les litanies de la Sainte Vierge sur le ton du mardi des Rogations. Quand on en est

à *Sancta Maria*, on se lève et on va en station à l'autre église où, les litanies étant finies, on chante le psaume *Exaudiat* après la communion, en faux bourdon, puis l'antienne *Inviolata*, ensuite les versets et oraisons, enfin une antienne au Patron de l'église de la station, le verset et l'oraison propre. Puis le curé de la tournée s'en retourne en chantant *Ave Maria stella*. L'autre curé le reconduit jusque sous la galerie et s'en revient dans son église.

La fête de la Saint-Louis, patron du diocèse, annuel mineur, comme le jour de la Saint-Martin. On chante le psaume *Exaudiat* après la communion.

Le jour de la Saint-Gilles, 1^{er} septembre, le curé de Saint-Martin va à Saint-Lubin. On chante laudes, on fait la procession et on dit la messe du saint comme d'un grand patron, solennel mineur.

Le dimanche de l'assemblée de la Saint-Gilles, on va en procession à Saint-Lubin dès le matin. On dit la messe. Les vêpres se chantent en commun, point d'office ce jour-là à Saint-Martin. M. le curé de Saint-Martin va en station à Saint-Lubin, dès le matin, et assiste à tout le service, comme M. le curé de Saint-Lubin le fait à Saint-Martin.

Si la fête arrive le lundi, on y va le dimanche, en procession, chanter les premières vêpres solennellement.

Saint Sylvain au dimanche, patron solennel mineur, le 22 décembre.

LE VENDÔME DE *LA GRANDE BRETÈCHE* D'HONORÉ DE BALZAC

ou les procédés de création littéraire de l'un de nos plus grands romanciers

Monique Bourdin

Un an avant *Louis Lambert*, Balzac écrit une nouvelle intitulée *La Grande Bretèche*.

Rappelons brièvement l'histoire. Le Dr Horace Bianchon, héros récurrent de *La Comédie humaine*, qui apparaît dans 23 romans, d'abord comme étudiant en médecine, raconte à ses hôtes comment il aurait été fasciné, à Vendôme, par une maison abandonnée, triste et terrifiante. En questionnant successivement trois personnages, il finit par découvrir la vérité. La comtesse de Merret et son amant, grand d'Espagne, prisonnier de guerre, exilé par Napoléon à Vendôme (1), ont été surpris par le retour inopiné du mari de Mme de Merret ; l'amant se cache dans un cabinet. Le comte, pris de soupçon, demande à son épouse de jurer qu'il n'y a personne dans ce cabinet. Elle s'exécute ; le comte fait venir un maçon, à qui il ordonne de murer le cabinet. Chaque fois qu'elle entend du bruit dans son cabinet, la comtesse essaie d'intercéder pour l'Espagnol, mais son mari l'arrête, lui rappelant qu'elle a juré qu'il n'y avait personne. Après la mort de son époux, la comtesse se retire à la campagne et la maison déserte conserve son secret.

Publiée pour la première fois en mai 1832, dans le troisième volume de la seconde édition des *Scènes de la vie privée*, cette nouvelle peut être datée, par la correspondance de l'écrivain, d'octobre 1831.

Balzac raconte lui-même que le point de départ de ses réflexions a été une maison abandonnée qu'il voyait lorsqu'il passait sur la route de Paris à Versailles, exactement entre Auteuil et le Point-du-Jour, maison qui l'intrigue ; il imagine un mystère et invente une histoire. Il écrit, dans sa nouvelle :

« Le morne silence qui règne là n'est troublé que par les oiseaux, les chats, les fouines, les rats et les souris libres de trotter, de se battre, de se manger. Une invisible main a partout écrit le mot MYSTÈRE (...). » (2)

« Cette maison, vide et déserte, est une immense énigme dont le mot n'est connu de personne. Elle était autrefois un petit fief et porte le nom de la GRANDE BRETÈCHE (...). » (3)

« N'était-ce pas mieux qu'une ruine ? À une ruine se rattachent quelques souvenirs d'une irréfragable (4) authenticité ; mais cette habitation encore debout, quoique lentement démolie par une main vengeresse, renfermait un secret, une pensée inconnue (...). » (5)

« Pour moi, cet asile représentait les images les plus variées de la vie humaine, assombrie par ses malheurs : c'était tantôt l'air du cloître, moins les religieux ; tantôt la paix du cimetière, sans les morts qui vous parlent leur langage épigraphique (...); mais c'était surtout la province avec ses idées recueillies, avec sa vie de sablier. » (6)

Dès les premières lignes, l'écrivain situe sa nouvelle à Vendôme. Cette maison effrayante, dont la présence inquié-



La Grande Bretèche

Gouache de Charles Portel

tante emplit les premières pages, lui inspire un récit tragique qui va expliquer cet abandon :

« À une centaine de pas environ de Vendôme, sur les bords du Loir (...), il se trouve une vieille maison brune, surmontée de toits très élevés, et si complètement isolée qu'il n'existe à l'entour ni tannerie puante ni méchante auberge, comme vous en voyez aux abords de presque toutes les petites villes. » (7)

Certains ont cru trouver le modèle de cette demeure dans l'hôtel particulier du n° 5 de la rue Guesnault de Vendôme. Il existe, sur le mur perpendiculaire à la façade de la cour, une fenêtre murée et peinte en trompe l'œil, ce qui a pu éveiller la curiosité du petit Honoré.

Cependant, cette fenêtre se trouve sur un mur extérieur ; or, dans la nouvelle, le comte fait murer la porte du cabinet de l'alcôve de la chambre de son épouse.

(1) D'après la note 1 du volume III de la « Bibliothèque de la Pléiade », p. 1516, pendant l'Empire, la France fut envahie de prisonniers de guerre de toutes nationalités (mais particulièrement des Anglais et des Espagnols), qui étaient assignés à résidence sur parole et soumis à un contrôle régulier quotidien.

(2) *Scènes de la vie privée. Autre Étude de femme*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1979, p. 711.

(3) *Ibid.*

(4) Irréfragable = qu'on ne peut pas contredire.

(5) *Ibid.*, p. 712.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*, p. 710.



La fenêtre murée
(Photo : S. Dupré)



M. de Merret fait murer le cabinet
Gouache de Charles Portel

Lors de ses promenades au château, Honoré avait pu voir l'arrière de l'hôtel particulier, ainsi que son jardin allant jusqu'au Loir :

« Si, poussé par la curiosité, vous alliez voir cette maison du côté de la rue, vous apercevriez une grande porte de

(8) *Ibid.*, p. 711.



Vue de la maison depuis le château
(Photo : Images et sons en Vendômois)

forme ronde par le haut, et à laquelle les enfants du pays ont fait des trous nombreux. J'ai appris plus tard que cette porte était condamnée depuis dix ans. Par ces brèches irrégulières, vous pourriez observer la parfaite harmonie qui existe entre la façade du jardin et la façade de la cour. » (8)

Pour bien situer encore sa Grande Bretèche, l'écrivain parle de « tulipiers ». Il n'y en a aucun dans le jardin de l'hôtel particulier du n° 5 de la rue Guesnault ; en revanche, au n° 9 de la même rue, existe une maison, dans laquelle se trouve un tulipier de Virginie, planté vers 1800. Au moment



Façade de la cour
(Photo : Images et sons en Vendômois)



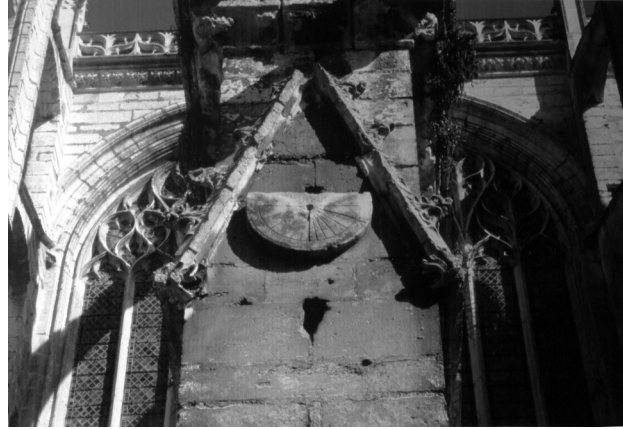
L'arrière de La Grande Bretèche
(Photo : Images et sons en Vendômois)



Le tulipier aujourd'hui
(Photo : S. Dupré)

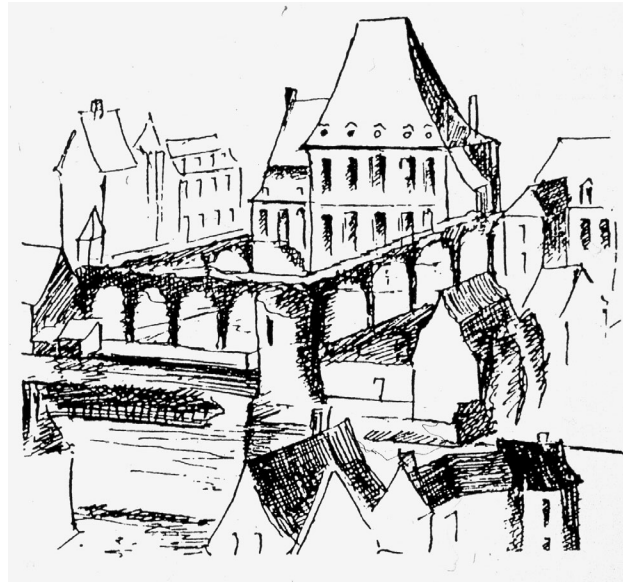
de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique et après la bataille de Yorktown, le 17 octobre 1781, beaucoup de Français qui s'étaient battus avec le maréchal de Rochambeau ont rapporté un tulipier d'Amérique et l'ont planté dans leur jardin. Cela a été une grande mode à la fin du XVIII^e siècle. Celui du n° 9 de la rue Guesnault date de cette époque et a donc plus de deux siècles. Depuis le château, Balzac a dû voir cet arbre encore jeune et l'a attribué à sa Grande Bretèche.

Dans le manuscrit, Balzac avait parlé de dahlias, qui étaient prolifères à Saint-Cyr-sur-Loire. Il les a remplacés par le tulipier. Il indique encore un « cadran solaire » sur l'un des murs de la maison. Il n'en existe aucun rue Guesnault, mais il y en a deux : l'un sur le côté de l'église abbatiale de la Trinité et l'autre dans le cloître.



Un cadran solaire sur l'abbaye de la Trinité
(Photo : Bernard Diry)

Un professeur du collège des Oratoriens, le père Dupuis, avait dessiné en 1790 l'hôtel de la rue Guesnault. Si ce dessin était affiché au collège, peut-être Honoré avait-il pu le voir souvent et s'était-il imprimé dans son cerveau.



La Grande Bretèche
d'après le dessin du P. Dupuis (1790)
à l'angle des arceaux, tour (aujourd'hui disparue)
de l'enceinte de la ville

Il semble hasardeux de trouver en l'hôtel particulier de la rue Guesnault le modèle de la demeure de sa nouvelle, pour plusieurs raisons. L'écrivain débute ainsi : « *A une centaine de pas de Vendôme* » et il nous parle d'une maison isolée ; or l'hôtel de la rue Guesnault se trouve en plein centre du vieux Vendôme, enserré entre d'autres maisons.

En outre, Balzac écrit qu'« *il n'existe à l'entour ni tannerie puante ni méchante auberge* ». Or Vendôme était réputée pour ses tanneries, développées par Marie de

Luxembourg, au XVI^e siècle (9), et qui ont prospéré au fil du temps, mais en 1930 il n'y en existait plus que cinq, qui ont disparu petit à petit. Les règlements européens draconiens ont forcé la dernière, les « Tanneries solognotes », à fermer ses portes en 2002 (10).

Quant à l'auberge, il y en a une pas loin. Balzac y fait loger l'amant de Mme de Merret, dans la rue des Casernes. L'écrivain avait d'abord écrit, dans son manuscrit : « *De l'autre côté de la rue.* » Or le Quartier Rochambeau qui abritait les Casernes se trouve à quelques pas de la rue Guesnault, comme vous le savez. Au coin de cette rue et de ce qui est la rue Saint-Bié aujourd'hui, se trouvait, jusqu'à une date récente, l'*Hôtel du Lion d'or*, dans lequel auraient logé les parents d'Honoré, lorsqu'ils venaient rendre visite à leur fils. Cet hôtel a disparu pour faire place à un restaurant.



L'hôtel du Lion d'Or
(Photo : Images et sons en Vendômois)

L'écrivain a besoin d'une situation géographique précise. Il pense donc à cette ville dans laquelle il s'est tant promené lorsqu'il était collégien. C'est nécessaire pour donner à sa fiction une apparence d'authenticité. Si l'on peut vérifier que les lieux existent, c'est que l'histoire est réelle.

En fait, Balzac n'invente pas ce nom de Grande Bretèche. Il existait, en effet, non loin de Tours, au lieu-dit

(9) Cf. *Bulletin de la Société Archéologique*, 2005, p. 54-56.

(10) *Ibid.*

(11) *Scènes de la vie privée*, op. cit., p. 710.

(12) *Dictionnaire Larousse*.

(13) *Scènes de la vie privée*, op. cit., p. 711.

(14) *Ibid.*, p. 710.

« Le Portillon », sur les bords de la Loire, une maison appelée « La Grande Bretèche », que le petit Honoré a pu voir, lors de promenades, lorsqu'il était en nourrice à Saint-Cyr-sur-Loire. Certains coins du parc de la maison de sa nouvelle correspondent plus à celui de cette demeure, avec ses « *espaliers [qui] ressemblent à des charmilles* » (11). Sur son manuscrit, Balzac avait d'abord écrit : « *Entre la ville de Tours (...)* », qu'il a corrigé par : « *À une centaine de pas (...) de Vendôme...* »

Par ailleurs, une « bretèche » est un terme technique qui traduit « une logette rectangulaire en saillie sur une façade pour en renforcer la défense » (12). Même si le château de Vendôme est proche, on ne peut classer l'hôtel de la rue Guesnault parmi les édifices de défense militaires moyenâgeux. Mais La Grande Bretèche du Portillon ne ressemble pas non plus à la description de Balzac.

En outre, pendant l'été 1830, Balzac séjourne à La Grenadière, non loin de Saint-Cyr-sur-Loire, en compagnie de Mme de Berny, et il a coutume de travailler sous une tonnelle, tonnelle qui n'existe pas à Vendôme, mais qu'il invente :

« *On aperçoit une tonnelle, ou plutôt les débris d'une tonnelle sous laquelle est encore une table que le temps n'a pas entièrement dévorée.* » (13)

À son habitude, donc, Balzac brouille les pistes, mélangeant l'impression de solitude ressentie à la vue de la maison abandonnée des environs de Paris, les souvenirs de Saint-Cyr-sur-Loire et ceux de ses promenades de collégien, ainsi que son séjour à La Grenadière.

On peut faire le même travail sur tous les lieux vendômois décrits dans la nouvelle. En tout cas, Portel a accredité la légende de Vendôme en peignant des maisons de la ville pour illustrer sa calligraphie de la nouvelle.

Balzac procède de la même manière en ce qui concerne les personnages, mettant un peu de vrai dans sa fiction. En M^e Renault, notaire de Mme de Merret, Balzac fait la caricature de M^e Renou, père de deux filles qui avaient épousé les deux directeurs du collège des Oratoriens, MM. Mareschal et Dessaignes, en en faisant des beaux-frères. Honoré a pu voir M^e Renou qui venait souvent au collège pour affaires. L'aubergiste du narrateur, la mère Lepas, résume, à première vue, l'aubergiste-type, bavarde, indiscret et familière. Cependant, il existait, à Vendôme, les aubergistes du *Lion d'or*, M. et Mme Michel Lebas, dont le mari traiteur meurt en 1828. Balzac a pu les rencontrer avec ses parents. Sur son manuscrit, il a d'ailleurs écrit : Mme Lebas, qu'il corrige ensuite en Lepas.

La veuve Lepas dit avoir logé des personnages importants, dont Decazes, ministre de Louis XVIII, qui a été élève du collège des Oratoriens, ainsi que le roi d'Espagne. Le roi Ferdinand VII avait été exilé dans le château de Talleyrand, à Valençay, dans l'Indre, en 1808, lorsque Napoléon imposa son frère Joseph sur le trône d'Espagne. Ferdinand VII est-il venu à Vendôme, lorsque Honoré était collégien, et l'écrivain s'en souvient-il ? C'est possible, mais cela fait également partie du ressort des romans historiques : inventer une fiction au milieu d'un contexte et de personnages réels pour donner de l'authenticité à son récit. C'est ce que fera admirablement Alexandre Dumas, contemporain de Balzac. Tous les personnages secondaires doivent donc à la réalité, soit par leur nom, soit par des traits de leur caractère, et contribuent à créer une atmosphère véridique.

Pour que son lecteur croie encore plus que cette histoire est réelle, l'écrivain accumule les particularités de Vendôme :

« *Du haut de la montagne sur laquelle pendent les ruines du vieux château des ducs de Vendôme, le seul endroit d'où l'œil puisse plonger sur cet enclos, on se dit que, dans un temps qu'il est difficile de déterminer, ce coin de terre fit les délices de quelque gentilhomme (...).* » (14)

Or, jusqu'à une date récente, les Vendômois appelaient la colline où se dresse le château « la montagne », justement.

Les amants se rencontrent à l'église – l'église la plus proche de l'auberge et de la maison étant l'abbatiale de la Trinité :

« Il lisait son bréviaire comme un prêtre. Il allait à la messe et à tous les offices régulièrement. Où se mettait-il (nous avons remarqué cela plus tard) ? A deux pas de la chapelle de Mme de Merret. » (15)

L'Espagnol, Bagos de Férédia, reprend les promenades du petit Honoré :

« Pour lors, monsieur, le soir il se promenait sur la montagne dans les ruines du château. C'était son seul amusement à ce pauvre homme (...). » (16)

L'auberge est proche du Loir et il y nage, au pied du château, non loin de la Grande Bretèche. Peut-être nage-t-il jusqu'à la maison et y pénètre-t-il par la rivière. Lorsqu'il disparaît, un valet d'écurie de l'auberge découvre les habits de l'Espagnol, cachés sous une grosse pierre, « dans une espèce de pilotis sur le bord de la rivière, du côté du château, à peu près en face de la Grande Bretèche » (17), ce qui accrédite cette thèse.

Après l'incident du cabinet, la comtesse vit au rez-de-chaussée de l'hôtel particulier ; le comte, au premier étage. Ils ne se parlent plus. Puis le comte part pour Paris, où il mourra deux mois plus tard, « misérablement en se livrant à des excès de tous les genres » (18), note Balzac :

« Le jour de son départ, Mme la comtesse avait quitté la Grande Bretèche et l'avait démeublée. Quelques personnes prétendent même qu'elle a brûlé les meubles, les tapisseries, enfin toutes les choses généralement quelconques qui garnissaient les lieux (...). Qu'elle les brûla (...) dans la prairie de Merret. » (19)

La comtesse se retire, en effet, dans son château de Merret, jusqu'à sa mort, ne sortant que pour aller à l'église et n'acceptant aucune visite, excepté celles de son notaire. Elle fait un testament qui essaie de préserver son secret, que le narrateur découvre par vagues successives, d'abord par le récit de M^e Regnault, puis celui de Mme Lepas, enfin celui de Rosalie, la femme de chambre, qui était aux premières loges, au moment de la tragédie. Sauf la Grande Bretèche, léguée à M^e Regnault et ses descendants, qui doivent la laisser dans l'état d'abandon où elle se trouve au moment de son décès, et cela pendant cinquante ans, Mme de Merret lègue tous ses biens à l'hôpital-hospice de Vendôme. Peut-être est-là un clin d'œil de l'écrivain à son père, qui a été administrateur de l'Hospice général de Tours, de 1803 à 1814.

Le nom du château de Merret semble, là encore, transparent. On pense immédiatement au château de Meslay,



Le château de Meslay
Gouache de Charles Portel

NB. — L'ouvrage *La Grande Bretèche* est en vente à la Société.

près de Vendôme. Honoré a pu se promener dans la commune, avec ses condisciples.

Le romancier avait écrit, dans son manuscrit, « MELLET » avec deux L, qu'il a corrigé ensuite par « Merret », avec deux R. Or, à l'époque de Balzac, existait dans la commune de Meslay une fabrique de maquettes fines pour meubles, dont le propriétaire, M. Auguste Guillaume Josse-Beauvoir de Boisbercy, né à Meslay, était un ancien élève du collège des Oratoriens. Il possédait également l'hôtel particulier de la rue Guesnault. Député de Loir-et-Cher, de 1815 à 1827, il joua un rôle très important dans la presse parisienne, rue de Tournon, rue dans laquelle a habité Balzac, en 1825 et 1826. L'écrivain, journaliste lui-même, l'a certainement connu et rencontré.

Mais, encore une fois, Balzac puise à plusieurs sources. Un voisin de M. de Margonne, à Saché, lieu que Balzac fréquente beaucoup, s'appelle M. Courier. Il était d'usage, à cette époque, de joindre le nom de sa terre à son nom patronyme. Ainsi M. Courier accole-t-il à son nom modeste celui de Méré. Son fils renforcera ce nom d'une particule (Courier de Méré). Par ailleurs, ce voisin est assassiné dans des circonstances troubles, peut-être par l'amant de sa femme. Tout pour titiller l'imagination d'un créateur.

En outre, en 1832, Balzac projette d'épouser Caroline Deurbroucq, une jeune veuve très riche, qu'il attend, en vain, à Saché, alors qu'il travaille à la rédaction de *Louis Lambert*. Or les parents de sa dulcinée sont les propriétaires du château de Méré, en Indre-et-Loire.

On constate donc qu'il est difficile d'attribuer à tel lieu ou tel autre des romans de Balzac une situation géographique précise, car il mélange plusieurs endroits qui l'ont inspiré, en en imaginant parfois d'autres, de même qu'il ne faut pas chercher des clés dans ses personnages, soit qu'il les crée, soit qu'il emprunte des traits à plusieurs personnes réelles.

En tout cas, en inventant cette histoire, peut-être Balzac a-t-il voulu venger, de façon posthume, son père, mort en 1829 à Paris. En cette comtesse de Merret et son amant espagnol, il dresse sans doute, de façon à peine voilée, le portrait de sa mère adultère, maîtresse, pendant qu'il était pensionnaire au collège de Vendôme, d'un officier, prisonnier de guerre espagnol, Ferdinand de Heredia, comte de Prado-Castellane – il avait inscrit dans son manuscrit le nom de Heredia, ne changeant qu'une lettre ensuite pour son personnage. Le prénom (Bagos) est proche phonétiquement de « Prado ».

C'est peut-être la raison pour laquelle *La Grande Bretèche* est l'une des nouvelles les plus virulentes et les plus fortes de Balzac. Mais le côté vengeur du romancier est très ambigu, car il incite parfois son lecteur à prendre parti pour Mme de Merret contre son cruel mari.

Anne-Laure de Balzac avait sans doute, elle aussi, quelques excuses, puisque son époux et elle avaient trente-deux ans d'écart : lors de leur mariage, arrangé par les parents de la jeune femme, elle venait à peine de dépasser les 18 ans, alors que son époux en avait 50 et demi.

L'écrivain n'est jamais revenu à Vendôme, dont il avait gardé de mauvais souvenirs liés à sa scolarité. C'est sans doute l'écriture de sa nouvelle qui lui a rappelé ses années de collège et lui fait rédiger son roman *Louis Lambert*.

En tout cas, grâce à ces deux récits importants, *La Grande Bretèche* et *Louis Lambert*, Balzac a donné à la ville de Vendôme une existence littéraire, dont les Vendômois ne peuvent qu'être fiers.

(15) *Ibid.*, p. 721.

(16) *Ibid.*

(17) *Ibid.*

(18) *Ibid.*, p. 715.

(19) *Ibid.*

LOUIS BESNARD-FERRON ET L'ANNÉE 1936 EN VENDÔMOIS

Jean-Jacques Loisel

LE VIGNERON DEVENU DÉPUTÉ

Louis Besnard est né 13 mai 1873, à Villiers-sur-Loir, dans le modeste foyer de Louis Jean Besnard, jardinier, et Clémence Fouquet, « vigneronne ». Son instruction commença à l'école communale du village, sous la houlette d'un instituteur avisé, M. Bury : remarquant les bonnes aptitudes du garçon, il le proposa pour l'examen d'admission des boursiers à l'École primaire supérieure d'Onzain : reçu au premier rang, il y fit sa première rentrée le 1^{er} octobre 1886, puis un parcours brillant, couronné d'un succès au Brevet élémentaire, en tête de tous les candidats des trois écoles primaires supérieures du département (Onzain, Pontlevoy, Saint-Aignan).



Le hameau de la Garrelière, à Villiers-sur-Loir, où habitait Besnard-Ferron

(Coll. Maurice Labbé)

Il rêvait alors de la prestigieuse École vétérinaire de Maisons-Alfort. Les faibles ressources familiales ne permirent pas d'ouvrir le rêve sur la réalité. Ce fut le retour à Villiers où, irrigué par la sève maternelle, il se tourna vers le travail de la vigne. Le destin professionnel de Louis était scellé par la pesanteur sociale, ce qui influa certainement sur sa maturation politique. Des vigneron, il acquit les savoir-faire et cette rondeur conviviale qui se forge entre le

(1) Pour la recherche, le meilleur accueil a été réservé à l'auteur par les personnels de la Bibliothèque de Vendôme et des Archives départementales de Loir-et-Cher : qu'ils en soient vivement remerciés. L'accompagnement iconographique doit beaucoup à la gentillesse de MM. Maurice Bisault, Claude Bonin et Maurice Labbé vers qui va toute ma gratitude.

Henri Mésange avance, sans doute par erreur, la date de 1919 pour la promotion de Besnard-Ferron au secrétariat de la Fédération SFIO.



Le vigneron Besnard-Ferron à sa cave, en compagnie de quelques amis

(Coll. M. Labbé)

plein vent des rangées de ceps et la semi-obscurité des caves. De leur fréquentation lui vint aussi, outre une forte teinte anticléricale, le réflexe de solidarité, le souci du sort des plus démunis – traduits par des convictions solidement ancrées à gauche.

Il épousa une demoiselle Ferron, Clara de son prénom, et leur union alla jusqu'au nom de famille qu'ils portèrent désormais : Besnard-Ferron. Le fait n'était pas rare dans les villages du Vendômois où l'homonymie était très répandue : en associant les noms des conjoints, on limitait les confusions.

À 27 ans, en 1900, Besnard-Ferron fit son entrée au conseil municipal de Villiers et s'installa d'emblée dans la minorité d'opposition anticléricale (refusant notamment des réparations urgentes à l'église). Des années durant, la polémique fut vive avec le maire, Auguste Noël, baptisé « l'évêque de Villiers ». Militant pour les idées socialistes, il fonda avec quelques camarades la Fédération socialiste de Loir-et-Cher, puis avec Lantenant la *Société du Progrès*, propriétaire de l'hebdomadaire *Le Progrès de Loir-et-Cher*. C'est dans ce journal – devenu organe de presse des socialistes du département – qu'il lança, en 1910, un appel aux paysans pour s'unir dans la lutte sociale : *Travailleurs de la terre, organisons-nous*.

Promu secrétaire de la Fédération SFIO de Loir-et-Cher en 1913, son rôle dépassait déjà l'horizon de son village (1), mais les années de guerre mirent une parenthèse à l'action militante. Au moment de la campagne pour les élections législatives de 1919, *Le Progrès* résumait ainsi sa « carrière » militaire : *Mobilisé depuis le 13 août 1914, au 39^e territorial, il est envoyé, malgré son âge, en février 1915, au 279^e régiment d'infanterie active qui combattait devant N.-D. de Lorette, où il est blessé le 25 avril suivant. Après sa sortie de l'hôpital, il est réincorporé au 52^e territorial, comme cap-*



Portrait de Besnard-Ferron en 1912.
Certaines personnes ont émis des doutes
sur son identification, mais les portraits habituels
ont quinze ou vingt ans de plus...
(Coll. Claude Bonin)

ral mitrailleur. Notre camarade a fait 31 mois de tranchées,
et n'a été libéré qu'en janvier 1919 (2).

À cette élection de l'automne 1919, Besnard-Ferron était
un des quatre candidats de la liste socialiste avec Sylvain
Chevet, viticulteur de la vallée du Cher ; Gustave Giraudet,
professeur à Romorantin ; Gaston Tessier, typographe blé-
sois. Cette liste fut largement distancée, mais Besnard-
Ferron ne tira pas de l'expérience une leçon de décourage-
ment : *Contrairement à de nombreux camarades qui prenaient
leurs désirs pour des réalités, les résultats du 16 novembre ont
dépassé mes espérances les plus optimistes.*

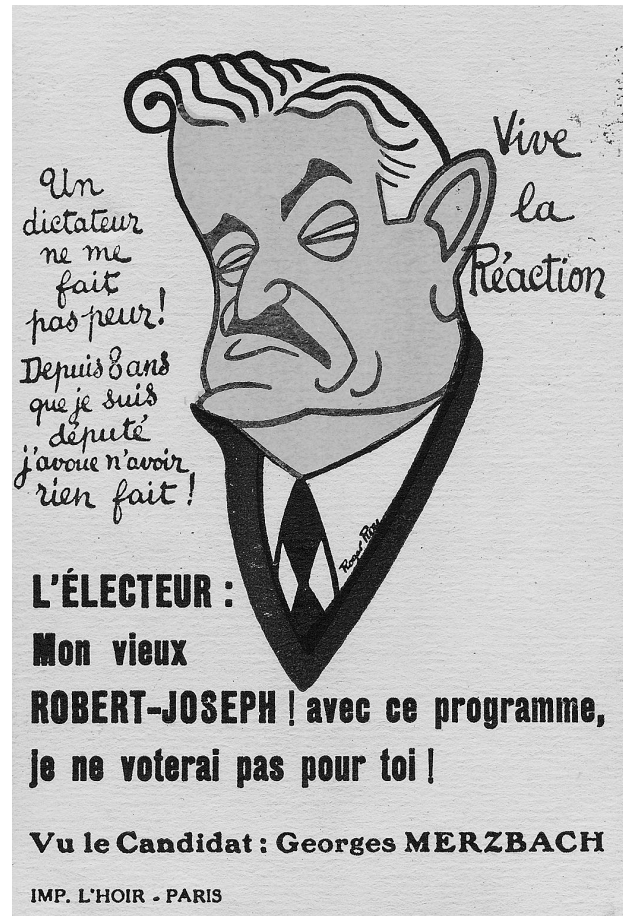
*Oui : 8 000 voix socialistes – purement socialistes – dans
notre département où pour la première fois le drapeau socia-
liste fut si fièrement déployé sans aucune compromission,
voilà pour moi un résultat inespéré (3).*

La vague « bleu horizon » déferlait sur le Parlement et,
de là, sur les autres consultations électorales, semblant tout
balayer sur son passage. Le mois suivant, la droite,
emmenée par Robert Barillet et Philippe Royau, enlevait la
mairie de Vendôme. Deux semaines plus tard, Besnard-
Ferron affrontait le patron tanneur Leroyarmier pour le
siège de conseiller général de Vendôme. Là encore, le candi-
dat de droite fut proclamé vainqueur, avec une mince
avance de 150 voix. Besnard éleva une protestation, accu-
sant ses adversaires d'avoir faussé le résultat en détruisant
certains bulletins. En 1920, le Conseil d'État rendit un arrêt
cassant l'élection. Le nouveau vote fut sans appel, Besnard-
Ferron supplantant son adversaire de plus de 500 voix. Vic-
toire symbolique après une série de déroutes ; l'espoir pou-
vait changer de camp :

« *L'homme-au-couteau-entre-les-dents* », Besnard-Ferron,
est élu conseiller général par 505 voix de majorité sur son

concurrent Leroyarmier, un de nos gros industriels profi-
teurs de la guerre, qui avait pu, grâce à la fraude, représenter
le canton de Vendôme pendant quelques mois.

Le parti socialiste unifié conquiert le siège que détenaient
depuis nombre d'années les socialistes ou socialisants Frain,
Leleu et Rivière. C'est la revanche des poilus qu'on avait un
moment dupés (...).



Robert Barillet, député-maire de Vendôme.
Caricature réalisée pour les élections législatives de 1928
(Coll. C. Bonin)

La « chair à tranchées » s'est indignée et le corps électoral
tout entier a signifié à l'éphémère député Barillet et aux provi-
soires conseillers d'arrondissement Rouard et Huguet leur
future déroute (4). Ce succès fut un premier tournant majeur
dans la trajectoire politique de Besnard-Ferron. Il conserva
son siège dans l'assemblée départementale pendant un quart
de siècle, jusqu'en 1945 ! Il y succédait pratiquement à un
autre Villersois, Alphonse Rivière (député de Vendôme
de 1910 à 1914), qui fut conseiller général de 1898 à 1919.

La même année, le secrétaire de la Fédération socialiste
de Loir-et-Cher eut à affronter le séisme du Congrès de
Tours : il se retrouva dans la petite minorité de sa Fédéra-
tion hostile à l'adhésion à la III^e Internationale, mais fut un
des quatre délégués envoyés dans la capitale tourangelle.
Une fois la scission prononcée, il œuvra à la reconstitution
d'une Fédération SFIO en Loir-et-Cher et, habile manœu-
vrier à l'occasion, réussit à arracher *Le Progrès* au courant
communiste majoritaire : en 1922, il devint secrétaire de la
rédaction du journal.

(2) *Le Progrès de Loir-et-Cher* [par la suite, *PDLC*], 7 no-
vembre 1919.

(3) *PDLC*, 28 novembre 1919.

(4) *PDLC*, 17 septembre 1920.

En avril 1928, Besnard-Ferron renouvela sa candidature à l'élection législative. Il définissait ainsi son adversaire principal, le député sortant Barillet : *Il représente toutes les formes de réaction et de conservation sociale. Il est le candidat du Passé et celui de l'Église.* Un outsider se présentait en la personne du banquier Merzbach, propriétaire du château d'Ambloy, sous les couleurs d'un radicalisme dénué de toute radicalité. Besnard-Ferron retrouvait Gaston Tessier, mais cette fois comme candidat communiste et ennemi juré ; entre eux, les ponts étaient bel et bien rompus, le socialiste n'hésitant pas à écrire : *Je le dirai, je ne cesserai de le redire pendant toute ma campagne électorale, le Parti communiste est le fourrier de la réaction* (5).



Georges Merzbach, candidat radical très modéré
aux élections législatives de 1928 et 1932
(Coll. C. Bonin)

Menant une campagne longue, très présent sur le terrain, Besnard-Ferron devança au premier tour le député sortant qui, hésitant entre Blois et Vendôme et peut-être un peu trop sûr de lui, avait tardé à entrer dans la mêlée. Et il l'emporta largement au second tour, avec plus de 2 000 voix d'avance. À la Chambre, il s'inscrivit au groupe socialiste, siégea à la commission de l'Agriculture et n'oublia pas ses origines, intervenant à plusieurs reprises pour la défense des vins des coteaux du Loir et de Touraine : son principal fait d'armes fut le débat qui l'opposa en 1931 à son camarade de parti, Barthe, défenseur des intérêts viticoles du Midi ; il dénonça aussi les bénéfices excessifs des minotiers.

Un nouveau rendez-vous électoral eut lieu aux législatives de 1932. Son adversaire principal, Jean Gheerbrant,

(5) *PDLC*, 23 mars 1928.

appartenait à une famille notable de Mondoubleau et, sous l'étiquette « républicain de gauche », occupait plutôt un espace politique de centre droit. Deux vieilles connaissances reprenaient du service : Merzbach, devenu « radical indépendant » ; Tessier, portant toujours la bannière communiste. Sans menacer directement Besnard-Ferron, un homme pouvait jouer les trouble-fête : J.-B. Jahan, candidat du Parti agricole et paysan français (fondé par Fleurant Agricola) ; il pouvait mordre sur l'électorat paysan traditionnel de Besnard et favoriser l'élection d'un Gheerbrant au second tour ; mais le handicap de Jahan était d'être Tourangeau, donc étranger au Vendômois. Finalement, Besnard-Ferron fut réélu sans problème, au nom de l'Union des gauches. Sans être au cœur du débat électoral, un fait commençait à se profiler à l'horizon vendômois : le chômage.



Louis Besnard-Ferron
(Coll. M. Labbé)

Peu après, un coup de tonnerre éclata dans le ciel de la gauche loir-et-chérienne : en août 1932, Besnard-Ferron donna sa démission du Parti socialiste SFIO. Il venait d'être mis en cause par les instances du parti pour avoir, avec quelques autres, voté la confiance au ministère présidé par le radical Édouard Herriot. En fait, le malaise était plus ancien : depuis des années, il partageait le point de vue de Joseph Paul-Boncour, favorable à une participation socialiste à des gouvernements menant une politique de gauche, fussent-ils dominés par les radicaux et radicaux-socialistes. Et Paul-Boncour, pour ce motif, avait justement démissionné de la SFIO en novembre 1931. Enfin, sur un plan plus local, certains indices et commentaires laissent supposer que les relations n'étaient pas au beau fixe entre Besnard-Ferron et les socialistes romorantinois, Georges Richard en tête.

Il s'apparenta au « Groupe des socialistes français et des républicains socialistes », où il retrouva Paul-Boncour.

En 1932 toujours, il se présenta aux sénatoriales, mais connut l'échec : certains de ses adversaires ne manquèrent pas d'attribuer son retrait de la SFIO à un calcul politicien pour accroître ses chances d'entrer au Sénat. Il se montra encore d'une discrétion exemplaire dans la vie parlementaire : ses rares interventions furent réservées à la défense de la viticulture régionale et son unique proposition de loi traita de l'organisation de la profession d'expert-comptable...

Besnard était membre de la loge maçonnique de Vendôme, « L'évolution sociale », dont Alphonse Rivière avait été le vénérable. Cela lui valut des propos hostiles, voire haineux, dans la presse de droite, notamment *Le Carillon* où Jules Dengremont le poursuivit de sa vindicte jusque dans les années noires de l'Occupation.

À l'orée de 1936, Louis Besnard-Ferron faisait figure de vieux routier de l'action politique – il avait alors 65 ans – à la flamme combative bien assagie, trop même aux yeux de certains militants de gauche. Toutefois, l'homme conservait une réelle cote d'estime et de sympathie, car il avait su rester proche de ses concitoyens, facilement accessible pour entendre leurs demandes et leurs doléances. Le député au chapeau vert était une légende vivante dans le paysage politique local (6).

DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DÉCISIVES

1936 était l'année d'un rendez-vous électoral important, attendu et redouté à la fois. Aussi n'est-on pas surpris de voir, en guise de vœux de bonne année, *Le Carillon*, fleuron de la presse régionale de droite, sonner l'alarme contre le député de Vendôme, dissident de la SFIO, ami de Paul-Boncour et de Camille Chautemps, parlementaires de Loir-



Besnard-Ferron, entouré de J. Paul-Boncour, à gauche, et C. Chautemps, à droite
(Coll. C. Bonin)

et-Cher et surtout figures de proue de la gauche modérée en France :

Le député de Vendôme, qui proclame en toute occasion son grand désir de réconciliation à l'intérieur, a voté contre la politique pacifique et les efforts de conciliation européenne du président du Conseil actuel.

Les loges, Moscou et les comitards du front commun avaient ordonné de renverser à tout prix M. Laval, parce qu'il répugne à l'application de sanctions suivies de mobilisation et de guerre. Pour obéir aux ordres maçonniques, soviétiques et du front commun, le député de Vendôme, dont la majorité des électeurs approuve pourtant l'œuvre pacifique de M. Pierre Laval, a voté quand même contre un chef de gouvernement ayant, pour se conformer aux instructions de la SDN, élaboré des propositions susceptibles, sinon d'arrêter un conflit armé, du moins de localiser le théâtre des opérations (7). Propos annonciateurs des textes qu'allait publier, six ou sept ans plus tard, le même journal, pour encenser la politique collaborationniste de Laval, souhaitant la victoire de l'Allemagne nazie, l'extermination des Juifs, des francs-maçons et autres bolcheviks. Dès l'été 1935, *La Bataille*, qui annonçait sa raison d'être – *Pour la défense des libertés françaises, contre l'oppression maçonnique* –, dénonçait, parmi les parlementaires soumis à l'obédience maçonnique, Robert Mauger et Joseph Paul-Boncour ; dans le numéro d'octobre 1935, Besnard-Ferron venait s'ajouter à la liste.

Celui-ci commença mieux l'année 1936 qu'il n'avait terminé la précédente ; les inquiétudes de son entourage sur son état de santé se dissipèrent et, dans son numéro du 17 janvier, *Le Progrès de Loir-et-Cher* pouvait annoncer : *Le député de Vendôme a quitté lundi dernier la clinique du Dr Errard. L'état de santé de notre ami s'est largement amélioré grâce aux soins dévoués et énergiques des Drs Folliot et Errard qui l'ont soigné.* Le parlementaire serait disposé pour reprendre ses activités habituelles avant la fin du mois.

À gauche, l'ambiance était à l'union depuis la constitution du Front populaire. La preuve en fut apportée localement, en janvier 1936, par l'organisation d'une conférence contradictoire et publique à laquelle assistaient quelque 300 personnes. L'orateur principal, Lacour, président de la *Confédération de défense du petit commerce et de l'artisanat*, dénonça la politique du gouvernement Laval et la gabegie au service du grand capitalisme. Puisque contradiction il pouvait y avoir, le rôle ingrat revint à Mac Leod, porte-parole des Jeunes de l'UNC et *représentant des factieux vendômois* aux yeux du *Progrès de Loir-et-Cher*. Lacour eut évidemment le dernier mot et souhaita que les partis qui constituent le Front populaire sachent aller à la bataille avec toute l'union nécessaire afin de balayer partout les représentants de la finance internationale et des gros marchands de canons, exploités de la misère humaine.

Les voix du petit commerce et de l'artisanat étaient particulièrement convoitées par le Front populaire et rien n'était épargné pour les attirer. Le 2 février, eut lieu à Vendôme une grande manifestation nationale de l'artisanat, avec le concours des incontournables vedettes politiques du moment : Paul-Boncour et Chautemps. Moins vite rétabli que prévu, Besnard-Ferron fut privé de la fête. La moindre réunion était l'occasion de confrontations verbales houleuses. À Vendôme, le 23 février, la salle Percheron accueillit une réunion des Jeunes de l'UNC, sous la houlette de Flourac, officier en retraite et président local de cette organisation. Selon le rapport du sous-préfet, quelque 90 personnes y assistèrent dont une trentaine de jeunes socialistes qui se firent un plaisir d'interrompre l'orateur à tout bout de champ.

(6) Cf. Henri Mésange, *Villiers-sur-Loir, un village au fil des siècles*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1995. Thérèse Burel a rédigé une notice biographique de Besnard-Ferron dans le *Dictionnaire du mouvement ouvrier français* de J. Maitron.

(7) 2 janvier 1936.

Au cours de la campagne, à l'image de l'UNC dans son ensemble, son mouvement de jeunesse radicalisa son discours : (...) nous avons le choix entre deux antithèses, le front qui se dit « populaire » et la France... Déjouons les tartufferies, abattons les faux-nez du communisme néo-patriote. Votons pour nos idées, contre la haine, contre la vénalité, contre la guerre que nos « antifascistes » désirent pour instituer le fascisme rouge (8).

Besnard-Ferron n'avait pas attendu pour préciser ses positions face à l'éventualité d'une guerre et pour se concilier les faveurs des anciens combattants, fraction importante de l'électorat. Dans son numéro du 14 février 1936, *Le Petit Loir-et-Cher* se faisait l'écho de deux questions posées aux élus du peuple sous le titre *Partiront-ils ? : À la date du 22 novembre et du 5 décembre, le groupement national des Français mobilisables a posé à 616 députés les questions suivantes :*

1 / Au cas où la France serait en guerre par application des décisions que vous auriez approuvées, soit par vos votes, soit par vos discours, seriez-vous disposé, si vous êtes mobilisable, à prendre l'engagement devant vos électeurs et devant le pays tout entier, non seulement de répondre à l'ordre de mobilisation comme le plus humble des citoyens, mais encore de solliciter votre envoi dans une unité de première ligne ?

2 / Dans les mêmes conditions, et au cas où vous ne seriez pas mobilisable par suite de votre âge, êtes-vous prêt à promettre de contracter un engagement dans une unité combattante ?

Besnard-Ferron fut un des deux parlementaires du Loir-et-Cher à répondre : *Bien que je ne sois plus mobilisable, puisque je suis de la classe 1892, permettez-moi quand même de répondre à vos deux questions si précises et si opportunes.*

Si la guerre venait malheureusement à éclater, le devoir d'un parlementaire qui aurait approuvé la mobilisation serait simplement de suivre le rang de sa classe et de s'engager s'il n'était pas appelé. Un parlementaire, pour moi, n'est pas plus qu'un simple citoyen, et la défense de son pays est un devoir sacré.

Et si je n'étais pas mobilisable, je me mettrais dès le premier jour à la disposition de mon pays, et bien entendu là encore le parlementaire doit montrer l'exemple du patriotisme et du dévouement, doit aller où il y a le plus de risques et de dangers.

L'union de la gauche vendômoise s'imposait d'autant plus que la droite n'entendait pas être en reste : un accord de désistement réciproque fut conclu entre ses candidats dès le début du mois de février. Charles Maurras et les militants locaux de l'Action française mirent le feu aux poudres, déclenchant la fureur du *Progrès* : *La Camelote insolente relève la tête. Dans L'Action française du 6 février, le fou furieux Charles Maurras estime que pour rassurer le pays il importe de trancher la tête à Flandin et à Paul-Boncour. Bien entendu, cela fait hausser les épaules aux gens raisonnables. Mais la clientèle de l'Action française, précisément, ne se recrute pas dans ce milieu...*

Dans les communes du canton de Vendôme, dans la ville d'abord et dans la traversée des bourgs de Naveil et de Villiers, des tracts infâmes du même Maurras, intitulés « Les 140 parlementaires assassins », ont été distribués à profusion par deux jeunes individus, fils de bonne famille et bien connus à Vendôme (...).

(8) Archives départementales de Loir-et-Cher [par la suite, AD 41], Per 11, *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher*, avril 1936, rubrique *Le coin des jeunes*.

(9) *PDLC*, 9 février 1936.

(10) *PDLC*, 20 mars 1936.

(11) *PDLC*, 3 janvier 1936.

(12) En effet, Jean Gheerbrant appartenait à une famille notable, qui avait donné à la ville de Mondoubleau un notaire, un procureur fiscal, un receveur du grenier à sel, au XVIII^e siècle. Surtout, l'ancêtre auquel il se référait était Jean-Laurent Gheerbrant (1737-1791), dernier bailli de Mondoubleau à partir de 1764. Le 12 mars 1789, il représentait le tiers-état de son bailliage à

Parmi les 140 parlementaires, nous trouvons pour le Loir-et-Cher les noms de Besnard-Ferron, député de Vendôme, Robert Mauger, député de Blois, et celui du président Paul-Boncour (9).

Dans son numéro du 7 février 1936, le journal de la gauche vendômoise appelait à la vigilance dans la circonscription, sous le titre *Républicains ! Alerte ! : La réaction vendômoise est particulièrement active depuis une quinzaine de jours. D'abord nous pouvons affirmer qu'une grande réunion préparatoire de tous les éléments réactionnaires a eu lieu récemment à Vendôme, à laquelle assistaient, notamment, M. Duverger, maire de Vendôme (...) et tous les militants vendômois les plus en vue de la réaction, ainsi que M. Gheerbrant, candidat malheureux en 1932, Louis de Chauvigny, qui sera cette année candidat à la députation et dont le journal Le Vendômois républicain vient de naître. Tous les conseillers d'arrondissement réactionnaires des cantons de Mondoubleau, Selommes, Morée et Vendôme avaient été conviés à cette réunion, dont le but était l'entente pour le scrutin de ballottage (...).*

En résumé, il a été décidé que tous les candidats réactionnaires se désisteraient pour le plus favorisé d'entre eux et que, si la différence des voix séparant les deux candidats les plus favorisés du premier tour donnait lieu à la plus petite contestation, un troisième candidat – nos lecteurs devinent sans peine son nom – serait désigné comme le candidat unique de la réaction.

Celle-ci espère bien emporter le morceau, la section vendômoise des Croix-de-Feu, qui espérait avoir son candidat dans la personne de M. de Lacoste, professeur au lycée Ronssard, attend impatiemment les ordres du grand chef, M. le colonel Casimir de La Rocque.

Selon *Le Progrès* du 13 mars, grâce aux bons soins de Chautemps et Besnard-Ferron, la commune de Savigny-sur-Braye avait obtenu une subvention exceptionnelle de 10 000 F : électeurs de Savigny, vers qui devraient donc aller vos suffrages ?... Comme en écho, le comité radical-socialiste de l'arrondissement de Vendôme appelait ses adhérents et sympathisants à voter pour Besnard le 26 avril (10).

Vers la fin mars, les choses se précisaient pour les candidatures :

— Besnard-Ferron, député sortant, sollicitait le renouvellement de son mandat qu'il avait *si bien rempli*, aux dires du *Progrès*.

— Gaston Tessier défendait pour la troisième fois les couleurs du Parti communiste. Né à Blois en 1882, dans une famille ouvrière, il avait fait son apprentissage de typographe à l'Imprimerie centrale, dans sa ville natale. Pendant la guerre de 1914-1918, il s'était comporté courageusement, méritant deux citations et la médaille militaire ; mais selon le tract électoral, *défenseur acharné de la Paix, il ne se glorifie pas de ses décorations*. Dès le 14 décembre 1935, il était présent dans la circonscription et animait, à Naveil, une soirée intitulée *Ce que nous avons vu en URSS*, compte rendu d'un récent voyage dans ce pays avec son ami Boulay ; le public était au rendez-vous : *Plus de 400 auditeurs, parmi lesquels un nombre important de dames, venus malgré le froid, des villages de la commune et des communes voisines, se pressaient dans la belle salle* (11).

— Le Parti socialiste SFIO envoyait à la bataille l'employé des Postes Jean Petit.

— Louis de Chauvigny, conseiller d'arrondissement de Savigny, se présentait avec l'étiquette de « candidat républicain ». *Le Progrès* voyait plutôt en ce collaborateur du journal *L'Écho de Paris* le candidat des Croix-de-Feu.

— Jean Gheerbrant, déjà en lice aux élections de 1932, faisait une nouvelle tentative comme « républicain radical indépendant », ce qui le plaçait en fait à droite sur l'échiquier politique. Dans sa profession de foi, il jouait la carte des valeurs traditionnelles de la famille, de la patrie et de la fraternité : *Enfant du pays, descendant de l'un de ceux à qui il confia dès 1789 la toute première expression de sa volonté réformatrice des abus de l'Ancien Régime* (12), j'appartiens

Parti Communiste (S.F.I.C.) - Région Orléanaise

Elections Législatives de 1928

Dép^t du Loir-et-Cher - Circonscription de Vendôme



Gaston TESSIER

Ouvrier typographe syndiqué

Candidat du Bloc ouvrier et paysan

Gaston Tessier, candidat communiste
aux élections législatives de 1928, 1932 et 1936
(Coll. C. Bonin)

par tradition comme par conviction au tiers-parti, je suis indéfectiblement attaché au grand idéal de la Première République, à ses institutions.

Ancien combattant, père de famille, j'ai au cœur la haine de la guerre toujours fratricide, qu'elle soit étrangère ou civile (...).

— Le Parti agraire avait déplacé de la vallée du Cher vers celle du Loir Alfred Thibault. Celui-ci se présentait ainsi dans le journal qui soutenait sa candidature : *Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de terriens (...). Habitant de la commune de Saint-Georges-sur-Cher depuis 1904 (...) j'ai fait toute la guerre comme premier canonier servant (...). Je cultive au lieu-dit Senelles une exploitation comprenant terres et vignes (...). Conseiller municipal de Saint-Georges-sur-Cher (...). Lauréat de plusieurs premiers prix culturels (...). Administrateur de différents organismes de défense corporatifs (...).* À l'arrière-plan se profilait l'ombre de Dorgères.

Depuis la parution de son livre, *Haut les fourches !* (13), en 1935, Henri Dorgères était le grand agitateur politique au sein du monde paysan. Le fait ne pouvait être négligé dans un pays où les agriculteurs représentaient encore un tiers de la population active, à plus forte raison dans le Loir-et-Cher, département rural par excellence. Sous le nom de plume de « Dorgères », Henri, Auguste d'Halluin avait commencé à se faire connaître par le journalisme. Selon une formule employée à son égard, il *était plus formé à l'art oratoire qu'à l'art aratoire*. L'homme n'était pas un inconnu dans le département, puisque, en mai 1935, il

s'était présenté à une élection législative partielle découlant de l'entrée au Sénat d'une de ses bêtes noires favorites, Camille Chautemps. Son programme dénonçait les querelles stériles des partis :

Préoccupé par la défense du travail et de la production qui assure la vie et la prospérité de la nation et par la défense de la famille qui en assume la continuité, je fais appel à tous ceux qui, partisans du droit de propriété et adversaires de l'internationalisme, sont écœurés de voir que tout dans notre pays est soumis à la lutte des partis, que le sort des paysans, des ouvriers, des commerçants, des artisans, des fonctionnaires utiles dépend de combinaisons de couloir, de compromis ou de luttes entre politiciens qui n'ont d'autres soucis que la défense de leurs propres intérêts (14).



Dorgères en meeting

(L'Illustration)

Dorgères arriva en tête au premier tour ; sa campagne, rondement menée, lui avait attiré des regards de Chimène chez certains journalistes parisiens : *Paul Marion, futur chef de la propagande de Vichy (1941-1944), avait couvert pour l'hebdomadaire illustré Vu la campagne électorale de Dorgères à Blois, en 1935, quand il brigua un siège à la Chambre. Marion admire son « cou de taureau », son « dos voûté et trapu », contrastant avec « son profil affiné de César ou de pâte virgilien », le tout harmonisé par « la mâchoire solide ». Quand Dorgères prononce un discours à la halle aux grains de Blois, Marion imagine que ce préau à colonnes se transforme en « cathédrale de l'hérésie paysanne ». Dans ce décor « religieux et rude », remarque-t-il, Dorgères était comme un Savonarole des temps modernes, réduisant au silence les absurdes fonctionnaires et professeurs de gauche qui tentaient de le réfuter* (15).

Au deuxième tour, les partis de gauche resserrèrent les rangs et Dorgères fut finalement battu de quelque 800 voix. Dans l'été de cette même année, il créa les *Jeunes paysannes*, communément connues sous le nom de *Chemises vertes*. Il prônait désormais l'action directe, vilipendant ce parlementarisme qui lui avait mal réussi : *L'Amérique s'est rendue célèbre par ses gangsters. Mais je crois que nous*

l'assemblée tenue à Vendôme : ses interventions pondérées furent appréciées, mais il déclina l'offre d'un mandat de député aux états généraux (cf. Jean Arnould, *1789, les assemblées préliminaires et la rédaction des cahiers de doléances dans le bailliage secondaire de Mondoubleau pour les états généraux de 1789*, Vendôme, Éd. Librairie, 1984). Une rue de Mondoubleau porte le nom de Jean-Laurent Gheerbrant.

(13) Par la suite, Dorgères a donné ce titre à un périodique.

(14) Cité par Georges Lefranc, *Juin 36. L'explosion sociale du Front populaire*, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1966.

(15) Cité par Robert O. Paxton, *Le temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996.

n'avons rien à lui envier et que le Palais-Bourbon recèle une jolie collection de chefs de bande. Toujours dans *Haut les Fourches !*, il prônait le recours à la violence d'une manière qui n'avait rien de rassurant à l'aube d'une campagne électorale passionnée :

- *Il faut que les parlementaires se mettent en tête que le passage à tabac est devenu pour eux un risque professionnel.*

- *Le jour où commencera la Révolution paysanne nationale, si les parlementaires ont été suffisamment molestés, ils n'auront guère envie de se défendre et les gardes mobiles resteront peut-être dans leurs casernes avec les tanks et les mitraillettes.*

Alfred Thibault avait des intentions moins belliqueuses à l'égard de Besnard-Ferron, mais il n'en était pas moins dangereux ; ce candidat pouvait mordre sur la base électorale paysanne du député sortant et inquiétait visiblement la rédaction du *Progrès* : *M. Thibault, agrarien, qui n'osant pas se présenter dans sa circonscription, où pourtant il est avantageusement connu, vient, on ne sait pourquoi, faire œuvre de division chez les laborieux cultivateurs et vigneron du Vendômois, représentés pourtant par un défenseur autorisé des intérêts agricoles, puisque notre camarade Besnard-Ferron a toujours exercé, avant son entrée au Parlement, la profession de cultivateur-vigneron* (16).

Le 12 février 1936, *Le Progrès* avait fait état d'une grave scission intervenue dans le Parti agraire lors de son congrès national, tenu à Paris : *Au début de ce congrès, les éléments républicains du Parti ont quitté avec fracas la salle du congrès et ont lancé un manifeste dans lequel ils expliquent les raisons de leur départ, s'affirment adversaires déclarés de la dictature, des méthodes de violence employées par M. Dorgères et ses partisans et déclarent énergiquement que la paysannerie française ne peut s'affranchir et faire triompher ses intérêts que dans le cadre des institutions républicaines (...).*

Les fédérations d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher restent adhérentes au vieux parti agraire qui est dirigé par MM. Mathé, Fleurant-Agricola et Dorgères.

Le Loir-et-Cher reçut la visite de grosses pointures de l'extrême droite, pour y soutenir les ardeurs ligueuses. En mars, Pierre Taittinger et Philippe Henriot étaient à Blois, répondant à l'appel des « Jeunesses patriotes », *groupe compact de jeunes gens pleins d'ardeur conquérante, qui faisaient une garde d'honneur à leur chef aimé et respecté, qu'ils appellent familièrement « le patron »*. Les 400 auditeurs accueillirent sans doute avec faveur, voire enthousiasme, des discours où certaines phrases pouvaient faire frémir :

- Philippe Henriot : *Il y a quelque chose qui émeut dans Hitler. C'est qu'il représente les aspirations profondes de l'Allemagne. Souhaitons qu'il se trouve en France un homme qui fasse le rassemblement national et ne soit pas l'agent de l'étranger.*

- Pierre Taittinger : *Malgré tout, Mussolini reste un ami de notre pays. Et de préconiser dans la foulée une alliance solide avec l'Italie* (17).

De tels propos n'étaient pas pour déplaire à une délégation de la « Solidarité française », venue spécialement de Paris pour participer à la réunion. Avec les Francistes de Marcel Bucard, ils constituaient le fer de lance des partisans du fascisme et de l'hitlérisme en France.

Pendant cette période, le mouvement des Croix-de-Feu se montrait très actif dans la circonscription, organisant une grande réunion au Théâtre municipal de Vendôme, le 28 mars. Selon *L'Avenir*, plus de 800 adhérents y assistèrent. Un orateur brossa un *vigoureux tableau de la lamentable situation dans laquelle nous nous trouvons et qui est l'œuvre des gouvernements incapables qui se succèdent au pouvoir depuis la guerre. Il montre la nécessité de*

(16) 27 mars 1936.

(17) *L'Avenir*, 24 mars 1936.

(18) AD 41, 4 M 227.

modifier l'état de choses actuel, en instituant un pouvoir qui gouverne, qui ordonne, qui protège la Famille et le Travail. Pourtant, les Croix-de-Feu semblent avoir eu des débuts laborieux à Vendôme. Un rapport du préfet de Loir-et-Cher au ministère de l'Intérieur, du 17 mai 1935, mentionnait l'existence de deux groupements dans le département, un d'une soixantaine de personnes à Romorantin, l'autre fort d'environ 200 membres à Blois ; et il ajoutait : *La formation d'une troisième section tentée à Vendôme a échoué jusqu'à ce jour, malgré les efforts accomplis* (18).



Alfred Péricat

(Coll. C. Bonin)

À l'autre extrémité de l'échiquier politique, le Parti communiste avait bien des difficultés à percer électoralement et même à s'implanter dans un Vendômois toujours très marqué par la ruralité. Sa figure de proue était l'herboriste Alfred Péricat, né en 1868. Un dossier individuel communiqué par le préfet de Loir-et-Cher au ministre de l'Intérieur, le 1^{er} mars 1930, le présentait ainsi : *Membre de la cellule politique de Vendôme dont il est le fondateur [en 1921], il a exercé les fonctions de secrétaire au moment de sa fondation.*

À Vendôme depuis 1895, a appartenu tour à tour aux Partis radical-socialiste, puis socialiste SFIO pour adhérer ensuite au Parti communiste à la création de ce parti.

A toujours fait de la politique militante, mais ne se met jamais à la tête d'un mouvement, se borne à donner des conseils en restant dans la coulisse. Péricat est intelligent, c'est aussi un communiste convaincu.

Il jouit d'une bonne situation de fortune et vit de ses revenus. Vit en bourgeois. Est assez bien considéré à Vendôme (19).

La même source signale, parmi les membres plus ou moins actifs de la cellule Michel Vaudour, cafetier ; Martin Besse, cordonnier ; Louis Meignel, mécanicien ; Robert Brossard, typographe ; Louis Boutet, ouvrier tanneur ; Henri Lebreton, ouvrier aux PTT. En dehors de Vendôme, l'ancien instituteur de Saint-Marc-du-Cor, Crespin, avait fondé une petite cellule à Cormenon-Mondoubleau. Quant à Émile Chauvelon, professeur résidant à Authon et collaborateur à *L'Humanité*, son rayonnement dépassait le cadre strictement vendômois (20).

En juin 1930, l'effectif des cellules était évalué de douze à quinze cotisants pour Vendôme, de dix à douze pour Mondoubleau-Cormenon, auxquels s'ajoutaient quelques isolés, à Villiers (le plus actif étant le cultivateur Émile Renard), à Thoré (autour du vigneron Raymond Gillard).

Il devint indispensable pour Besnard-Ferron de préciser sa position, car de nombreux électeurs étaient en droit de s'interroger : le député sortant était-il ou non dans le camp du Front populaire ? Le 3 avril, *Le Progrès* apporta les éclaircissements attendus : *Quelques électeurs et amis nous ont demandé si notre ami Besnard-Ferron, député de Vendôme, approuvait le programme du Front populaire. Il nous suffira, pour renseigner ces amis et tous les électeurs de l'arrondissement, de leur faire connaître que le député de Vendôme a donné son adhésion au Groupe de l'Union socialiste et républicaine qui a à sa tête des hommes comme notre éminent compatriote Paul-Boncour, comme Marcel Déat, ministre de l'Air, comme Maurice Violette.*

Il ne faut pas oublier que le Groupe de l'Union socialiste et républicaine a participé à la confection du programme du Rassemblement populaire et y a adhéré sans aucune réserve. Tous les républicains de l'arrondissement sont maintenant fixés et nos adversaires aussi.

Le journal annonçait que Besnard-Ferron, le cas échéant, se désisterait sans hésiter pour le candidat adhérent au programme du Front populaire le mieux placé. Mais, au fond de lui-même, le député vigneron n'envisageait pas un instant l'éventualité de son élimination au premier tour. Conscient que son vivier électoral était le monde paysan, c'est vers celui-ci qu'allaient ses ultimes écrits de campagne :



Besnard-Ferron donnant le coup de main à la moisson
(Coll. M. Labbé)

Nos campagnes sont à la base de l'économie nationale. Si les commerçants font faillite et si les ouvriers chôment, c'est parce que les cultivateurs mangent leurs faibles économies en travaillant comme des bagnards. Il faut donc avant toute chose permettre la juste rémunération du travail agricole en arrachant l'agriculture des griffes de la spéculation.

La Chambre qui s'en va avait voté en juillet 1933 la loi sur le prix minimum du blé, mais les gouvernements n'ont jamais voulu l'appliquer. Il faut que l'agriculture s'organise

sans retard au point de vue professionnel, mais il faut aussi que la prochaine Chambre commence par le commencement en permettant aux paysans de vivre de leur travail.

Tant pis si l'on bouscule un peu les profiteurs du capitalisme, qui constituent notre aristocratie financière. Lorsque les agriculteurs vendront bien leurs produits, les commerçants feront leurs affaires et les ouvriers travailleront (21).

La manne ne tarda pas à tomber – en l'occurrence, le soutien du président de la Chambre syndicale des marchands de beurre et volailles du Centre, profession à la charnière du commerce et de l'agriculture. Besnard-Ferron était intervenu auprès des services de la répression des fraudes sur la question de la teneur en eau du beurre et il touchait l'argent (électoral) du beurre : *J'estime donc que l'intervention que vous avez bien voulu faire auprès des services de la répression des fraudes était justifiée et rend hommage à vos qualités de député régional connaissant sa région, car vous avez non seulement défendu un commerce honnête, injustement poursuivi, mais défendu en même temps un des éléments vitaux de notre région : la production beurrière (22).*

Si la situation économique et sociale occupait une place prioritaire dans l'esprit des électeurs et par voie de conséquence dans celui des candidats, l'arrière-plan international menaçant était bien présent dans la campagne. C'est sans doute à ce moment que la ligne Maginot servit le plus... À droite, elle fournissait un prétexte pour condamner les prises de position de Besnard-Ferron :

Besnard-Ferron a commencé ses tournées. Il renouvelle les bobards en usage dans son clan : sus aux « ligues factieuses » ; en politique extérieure, sécurité collective, qui doit protéger le pays contre l'invasion. Faut-il encore une fois rappeler au camarade Besnard-Ferron que, si les Allemands ne nous ont pas encore attaqués, c'est la ligne Maginot qui en a empêché. Or les votes du député de Vendôme sont éloquents : ils se situent aux côtés de ceux de ses collègues qui ont refusé d'accorder les crédits nécessaires à la défense nationale. Après cela on est mal venu de parler de sécurité (23).

Toujours selon *L'Avenir*, les ligues recrutaient à tour de bras en Bas-Vendômois, notamment les Croix-de-Feu : *Hier soir, au cinéma de Montoire a eu lieu une réunion organisée par la sous-section Croix-de-Feu de Vendôme. La grande salle de 550 places assises était pleine et de nombreux adhérents ayant cédé leurs places aux invités se tenaient debout dans le couloir. Pas un incident, pas une note discordante et cependant tous les paysans du Val, tous les ouvriers de Montoire étaient là. Beaucoup pour voir et entendre. Ils se sont fait une opinion et plus de 150 personnes ont remis leur carte pour adhérer à la sortie (24).*

Le temps des réunions électorales sur le terrain était bel et bien venu. Pour *Le Progrès*, le public restait fidèle à Besnard-Ferron, ce qui s'expliquait par la fermeté de ses convictions, son courage légendaire, son calme résolu en face des calomnies et des menaces de mort. À Villedieu, la réunion se serait transformée en déroute pour l'agrarier Thibault : *Des questions précises ont été posées par notre excellent compatriote le citoyen Coutanceau et ont tellement embarrassé le candidat du parti agraire qu'il s'est mis à bredouiller un langage absolument incompréhensible et M. Thibault a été conspué de telle façon qu'il a dû quitter la salle sous les huées et les quolibets de toute l'assistance (...)* (25).

En ce temps-là, les électeurs avaient la dent dure avec les candidats. Ayant « chassé » Thibault, ceux de Villedieu eurent pour Besnard-Ferron les yeux de Chimène... Du

(19) AD 41, 4 M 229.

(20) Cf. Didier Lemaire, « L'itinéraire d'un grand républicain : Émile Chauvelon d'Authon (1862-1939) », *Histoire et traditions populaires du Bas-Vendômois*, n° 9, janvier-juin 1984.

(21) PDLC, 3 avril 1936.

(22) PDLC, 10 avril 1936.

(23) *L'Avenir*, 3 avril 1936.

(24) *Ibid.*

(25) PDLC, 10 avril 1936.

moins d'après *Le Progrès* ; chacun sait qu'un journal d'opinion, même s'il s'en donne les apparences, ne vise pas l'objectivité, surtout en période électorale. Soutenant Thibault, *La Terre vendômoise* proposait une tout autre version de la réunion : *Le candidat agraire exposa son programme devant une soixantaine d'électeurs qui, à l'exception de quelques exaltés partisans de la liberté « à la Lénine » (qui a pour devise un seul parti au pouvoir, tous les autres en prison), écoutèrent avec calme son exposé.*

Plusieurs questions furent posées par un certain Coutanceau qualifié par le journal socialiste d'excellent compatriote, auquel il fut répondu « non pas en bredouillant ni de manière incompréhensible », car ceux qui ont entendu Thibault savent qu'il ne bredouille, ni n'hésite pas à répondre (...) (26).

L'Avenir volait au secours de son confrère vendômois *Le Carillon* avec des accents annonçant déjà la prose du temps de la collaboration : *Le Carillon mène une courageuse campagne contre la candidature de Besnard-Ferron qui représente dans le Vendômois tous les partis d'extrême gauche, y compris la Franc-maçonnerie à la solde de l'Intelligence Service et de Moscou (27).* Le journal de la droite vendômoise, après avoir décortiqué dans deux numéros successifs (9 et 16 avril) les positions du député sortant, concluait sans nuancer le propos : *Après avoir, pendant les premières années de cette législature, souhaité l'avènement au pouvoir d'un gouvernement « de gauche » avec la collaboration des SFIO, le député Besnard-Ferron en est arrivé à donner son adhésion complète au « front commun » radicalo-socialo-communiste.*

Et s'il est élu, grâce aux voix socialistes et communistes, il votera obligatoirement toutes les propositions de désarmement, d'étatisation, de chambardement général, prélude de la guerre civile, du fascisme et de la dictature sanglante.

Une autre réunion, à Ternay, fut passablement animée, si l'on en croit le récit de *l'Agrarien de service* dans les colonnes de *La Terre vendômoise* : *À Ternay, devant un auditoire évalué de 130 à 140 auditeurs, le citoyen candidat agraire Thibault exposa son programme qui fut très attentivement écouté, produisant sur l'auditoire une excellente et profonde impression.*

Des amis du député sortant essayèrent de faire de l'obstruction, ce qui ne servit à rien, puis l'un d'eux vanta les beautés du paradis des Soviets (...). « Pôvre » député sortant qui n'a pour le soutenir dans toutes les réunions que des adhérents ou sympathisants de Moscou qui, bien que ne lui donnant pas au premier tour leur suffrage, lui mettront pour le deuxième le marché en main et l'obligeront ainsi à obéir à leurs ordres (...).

La réunion était sur le point de s'achever lorsque Besnard-Ferron fit son entrée, venant rendre compte de son mandat. Le débat devint vraiment contradictoire, *La Terre vendômoise* réservant à son champion l'exclusivité des propos convaincants. La principale passe d'armes concernait la position par rapport au vote communiste : *Dans son exposé, le député sortant avait dit : « Surtout, les jeunes, pas de dictature ! Votez pour la République, mais pas pour les dictatures qui sont la suppression des libertés et de la République ! »*

Puis à la question : « Si le candidat communiste arrive avant vous, pour qui vous désisterez-vous ? », M. le Député sortant n'était pas pressé de répondre, voulant envisager une autre hypothèse. Il dut cependant répondre et disons que, si la réponse fut hésitante, elle fut nette ; la voici : « Si le communiste arrive avant moi, je me désisterai pour le communiste. »

(26) 15 avril 1936.

(27) 11 avril 1936.

(28) *La Terre vendômoise*, AD 41, Per 240.

(29) AD 41, 3 M 553.

(30) Personnage rendu célèbre régionalement par ses *Berdances* ou histoires contées avec beaucoup de verve dans le parler local. L'auteur était en fait René Suard, marchand de vin et l'un des propriétaires de l'usine BOS dont il sera question un peu plus loin ; ses préférences politiques étaient, semble-t-il, nettement marquées à droite.

S'adressant aux électeurs, le candidat agraire dit : « Voyez, citoyens, si j'avais raison de vous mettre en garde contre les désistements. Votre député dit : « Pas de dictature », et il est tout près de se désister pour la dictature tyrannique du prolétariat qui est le plus complet servage qu'il soit possible d'imaginer. »

Et la conclusion de *l'Agraire de service* tombait, tranchante : *Le Front populaire est le fourrier honteux du communisme et M. Besnard-Ferron, après avoir trouvé trop dur le Parti socialiste, s'apprête à faire le jeu des communistes (...).*

Après tout, M. Besnard-Ferron n'a pas d'enfant : après lui le déluge ! Heureusement, tous les pères de famille ne pensent pas comme lui et ils sauront le lui prouver (28).

La montée de la contradiction, les rumeurs soigneusement entretenues sur son état de santé, rien ne semblait altérer le solide optimisme de Besnard-Ferron, dont témoigne une lettre écrite au préfet de Loir-et-Cher le 11 avril : *(...) Ma campagne électorale se poursuit avec un grand succès, partout des salles nombreuses me réservent un accueil chaleureux. Je n'ai jamais vu tant de monde à des réunions, j'ai le plaisir et la fierté de constater qu'aucun mot désagréable ne m'est adressé.*

Je crois pouvoir certifier que, malgré la présence du candidat socialiste, j'obtiendrai approximativement le même nombre de voix au premier tour qu'en 1932. Mon élection est assurée (...) (29).

Incontestablement, la campagne de Thibault rencontrait des obstacles, bien qu'il évoluât dans un milieu comparable, en bien des points, à sa vallée du Cher. Si le candidat agraire continuait de servir son argumentation classique, essentiellement tournée contre les « professionnels » corrompus de la politique, il était déçu par l'indifférence de ses confrères paysans.

Un autre candidat recevait aussi la mitraille du *Progrès* : Louis de Chauvigny. Pour contrebalancer son influence de conseiller d'arrondissement du canton de Savigny, on montait en épingle la moindre initiative de Besnard-Ferron en faveur de ce secteur. Dans un premier temps, le journal avait cherché à mettre les rieurs de son côté, en faisant de *Lou-Lou de la Braie* [Louis de Chauvigny] le sujet d'une de ces bonnes vieilles histoires paysannes, très en vogue dans la presse de cette époque :

Trois personnages prennent un verre dans un café : M^e Batiou (30), M^m. Callu et Chassenville.

M. Callu : « Vous le connaissez, vous autres, Lou-Lou de la Braie, il paraît que c'est un malin qu'est ben savant, il est scribouillard à L'Écho des Ténèbres. »

M. Chassenville : « Oui, je le connais, y vint de temps en temps dans noute contrée, il joue à la simplicité mais ça ne prend point. »

M^e Batiou : « Ne vous fâchez point chers amis, il en vaut ben un autre, il veut s'atteler aux grandes questions sociales et plus spécialement au bien-être des familles nombreuses et ça va barder. »

M. Callu : « M'est avis que ça serait peut-être ben vrai, car il a divorcé une première fois parce qu'il était marié avec une f... qui voulait point de "trains", le pape moyennant une somme rondelette aurait donné sa bénédiction à son divorce. »

M. Chassenville : « Il est cependant remarié avec une autre f... qui a du blé et du foin dans ses bottes, laquelle ne veut pas de "gnas" plus que la première. »

M^e Batiou : « Je vous dis sincèrement qu'il connaît tout : l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie. »

M. Chassenville : « Moi je cré qu'en fait d'agriculture, il sait placer le blé que sa f... lui a apporté et manger le foin qu'elle a dans ses bottes. »

M. Callu : « Il est plus rouge que tu cré, Chassenville, la preuve qu'il a commandé un grand chapeau vert couleur espérance. »

M. Chassenville : « C'est possible, après tout, on fait des bassesses quand on veut arriver. Mais je vous parie à tous les deux une bouteille de Vouvray qu'il n'y mettra point des liserés rouges, il aurait trop peur des tauriaux de notre région. »

« Je paie quand même la bouteille de Vouvray », dit M^e Batiiau (31).

Mais rien ne vaut une bonne attaque frontale... Elle vint dans le numéro du 17 avril : *Ce que M. Louis de Chauvigny oublie de dire aux électeurs vendômois dont il sollicite les suffrages* :

C'est qu'il est le candidat officiel du journal L'Écho de Paris et de toute la réaction vendômoise.

C'est que c'est L'Écho de Paris qui lui fournit les fonds pour faire sa campagne électorale.

C'est que la politique défendue par L'Écho de Paris vise à l'établissement de la dictature fasciste dans notre pays, à l'asservissement de tous les travailleurs de France, à l'asservissement des petits fonctionnaires, des petits rentiers, des petits commerçants et des producteurs de la ville et des champs.

C'est qu'il est sans situation et que s'il essaye d'enlever le siège du député de Vendôme, c'est dans le but de servir ses intérêts personnels et ceux de la réaction vendômoise qui le soutient.

(...) Et enfin ce que M. Louis de Chauvigny se garde bien de dire aux électeurs vendômois c'est s'il approuve, oui ou non, l'attitude des Croix-de-Feu et s'il fait partie de cette association qui prépare la guerre civile en France ?

Dirigeant *L'Écho de Paris*, Henri de Kéris a fondé, en avril 1936, un *Centre de propagande des Républicains sociaux*, qui éditait brochures et affiches, certaines illustrées par de piquants dessins de Sennep. On y pouvait lire, tel un slogan : *Le Front populaire n'est pas un parti, c'est un syndicat d'appétits électoraux* (32).

Sans doute le député de Vendôme était-il fatigué par ces tournées à travers la campagne, du Perche à la Gâtine et à la Beauce. À quelques jours du scrutin, il eut un nouvel accroc de santé qui lui interdit d'honorer les ultimes réunions prévues ; il s'en excusa dans *Le Progrès : Citoyens Électeurs, Victime d'un refroidissement, je suis rentré malade mercredi soir 22 avril courant et les médecins m'ont prescrit un repos absolu au lit, pour quelques jours.*

Je ne pourrai donc, à mon très grand regret, vous exposer mon programme ce soir jeudi comme j'en avais l'intention.

Veillez, mes chers compatriotes, m'en excuser et malgré la grande déception que vous allez éprouver de ce contretemps, je ne doute pas que le 26 avril prochain, les électeurs de Vendôme viendront affirmer sur mon nom leur volonté énergique de travailler au rétablissement de la situation économique, de défendre la République et de réaliser la Paix, pour répondre aux désirs unanimes de tous les Anciens Combattants. Et il signait comme candidat de tous les Travailleurs.

L'appel en direction des anciens combattants n'était pas gratuit. Depuis le début de la campagne électorale, l'UNC, à travers son organe *L'Ancien Combattant de Loir-et-Cher*, avait clairement choisi son camp : *Devant l'action menée sous le couvert du Front populaire par le Parti communiste, avec les directives et souvent les subsides de Moscou.*

Le Conseil [d'administration de l'UNC] ne pouvant admettre que la politique française soit dirigée par un gouvernement étranger et se refusant à croire que la sécurité et l'indépendance nationale puissent être assurées dans de telles conditions.

Demande aux groupes de se prononcer dès le premier tour de scrutin, contre les candidats qui ne répudieraient pas l'alliance du Parti communiste, les doctrines de haine et les entreprises de désordre (33).

Il semblerait que d'aucuns, dans le camp adverse, aient saisi l'occasion pour empirer l'état de santé du député sortant : à quoi bon voter pour un mourant ?, laissait-on entendre ici ou là ; dans *Le Petit Loir-et-Cher* du 24 avril, par exemple : *Les amis de M. Besnard-Ferron l'avaient forcé à se présenter de nouveau. Le député sortant n'a pu faire campagne jusqu'au bout. Jeudi matin, il entra à la clinique du Saint-Cœur. Son état inquiète sa famille.* D'où la mise au point dans *Le Progrès de Loir-et-Cher*.

À quelques jours du scrutin, François Launay, directeur du *Carillon*, montait au créneau pour dramatiser une fois

encore son enjeu : *(...) nos populations, très attachées à l'ordre et à la légalité, ont la vision très nette des troubles qu'amènerait, comme en Espagne, l'accession au pouvoir de tous les hommes violents entraînant, à leur suite, l'ensemble du « Front populaire ».*

Le vote pour ce front commun avec les socialistes et les communistes, ce serait la France asservie aux partis de révolution dirigés par Moscou ; ce serait la France faible, objet des convoitises de nos ennemis ; ce serait, par conséquent, les chances de guerre, alors que tous les gens qui ont quelque raison, désirent ardemment la paix (34).

ESSAI D'ANALYSE DES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

Pour mieux cerner la position du député sortant, il n'est pas inutile d'observer l'évolution des résultats obtenus au premier tour des législatives de 1928 et 1932, dont il était sorti vainqueur. Dès 1928, Besnard-Ferron s'était acquis de puissants bastions où il recueillait au moins 50 % des suffrages dès le premier tour :

- une écharpe septentrionale, joignant des communes du nord du Perche (depuis Le Gault et Souday) au secteur de Saint-Jean-Froidmentel et Brévainville où existaient des noyaux importants de prolétariat industriel (verrière) et agricole (bûcherons) ;
- un bloc massif au cœur de l'arrondissement ;
- le sud-ouest du Bas-Vendômois (notamment Villedieu, Tréhet), où les petites exploitations dominaient.

Déjà, Vendôme lui accordait moins de 50 % des voix, tandis que certaines communes se montraient résolument hostiles : Ruan-sur-Eggonne, Villebout, Artins, Ambloy, Nourray. À un degré moindre, Meslay, Périgny, Tourailles, Saint-Martin-des-Bois ne lui accordaient que de faibles pourcentages.

En 1932, les principaux points forts se maintinrent avec quelques glissements :

- dans le nord, Besnard-Ferron marquait des points dans la commune ouvrière du Plessis-Dorin, à Droué, mais subissait une érosion autour de Mondoubleau où était solidement implanté son principal adversaire du moment, Gheerbrant ;
- il conservait ses solides positions dans la partie centrale et, grâce à quelques gains autour de Montoire, la reliait à son bastion sud-ouest du Bas-Vendômois.

Il enregistrait de légers progrès à Vendôme sans atteindre, toutefois, le cap des 50 %. Trois communes lui restaient très hostiles : Ruan, Meslay et surtout Nourray. D'une façon générale, la position du député sortant était consolidée par rapport à 1928.

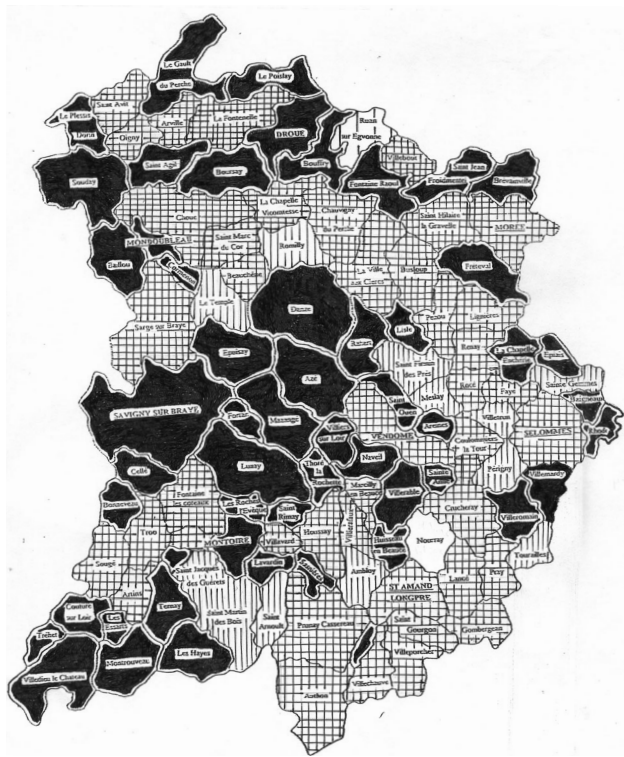
L'impression est sensiblement différente devant la carte des résultats du premier tour de 1936 : l'électorat de Besnard-Ferron connaît une forte érosion d'ensemble. Aucune commune ne lui accorde 50 % des suffrages au nord de Vendôme, alors qu'elles étaient 18 en 1932. L'écharpe septentrionale se réduit à une poignée de communes où il recueille encore plus de 40 % des voix : Souday, Le Gault-du-Perche, Boursay, Droué, Fontaine-Raoul, Saint-Jean-Froidmentel, Brévainville. Le bloc central ne conserve que quelques places fortes : Mazangé, Les Roches, Saint-Rimay, Sainte-Anne, Baigneaux, Rhodon ; à Villiers-sur-Loir, dans son fief, il dépasse tout juste les 50 %. Le sud-ouest du Bas-Vendômois lui garde toutes ses faveurs dans une zone réduite à 5 communes.

(31) PDLC, 28 février 1936.

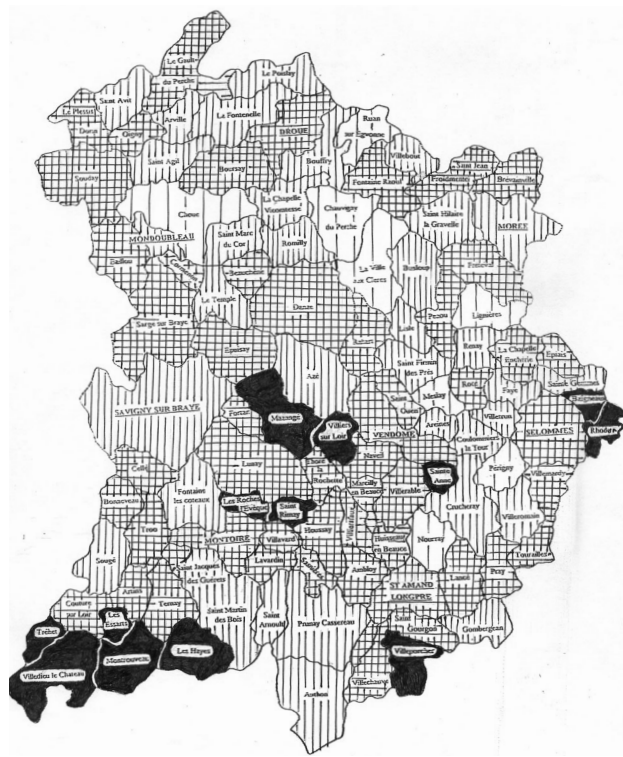
(32) Cité par Jean Grandmougin, *Histoire vivante du Front populaire (1934-1939)*, Paris, Albin Michel, 1966.

(33) AD 41, Per 11, mars 1936.

(34) 23 avril 1936.



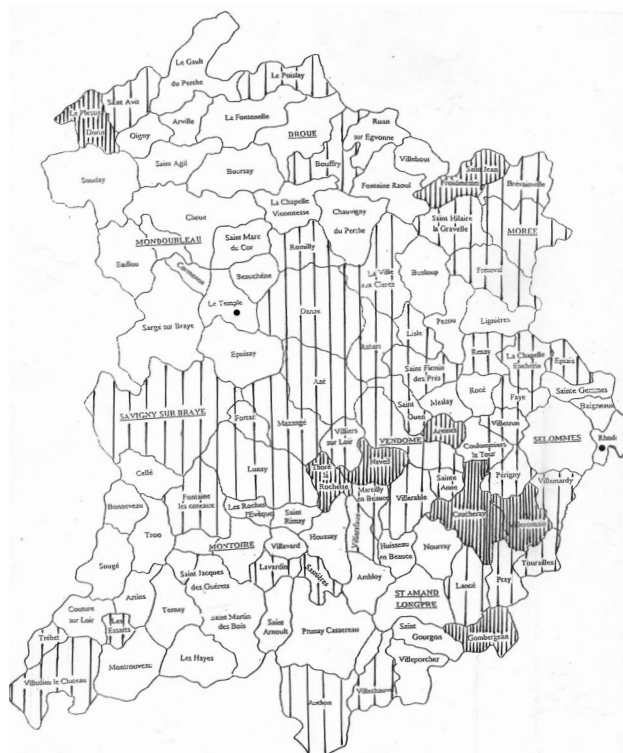
Carte 1 a. — Élections législatives de 1932 : premier tour.
Résultats de Louis Besnard-Ferron



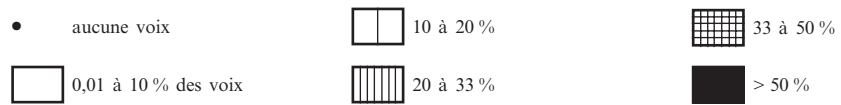
Carte 1 b. — Élections législatives de 1936 : premier tour.
Résultats de Louis Besnard-Ferron

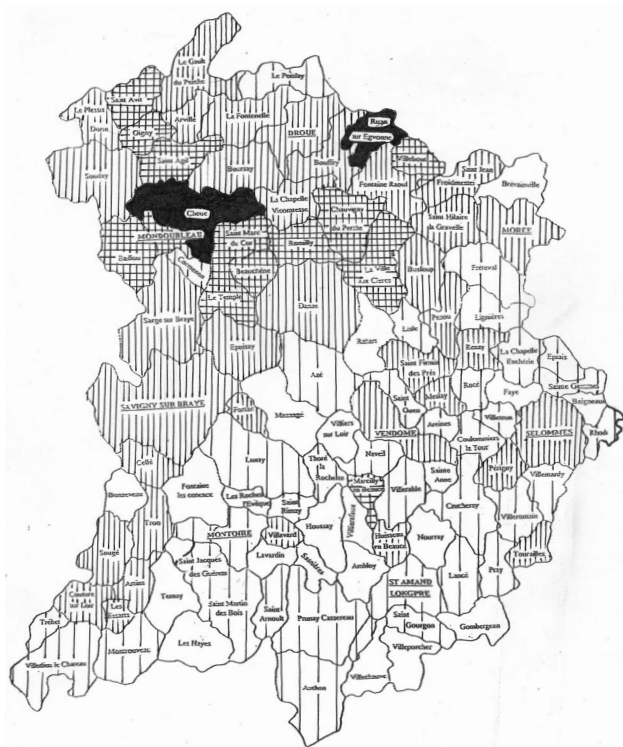


Carte 2 a. — Élections législatives de 1932 : premier tour.
Résultats de Gaston Tessier

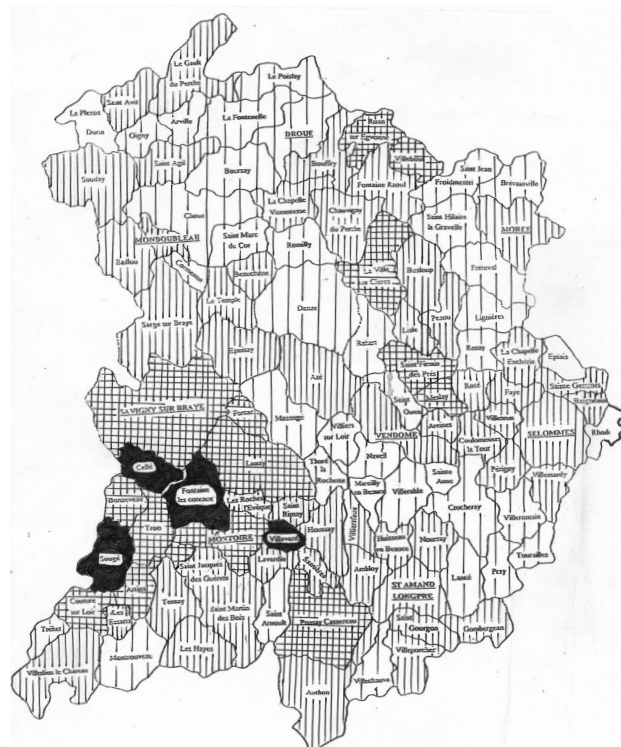


Carte 2 b. — Élections législatives de 1936 : premier tour.
Résultats de Gaston Tessier

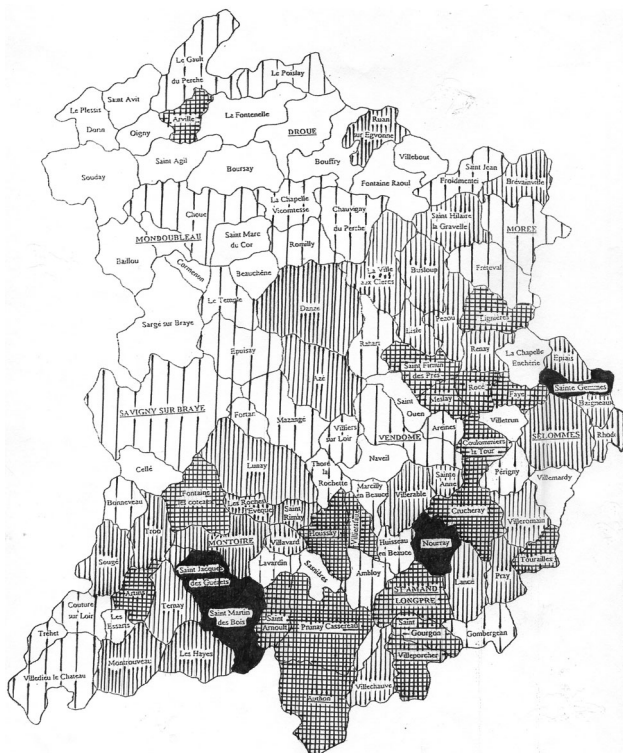




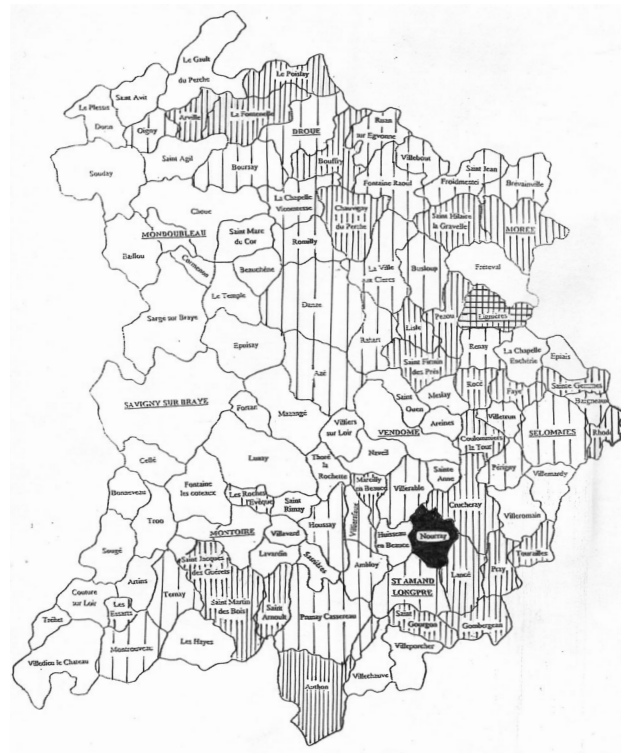
Carte 3 a. — Élections législatives de 1932 : premier tour.
Résultats de Jean Gheerbrant



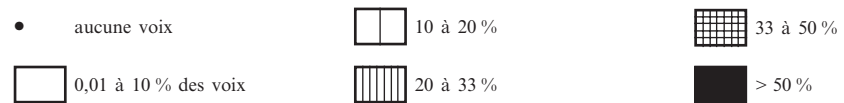
Carte 3 b. — Élections législatives de 1936 : premier tour.
Résultats de Louis de Chauvigny



Carte 4 a. — Élections législatives de 1932 : premier tour.
Résultats de Jean-Baptiste Jahan



Carte 4 b. — Élections législatives de 1936 : premier tour.
Résultats d'Alfred Thibault



Qui a bénéficié de ce recul quasi général ? En fait, l'examen des cartes de résultats appelle plusieurs réponses :

- L'effritement du bloc central dont disposait Besnard-Ferron en 1928 et 1932 est largement imputable au spectaculaire progrès du vote communiste en 1936. Même si elle est attachante, la personnalité du candidat n'a joué qu'un rôle secondaire, puisque, dans les trois consultations, c'est Gaston Tessier qui a défendu les couleurs du Parti communiste. En 1928, celui-ci avait eu des débuts plus que modestes, ne dépassant 10 % des voix qu'à Areines ; quelques petits pôles secondaires émergeaient dans le Perche, avec 8 à 10 % (Cormenon, Mondoubleau, Saint-Avit, Romilly) ; les noyaux ouvriers de Saint-Jean-Froidmentel, Fréteval, Saint-Ouen donnèrent à Tessier de 5 à 7 % de votes. Enfin, une trentaine de communes ne lui faisaient même pas le cadeau d'une voix...

Les législatives de 1932 n'apportèrent pas d'évolution décisive. Une seule commune donna plus de 10 % : Romilly, cette fois. Les pôles percherons étaient effrités, sans doute par l'impact local de Gheerbrant ; les communes ouvrières du haut Loir vendômois montraient une légère érosion. Tout au plus peut-on noter une progression diffuse du vote communiste, grignotant quelques points dans un certain nombre de communes (elles n'étaient plus qu'une vingtaine à refuser toute voix).

En 1936, le paysage électoral communiste fut spectaculairement transformé, avec 8 communes où le pourcentage dépassait 20 % : dans le vignoble (Naveil, Thoré), en Petite Beauce (Crucheray, Villeromain, Gombergean), dans les communes ouvrières (Le Plessis-Dorin, Saint-Jean-Froidmentel, Areines). Dans une quarantaine de localités, il dépassait 10 %, 15 % même pour certaines : ce fut notamment le cas dans la partie centrale de l'arrondissement, où les voix soustraites à Besnard-Ferron l'empêchèrent d'atteindre les 50 % comme en 1932. Quelques exemples :

Commune	Besnard-Ferron	Tessier	Total gauche
Lunay	35,75	16,96	52,71
Thoré	45,70	21,71	67,41
Naveil	43,62	23,93	67,55
Saint-Ouen	34,97	18,83	53,80
Villerable	39,63	15,31	54,94
Fortan	35,95	19,10	55,00
Plessis-Dorin	38,23	22,35	60,58
Épuisay	47,16	5,18	52,34
Épiais	48,07	15,38	63,45
Fréteval	43,91	18,26	62,17

- Le recul de Besnard-Ferron dans le nord-ouest du Perche vendômois, notamment dans le canton de Mondoubleau, est lié à l'impact local de Gheerbrant qui dépasse même 60 % des voix à Choue. Les deux hommes s'étaient déjà affrontés en 1932 et Gheerbrant fut loin de retrouver les scores de cette première confrontation. Dans un scrutin aux enjeux politiques très contrastés, sa stratégie de « ni droite, ni gauche » ne lui valut la faveur ni des voix de droite, ni de celles de gauche ; tout au plus reçut-il le salaire électoral de sa notoriété locale.

- Le paysan dorgériste de la vallée du Cher, Thibault, n'eut que des résultats médiocres, voire mauvais, dans la moitié occidentale du Vendômois (sa prestation à Ternay lui apporta tout de même un de ses « meilleurs » scores) et autour de Vendôme. Ses percées les plus marquantes eurent lieu dans des fiefs traditionnels de la droite, comme Nourray ou Lignièrès. Des résultats honorables furent encore enregistrés dans une « coulée » nord-sud, de Morée à Gombergean, essentiellement en Petite Beauce. De telles localisations correspondent essentiellement à un vote traditionnel de droite ;

(35) AD 41, 3 M 553.

mais ici ou là, comme à Ternay ou Montrouveau, il a pu séduire une parcelle d'électorat de Besnard-Ferron.

- L'adversaire le plus dangereux était finalement Louis de Chauvigny. Sans surprise, celui-ci enregistra ses meilleurs résultats dans le canton de Savigny (Cellé, Fontaines-Coteaux, Sougé) et jusqu'à Montoire et environs (notamment Villavard) ; il fit donc basculer toute cette zone qui, en 1932, avait souvent donné plus de 50 % de suffrages à Besnard-Ferron. Il figurait plus difficilement dans le nord du Perche, se heurtant à l'influence de Gheerbrant. Il obtenait des pourcentages honorables dans le canton de Selomes et dans la Gâtine (Prunay, Authon, Villeporcher...).

En fait, dans ce grignotage des positions de Besnard-Ferron, au premier tour de 1936, il y eut des prédateurs différents qui mordirent chacun dans une part du gâteau électoral. Le député sortant enregistrait sa moins bonne performance et ne pourrait la transformer en succès que par la discipline de la dynamique de Front populaire.

LE SECOND TOUR

Entre les deux scrutins, Besnard-Ferron et ses partisans purent concentrer leurs flèches les plus acérées sur l'adversaire désigné par le premier tour, Louis de Chauvigny. Dans son appel aux électeurs, le député sortant radicalisait encore son propos : *M. Louis de Chauvigny, ami de M. de Kérisis, collaborateur de L'Écho de Paris, candidat officiel des Croix-de-Feu, n'a même pas le courage de ses opinions.*

Mais qui donc pourrait s'y tromper, quand on voit à Vendôme M. Louis de Chauvigny soutenu par toute la Réaction conservatrice et cléricale ?

Républicains et démocrates de toutes nuances de l'arrondissement de Vendôme, je vous demande instamment de rassembler tous vos efforts contre le bloc nationaliste et rétrograde représenté par M. Louis de Chauvigny et d'observer strictement la discipline républicaine.

Le candidat de la droite sentit la moutarde lui monter au nez devant l'allusion à son manque de courage politique : *Je viens de lire votre circulaire. Alors que, jusqu'à présent, nous avons mené l'un vis-à-vis de l'autre une campagne loyale, exempte de toutes questions de personnes, vous rompez cette attitude en déclarant :*

« M. de Chauvigny n'a même pas le courage de ses opinions. »

Or, vous savez fort bien que je suis nettement contre le principe du Front populaire, pour les raisons énoncées dans mon journal. A mon tour je vous pose une question :

Comment pouvez-vous, d'une part, accepter les 2 000 voix communistes, dont vous serez le prisonnier, et, d'autre part, être patronné par le riche maire de Droué, M. Silly, un des chefs des « 200 familles en Vendômois » ?

Croyez-moi : l'électeur qui se souviendra demain de mon attitude courtoise et franche envers vous, ne comprend plus.

Vive la République loyale et correcte ! (35)

Dans son numéro du 1^{er} mai 1936, *Le Progrès* lançait un vibrant appel, teinté de crainte : *Amis républicains, lorsque vous lirez ces lignes, 48 heures seulement vous sépareront du scrutin de ballottage. La Réaction vendômoise ose relever la tête. Sa victoire dans notre arrondissement marquerait le retour de l'avènement au pouvoir d'un des représentants du Comité des Forges qui s'enrichit dans la douleur et dans le sang des travailleurs.*

Si vous restez unis, républicains de toutes nuances, la victoire de la République, exclue de tout sectarisme, triomphera encore une fois sur le nom de Besnard-Ferron (...).

Les communistes vendômois firent placarder une affiche rouge appelant à voter pour Besnard-Ferron, après avoir enregistré avec satisfaction leur spectaculaire progression : *Aux électeurs communistes et sympathisants du Vendômois.*

Le Parti communiste remercie les 1 914 électeurs qui lui ont accordé leur confiance au premier tour de scrutin en

votant pour son candidat, le camarade Gaston Tessier. En 1932, le même candidat du Parti avait obtenu 457 voix.

Cette progression considérable de voix en faveur du Parti communiste sur les élections précédentes montre que les masses laborieuses de la ville et des champs sont maintenant décidées à repousser les calomnies et les mensonges lancés par les agents des grands trusts « partageux » contre le Parti communiste et ses militants. Nous en éprouvons la satisfaction la plus vive en vue de la défense des travailleurs de toutes catégories.

Confirmant sa tactique et ses engagements envers le Front populaire, le Parti communiste retire son candidat au deuxième tour de scrutin. Décidé à tout mettre en œuvre pour battre la Réaction dans le Vendômois et pour barrer la route au fascisme et à la guerre, le Parti communiste invite de la façon la plus pressante les camarades qui lui ont fait confiance, à voter unanimement, dimanche prochain 3 mai, pour le citoyen Besnard-Ferron qui est arrivé en tête des candidats de gauche se réclamant du Front populaire (36). Ainsi, même si le député sortant se situait dans la fraction la plus modérée du Front populaire vendômois, les communistes lui apportaient un soutien sans réserve.

Jean Petit, le candidat socialiste malheureux, se désista. Dès le 26 avril, le comité radical et radical-socialiste de l'arrondissement de Vendôme appela à voter Besnard-Ferron ; en fait, c'était déjà chose faite pour le premier tour : le comité radical avait anticipé la consigne de Rassemblement populaire, mais il faut convenir que la différence idéologique était mince entre lui et Besnard-Ferron. L'union de la gauche était bien scellée dans les faits.

Gheerbrant renonça à se présenter au second tour, mais son positionnement politique pouvait prêter à confusion qu'il s'empressa de dissiper : *Le bruit court que mon retrait pur et simple de candidature est interprété dans un sens favorable au communisme. Je proteste contre pareille imputation gratuite et mensongère* (37). Certes, il n'était pas question de faire cause commune avec le Parti communiste ; de là à faire voter pour Louis de Chauvigny, le pas n'était pas franchi...

Alfred Thibault prit une attitude nettement plus claire en faveur de L. de Chauvigny sans, toutefois, citer son nom : *Je me retire de la lutte et je veux espérer que les électeurs qui m'ont accordé leur vote comprendront l'importance de leur suffrage au ballottage. Ce n'est donc pas l'heure de s'abstenir.*

Ils ne doivent, en aucun cas, favoriser les alliés des communistes ; ces alliés en deviendront les complices pour la lutte de classe et la collectivisation immédiate (38).

Le Progrès publiait un texte de Besnard-Ferron – écrit en réponse aux attaques de L. de Chauvigny – où il ne mâchait pas ses mots, mettant clairement la barre à gauche : *Monsieur le candidat, Dans votre première affiche pour le second tour, vous alléguiez que les candidats du Front populaire qui accepteraient les voix communistes, seront les esclaves de ce Parti. Je tiens à vous répondre d'une façon précise et claire sur ce point.*

Je n'éprouve aucune gêne à vous dire que c'est avec plaisir que je verrais les voix communistes voter pour moi, ce sont uniquement des voix d'ouvriers qui n'ont pas de travail et qui touchent des salaires insuffisants, de petits commerçants à la veille d'être ruinés par le fisc et la crise, de paysans qui, malgré leur labeur presque surhumain, ont de la peine à mettre les deux bouts ensemble, tous mécontents de voir que l'on ne prend pas les mesures indispensables pour atténuer la crise qui nous étreint.

Je préfère de beaucoup, M. de Chauvigny, ces voix à celles de tous les marquis, de tous les ducs, comtes et vicomtes qui vont voter comme un seul homme pour vous, et à celles de tous les Croix-de-Feu dont vous êtes le candidat officiel.

Et je tiens à remercier publiquement les candidats des Partis communiste et socialiste de s'être loyalement, sans aucune hésitation, montrés fidèles et respectueux de la discipline du Rassemblement populaire. J'ai donné librement mon adhésion réfléchie au programme du Front populaire et il ne dépendra pas de moi, si je suis élu, que ce programme ne soit

réalisé. Et mes vœux les plus sincères vont à la formation rapide d'un gouvernement du Front populaire qui devra, sans retard, se mettre à la besogne, et celle-ci ne manque pas (39).

L'anticommunisme était la fibre que *Le Carillon* entendait faire vibrer jusqu'à la dernière minute de la campagne : *Si tous les républicains anticommunistes font leur devoir dimanche prochain, la circonscription de Vendôme n'enverra pas au Parlement un adhérent de plus au front commun, qui est la plus grave menace pour le régime républicain lui-même* (40).

L'Avenir enfourchait un de ses dadas favoris depuis le début de la campagne, l'état de santé du député sortant : *À Vendôme, le gars Louis, de Villiers, qui dut, la semaine dernière, interrompre sa campagne pour cause de maladie après quelques jours passés dans une clinique, avait dimanche repris du poil de la bête. Un peu pâli, il distribuait des poignées de main à tous ceux qu'il rencontrait dans les rues de Vendôme. Certains disent que ce fut peut-être une maladie diplomatique, pour ne pas affronter les contradictions d'adversaires. Soyons plus généreux, Besnard était fatigué. Sa fidèle Clara dut se mettre en campagne pour décom-mander les réunions. « Ils ne veulent tout de même pas le faire mourir ! », déclarait-elle.*

Plus que jamais des rumeurs étaient donc soigneusement alimentées sur la santé chancelante du candidat du Front populaire. Selon *Le Progrès*, à l'origine de cette monstrueuse campagne se trouvaient *des maires réactionnaires de communes importantes, des docteurs peu scrupuleux, des adjoints d'assurances et le représentant d'une banque vendômoise* (41).

Le 3 mai, la victoire fut au rendez-vous pour Louis Besnard-Ferron. Les remerciements qu'il adressa à ses électeurs reflétaient la légitime satisfaction d'une victoire incontestable, mais étaient aussi empreints de gravité devant la perspective de lendemains incertains : *Mes chers Concitoyens, Pour la troisième fois, avec une fidélité et une amitié dont je vous suis infiniment reconnaissant, vous venez de me renouveler mon mandat ; c'est une lourde responsabilité pour moi, car nous allons entrer dans une période très difficile, mais vous pouvez compter sur mon courage, mon énergie et mes opinions républicaines (...).*

Souhaitons ensemble que demain nous ayons un gouvernement fort, énergique, sachant se rendre indépendant des puissances d'argent, gouvernement qui, soutenu par une majorité compacte de gauche, saura d'abord nous libérer du fascisme agresseur qui prépare dans l'ombre la guerre civile, gouvernement qui vaincra la crise et saura préparer le régime nouveau assurant à tous du Travail et du Pain (42) !

Dès le 8, *Le Progrès* détaillait le succès de son candidat favori : *La Réaction a tout mis en œuvre pour abattre notre ami Besnard-Ferron. Dans les jours qui ont séparé le premier tour du scrutin de ballottage, une campagne d'une violence extraordinaire, menée par de nombreux rabatteurs, s'est déchaînée dans toutes les communes de l'arrondissement.*

On y a fait courir le bruit de l'échec du député sortant et on y exploitait surtout son mauvais état de santé, allant jusqu'à dire qu'il allait mourir. On exploitait aussi sa campagne courageuse en faveur de l'organisation professionnelle des cultivateurs.

En effet, dans toutes les communes ou hameaux importants qu'il a pu visiter, le député de Vendôme n'a pas manqué de faire appel aux cultivateurs qui n'ont pas encore donné

(36) *Ibid.*

(37) *Ibid.*

(38) *Le Carillon*, 30 avril 1936.

(39) 1^{er} mai 1936.

(40) 30 avril 1936.

(41) Au petit jeu des devinettes, il ne serait pas impossible de voir des allusions à Jean Duverger et Louis Renard, respectivement maires de Vendôme et de Montoire ; aux D^{rs} Eugène Richard (Montoire) et Errard (Vendôme) ; à Louis Gaspard pour le banquier. Simples hypothèses...

(42) AD 41, 3 M 553.

leur adhésion à la Coopérative de stockage de blé, les engageant à aller rejoindre sans retard l'organisation qui, demain, leur permettra de lutter avec succès contre la spéculation.

Besnard-Ferron leur citait en exemple les résultats admirables obtenus par la belle coopérative des viticulteurs de Naveil et de Villiers-sur-Loir. Cet exemple magnifique a, paraît-il, troublé la digestion de certains mercantis insatiables et mécontents des résultats tangibles déjà acquis par l'organisation des coopératives de blé (...).

Au point de vue politique, l'élection de Vendôme constitue une victoire admirable de la discipline républicaine. Les voix totalisées des trois candidats du Front populaire s'élevaient au premier tour de scrutin au chiffre total de 8 719, Besnard-Ferron est élu au second tour par 9 199 voix. Ce résultat atteste que les voix socialistes et communistes ont bloqué « comme un seul homme » sur le nom de Besnard-Ferron, conformément à la loi du Rassemblement populaire. À ces voix sont venues s'ajouter 500 voix républicaines qui, au premier tour, n'avaient pas voté ou s'étaient égarées sur le nom de M. Gheerbrant (...).

À droite, il fallut bien admettre le verdict des urnes et la défaite, ce que fit *L'Avenir* dans son numéro du 4 mai, sous un titre apocalyptique, *Un scrutin de guerre civile*.

Chacun sait que, dans une élection, vainqueurs et perdants trouvent toujours au moins un motif de satisfaction ; Louis de Chauvigny ne pouvait déroger à la règle : *Je tiens à remercier sans tarder les 8 205 citoyens qui, en m'accordant leurs suffrages, ont indiqué nettement leur volonté de voir la France républicaine travailler dans le calme et la sécurité*.

C'est avec une grande satisfaction que j'enregistre qu' alors qu'en 1928, la majorité du député s'rio élu était de 2 134 voix et en 1932 de 1 782, elle est tombée aujourd'hui, malgré le Front populaire intégral, à 994 seulement, et que j'obtiens la majorité dans presque la moitié des communes de la circonscription (43). Vérité relative des chiffres... Même sur ce point, *Le Progrès* apportait la contradiction : *À Cellé, M. de Chauvigny obtient 47 voix, Besnard-Ferron 43 ; à Bonneveau, commune la plus voisine, c'est Besnard-Ferron qui obtient 60 voix et M. de Chauvigny seulement 49. Dans son propre canton de Savigny-sur-Braye, M. de Chauvigny est battu, il n'a la majorité qu'à Cellé et à Sougé (44)*.

BRÈVE ANALYSE DU SECOND TOUR

Là encore, la mise en comparaison des trois élections législatives – 1928, 1932, 1936 – apporte un éclairage intéressant :

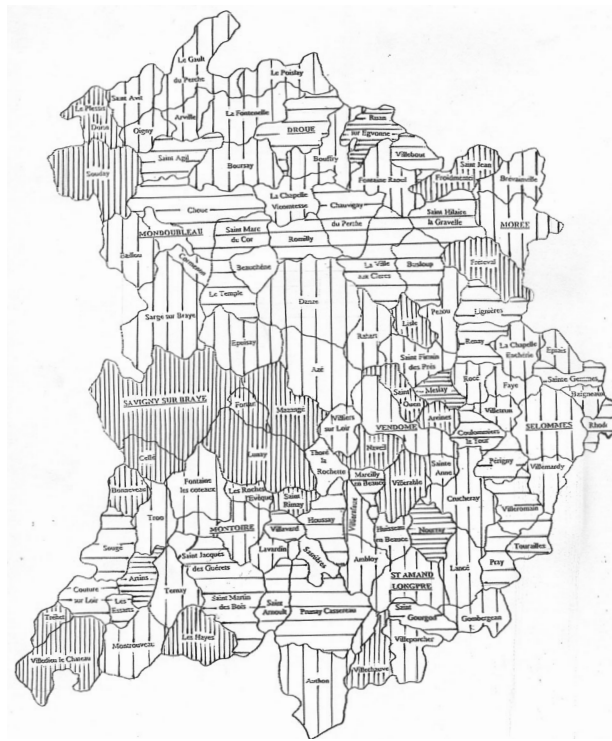
- 1928 : Besnard-Ferron triomphait dans une vingtaine de communes où il dépassait 66 % des suffrages. Le nord du Perche lui était largement acquis, de même que les cantons de Savigny-sur-Braye, Vendôme et Selommes. Son adversaire, Robert Barillet, s'imposait dans des localités bien marquées à droite (Ruan-sur-Eggonne, Meslay, Nourray, Artins) et dans quelques « coulées » : centre du Perche vendômois, Petite Beauce (de Coulommiers-la-Tour à Pray, Gâtine).

- 1932 : Le nombre de communes accordant plus de 66 % des voix au député sortant restait stable, avec un bastion fort dans le pays vignoble, aux alentours de Villiers. Si son adversaire, Gheerbrant, ajoutait trois nouveaux villages (Saint-Martin-des-Bois, Périgny, Sainte-Gemmes) aux quatre fiefs de la droite en 1928, il perdait quelques positions dans le Sud et en Petite Beauce.

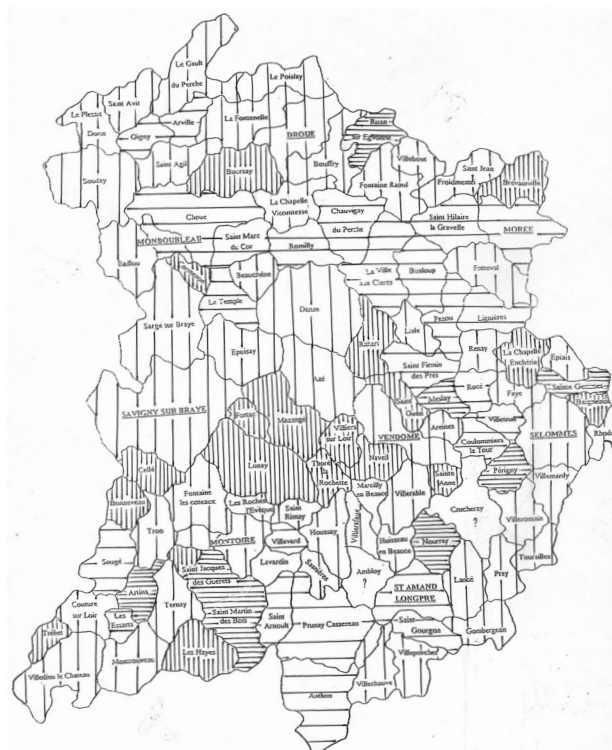
- 1936 : Besnard-Ferron vit se réduire de moitié le contingent des localités lui donnant au moins 66 % des voix, alors que Louis de Chauvigny obtenait la même faveur de 9 communes. La forteresse du vignoble se resser-

(43) *Ibid.*

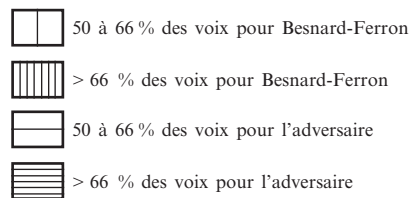
(44) *PDLC*, 8 mai 1936.

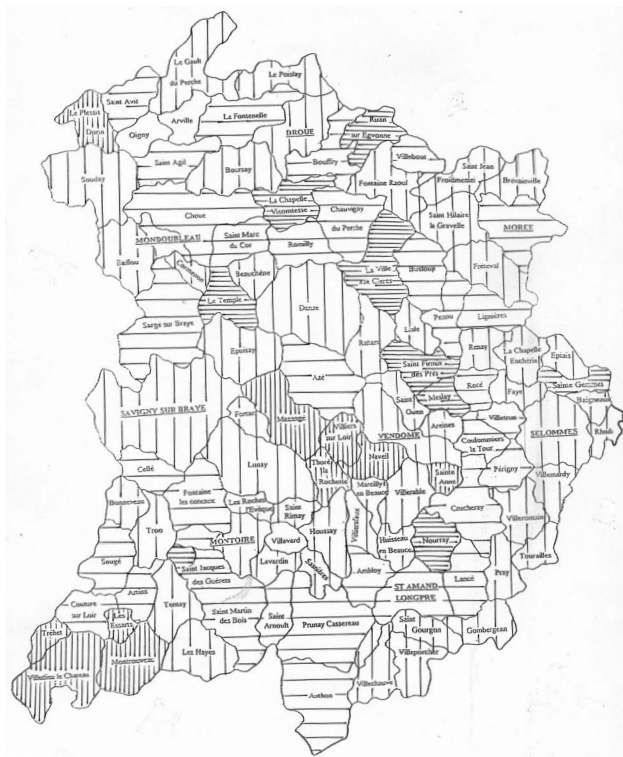


Carte 5 a. — Élections législatives de 1928 : second tour.
Louis Besnard-Ferron / Robert Barillet

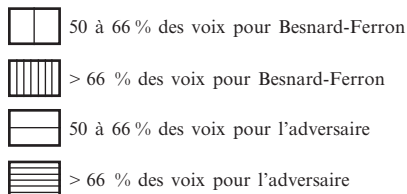


Carte 5 b. — Élections législatives de 1932 : second tour.
Louis Besnard-Ferron / Jean Gheerbrant





Carte 5 c. — Élections législatives de 1936 : second tour.
Louis Besnard-Ferron / Louis de Chauvigny



rait autour de Villiers, Mazangé, Thoré, Naveil ; celle du sud-ouest du Bas-Vendômois résistait bien avec Tréhet, Villedieu, Les Essarts, Montrouveau. Mais la droite se renforçait dans le Perche et sur la frange occidentale de la Petite Beauce ; elle consolidait enfin certaines positions au sud du Loir. Son candidat avait bénéficié de reports de voix inégaux de la part des électeurs de Gheerbrant, dont témoignent quelques exemples :

- à Choue : 1^{er} tour : Gheerbrant → 61,67 % ; de Chauvigny → 11,89 %. Or ce dernier, tout en l'emportant, n'atteint pas 66 % ;
- au Temple : 1^{er} tour : Gheerbrant → 36,23 % ; de Chauvigny → 30,43 %. Le report s'est bien opéré, puisque celui-ci dépasse 66 % ;
- à Saint-Marc-du-Cor : 1^{er} tour : Gheerbrant → 46,51 % ; de Chauvigny → 11,62 %. Report satisfaisant, puisque de Chauvigny dépasse 50 % ;
- à Saint-Agil : 1^{er} tour : Gheerbrant → 37,66 % ; de Chauvigny → 24,02 %. Certes, le second l'emporte, mais sans atteindre 66 % ;
- à Saint-Avit : 1^{er} tour : Gheerbrant → 31,76 % ; de Chauvigny → 23,52 %. Grâce à un bon report, celui-ci emporte une commune acquise à Besnard-Ferron en 1928 et 1932.

Qu'en fut-il des reports de voix à gauche, qui concernaient surtout les électeurs communistes du premier tour ? Il a joué pleinement si l'on s'en réfère à l'échantillonnage de 10 communes évoqué dans l'analyse du premier tour :

- deux villages pouvaient dépasser 66 % : Thoré, Naveil ; objectif réalisé ;
- au Plessis-Dorin, de nouvelles voix vinrent s'ajouter aux 60,58 % pour atteindre le seuil de 66 % ;
- dans les sept autres communes, Besnard-Ferron sortit vainqueur du deuxième tour.

Au niveau des urnes, il semble incontestable que Besnard-Ferron a été l'élu de la dynamique de Front populaire, même s'il n'en était pas le représentant le plus convaincu et enthousiaste...

APRÈS LES ÉLECTIONS

À la mi-mai, donnant dans un humour plus que noir, la rédaction du *Progrès* célébrait les « obsèques » électorales du candidat de droite : *Les 9 200 électeurs républicains de l'arrondissement de Vendôme, surnommés les « salopards en casquettes ou en chapeaux » par le colonel comte Rasimir de la Cocque [lire : Casimir de la Rocque, chef des Croix-de-Feu], ont la joie de vous faire part de la défaite nouvelle qui vient de consterner les amis de*

Monsieur le Comte Louis Liger de Chauvigny

Croix gammée, Agent général pour l'arrondissement du groupe des « 200 familles » et des Compagnies, Comité des Forges, Haute Banque, Grosse Industrie, etc.

Knock-outé au deuxième tour, le dimanche 3 mai 1936.

Le pardessus demi-saison qui doit protéger le complet-veston gagné aux combats précédents, a été commandé en drap doublé de première qualité. Les bulletins de vote et lettres de l'« ami Louis » ont été « incinérés » à Vendôme sous les larmes de M. Duverger, maître des cérémonies pour le jour « J » et l'heure « H » et la boîte de cendres, hissée sur le corbillard du journal Le Carillon, a été dirigée sous escorte en armes (lampes de poche, matraques, couteaux de cuisine) sur Bessé-sur-Braye, cité natale du candidat défunt, pour être « inhumée » dans les terrains de « sport, genre de la Rocque », réservés à la section locale des Croix-de-Feu et Volontaires Nationaux.

Aucun discours ne fut prononcé et comme les 9 200 artisans de la défaite du candidat fasciste s'étaient abstenus d'assister à la cérémonie funèbre, tout le monde pleurait.

On n'apporte ni fleurs ni couronnes ; seule, une croix de feu fut déposée sur le tertre.

Riez pour lui !



Les Croix-de-Feu défilant devant le colonel de La Rocque, à Paris, le 14 juillet 1935

(L'Illustration)

Sur un ton plus sérieux, Besnard-Ferron pointait du doigt l'ennemi à abattre sans tarder, les Croix-de-Feu, la plus puissante des ligues : *Il est une comédie qui a assez duré, c'est celle que jouent depuis plus de deux ans les Croix-de-Feu et leur chef, le colonel comte Casimir de La Rocque. Aussi le premier acte du nouveau gouvernement sera de rendre effective la dissolution des Croix-de-Feu et ainsi il ne*

sera plus permis à ceux-ci de faire de nouvelles menaces, de renouveler leur agitation et de préparer un nouveau 6 février (45).

Il appelait de ses vœux dans le gouvernement du pays l'union qui s'était solidement manifestée dans les urnes : *Le Front populaire, formation de combat dans la bataille électorale, doit le rester dans l'exercice du pouvoir*. D'ailleurs, les conditions lui semblaient réunies s'il passait en revue les forces du camp victorieux : la SFIO, groupe le plus important de la nouvelle majorité, était prête à assumer tout son rôle au pouvoir. Chautemps et Daladier, pour le Parti radical et radical-socialiste, Paul-Boncour, pour l'Union socialiste et républicaine (à laquelle appartenait Besnard-Ferron), se déclaraient d'accord pour prendre leurs responsabilités. Le Parti communiste enfin, s'il ne participait pas au gouvernement, lui apporterait son soutien.

Animateurs et partisans du Front populaire en Loir-et-Cher savaient que la presse adverse ne leur ferait pas de cadeau ; le journal blésois *L'Avenir* en donnait un exemple dépourvu de toute hypocrisie à travers un florilège de ses gros titres :

- 4 mai 1936 : *Un scrutin de guerre civile* (titre barrant toute la première page) ;
- 5 juin 1936 : *Un scandale sans précédent dans notre Histoire. Un juif va faire la loi aux Français !*
- 6 juin 1936 : *La III^e République a vécu !* Et, en très gros caractères : *Une dictature fasciste*.

Il est vrai que Léon Blum, premier chef d'un gouvernement dominé par les socialistes et investi par le vote de confiance sans ambiguïté du 6 juin, faisait figure pour la droite d'« ennemi public n° 1 » et cristallisait à son encontre des haines inouïes et solidement ancrées :

• Dès le 23 février 1935, on pouvait lire, dans *La Solidarité française* : *Si nous avions le pouvoir dans la huitaine, le front commun serait expulsé, la franc-maçonnerie immédiatement dissoute, Léon Blum fusillé*.

• J.-P. Maxence : *Il n'est pas étranger parce que socialiste. Il est étranger parce que Blum. Cœur, esprit, chair, sang, tout est étranger... Irréductible ! Inassimilable ! Il n'appartient pas davantage à sa race qu'à son élection. Il est l'aberrant par nature* (46).

Le 29 mai, *Le Progrès* rendait compte d'une importante réunion du Front populaire à Vendôme, dont il estimait l'assistance à 2 500 personnes. Après *La Marseillaise* d'ouverture, on lut une lettre de Besnard-Ferron, toujours limité par son état de santé, *ne lui permettant pas encore de prendre la parole dans une réunion publique. Il tient néanmoins à assurer tous les républicains de son entier attachement au programme du Front populaire*. Des applaudissements saluèrent cette déclaration. Puis la parole fut donnée aux représentants des principaux courants :

• Bisault, pour le comité antifasciste : il montra *quelle nécessité il y avait de barrer d'une manière définitive la route au fascisme et à la dictature. Rappelant le rôle de l'organisation à laquelle il appartient, véritable ciment des partis de gauche, l'orateur rappelle aux militants qu'ils doivent rester groupés sous le drapeau de leur parti et dans une magnifique péroraison appelle le jour prochain où les hommes enfin unis se grouperont au chant alterné de l'Internationale et de la vieille Marseillaise des Républicains (...)*.

• Tessier, pour le Parti communiste qu'il venait de représenter efficacement dans l'élection : *Le Parti communiste ne veut pas participer au gouvernement, parce que le programme qu'il poursuit est autre que celui du gouvernement prochain, mais fidèle à sa promesse et au Rassemblement populaire, c'est de toutes ses forces que le Parti communiste*

(45) PDLC, 15 mai 1936.

(46) Exemples cités par G. Lefranc, dans *Juin 36, op. cit.*

(47) Sur cette question, cf. l'excellent article de Didier Lemaire, « Le mouvement Amsterdam-Pleyel dans le Loir-et-Cher », *Cahiers d'histoire*, n° 18, 1984.

soutiendra demain le gouvernement de gauche qui devra appliquer le programme du Front populaire (...).

• Petit, candidat socialiste malheureux, *se réjouit à la pensée que bientôt les idées pour lesquelles lutte son parti, depuis toujours, entreront en application (...)*. Toutefois, dit-il, *la lutte reste ouverte et les militants doivent rester groupés. Que ceux qui pensent communiste, dit-il en finissant, retournent à leur Parti ; que ceux qui pensent Radical se groupent sous leur drapeau ; que les socialistes restent fidèles à leur doctrine, mais que tous rentrent dans leur Parti responsable (...)*.

• Milot, pour les radicaux et radicaux-socialistes, *rappelle qu'hier au Congrès radical on a décidé d'imposer aux élus du Parti la discipline du vote, chose qui n'avait jamais été faite au Parti radical et qui aura pour résultat l'apport au gouvernement de demain de toutes les voix des représentants du Parti radical-socialiste*.

Mais, dit Milot, si maintenant pour longtemps, espérons-le, la lutte est finie, il ne faut pas que les militants s'endorment dans la victoire, il faut reprendre la lutte des idées ; il faut que chacun retourne se ranger sous le drapeau de son parti ; qu'à nouveau il combatte pour les idées de son parti (...).

L'unanimité se confirmait donc pour :

- apporter un soutien parlementaire sans faille au gouvernement à venir ;
- maintenir un degré de vigilance élevé face aux contre-offensives prévisibles des forces de droite ;
- poursuivre le débat idéologique et l'action militante sous les bannières des partis respectifs. Ce dernier point était un gage d'efficacité tant que l'unanimité existait ; sinon...

Un des ciments essentiels de la dynamique du Front populaire était, depuis sa création en 1934, le comité départemental du mouvement « Amsterdam-Pleyel » (ce mouvement, créé à l'initiative des écrivains Henri Barbusse et Romain Rolland, doit son nom à deux réunions constitutives tenues à Amsterdam en 1933 et salle Pleyel en 1934), tout dévoué à l'union des forces antifascistes. Dès son premier congrès départemental, il affichait un mot d'ordre clair – *barrer la route au fascisme à la campagne* – soucieux de contrecarrer l'influence croissante du dorgérisme. Les consignes répercutées de meeting en bulletin au fil de l'année 1936 sont révélatrices de l'adhésion au processus de Front populaire : *Préparer la victoire du Front populaire* (avril 1936), *Au service du Front populaire* (juin 1936), *Rien que le programme du Front populaire, mais tout le programme* (août 1936). Dans le noyau le plus actif en Vendôme, on retrouvait les instituteurs Berthereau et, surtout, l'omniprésent Bisault (47).

*Dès que le joug s'est desserré,
on a relevé la tête*

Le gigantesque mouvement de grèves, dont la déferlante a balayé le paysage économique et social français en mai-juin 1936, a surpris tout le monde – patronat, syndicats, partis – par sa dynamique et son ampleur, ce qui ne signifie pas l'absence de signes précurseurs, comme ces débrayages plus nombreux que les années précédentes, à l'occasion de la journée du 1^{er} Mai. Les premières grèves spectaculaires touchèrent des usines du secteur aéronautique : Bréguet, au Havre (11 mai) ; Latécoère, à Toulouse (13 mai). Le 14, le mouvement gagnait la région parisienne, sans prendre une ampleur démesurée. Le 24 mai, des centaines de milliers de manifestants se rassemblaient devant le Mur des Fédérés : prise de conscience d'une puissance collective ? En tout cas, dès le lendemain les grèves se multipliaient. Une nouvelle flambée se produisit à partir du 3 juin.

Le risque d'une poussée épidémique vers les profondeurs de la province était redouté à droite : *Déjà l'anarchie ! Le ministère Blum n'est pas encore au pouvoir et déjà l'anarchie s'installe dans le pays. Car l'occupation méthodique des usines*

et la séquestration des directeurs (c'est-à-dire l'autorité transférée de la tête aux pieds) c'est de l'anarchie tout de même...

Le mouvement, d'abord localisé au département de la Seine, gagne la province. Les premières grèves agricoles ont éclaté aux environs de Paris. Désormais rien ne s'oppose à ce que les ouvriers agricoles occupent à leur tour terrains et locaux d'exploitation, les électeurs rouges de M. Laurens et de M. Chautemps, qu'ils soient de Vineuil ou de Verdes, y passant comme les autres (48).

Le Carillon carillonnait dans la même veine : Après avoir éclaté dans la métallurgie, le mouvement de grèves s'étend aux autres corporations, menaçant de devenir général. Plus de 80 000 grévistes la semaine dernière dans la banlieue parisienne. Des milliers ont repris le travail mardi ; des milliers restent en grève et des milliers d'autres, en province, occupent les usines à leur tour.

Désormais les grèves prendront ce caractère forcené, même les plus petites (...). On prépare ainsi le lit de la révolution voulue par les communistes et facilitée par le Front populaire (49).

Le Progrès du 19 juin 1936 se faisait l'écho d'une montée en puissance de la revendication ouvrière à Vendôme. Était dénoncé, en tout premier lieu, le niveau de vie de plus en plus précaire de nombreux salariés : Les salaires payés à Vendôme sont très bas. Depuis deux ans, les travailleurs n'ont plus qu'un standard de vie tellement bas, qu'on peut sans exagérer dire qu'ils sont dans une situation misérable. Dans les maisons comptant deux ou trois gosses les mamans ont le cœur serré d'angoisse à la pensée qu'elles ne peuvent donner à leurs chers petits le strict nécessaire comme nourriture ou comme vêtement.

Les ouvriers et ouvrières de Vendôme depuis longtemps serraient les poings de colère en voyant avec quel dédain les patrons accueilleraient leurs réclamations les plus justifiées.

Mais comme dans les autres régions du pays, en dépit des difficultés le mouvement social avait une connotation positive et même enjouée : Une véritable vague d'enthousiasme secoue les travailleurs de la ville. Les ouvriers de toutes les corporations constituent leurs syndicats et les militants de l'union locale sont littéralement débordés (...). Déjà sont constitués :

Les syndicats du bois, du papier, des métaux, des cuirs et peaux, des transports, du textile, d'autres sont en formation et seront constitués sous peu.

La résolution la plus grande anime les ouvriers et les femmes ne sont pas les moins enthousiastes.

On apprenait que l'usine des Pelleteries, à Vendôme, était occupée : Les ouvriers et ouvrières des pelleteries, las de subir, dans la journée d'hier, les brimades de leurs directeurs, qui n'ignoraient pas le mouvement revendicatif qui s'organise dans leur usine, ont décidé d'occuper les ateliers et de garder avec eux leurs directeurs et leurs contremaîtres.

Mis au courant de la situation, les délégués de l'Union locale des syndicats se rendirent sur les lieux du conflit et décidèrent de n'encourager les ouvriers et ouvrières des pelleteries à évacuer l'usine que sous les conditions suivantes :

- 1 / Aucune brimade ne serait exercée sur le personnel.
- 2 / L'usine ne fermerait pas ses portes (c'est-à-dire que les ouvriers ne seraient pas lock-outés et continueraient le lendemain et jours suivants leur travail).
- 3 / La direction accepterait la discussion, avec les représentants syndicaux, du cahier de revendications qui sera incessamment déposé.

Après des pourparlers en présence de M. le Sous-préfet qui apporta sa médiation à l'usine même, la Direction donna sa parole aux délégués de l'Union locale qu'elle acceptait ces conditions.

Les délégués syndicaux conseillèrent donc aux ouvriers et ouvrières d'évacuer l'usine, ce qui fut fait dans le plus grand calme.

Une autre usine localement importante, la BOS (50), entra dans la grève : Dans cette usine les conditions de tra-

vail sont particulièrement pénibles. Pas d'hygiène ! (l'Inspecteur du Travail l'a reconnu), des accidents très fréquents, des salaires très bas (11 à 12 F pour les femmes, 17 à 20 F pour les hommes).

Des jeunes gens de 16 ans gagnent vingt sous de l'heure et des fillettes de 14 à 17 ans se font des journées de 6 à 7 F pour huit heures de travail !!!

Le Syndicat du Bois constitué, les ouvriers de l'usine BOS ont déposé leur cahier de revendications : les hommes demandent de 3,75 F à 4 F de l'heure, les femmes réclament la suppression du travail aux pièces et 2,50 F de l'heure.

Les jeunes aux salaires « scandaleusement bas » (paroles de M. l'Inspecteur du Travail) réclament leur droit à la vie, avec des salaires horaires de 1,75 F à 2 F (...).

Le cahier de revendications déposé, les ouvriers de la BOS, devant une manœuvre très nette de leur patron, tendant à les lock-outer, ont pris d'eux-mêmes, lundi soir, la décision d'occuper l'usine.

La grève dure toujours (...).

Un courant de sympathie formidable se manifeste dans la population vendômoise en faveur des ouvriers de la BOS. Travailleurs des autres établissements, commerçants, rivalisent d'entrain et d'ingéniosité pour ravitailler les grévistes. Plus de 3 000 F ont déjà été recueillis et une valeur plus considérable encore de denrées de toutes sortes a été donnée (...) (51).

Les ouvriers de la BOS ne s'attirèrent pas les sympathies de « J. D. » – alias Jules Dengremont –, rédacteur du Carillon. Celui-ci mit en cause l'instituteur communiste Marcel Bisault, secrétaire de l'Union locale des syndicats ouvriers de Vendôme ; de fait, le journal de droite avait rendu compte de l'événement, dans la rubrique « Faits divers » : Depuis lundi soir, les Établissements BOS (...), qui emploient environ 150 ouvriers et ouvrières, sont occupés par le personnel de l'usine. Le descriptif de la première phase du mouvement est précieux car il rend compte précisément de l'enchaînement du processus :

Dans la matinée, des délégués ouvriers avaient demandé à l'ingénieur de pouvoir présenter au gérant un cahier de revendications. À 11 heures, l'entretien eut lieu, durant lequel lecture fut faite de ces revendications. Il fut convenu que le gérant donnerait réponse le soir à 6 heures. Tandis que les délégués discutaient avec le gérant, toutes les machines furent arrêtées, puis remises en marche à 13 heures 30.

Le soir, pendant l'entretien des délégués avec le gérant, nouvel arrêt des machines. Les administrateurs et les délégués tombèrent d'accord sur un grand nombre de points ; la seule question litigieuse restait celle du réajustement des salaires, les revendications portant, selon les catégories, sur une augmentation de 60 à 100 % des salaires actuels. Un tel argument pouvait aussi bien traduire l'énormité de la revendication des grévistes – ce qui était assurément le point de vue du Carillon – que celle du retard salarial dans cette entreprise. Les parties convinrent d'accorder un délai de décision à la direction jusqu'au vendredi, mais... C'est à partir de ce moment-là que la grève, de professionnelle qu'elle aurait dû rester, prit une tournure politique. En effet, à peine la délégation avait-elle quitté le bureau de l'administration, après la conclusion de l'accord pour le délai, que certains délégués revinrent pour dire au gérant que les ouvriers voulaient une réponse immédiate.

Que s'était-il passé ? L'instituteur syndicaliste Bizaut, de La Ville-aux-Clercs, venait d'entrer dans l'usine, effectuant une violation de domicile, étant donné que personne ne l'avait autorisé à pénétrer dans l'établissement. Cet intrus avait installé une permanence de grève et organisé l'occupation de l'usine, véritable atteinte à la liberté individuelle et à la propriété.

(48) Le Petit Loir-et-Cher, 5 juin 1936.

(49) 4 juin 1936.

(50) « Benderitter-Oury-Suard », où l'on fabriquait des boîtes de fromages.

(51) PDLC, 12 juin 1936.

Le coup avait certainement été prémédité. En même temps que l'usine était occupée, les ouvriers firent savoir à la direction qu'ils souhaitaient la continuation des pourparlers tout en restant dans l'établissement. Laissant momentanément de côté l'appareil propagandiste et idéologique de l'article, le scénario des événements est tout à fait crédible et instructif. Nombre d'entreprises provinciales comme la bos de Vendôme n'avaient aucune culture structurée de la revendication et de la lutte sociales. Le mouvement faisant tache d'huile à travers le pays avait assurément déclenché chez certains ouvriers une réflexion du type « pourquoi pas nous ? ». De là à conduire victorieusement une négociation avec le patronat... Le revirement au sujet du délai de décision est assurément à mettre à l'actif de M. Bisault, instituteur certes, mais intervenant ici au titre de secrétaire de l'Union locale des syndicats ouvriers. Y eut-il coup prémédité ? Pourquoi pas ?... Les grèves « sur le tas » avaient commencé depuis plusieurs semaines et le scénario qui avait surpris au début était désormais assimilé ; le mieux à faire pour le contrôler n'était-il pas de le susciter ? Bisault bénéficiait probablement de quelques appuis parmi les ouvriers de l'entreprise et était conscient qu'un mouvement à la bos aurait valeur exemplaire. Cette démarche, dénoncée par *Le Carillon*, constitue pour l'historien une hypothèse logique : *L'instituteur syndicaliste Bizaut s'efforce en ce moment de provoquer dans Vendôme plusieurs autres occupations d'usines, et il trouve dans certaines quelques éléments extrémistes disposés à faciliter ses projets* (52).

M. Bisault procéda à une mise au point où perçait le mépris à l'égard de son adversaire : (...) *En affirmant mensongèrement que c'est moi qui ai déclenché l'occupation [de la bos] et en disant que cette grève a pris une tournure politique, M. J. D., vous cherchez à atteindre un but trop facile à deviner. Piteuse manœuvre d'un piteux bonhomme* (...).

Vous cherchez à jeter le trouble parmi les grévistes ; peine perdue !

Vous cherchez aussi à me déconsidérer parmi la population de nos campagnes, en me présentant comme un fauteur de désordre ! Vous en serez également pour vos frais.

C'est ma fierté et mon honneur de me dépenser pour la défense des intérêts des travailleurs de la ville et des champs (...) (53).

Étrange face à face entre deux hommes dont l'un, l'enseignant entré en Résistance, tombera sous les balles allemandes le 13 août 1944 et l'autre, le journaliste thuriféraire de la Waffen ss, sera condamné à mort après la Libération.

Comme dans la plupart des négociations, le sous-préfet de Vendôme, Robert Milliat, joua un rôle de médiateur : *Mardi soir eut lieu à la sous-préfecture une réunion entre la délégation ouvrière, l'administration de l'usine et l'inspecteur du Travail ; le gérant soumit ses propositions définitives, qu'il confirma mercredi matin dans une nouvelle entrevue à la sous-préfecture, affirmant qu'il ne pouvait aller au-delà, sinon qu'il fallait envisager la fermeture de l'établissement* (54). Le 20 juin, les ouvriers reprenaient le travail après cinq jours d'occupation de l'usine. L'initiative de R. Milliat répondait à une directive venue d'en haut, puisque, dès le 5 juin, les préfets avaient reçu un télégramme explicite : *Le gouvernement compte sur votre action personnelle pour faciliter les conversations entre patrons et ouvriers et pour éviter, par vos interventions, la prolongation d'une situation qui doit être réglée légalement* (55).

L'âpre lutte sociale n'excluait pas la fête, bien au contraire. Dimanche 7 juin, la foule se pressait au Marché couvert où le comité local du Rassemblement populaire donnait un grand bal gratuit : *La salle, décorée avec goût, était ornée des drapeaux rouges des Partis communiste et socialiste, ainsi que du drapeau tricolore du Parti radical et de*

(52) 18 juin 1936.

(53) PDLC, 19 juin 1936.

(54) *Le Carillon*, 18 juin 1936.

(55) Cité par G. Lefranc, *op. cit.*

banderoles « Vive le Front populaire ». Peu après minuit, on tira les 73 lots de la « bourriche » et l'histoire a oublié le nom de l'heureuse personne qui emporta le service à café en porcelaine de Limoges.

En attendant la grande fête champêtre du Front populaire projetée pour l'été, on se donnait déjà rendez-vous pour assister, le 27 juin, à la projection de deux grands films, à l'initiative du *Groupe d'Études des Amis du Cinéma populaire vendômois* :

- La vie est à nous, qui fait actuellement courir tout Paris ouvrier, tous ceux qui pensent et qui travaillent, véritable chef-d'œuvre d'art et d'émotions.
- Tonnerre sur le Mexique, du grand metteur en scène russe de renommée mondiale, Eisenstein, et de son célèbre assistant Alexandroff.

Dans son numéro du 26 juin, *Le Progrès de Loir-et-Cher* annonçait que les ouvriers de la bos avaient obtenu gain de cause, devenant ainsi un exemple pour les autres entreprises du Vendômois : *Après une semaine de pourparlers, un accord était conclu dans la journée de samedi entre la direction de l'usine et les représentants des grévistes. Ceux-ci ont réussi à obtenir une appréciable amélioration de leurs salaires et de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.*

Afin de fêter leur victoire, les ouvriers de la bos décidèrent de sortir de l'usine et un cortège se forma alors, précédé par les représentants de l'Union locale des syndicats ouvriers de Vendôme et suivi par des délégations des autres syndicats de la ville.

En tête flottaient des drapeaux rouges et tricolores et, dans un ordre parfait, au milieu d'un calme absolu, le défilé se rendit place Saint-Martin. Tout le long du parcours la foule témoigna aux grévistes de nombreuses marques de sympathie.

Le camarade Bisault, secrétaire de l'Union locale, félicita les grévistes du calme et de l'énergie qui leur avaient permis de triompher et encouragea les ouvriers des autres corporations à suivre cet exemple (...).



La fonderie de Fréteval

(Coll. C. Bonin)

L'appel semblait rencontrer des échos aux alentours de Vendôme, notamment à Fréteval, le village le plus industriel dans cette partie de la vallée du Loir : à la scierie Salmon occupée, des négociations étaient en cours ; à la papeterie et à la fonderie, les ouvriers avaient obtenu satisfaction, au moins partielle ; dans la foulée, il en était allé de même pour les établissements de Montrieux et Saint-Ouen. À la ganterie Watremez de Vendôme, une certaine tension s'était fait jour après le dépôt d'un cahier de revendications : quatre des ouvrières les plus militantes avaient été mises à pied ; mais, grâce à une action déterminée de leurs collègues, elles avaient été réintégrées. Cet exemple conforte l'observation de Georges Lefranc, selon laquelle il y eut parfois des amorces de résistance de la part de certains patrons et de leur personnel de maîtrise.

Cependant, en Vendômois comme ailleurs, l'occupation des lieux de travail se fit dans une ambiance « bon enfant ». Cet état d'esprit surprit jusqu'aux plus hauts dirigeants du pays, y compris Léon Blum : *Les ouvriers occupaient les usines. Et peut-être ce qui contribuait le plus à la terreur, c'était cette espèce de tranquillité, cette espèce de majesté calme avec laquelle ils s'étaient installés autour des machines, les surveillant, les entretenant sans sortir au dehors, sans aucune espèce de signe de violence extérieure* (56).

Simone Weil a remarquablement traduit et analysé l'euphorie des grèves printanières : *Dès qu'on a senti la pression s'affaiblir, immédiatement, les souffrances, les humiliations, les rancœurs, les amertumes silencieusement amassées pendant des années ont constitué une force suffisante pour desserrer l'étreinte. C'est toute l'histoire de la grève. Il n'y a rien d'autre. On pliait sous le joug. Dès que le joug s'est desserré, on a relevé la tête. Un point c'est tout. Comment est-ce que ça s'est passé ? Oh, bien simplement. Chaque ouvrier, en voyant arriver au pouvoir le parti socialiste, a eu le sentiment que, devant le patron, il n'était pas le plus faible (...)*.

Cette grève est en elle-même une joie, une joie pure, une joie sans mélange. Oui, une joie. J'ai été voir les copains dans une usine. Joie de pénétrer dans l'usine avec l'autorisation souriante d'un ouvrier qui garde la porte. Joie de trouver tant de sourires, de paroles d'accueil fraternel. Comme on se sent entre camarades ! Joie de parcourir librement ces ateliers où on était rivé sur sa machine, de former des groupes, de causer, de casser la croûte. Joie d'entendre, au lieu du fracas impitoyable des machines, de la musique, des chants et des rires (...) (57).

Au moment où *Le Progrès* commençait à enchaîner les communiqués de victoire de la lutte sociale, il dut interrompre sa publication. Besnard-Ferron en fut la cause bien involontaire ; s'adressant aux lecteurs, le conseil d'administration du journal précisait : *Nous avons le regret, en raison de la maladie persistante de notre ami Besnard-Ferron et du repos absolu qui lui est prescrit par les médecins pendant un temps sans doute assez long, qui l'empêchera de remplir ses fonctions de rédacteur en chef de l'organe de la démocratie républicaine et laïque, de leur annoncer l'obligation de suspendre momentanément la publication du Progrès de Loir-et-Cher* (58).

La rédaction du *Petit Loir-et-Cher* avançait d'autres raisons à cette interruption : *On sait que M. Besnard-Ferron est, même en bonne santé, bien incapable d'écrire les articles qu'il signe. Il est donc permis de se demander si la vraie raison de cette nouvelle éclipse n'est pas plutôt dans les difficultés financières auxquelles se heurtent les administrateurs par suite de la hausse des salaires et des matières premières et de la baisse de la publicité* (59).

En tout cas, le mouvement social vendômois était privé pour des semaines de son plus précieux porte-voix auprès de l'opinion.

Les grèves s'essoufflèrent un peu partout après la mi-juin – la « défervescence », selon le mot de Léon Blum – sans disparaître pour autant. Le mouvement avait largement débordé les appareils syndicaux et politiques ; la violence physique n'était pas sa marque de fabrique et il ajoutait avec une note euphorique, pour le nouveau gouvernement, une légitimité de la rue à celle des urnes. Mais les dirigeants souhaitaient la fin rapide de cette phase difficilement contrôlable ; d'ailleurs, dès le débat précédant le vote de la confiance à la Chambre, Léon Blum avait répondu clairement à une question : *On m'a demandé si je considérais ces occupations d'usines comme quelque chose de légal. Je ne les considère pas comme quelque chose de légal* (60).

Certes, Marceau Pivert, chef de file de la « Gauche révolutionnaire » (aile gauche de la SFIO), avait intitulé « Tout est possible » un article dans *Le Populaire* du 23 mai. Maurice Thorez y avait répondu le 11 juin devant une assemblée de militants communistes : *Nous n'avons pas encore derrière nous, avec nous, décidée comme nous jusqu'au bout, toute la population des campagnes. Nous risquerions même, en certains*

cas, de nous aliéner quelques sympathies des couches de la bourgeoisie et des paysans de France. Alors ?... Alors, il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue. Il faut même savoir consentir au compromis si toutes les revendications n'ont pas encore été acceptées, mais que l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles des revendications (61).

Dans son édition du 9 juillet, *Le Carillon* annonçait la reprise du travail à la scierie Salmon de Fréteval ; beaucoup de couvreurs en avaient fait de même, mais les maçons débrayaient à leur tour et les *Pelleteries vendômoises* étaient toujours occupées. La semaine suivante, tout était terminé et, après quinze jours d'occupation, les ouvriers des *Pelleteries* avaient repris leurs postes ; la durée du mouvement dans cette entreprise pourrait être le signe d'une forte résistance patronale.

L'ÉTÉ NE CHANTE PAS TOUJOURS...

Si le mouvement de grève connut une accalmie pendant l'été 1936, il ne se tarit pas et les revendications sociales gagnèrent les campagnes, mises sur le devant de la scène par les grands travaux agricoles. Et puis il y avait tous ces ouvriers et employés des villes qui venaient savourer les bienfaits des premiers congés payés : alors, pourquoi pas nous ?... Georges Monnet, jeune ministre de l'Agriculture, reconnaissait des droits identiques aux travailleurs des champs : *Le gouvernement veut apporter une solution au problème si grave que posent les revendications des salariés agricoles. Qui donc pourrait contester que ces revendications sont justifiées ? Au moment où l'on a consenti, à juste raison, aux travailleurs de l'industrie et du commerce une amélioration de leurs conditions de vie, il est de stricte justice que les ouvriers agricoles, qui souvent vivent dans une situation plus défavorisée que leurs camarades des villes, voient améliorer leurs salaires et leurs conditions d'existence. Les vacances payées doivent être accordées à la campagne comme à la ville* (62).

Le dimanche 9 août, se tint une réunion d'ouvriers agricoles, dans la salle Percheron, à Vendôme. Quelque 200 personnes s'y retrouvèrent autour de Marcel Bisault, dans l'intention de constituer un syndicat. Dans son numéro du 14 août, *Le Progrès* saluait le succès de l'entreprise : *Le Syndicat des ouvriers agricoles du Vendômois est constitué. Un conseil syndical de onze membres a été élu (...). Le Syndicat tient à préciser qu'il demande que la revalorisation des produits de la terre se fasse le plus rapidement possible et que les petits et moyens patrons, propriétaires ou fermiers, n'ont pas à s'inquiéter de la formation d'un organe de défense des salariés de la culture qui, avec l'ensemble des travailleurs du pays, ouvrira pour le mieux-être de tous ceux qui travaillent et qui souffrent.*

Les revendications modestes et légitimes des ouvriers de la terre seront portées en temps voulu à la connaissance des organisations agricoles du département : syndicats, coopératives, chambres d'agriculture.

Le lecteur attentif aura remarqué que *Le Progrès de Loir-et-Cher* avait retrouvé sa voix au cœur de l'été 1936. C'était chose faite depuis le 7 août, qui avait vu la parution d'un « n° 1 (nouvelle série) », sous-titré *Organe du Rassemblement populaire*. L'éditorial précisait : *Avec une formule nouvelle, mais vraie, le vieux journal Le Progrès de Loir-et-Cher reparait. Il devient l'ami, le confident, le défenseur de tous les Républicains adhérents au Front populaire.*

(56) Cité par J. Grandmougin, *op. cit.*

(57) *Ibid.*

(58) *PDLC*, 26 juin 1936.

(59) 3 juillet 1936.

(60) Cité par Henri Dubief, *Le déclin de la Troisième République (1929-1938)*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points Histoire », 1976.

(61) G. Lefranc, *op. cit.*

(62) J. Grandmougin, *op. cit.*

Sa devise est de pratiquer l'union la plus sincère nécessaire à l'accomplissement de sa tâche difficile dont le résultat est le travail pour tous à l'abri de la misère dégradante, la vie paisible et fraternelle à l'abri d'une paix universelle.

Des hommes nouveaux, dont les idées démocratiques sont connues, vont collaborer étroitement, mais avec honnêteté et courage, aux destinées de cet organe, qui aura pour mission de renseigner, conseiller et diriger les classes laborieuses (...). Et Besnard-Ferron dans tout ceci ? Son état de santé, justifiant un repos absolu, avait été avancé comme cause de l'interruption : pas un mot sur ce point. S'il était rétabli, comme on est en droit de le supposer – il vivra tout de même jusqu'en 1954 –, il ne pouvait, vu son âge et sa longue carrière politique, figurer dans les rangs de ces *hommes nouveaux* qui prenaient en main les destinées du journal. Si le député sortant avait bien été réinvesti par une majorité d'électeurs, tout indique qu'il venait d'être proprement « sorti » de la direction du *Progrès*, sans doute en raison d'un positionnement trop modéré sur l'échiquier du Front populaire. La maladie de Besnard-Ferron... À droite, on rêvait d'une mise en bière ; à gauche, on réussit une mise au rancart. De fait, le député de Vendôme fut totalement silencieux aux moments des grèves de juin-juillet ; d'autres forces étaient en action et jouaient sur un terrain qui ne lui était pas familier.

Ce petit coup d'État au sein de la rédaction est, en quelque sorte, confirmé par la presse de l'autre camp : *Le journal qui avait depuis quelque temps cessé de paraître, reprend sa publication. Il était « rouge », il le devient davantage. Son fondateur, Besnard-Ferron, est devenu indésirable. Les socialo-communistes du Vendômois ne le trouvent plus assez pur et ils l'ont jeté par-dessus bord. Ils escomptent déjà sa succession avec cynisme. Pauvre Besnard-Ferron ! Ses amis ignorent la reconnaissance* (63).

Ce qui ne signifiait pas que Besnard-Ferron était au mieux de sa santé ; dans une missive, publiée par *Le Progrès* le 4 septembre, il annonçait son prochain retour : *Nous avons reçu de notre ami Besnard-Ferron, député, actuellement en convalescence une carte qu'il nous adresse de Genève et dans laquelle il dit notamment : « De la capitale de la Paix, j'adresse à mes amis du Vendômois mes meilleurs souvenirs. En parcourant les magnifiques constructions encore inachevées du Bureau international du Travail et du Palais de la SDN, j'ai formulé le vœu que la jeunesse de France, que tous les enfants des travailleurs du monde entier ne connaissent plus jamais les misères de la guerre !*

« Me voici complètement rétabli. À bientôt. » Dès la semaine suivante, le journal publiait un communiqué significatif : *Le Progrès de Loir-et-Cher (nouvelle série) adresse à tous ses amis et lecteurs un cordial salut. Le conseil d'administration est heureux de porter à leur connaissance les résultats obtenus depuis le 1^{er} août dernier, date de l'administration nouvelle.*

Nous avons déjà doublé notre tirage et dans le mois qui vient de s'écouler, nous avons enregistré 200 abonnés nouveaux. Ces magnifiques résultats sont l'œuvre de tous et aussi de la bonne tenue du journal du Rassemblement populaire (64). Comment mieux dire que l'on pouvait fort bien se passer de Besnard-Ferron et qu'au contraire le journal prospérait en son absence ? Certes, le journal du Rassemblement populaire publiait, le même jour et dans sa rubrique *L'action de nos élus*, les réponses à deux interventions du député auprès du ministre de la Guerre et de la direction des chemins de fer.

Mais les absents ont toujours tort. Le 30 août, Thoré avait été le théâtre de la grande fête champêtre organisée par le comité « Amsterdam-Pleyel ». Dans son compte rendu, *Le Progrès* y allait d'un raccourci lyrique transcen-

dant les siècles et faisant du modeste hameau du Breuil un haut lieu symbolique de la résistance à l'oppression : *Le comité Amsterdam-Pleyel, contre la guerre et le fascisme, peut être fier du succès remporté à Thoré, dans cette charmante et immense prairie, avoisinant le pont du Breuil et surplombée par les antiques grottes gauloises qui hélas ! s'effritent tous les jours.*

*Là aussi, dans les temps les plus reculés de notre histoire, s'organisa la lutte pour la liberté des Gaules, pour l'indépendance de la cité carnute dont faisait partie notre Vendômois. Là, nos ancêtres levèrent l'étendard de la révolte contre les oppresseurs romains, ancêtres des mussoliniens d'aujourd'hui. Plus de 5 000 personnes avaient afflué, selon le journal... En tout cas, le succès était réel et on se pressait pour écouter les orateurs, parmi lesquels dominaient les militants communistes : Berthereau, Bisault, Tessier ; Jean Petit parla pour la SFIO ; Gabriel Cudenet intervint pour le Parti radical-socialiste « Groupe Camille Pelletan » : *Et dans une magnifique envolée, Gabriel Cudenet demande la levée des sanctions et la liberté commerciale pour l'Espagne. Il réclame des avions, des canons, des munitions pour aider le peuple de l'Abas qui lutte pour la victoire de la démocratie contre ses éternels ennemis (...).* Le député de Vendôme, qui fait une cure de repos dans les Alpes, était excusé, mais ses amis politiques brillaient aussi par leur absence devant le micro (65)...*



Marcel Bisault à la fête d'« Amsterdam-Pleyel » à Thoré
(Coll. Maurice Bisault)

Selon *L'Avenir*, Besnard-Ferron et ses amis tentèrent de reprendre pied sur la scène locale dans la première quinzaine de septembre : *Dimanche, à Vendôme, les radicaux-socialistes de Loir-et-Cher ont organisé une manifestation qui avait, dit-on, pour but de célébrer la « résurrection » du camarade Besnard-Ferron, qui sort de maladie, mais en réalité pour tenter, du moins en paroles, de secouer le joug des extrémistes qui, chaque jour, resserrent la corde pour étrangler le parti radical* (66). *Le Progrès* rendit, lui aussi, compte de cette réunion sous le titre *Le banquet démocratique en l'honneur de Besnard-Ferron* ; 300 convives s'étaient bien réunis dans la salle du PLV (Patronage laïque vendômois) à l'initiative du comité radical-socialiste de l'arrondissement dans le but de *fêter l'élection et le retour à la santé de notre ami Besnard-Ferron élu du Front populaire*. Camille Chautemps et Joseph Paul-Boncour étaient présents et prirent la parole ; quant aux autres composantes du Front populaire – socialistes et communistes notamment –, elles semblent avoir été totalement absentes de cette manifestation. À seulement deux semaines d'intervalle, les manifestations de Thoré et de la salle du PLV ne relevaient pas de la simple coïncidence, mais étaient révélatrices d'une fissure dans le Front populaire, appelée à devenir fracture sous peu.

La grande réforme de l'été 1936, dans le domaine agricole, fut la création de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB), le 15 août. Elle rencontra de sérieuses résistances chez les sénateurs et surtout dans une partie de la paysannerie qui craignait une étatisation de l'agriculture. On pou-

(63) *L'Avenir*, 8 août 1936.

(64) 11 septembre 1936.

(65) *PDLC*, 4 septembre 1936.

(66) *L'Avenir*, 14 septembre 1936.

vait lire dans le journal *Le Temps*, sous la plume de Joseph Barthélémy : *Le bloc enfariné de l'Office du blé ne nous dit rien qui vaille... Le plan est de caporaliser l'agriculture en faisant à chacun sa niche et sa pâtée. C'est bon pour les chiens* (67). De quoi s'agissait-il ? D'un organisme cogéré par des représentants des paysans, des consommateurs, de la meunerie et de l'État, qui était chargé de fixer annuellement le prix du blé et d'en régulariser le marché. L'Office devait créer, dans chaque département, des coopératives tenues d'acheter le blé au prix fixé, puis de le commercialiser ou de le stocker en fonction de la situation. Dès sa création, il fixa à 141 F le prix du quintal de blé, contre 80 F en 1935 ; la plupart des agriculteurs virent alors leurs réticences chavirer. On ne pouvait brandir le spectre de la collectivisation comme le faisait allégrement la droite, puisque la propriété privée des moyens de production n'était pas mise en cause et plus encore du fait de l'absence d'une économie planifiée susceptible de contrôler les facteurs de la production.

En septembre, l'effervescence régnait encore en Vendôme, Henri Dorgères ayant décidé d'y tenir meeting. *L'Avenir* s'étranglait de fureur en apprenant l'interdiction de la réunion : *Dorgères en Loir-et-Cher ! Dorgères à Vendôme ! Une simple annonce de sa venue a jeté la frousse dans le monde officiel. Les moscoutaires peuvent faire la grève sur le tas, se livrer à toutes les violences, brimer les bons citoyens, ça n'a aucune importance. Mais Dorgères voulant parler aux paysans, les entretenir en dehors de toute politique, de ce qui touche à leur profession, ça jamais (...)*.

Des amis de Dorgères avaient décidé que le vendredi 18 septembre une réunion aurait lieu Salle Pardessus, à Vendôme (...) ; la réunion devait être publique : elle fut interdite. On décida alors qu'elle serait privée : nouvelle interdiction (...).

Des incidents pouvaient, en effet, être redoutés. Le comité antifasciste de Vendôme avaient demandé au sous-préfet de prendre une mesure d'interdiction, sinon... *Nous engageons vivement nos camarades paysans et ouvriers, au cas où celle-ci ne serait pas interdite, d'y aller en masse imposer, sans violences, la contradiction qu'apporteraient nos amis* (68). Bien qu'homme de droite, ce fut le maire de Vendôme, Duverger, qui prit l'arrêté d'interdiction.

L'Avenir nous livre la suite de l'affaire : *Sur le conseil de quelques amis Dorgères, accompagné d'un fort groupe de cultivateurs, se dirigea vers Saint-Ouen. Sur le territoire de cette commune l'arrêté du maire de Vendôme était sans effet. Dans un champ, sous un hangar, à 1 500 m du centre de Vendôme, le groupe s'arrêta. Dorgères dit alors à ses amis : « On nous a interdit la réunion publique, puis la réunion privée, mais ne croyez pas que cet ostracisme arrêtera notre propagande. Bien au contraire. Nous nous réunirons à nouveau bientôt. Le Front populaire ne nous empêchera pas de parler au pays (...)* »

La contestation veillait au grain : *Pendant cette courte harangue, une bande de communistes, conduite par les meneurs instituteurs, arrivait à bicyclette. Ils écoutèrent Dorgères. Celui-ci, avec calme, traversa le groupe qui se mit à hurler L'Internationale en levant le poing. Les énergumènes entourèrent son auto en poussant les pires injures et même des menaces de mort* (69).

Le Progrès confirmait le scénario, avec une appréciation évidemment différente ; il mentionnait la présence de 6 ou 7 jeunes « chemises vertes », sans qu'on puisse préciser s'il s'agissait de dorgéristes locaux ou venus de Paris avec le tribunal.

UN AUTOMNE CRÉPUSCULAIRE

L'été n'avait pas dissipé miraculeusement toutes les nuées du mécontentement social. Les causes de sa persistance étaient multiples : ici, le patronat, le temps de la stupeur passé, rechignait à appliquer les engagements du printemps ; là, on estimait que la hausse des prix avait déjà

grignoté une partie des améliorations conquises (70) ; dans les campagnes, la syndicalisation des ouvriers agricoles était longue à mettre en place car elle n'était pas dans leur culture. Une chose est certaine : le climat euphorique de mai-juin n'était plus de mise.

En septembre, un regain de tension s'était manifesté à l'entreprise bos : *La direction de l'établissement avait mis à pied deux ouvriers parmi les plus anciens, soi-disant par manque de travail, alors qu'il n'y a pas de chômage et que la saison va battre son plein sous peu. Le conseil syndical avait décidé samedi dernier d'aller en délégation trouver M. Ourry pour que cette décision injuste soit rapportée. Après une discussion assez serrée les délégués du syndicat ont obtenu complète satisfaction.*

Félicitons-les de leur activité qui est d'autant plus facilitée par la bonne entente et par le nombre imposant des ouvriers et ouvrières adhérant au syndicat (71). Modèle à suivre en juin, tel était encore le cas pour le personnel ouvrier de la bos à l'automne, du moins aux yeux de militants syndicalistes comme M. Bisault.

Cette effervescence persistante dans les entreprises élargit la fissure esquissée au sein du Front populaire à la fin de l'été. Elle fut traduite par deux éditoriaux successifs dans *Le Progrès*. Le premier (9 octobre), intitulé *Vers la conciliation*, était l'œuvre du D^r Silly, maire de Droué et président du comité radical et radical-socialiste ; tout commençait pour le mieux : (...) *Certains républicains attardés nous reprochent d'avoir soutenu et de trop nous solidariser avec les partis de gauche, d'avoir adhéré à la constitution du Front populaire et d'avoir ainsi assuré le succès des partis extrémistes de gauche, ainsi que la réélection de Besnard-Ferron, le candidat du Front populaire.*

Nous sommes heureux de saisir l'occasion qui nous est ainsi offerte pour déclarer publiquement que, ce faisant, nous avons d'abord voulu combattre la Réaction et le Fascisme dans notre arrondissement et nous ranger à côté de ceux qui, comme nous, veulent activer la réalisation des améliorations pour le bien-être général des classes laborieuses et des honnêtes travailleurs, quelle que soit leur catégorie ou leur situation. Jusque-là, même le plus puriste des militants communistes n'aurait pas trouvé une virgule à changer. Le D^r Silly poursuivait : (...) Nous sommes heureux de pouvoir féliciter les ministres radicaux faisant partie du gouvernement de M. Léon Blum et tout particulièrement notre ami le président Camille Chautemps, pour leur attitude de modération dans l'application des lois sociales, votées par la nouvelle législature, et de s'ingénier à sérier par des paliers successifs le fonctionnement de ces lois excellentes et justes.

(...) pas d'accès de mauvaise humeur ou d'impatience, qui risqueraient de tout compromettre et pourraient dresser à nouveau l'un contre l'autre, le patronat et les salariés. Soyons tous à la conciliation.

La réponse vint dès le numéro suivant (16 octobre), sous la plume de M. Bisault, dans un éditorial intitulé *Le point de vue communiste* : (...) *Des lois importantes ont été votées qui tendent à l'amélioration de la vie des travailleurs. Hélas ! Elles ne sont pas appliquées partout. Des contrats ont été signés par les patrons et les ouvriers, paraphés par les repré-*

(67) Cité dans G. Duby et A. Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 4, Paris, Éd. du Seuil, 1976, p. 559.

(68) *PDLC*, 18 septembre 1936.

(69) 13 septembre 1936.

(70) Évolution de certains prix dans l'été 1936 :

Prix au kg	9 juillet 1936	3 septembre 1936
Pain blanc	1,60 F	1,90 F
Œufs (douzaine)	7,25 F	8,35 F
Litre de vin rouge	1,95 F	2,05 F
Pâtes	5,35 F	5,65 F
Café	18,45 F	18,65 F

(71) *PDLC*, 25 septembre 1936.

sentants des pouvoirs publics. Ces contrats sont parfois délibérément violés par les patrons. Point besoin d'aller bien loin pour vérifier cela. Il suffit de voir ce qui se passe à Vendôme même. Des ouvriers qui avaient confiance dans la signature de leurs patrons ont accepté des postes responsables dans les syndicats : un beau jour, on les a remerciés sous le prétexte qu'il n'y avait plus de travail... Quitte à embaucher d'autres ouvriers la semaine suivante [l'allusion au récent conflit de la BOS est évidente]. Ailleurs, ce sont les syndiqués qui, l'un après l'autre, sont mis à la porte jusqu'à la liquidation totale de l'effectif syndiqué.

Bisault interrogeait les radicaux, qu'il voulait encore considérer comme des amis : *Devant une telle situation, il arrive que les ouvriers se fâchent. Devraient-ils se taire ? Devraient-ils se courber sous prétexte de ne pas faire preuve de « mauvaise humeur » ou d'« impatience » ?*

Telle est la question que nous posons honnêtement à nos amis du Parti radical, trop enclins – selon nous – à n'écouter que les doléances intéressées de ceux qu'ils appellent des « républicains attardés » (...).

Venait enfin une pointe d'agacement confinant à l'irritation : (...) *l'état d'esprit qui semble se développer dans certains cercles radicaux nous inquiète à bon droit. Le discours que M. Chautemps vient de prononcer à Angers est très symptomatique. On semble mettre sur le même pied communistes et fascistes, quand on parle d'« agitation », voire même d'« attentats ». C'est non seulement injuste, mais dangereux (...).*



Le « député au chapeau vert »
en compagnie de la famille Rentien
(Coll. M. Labbé)

Dans ce débat de fond, Besnard-Ferron observa un mutisme total. Il n'est pas téméraire de supposer que ses préférences idéologiques allaient plutôt vers Silly que vers Bisault. En 1932 déjà, un rapport du préfet de Loir-et-Cher signalait qu'il prônait une *politique à peine radicale bien qu'inscrit à la SFIO*. En la circonstance, son attentisme n'était pas forcément frileux : élu par les voix des uns et des autres, sans doute ne souhaitait-il pas envenimer la situation par une prise de position personnelle ; et peut-être espérait-il que cet accès de fièvre se calmerait bientôt. Au final, malade ou guéri, il restait pratiquement absent de l'action politique locale et celle-ci continuait sans lui.

Si le processus de syndicalisation se poursuivait dans les entreprises du Vendômois, il était plus difficile à mettre en place dans les campagnes. L'Union locale des syndicats ouvriers, animée par Marcel Bisault, déployait un maximum d'énergie sur le terrain. Le 20 septembre, fut créé le syndicat des bûcherons des communes de Saint-Jean-Froidmentel, Fontaine-Raoul, Bouffry, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Busloup ; ils furent une cinquantaine de bûcherons, fendeurs et autres ouvriers de la forêt à se syndiquer et à rédiger un cahier de revendications.

(72) *Ibid.*

Dans le même temps, un appel fut lancé à tous les ouvriers agricoles de la Beauce et du Perche : *Dans la France entière, les ouvriers de toutes les corporations ont obtenu, depuis quelques mois, de très importantes améliorations à leurs conditions de vie : augmentation des salaires, diminution du temps de travail, congés payés, etc.*

Il serait temps que les ouvriers agricoles, eux qui ont toujours été et sont encore parmi les plus exploités, obtiennent aussi les avantages auxquels ils ont droit.

C'est pourquoi le syndicat des ouvriers agricoles du Vendômois organise pour le dimanche 4 octobre une réunion professionnelle à laquelle il invite tous les ouvriers agricoles de la région. À cette réunion, toutes vos revendications : limitation de la journée de travail, nourriture, couchage, hygiène, salaires, seront mises au point et les moyens de les faire aboutir seront étudiés.

Les ouvriers agricoles étrangers, eux qui ont les mêmes revendications que les Français, sont tout particulièrement et fraternellement invités (...) (72).

L'enjeu était crucial pour faire accepter la politique du Front populaire au sein du prolétariat des campagnes. Pendant les semaines de l'été, on avait vu affluer, dans les villages dont ils avaient été souvent déracinés peu auparavant, des ouvriers et des employés heureux de bénéficier des congés payés, arrachés de haute lutte mais qui faisaient d'eux des « vacanciers », sort antérieurement réservé aux privilégiés de la vie ; ils avaient évoqué leur semaine de quarante heures et les premiers « week-ends » où l'on enfourchait bicyclettes et tandems pour aller pique-niquer dans les parcs ou les bois périurbains. Cela alors que, moisson ou fenaïson, les ouvriers agricoles sortaient harassés d'interminables journées ; de là à penser que le Front populaire, c'était pour l'ouvrier des villes, pas pour celui des champs...

L'histoire de la syndicalisation agricole en Vendômois pendant cette période reste à écrire. Mais on peut avancer l'hypothèse que le syndicat des ouvriers agricoles du Vendômois a recruté ses premières troupes dans la vallée du Loir proprement dite, notamment parmi les journaliers qui travaillaient chez les maraîchers de Vendôme ou dans les vignes du côté de Thoré ou Villiers : souvent embauchés par de petits employeurs, ils étaient moins soumis à la tutelle de la grande propriété. Ce qui n'était pas le cas de leurs collègues du Perche, éparpillés dans un monde cloisonné, où l'autorité châtelaine était encore très pesante ; et si la Beauce offrait des paysages bien différents et ouverts, les grosses exploitations constituaient autant de citadelles où *nou Maître* pouvait se prendre pour un seigneur.

L'offensive syndicale en direction des campagnes était en phase avec le calendrier. Les ouvriers sortaient des derniers grands travaux comme les vendanges. Et, surtout, on était à la veille des louées de la Toussaint qui allaient conclure des contrats pour une année. *Le Progrès* du 30 octobre brossait un tableau du prolétariat agricole qui fait penser à *La Terre* de Zola, mais pour certains la vie n'avait peut-être pas beaucoup évolué depuis un demi-siècle : « *J'ai six gosses à la maison. Comment voulez-vous que j'en vienne à bout avec 15 F par jour ?! Quel est le patron qui oserait me dire qu'on peut nourrir six enfants et une femme avec 15 F ?* »

Tel est le cri, sorti du cœur, qu'un journalier, un solide gars d'une trentaine d'années, lançait au milieu d'une réunion toute récente, organisée par le syndicat des « agricoles » dans un coin important de la Beauce. Pour dire cela, le gars avait été éloquent ! Et les autres, mus par une sorte de réflexe, avaient applaudi, après un silence lourd de signification au milieu de cette réunion bruyante.

La situation pénible de l'ouvrier de la terre n'est-elle pas exprimée d'une façon saisissante dans ces quelques mots ! Oui, et plus particulièrement dans cette Beauce opulente, la misère est la loi de tous ceux qui, de 12 ans jusqu'à l'épuisement de leurs forces, doivent remuer la terre des autres pour gagner leur vie et celle de leurs gosses qui, dès la sortie de l'école, seront « gagés » à leur tour chez un « maître », le jour d'une foire aux hommes, le jour d'une louée...

Il faudra que cela change. Ceux qu'on pourrait appeler, sans forcer la note, « les damnés de la terre » veulent avoir droit à un peu plus de bien-être (...).

Les grosses maisons de Beauce ont une fâcheuse réputation en ce qui concerne la table... Le menu manque de variété et le cochon salé est vraiment trop à l'honneur ! Une amélioration de l'ordinaire s'impose... Comme à la caserne ! La durée de la journée de travail est presque un scandale : 14 heures, alors qu'on parle de la semaine de 40 heures !

Ayant dépassé les 200 adhérents, le syndicat se fixait pour objectif d'atteindre le millier à la fin de l'année. Le texte se terminait par un rappel des revendications essentielles :

- 1 / Hygiène : chambre propre, aérée et éclairée, avec lit individuel.
- 2 / Nourriture : une nourriture saine et suffisante, comportant de la viande de boucherie ou de basse-cour au moins trois fois par semaine, un litre de vin pur en hiver, un litre et demi en été, deux litres pour la moisson et la fenaison (pour trois repas par jour).
- 3 / Temps de travail : du 15 mars au 1^{er} novembre : dix heures ; du 1^{er} novembre au 15 mars : huit heures (pansage non compris).
- 4 / Salaires : après leur énumération selon les catégories, l'article concluait : *Ces prix n'ont rien d'exagéré. Ils comportent une augmentation de 17 à 20 % en moyenne sur les salaires actuels. Ils sont amplement justifiés par la hausse du coût de la vie et par le fait que les produits de la terre ont été l'objet d'une revalorisation sensible (...).*

Pression syndicale sur le terrain du travail et échos dans le journal de la gauche vendômoise se complétaient. Le député du Front populaire était pratiquement absent, tant de l'action concrète que du débat d'idées. De loin en loin était signalée la présence de *notre ami Besnard-Ferron* dans une manifestation associative ou un banquet, sans le moindre extrait de discours ; il figurait encore, ici ou là, dans la nomenclature des personnalités présentes, mais à la limite des « et cætera »... Pas d'éditoriaux, ni de prises de position sur les problèmes locaux, nationaux ou internationaux. Dans *Le Progrès de Loir-et-Cher*, les plumes les plus actives appartenaient au Parti communiste (M. Bisault), au Parti socialiste SFIO (Jarnier), au Parti radical-socialiste – « Groupe Camille Pelletan » (R. Hamel). Incontestablement, M. Bisault apparaissait comme la figure de proue : rédacteur de la « chronique syndicale » dans le journal, il était aussi la cheville ouvrière des processus de syndicalisation dans les diverses branches d'activité, par exemple les travailleurs des moulins : *Quelques camarades ont l'intention de constituer un syndicat des garçons meuniers groupant les travailleurs des moulins du Vendômois. Les camarades décidés à se syndiquer sont invités à écrire au secrétaire de l'Union locale des syndicats de Vendôme : Bisault, à La Ville-aux-Clercs (73).*

Dans le dernier numéro du *Progrès*, le 31 décembre 1936, Bisault saluait encore les avantages difficilement obtenus par les bûcherons du Vendômois : *Le conflit qui opposait depuis deux mois les ouvriers des bois et les adjudicataires des coupes est enfin terminé. Après une baisse de 5 F par cent de bourrées, les autres conditions du syndicat ont été acceptées. Soit en définitive : 70 F le cent de bourrées, 10 F du stère pour le bois de chauffage.*

Quelques patrons rechignent encore, mais la masse des syndiqués a trouvé de l'embauche et aucun bûcheron n'acceptera de travailler en dessous du tarif syndical. La solidarité des ouvriers vendômois doit continuer à se manifester, il y a encore des misères à soulager.

1936 fut certainement une étrange année pour Louis Besnard-Ferron. Vieux militant, présent sur le front des combats politiques depuis plus d'un tiers de siècle, il vécut



Besnard-Ferron au centenaire du « père » Auville, à Coulommiers-la-Tour (9 avril 1939)

quelque part une apothéose en étant au printemps le candidat du Front populaire, de toutes les forces de gauche, de *tous les Travailleurs*... Et en gagnant l'élection. Mais la victoire eut un goût d'amertume : au vu des résultats du premier tour, il ne pouvait se dissimuler la perte de son audience politique personnelle ; il n'avait vaincu que grâce aux voix communistes, dont il n'avait pas eu besoin lors des législatives de 1928 et 1932, puisqu'elles étaient presque inexistantes. Alors qu'un Marcel Bisault devenait la figure majeure du mouvement social et du Front populaire, encadrant les occupations d'usines, suscitant des syndicats dans les campagnes et les bois, donnant la réplique aux ligues ou à Dorgères, le député de Vendôme était réduit au rang de comparse, dissimulant son décalage par rapport à la situation derrière un bulletin de santé en dents de scie. Cette perte de crédit a connu un aboutissement logique avec la dépossession de fait du *Progrès de Loir-et-Cher* : pratiquement privé de plume, donc de débat et d'influence, Besnard-Ferron était condamné au rôle de porteur de toasts consensuels dans les cérémonies officielles. Il fallut attendre le vote des pleins pouvoirs à Pétain pour une mort politique définitive. Reste l'incontestable dimension humaine du personnage, demeuré fidèle à ses origines vigneronnes, en osmose avec les convictions et la sensibilité de la petite paysannerie vendômoise : pour ses électeurs, le « député au chapeau vert » fut un parlementaire de proximité dont la porte et l'esprit étaient toujours ouverts pour entendre les misères et les plaintes montant des bourgs et des campagnes.

Sans doute, en 1936, Louis Besnard-Ferron croyait-il être dans le sens de l'histoire ; mais celle-ci l'avait déjà dépassé...

(73) PDLC, 3 décembre 1936.

SANCTUS BEATUS DANS L'ÉGLISE D'AREINES

Alexandre Gordine¹

Historien de l'art
Conseiller scientifique du Musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg

Au 75^e anniversaire
de la découverte des fresques

Il s'agit peut-être de la plus ancienne représentation du saint qui nous est parvenue. De ce saint vendômois, dont le véritable nom paraît être oublié, sinon jamais connu en ce pays, mais dont la *Vita*, comme le premier rayon du soleil levant, tire de l'obscurité des siècles le nom même de la ville de Vendôme (2). Un ermite, un homme de foi, un bienheureux. Saint Bienheureux, *sanctus Beatus* ou, tout court, saint Bié.

Parmi des parties les mieux conservées des peintures romanes de l'église d'Areines, il y a, sur la face orientale de la baie nord du chœur, une image isolée d'un prêtre ou d'un abbé. Elle passe, dans les ouvrages, anonyme. On l'appelait un prêtre, un saint religieux ou encore saint tonsuré. Cependant, le nom de cet inconnu, à la différence de ceux d'autres personnages, est quelque peu lisible. On aperçoit au grand jour sur le fond blanc, à gauche et un peu en bas du nimbe bleu outremer, une ligne – non pas des lettres, mais de nettes empreintes des lettres disparues :

Š BEAT

avec une omission assez rare ou une perte banale d'*us* final (dans le dernier cas, il est envisageable dessous ou bien, suivant une disposition plus fréquente, de l'autre côté du visage).

La *Vita sancti Beati*, rédigée, de toute évidence, à une époque pas trop reculée du trépas de son héros, impose beaucoup de crédit par un prosaïsme ingénieux de son récit, surtout dans la recension qui paraît être plus ancienne (3). L'un de ces audacieux prêcheurs d'Évangile qui sont venus en Gaule d'Italie aux premiers siècles de l'ère chrétienne, il



Sanctus Beatus.
Notre-Dame d'Areines, peinture murale,
milieu du XII^e siècle
(Cl. CESC-M-Poitiers)

(1) L'auteur tient à exprimer sa vive gratitude à M. Jacques de Saint Salvy, dont le secours bibliographique rendit possible la parution de cet article. Outre les études indiquées ci-dessous, les ressources du site Internet www.culture.gouv.fr furent également consultées.

(2) J. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, Vendôme, 1849 ; rééd. Bruxelles, 1977, p. 73. Si même la rédaction de cette Vie est postérieure ou contemporaine à la mention du lieu dans le traité d'Andelot, en 587, l'histoire qu'elle nous raconte lui est en tout cas antérieure. Le préambule indique, en effet, le V^e siècle.

(3) La recension *BHL. 1065 (Vita sancti Beati presbyteri)*, dont l'abrégé se lit dans le Martyrologe de Wolfhard von Herrieden, rédigé à l'extrême fin du IX^e siècle. – H. Moretus, « La légende de saint Béat, apôtre de Suisse », *Analecta Bollandiana*, XXVI, 1907, p. 447-449 (le texte *BHL. 1065* est ici également publié *in extenso*, d'après deux manuscrits de Bruxelles, des XIII^e et XV^e siècles). Le plus ancien manuscrit où se rencontre la recension *BHL. 1066 (Vita sancti Beati confessoris)*, celle qui fut publiée par l'abbé Ch. Métais (« Saint-Bienheureux de Vendôme. Vie et offices inédits, XI^e-XIII^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1888, p. 279-286), date du X^e siècle (Vatican, ms. de la Reine 318).

(4) « Le texte semble indiquer, comme le remarque le baron de Pétigny, que saint Bienheureux vint par eau jusqu'à Vendôme, en passant par Château-du-Loir, *Castrum Ledi*. Il paraît donc que le Loir était alors navigable... »

mène d'abord une vie de missionnaire en Aquitaine, prêche à Nantes ; ensuite, cherchant à se retirer du monde, il remonte avec des bateliers la Loire et, on peut supposer, la Sarthe et le Loir, jusqu'à Vendôme (4), pour s'établir ici dans une caverne, qui était le but de ce voyage, et qu'il ne quittera jamais. Il semble, de son vivant, n'avoir accompli aucun prodige, à part ceux de guérison, ni bouleversé d'idole. Son hagiographe ne lui accorde même pas d'avoir écrasé la tête de ce monstrueux serpent ayant exercé d'affreux ravages dans la région et que la légende fit habiter la grotte avant la venue du saint. Par contre, comme le remarque le baron Jules de Pétigny, « les douces vertus de saint Bienheureux firent sur les habitants du Vendômois une impression plus durable que l'éloquence énergique de saint Martin. Ils vinrent en foule lui demander le baptême, et à

sa voix ils détruisirent eux-mêmes les restes des temples et des idoles » (5). Sa grotte où il célébrait régulièrement la messe devient dès lors – et pour mille ans et demi – un lieu de prière.

Sur la fresque d'Areines, le saint est représenté notamment en célébrant : « ...Une chasuble d'un blanc rosé avec des plis marqués en blanc et bleu. La tunique est d'un rose soutenu. Elle forme dans le bas des plis creux fermés et gonflés... L'amict est également plissé et descend sur la chasuble suivant une disposition tout à fait spéciale. » (6) Il ne manque que l'étole, ce qui est d'ailleurs usuel dans les figurations de l'époque. La tête du saint est tonsurée. Il bénit, tenant dans l'autre main un livre, encore un attribut du prêtre. Le geste de bénédiction, à paume ouverte, ne peut être précisé en raison d'une destruction locale de la couche picturale. Le livre – à l'instar de ceux des apôtres et du symbole de saint Marc au cul-de-four de l'abside – est de proportions extrêmement allongées (7), et présenté avec une solennité quasiment liturgique. Il est curieux de noter – non pour l'explication mais par association – qu'un livret de prières (« *libellus sacramentorum, unde divinum sacrificabat sacrificium* ») constituait le trésor unique de saint Bienheureux qu'il fut prêt à offrir en paiement de sa navigation vers le Vendômois ; les codex, si c'était un codex, ne passaient qu'en usage à l'époque.

Moins allongé que tous les autres, le corps du saint peut apparaître assez corpulent. Son visage, imberbe et arrondi, sans âge, bien que le front soit rayé de rides (8), ne s'associe pas non plus à l'image d'un ascète, vivant de racines et d'eau. Tel est le type physiologique, courant dans la peinture romane jusqu'au milieu du XII^e siècle, qui fait plutôt un portrait idéal du moine bénédictin (9). Le plus probable est du reste, que le peintre ne suivit qu'une iconographie qui aurait été établie, au moins, dès l'époque carolingienne.

La *Vita sancti Beati* ne donne nulle précision à l'iconographe, hormis que le saint portait le cilice (« *recubatabat super humum et cilicium* ») et que « son front était toujours serein et sa bouche souriante » (10). De toutes les images qui nous sont parvenues dans le chœur de l'église d'Areines, celle de saint Bienheureux est en effet la moins expressive, pour ne pas dire : paisible. Également, ce n'est pas un hasard si sa physionomie trouve une analogie très proche dans les visages des chérubins sur l'intrados de l'arc triomphal à Saint-Gilles de Montoire – le sceau de la filiation des procédés artisanaux des peintres, bien sûr, mais encore une, métaphore si aimée au Moyen Âge, qui veut voir en un ermite ou moine vertueux l'ange incarné. Il est vrai qu'il n'y a pas de ressemblance pareille avec les visages des anges qui l'entourent à Areines ; d'ailleurs, dans le chœur de Saint-Gilles, la différence entre les représentations en trois quarts, en mouvement, et celles de face est aussi sensible (11).

La figure du saint est insérée dans l'ébrasement avec une déviation de son axe vertical du côté de l'intérieur. Ainsi que le nimbe bleu et la pliure élégante des vêtements, cette légère asymétrie anime heureusement l'image frontale et immobile, bien que le peintre ait plutôt cherché à la faire plus visible de l'espace de la nef. (N'oublions pas que la baie nord donne dans la travée droite, pas trop large, et non dans l'abside.)

Des saints, des personnages bibliques ou allégoriques au lieu des rinceaux et des palmettes dans les embrasures des fenêtres paraissent se rapporter aux nouveautés introduites dans l'art mural par les artistes romans. Aussi, il n'est pas tout à fait étonnant de voir une gracieuse « grille » des rinceaux rouges, toujours sur un fond blanchi et encadré, faisant face à l'effigie de saint Bienheureux, à défaut peut-être d'un pair ou, plutôt, également pour raison visuelle (12). Presque les mêmes rinceaux exubérants, mais dont le traitement graphique annonce déjà l'avènement de l'époque gothique, s'entrelaçaient autrefois autour de la baie (il n'en est resté maintenant qu'une large bande verticale à droite). En vertu de la symétrie, la baie sud aurait dû présenter une disposition semblable mais elle fut élargie (13).

Intention volontaire du peintre ou du commanditaire, ou non, il n'est pas sans importance pour nous aujourd'hui que ce *sanctus Beatus* regarde justement dans la direction de son ancienne demeure, grotte puis église paroissiale de Saint-Bienheureux, cela d'autant que le petit sanctuaire d'Areines est le plus proche de son emplacement, bien entendu, après les églises et chapelles de Vendôme.

Quoi qu'il en soit, on y assigna au saint local une place d'honneur : devant l'autel (la nef fut aussi peinte, alors !) et à peu près au rang d'apôtres, en étant séparé, il est vrai, par les rinceaux. Si même, au XII^e siècle, on ne le titrait pas encore « *Vindocinesium apostolus* », on savait bien pourtant par sa légende qu'il avait été envoyé par saint Pierre apôtre. On sous-entendait, certes : envoyé personnellement, de son vivant. Dans le *collège apostolique* du chœur de l'église d'Areines, saint Pierre est le premier à gauche de la baie axiale (14).

Avec une rare unanimité, les experts placent les peintures primitives de Notre-Dame d'Areines dans le troisième

(5) J. de Pétigny, *op. cit.*, p. 72. La justice oblige à noter que l'hagiographe s'étend sur les vertus du saint avant d'aborder le récit de ses déplacements à Nantes et ensuite aux alentours de « *Vendosinensi oppido* ».

(6) S. Trocmé, « L'église d'Areines et ses fresques », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1936-1939, nouvelle série, t. II, 1^{er} et 2^e semestres 1936, p. 42-43.

(7) Cette particularité intéressante se retrouve également dans les peintures, à peu près contemporaines mais stylistiquement divergentes, de Chalivoy-Milon (Cher), de La Varenne-Bourreau (Mayenne) et de Notre-Dame de Chemillé (Maine-et-Loire). – C. Davy, *La peinture murale romane dans le Pays de la Loire. L'indiscible et le ruban plissé*, Laval, 1999, p. 132, 297. S. Trocmé (*op. cit.*, p. 23, n. 6) signale aussi un exemple précédent de Brinay (Cher), celui de Thevet (Indre), et, certainement postérieurs, les cas de la chapelle du Liget (Indre-et-Loire) et de la crypte de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

(8) D'ailleurs, comme les fronts du Christ et de la plupart des apôtres, jeunes aussi bien que vieux. Il s'agit presque d'une convention, très caractéristique, cependant, pour les peintures romanes de l'ouest de la France.

(9) De la même façon, au XX^e siècle notre saint figure sur un vitrail de la Trinité de Vendôme « en moine bénédictin » (J.-J. Loisel), et sur une icône de la chapelle orthodoxe de Vendôme, placée sous le vocable de saint Bienheureux, en moine byzantin, ce dernier habillé à la mode que reflètent, surtout, les icônes moscovites des XV^e et XVI^e siècles (voir M. Bourdin, « Sortie annuelle de printemps », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2005, p. 39).

(10) H. Moretus, *op. cit.*, p. 451 ; J. de Pétigny, *op. cit.*, p. 71-72.

(11) Il n'est pas sans intérêt de citer encore à ce propos – d'ailleurs, sans partager la thèse principale de l'auteur – une remarque suivante du réputé ouvrage de Paul Deschamps et Marc Thibout, *La peinture murale en France au début de l'époque gothique de Philippe Auguste à la fin du règne de Charles V (1180-1380)*, Paris, 1963, p. 124. « On constate, écrit Marc Thibout, d'étroites relations dans les visages de Poncé et d'Areines. Le vieillard Siméon de la Présentation au Temple à Poncé est à rapprocher de l'un des Apôtres à barbe blanche d'Areines et la belle figure d'ange qui orne l'intrados d'un arc à Poncé offre une grande ressemblance avec celle du personnage décorant la fenêtre nord à Areines. »

(12) Ce qui distingue, certes, Areines d'autres décorations peintes de l'ancien diocèse de Chartres, y compris celles qui la précèdent (Cloyes, peut-être Douy), où tous les ébrasements du chœur furent peuplés de saints évêques, abbés ou prêtres. Voir C. Davy, V. Juhel, G. Paoletti, *Les peintures murales romanes de la vallée du Loir*, Vendôme, 1997, p. 63, 76, 83, fig. 25, 38, 61, 67, pl. XIV.

(13) Plutôt avec l'installation du retable du maître-autel au XVII^e ou au XVIII^e siècle (celui qui gardait sa place jusqu'à l'époque moderne avait été béni le 9 septembre 1771) que lors de supposés travaux du XV^e siècle.

(14) Identifié par Suzanne Trocmé (*op. cit.*, p. 32). L'apôtre que l'on voit à sa droite est, sans doute, saint Paul, abusivement situé, par Mlle Trocmé et Colette Di Matteo (« L'église d'Areines et ses peintures murales », *Congrès archéologique de France, 1981, Blésois et Vendômois*, Paris, 1986, p. 116), à droite de la baie axiale, auprès de saint Jean, jeune et seul tenant le phylactère.

quart du XII^e siècle – autrement dit, dans l'époque d'Henri Plantagenêt et de Jean I^{er}, comte de Vendôme – en y suivant l'avis de Mlle Trocmé, dont un argument de datation était la paléographie (15). L'inscription retrouvée vient renforcer cet argument, car son appartenance à la période où la clarté calligraphique cessa de faire grand souci des fresquistes romans est évidente. Surtout, le *A* en une lettrine onciale recherchée avec le jambage de gauche courbe, décroché du trait couvrant, est caractéristique de l'épigraphie du milieu du XII^e siècle (16). Il est aussi à signaler une sorte de liaison du *B* à boucles enchaînées et du *E* oncial. Cependant, l'écriture était encore privée, à ce qu'on peut en juger aujourd'hui, de tracé gras (17).

Justement de la même époque, nous avons un témoignage important sur le culte de saint Bienheureux à Vendôme. En quatrième ou cinquième année de son abbatiat, Girard, élu abbé de la Sainte-Trinité en 1160, s'adresse à l'évêque de Laon, Gautier de Mortagne, pour le prier de concéder à l'abbaye une partie du corps de saint Bienheureux qui avait été transporté au IX^e siècle à Laon, la place forte de la France carolingienne, pour le mettre à l'abri de la fureur sacrilège des Normands. « Il paraît que cette demande avait été faite au nom de la population entière, car l'évêque adressa sa réponse non seulement à l'abbé et à son chapitre, mais au clergé, au comte, aux barons et au peuple de Vendôme. » La réponse était positive. Après avoir consulté son clergé, les seigneurs du pays et les citoyens de Laon, Gautier « fut enfin décidé qu'on accorderait aux instantes prières des Vendômois un os du bras du saint ermite... » (18).

(15) S. Trocmé, *op. cit.*, p. 52 : milieu ou troisième quart du XII^e siècle ; P. Deschamps, 1945 : seconde moitié ; P. Deschamps et M. Thibout, 1951, P.-H. Michel, 1961, Dom J.-M. Berland, 1980 : troisième quart ; D^r F. Lesueur, 1969 : milieu du siècle ; V. Juhel et C. Davy, 1997 : début du troisième quart.

(16) Voir, par exemple, une épitaphe de 1143 à Saint-Pierre de Lesterps dans le *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. I, fasc. 3 : *Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres*, éd. R. Favreau et J. Michaud, Poitiers, 1977, pl. XIII, fig. 26, ainsi que P. Deschamps, « Étude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XII^e siècle », *Bulletin monumental*, t. 88, 1929, p. 39, 48, 65-66 (tableau), fig. 36 et 37. Dans la vallée du Loir on le retrouve, très élégant, à titre d'un alpha accompagnant le Christ de l'abside nord à Montoire (voir C. Davy, V. Juhel, G. Paoletti, *op. cit.*, fig. 45, pl. V-1, XXX, XXXII et XXXIII).

(17) Les traces, encore perceptibles, des inscriptions nominatives de certains apôtres, dont saint Pierre (voir *ibid.*, pl. XXII-2) et peut-être saint André et saint Simon, attendent une étude particulière.

(18) J. de Pétigny, *op. cit.*, p. 275.

(19) G. Chanteaud, *Histoire de Vendôme*, Vendôme, 1902, p. 48. Je remercie M. Jean-Jacques Loisel de me signaler ce passage.

(20) A. Saint-Denis, M. Plouvier, C. Souchon, C. Sauvageot, *Laon. La cathédrale*, Éd. Zodiaque (« Le ciel et la pierre »), 2002, p. 96.

Sur la personnalité de l'abbé Girard, voir D. Barthélemy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, p. 68, 229 et surtout la note 254.

(21) Abbé Ch. Métais, *op. cit.*, p. 260 et 272-273 (texte de la charte de Gautier) ; J.-J. Loisel, « Dans les pas de saint Bienheureux de Vendôme... », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1999, p. 79-80 (avec référence à « La légende de saint Bât » par le comte M. de Sars, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. 32, 1905-1909). En 1228, le 15 mai tombait le dimanche.

(22) J. de Pétigny, *op. cit.*, p. 73 ; « Rapport sur les fouilles pratiquées dans les ruines de l'église de Saint-Bienheureux de Vendôme, 15 au 31 juillet 1948 », par M. Fonquerni, *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1982, p. 18. Les dernières traces de peintures y sont toujours visibles. De surcroît, sur la lithographie de G. Launay (J. de Pétigny, *op. cit.*, pl. 11) où la ruine demeure encore plus majestueuse que sur le dessin de son ami cadet L. Queyroy (J.-J. Loisel, *op. cit.*, p. 72), on devine – avec deux garçons en arrière-plan – une partie inférieure du Christ (?) en majesté, dans la mandorle en amande, peint sur la moitié droite du mur chevet du chœur.

(23) « Rapport sur les fouilles... », p. 18.

Remettre sa ville et sa contrée sous la protection de leur saint, en cherchant à ramener une particule, quelque petite qu'elle soit, de ses *membri*, en signe de sa présence réelle – une volonté si compréhensible, si légitime... La gloire de l'abbaye n'est-elle pas aussi toujours recherchée ? L'église Saint-Bienheureux dépendait de la Trinité dès sa fondation. Mais pourquoi 1164 ? On pourrait soupçonner, comme le fit déjà Gustave Chanteaud, que la démarche de l'abbé Girard ait eu pour origine la grande famine qui frappa le Vendômois tout au début de la décennie (19). En réalité, le prétexte était autre : en 1164, à Laon, la translation des reliques de saint Bié (comme l'appellent les Laonnois) eut lieu au cours de la construction de la cathédrale gothique, initiée par ledit Gautier de Mortagne (20). Pour une solennité de ce genre, la date fut d'ordinaire fixée à l'avance. L'abbaye cardinalice de Vendôme avait donc assez de chances d'apprendre la nouvelle, même au moment des préparatifs. La charte qui accompagna l'envoi de la relique est datée d'« *anno Incarnati Verbi M^o C^o LX IIIII^o V idus maij* », c'est-à-dire deux jours après la fête de la Saint-Bienheureux. La date précise de la cérémonie à Notre-Dame de Laon reste malheureusement inconnue, une translation, dont la commémoration est fixée par les bréviaires au 15 mai, étant, de toute évidence, celle de 1228, quand les reliques furent réunies avec quelques autres dans une précieuse châsse de vermeil (21).

La ville de Laon semble ne conserver aucune trace de l'iconographie médiévale du saint qu'elle s'appropriait depuis longtemps, bien à propos le site n'ayant pas manqué de grottes creusées en rocs. Il est vrai qu'il existe une statue en chêne, surmontant le portail sous la tour dite « de l'Horloge » de la cathédrale, et qui date du XVII^e siècle. En bon accord de l'esprit de ce siècle classique, on y voit plutôt un philosophe, enveloppé dans le manteau comme une toge, la main gauche pendante sur un livre in-8^o serré contre la cuisse (la main droite disparut avec l'objet qu'elle avait tenu). Un détail, cependant, impose de la prudence : ce sont des coquilles qui garnissent le torse du saint par-dessus sa tunique, comme s'il s'agissait d'un pèlerin à Saint-Jacques-de-Compostelle, sinon du saint apôtre en personne. Le visage noble, encadré des cheveux longs, est en effet conforme à l'iconographie usuelle de saint Jacques le Majeur, si même le chapeau fameux manque. Une confusion du hasard ne paraîtrait donc point impossible, la seule carte d'identité, à part le livre, étant constituée par le nom « SAINT BEAT » gravé sur le piédestal apparemment tardif.

Les images de saint Bienheureux en Vendômois et dans les pays voisins, Blésois et Bercé Belinois, répertoriées par l'abbé Ch. Métais et J.-J. Loisel, ne sont plus très anciennes et, à une exception près, s'écartent de la tradition iconographique du haut Moyen Âge, dont nous avons désormais si bon exemple à Areines. Il n'est pas superflu de rappeler que, déjà aux XIV^e et XV^e siècles, la plupart des peintures romanes étant jugées démodées, se trouvèrent recouvertes d'un nouveau décor, sans excepter celles de l'église d'Areines.

À en juger d'après les évidences architecturales, c'est juste à l'époque gothique avancée que devaient remonter, entre autres, « des fragments de peintures et d'inscriptions devenues illisibles », aperçus par le baron de Pétigny et, encore un siècle après, par M. Fonquerni, sur une portion de voûte de la crypte à la base du chœur ruiné de Saint-Bienheureux de Vendôme (22). Dans son rapport archéologique, M. Fonquerni mentionne là également, à mi-hauteur du mur chevet, « les vestiges d'une niche ayant contenu une statue, exactement dans l'axe de l'église. Cette statue devait donc dominer l'autel » (23). En effet, la statue qui domine aujourd'hui l'autel de la chapelle Saint-Bienheureux dans l'église de la Trinité provient, selon l'abbé Métais, « de l'ancienne église paroissiale » et présente des dimensions comparables à celle de la niche. Dans un habit doré, plutôt monacal que d'anachorète, le saint paraît adresser la parole (un sermon ?) aux fidèles, ayant pour chaire le dragon fabuleux – en reprenant l'expression chanceuse de l'abbé

Métais, « noirci par le temps ». Il triomphe de cette bête non sans élégance, à peine la touchant du bâton. Homme dans la force de l'âge, il porte une toute petite barbe et des moustaches, sa tête est tonsurée. N'est-ce pas de cette image-là, datable, semble-t-il, de la période mauriste, qu'à la Belle Époque s'inspirait l'inventeur des nouveaux vitraux de la chapelle où – « jeune et beau » – le saint, toujours foulant le dragon, est figuré en orant, n'ayant qu'un chapelet à la ceinture ?

L'abbé Métais signale aussi (en 1888) « une antique statue du saint, représenté debout sur le dragon qu'il a terrassé avec le bâton qu'il tient à la main » ; sauvegardée par les habitants du faubourg Saint-Bienheure, elle y figurait chaque année dans la procession du jour de la fête patronale jusqu'à ce que « ces pieuses et touchantes manifestations » fussent interdites. Malheureusement, la mention trop sommaire nous laisse dans l'ignorance du type iconographique auquel elle est à rattacher : à celui de la statue de la chapelle dans la Trinité ou bien à celui, sous divers articles bien distincts, de la statue de l'église Saint-Bienheure à Candé-sur-Beuvron, connue uniquement d'après une description détaillée, vers 1834 ? « Le saint, dit cette description d'une figure qui respire la pénitence et la mortification, porte une barbe longue de la largeur d'une main ; la chevelure est très convenable. Il est revêtu d'une longue robe d'anachorète, ceint d'un cordon, recouvert d'un manteau à la romaine ; au haut de la robe est un capuce tombant, il porte à la ceinture un chapelet, ce qui est un pieux anachronisme... ; il porte à la main droite un glaive dont il perce un serpent qu'il écrase de son pied droit et de la main gauche il tient un livre de format in-4°. Le tout est conforme à l'image que représentait l'ancienne fresque que feu Mgr de Thémines avait fait peindre au-dessus de l'autel de Candé en 1784, par M. Robin... » (24)

C'est le même portrait que reproduit une des statuettes de la châsse dorée en bois de tilleul offert en 1647 à Saint-Oustrille de Montoire (actuellement dans l'église Saint-Laurent), même si on n'y voit pas ni glaive ou bâton ni dragon et le livre est remplacé par le chapelet ; une autre différence réside dans le capuce qui couvre sa tête à la manière de saint Antoine (25). C'est également le principal type iconographique de saint Bêat (*Sanct Batt*), apôtre de Suisse,

dont la personnalité historique n'est autre que celle du saint vendômois, si même son culte, d'origine obscure, prétend à être autochtone. De Constance à Fribourg, ce culte connut un grand essor vers la fin du Moyen Âge et pendant la Réforme et la Contre-Réforme, lorsqu'apparut une pomme de discorde entre les protestants et les catholiques. Quelques vitraux, retables, reliquaires et même gravures sur bois nous en apportent encore un écho (26).

Les représentations en ermite et vainqueur du dragon remonteraient tout au plus au dernier siècle des croisades, à l'époque marquée d'une influence croissante de dévotion populaire sur les arts sacrés. Un exemple atteste, néanmoins, que les éléments de l'iconographie plus ancienne se perpétuaient. À Saint-Biez-en-Belin, dans le diocèse du Mans, la statue du saint patron de l'église « le représente en chasuble, tenant son étole à la main, foulant à ses pieds le dragon légendaire, qui semble terrassé par la vertu de son étole » (27). Est-ce un hasard si cette fidélité plus rigoureuse aux textes de l'office et de la Vie, sinon une dépendance de quelques modèles médiévaux, se rencontre en marge du culte proprement vendômois de notre saint ?

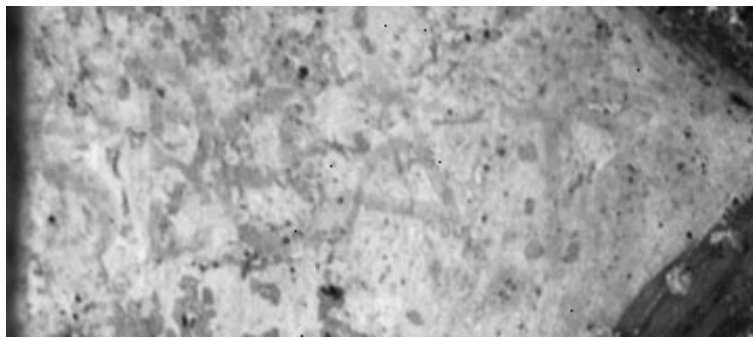
Quelque riche que soit l'héritage roman en France, les figurations jusqu'à présent identifiées des saints gaulois ne sont pas nombreuses. L'effigie de saint Bienheure de l'église d'Areines vient compléter leur liste. Plutôt imaginaire que véridique – et donc comparable sous cet aspect à toutes celles que l'on vient de décrire –, elle est pourtant la seule à être plus proche, dans le temps, de la vie du saint que de notre époque

(24) J.-J. Loisel, *op. cit.*, p. 87.

(25) *Ibid.*, p. 82-83. La relique de saint Bienheure que cette châsse renferme avec celles de huit autres est aujourd'hui le dernier souvenir de cet « unum os de brachio » que l'abbé Girard obtint de Laon en 1164.

(26) H. Moretus, *op. cit.*, p. 438-446 ; L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, Paris, 1958, p. 190. Toute une suite de gravures sur bois par le célèbre Urs Graf illustre la première Vie du prétendu apôtre de Suisse par le cordelier Daniel Agricola (Bâle, 1511) qui n'est qu'une réfection de la *Vita sancti Beati presbyteri* (BHL. 1065).

(27) Abbé Ch. Métais, *op. cit.*, p. 277-278. Cette statue demeure encore à sa place, on la date du XIX^e siècle.



Détail « Š BEAT »
(Cl. CESC M)

LES BÂTIMENTS CONVENTUELS DES AUGUSTINS À MONTOIRE-SUR-LE-LOIR APRÈS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

André Michel

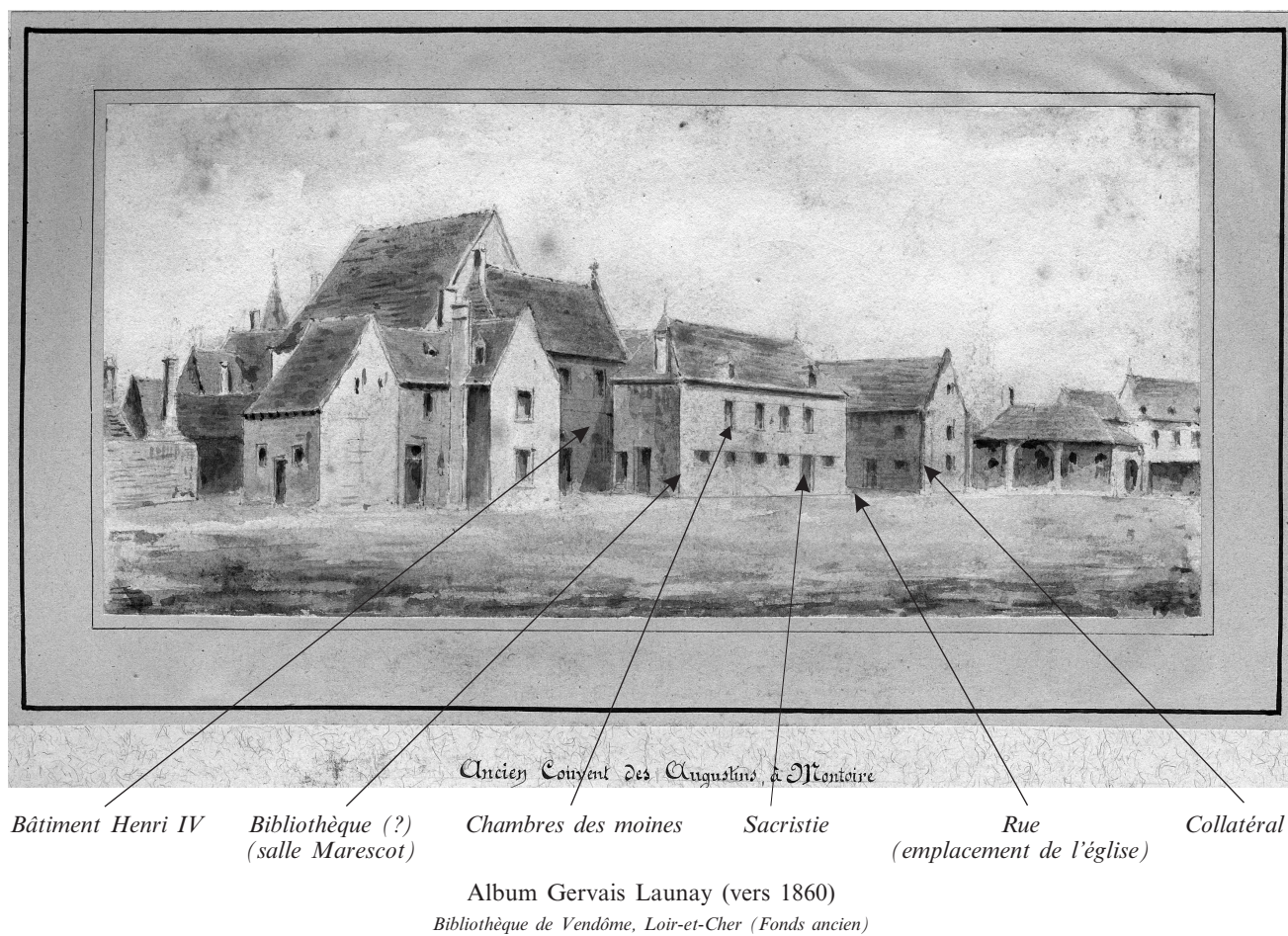
Louis de Bourbon, comte de Vendôme et 20^e seigneur de Montoire, fait prisonnier en 1415 à la bataille d'Azincourt, enfermé à la tour de Londres, eut, au cours de sa captivité, un bâtard alors qu'il était marié depuis 1414 à Blanche de Coucy. Il promit de racheter sa faute en construisant à Montoire-sur-le-Loir un couvent de l'ordre des Augustins (1).

Revenu à Montoire-sur-le-Loir en mars 1427, il fit exécuter son vœu et le couvent fut construit à côté de la place de Montoire, sur la rive droite du Loir. Cet emplacement était déjà en partie construit et la propriété d'origine était

composée d'« une maison située sur le marché de Montoire, occupée par Jean de Cordemeur avec jardin, petit îlot, pressoir, puits et dépendances, le tout s'étendant de la place au Loir » (2). Les moines devaient, grâce à une dotation spéciale, édifier une église.

Sur les bâtiments existants (dits « Delemme » et « Henri IV » avec une tour d'escalier), on édifia le couvent en construisant l'église sur l'emplacement de la rue actuelle avec un collatéral nord – le musée Musikenfête –, le réfectoire – les ateliers municipaux « possédant 3 colonnes centrales portant des voûtes d'ogives » (3) – et un bâtiment – la salle Marescot. L'église mesurait 40 m de long sur 10 m de large et le collatéral 34 m de long sur 5 m de largeur. Le réfectoire possédait une chaire saillante intérieurement et extérieurement (4).

- (1) Abbé Paul Brisset, *Histoire de Montoire*, 1936, p. 96.
 (2) AD 41, GIF 1 089, rapport de Corinne Langlois.
 (3) AD 41, 2 Ra.
 (4) Abbé Paul Brisset, *op. cit.*, p. 97.



En 1788, à la veille de la Révolution, les moines firent des travaux de charpente et de maçonnerie dans leur couvent (5). Ils achetèrent des matériaux chez Ferrand Portier, marchand à Montoire. Ils durent procéder à la réparation d'une partie des toitures comme l'attestent des achats répétés de bottes de lattes : 4 le 6 août 1788, 2 trois jours plus tard, 3 le 17 septembre, 2 encore le 2 décembre de la même année. Ils achetèrent également des tuiles : 1 500 le 30 septembre 1788 et 1 000 le 22 novembre 1788 (soit une réparation d'environ 35 m²). Les réparations de maçonnerie nécessitèrent l'achat de 2 boisseaux (6) de chaux le 9 août 1788 et un poinçon (7) de chaux le 17 octobre 1788. Pour la pose d'un carrelage, ils achetèrent 200 petits pavés le 11 décembre 1788.

LE COUVENT DES AUGUSTINS AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

En avril 1790, le nombre de moines occupant le couvent était fort réduit : il ne restait que quatre moines et un frère laïc. Ainsi, les locaux du couvent étaient devenus trop grands et les moines en louaient une partie, certainement pour en tirer quelques revenus. Ils avaient conservé pour leur usage la partie du sud-est dans laquelle se trouvaient la sacristie, la bibliothèque et les chambres au premier étage. L'état général des bâtiments était mauvais, surtout l'église qui, menaçant de s'effondrer, était interdite d'accès (8). Les moines avaient loué une partie du couvent, par bail emphytéotique, à Louis Bossin, Louis Mathurin et à l'armée pour une partie servant de caserne et joignant l'église. Ils avaient également loué « l'enclos du dit couvent avec une petite maison sans cheminée servant de corps de garde (...) et de quelques parties servant de casernement » (9). Ils avaient conservé l'église et le grand jardin.

Le 13 décembre 1790, Étienne Benjamin Gobert, maire de Montoire, assisté d'officiers municipaux, vint apposer les scellés chez les Révérends Pères Augustins (10). Il constata à cette occasion que les moines avaient loué : une chambre occupée par maître Moulin, de la paroisse de Lunay, qui y entreposait des grains ; une autre occupée par Pierre Isard, demeurant à Montoire, qui y entreposait également des grains. « Une autre chambre était occupée par les bas-officiers de la troupe en quartier en cette ville lesquels y logeaient (11) des grains ». Les autres chambres disponibles n'étaient pas louées. Les greniers étaient également loués : un par « le sieur Jacques Gigou de la Paroisse de Fortan qui y logeait des grains », « un autre grenier occupé par Jean Peau de la paroisse des Roches Leveque qui y logeait également des grains ». Un autre était utilisé par Louis Bossin pour y loger des tonneaux. Un cellier était occupé par le sieur Chandonné, tonnelier à Ternay. L'armée affermaient le manège (ancien réfectoire), le grenier au-dessus qui servait de magasin à avoine, une chambre basse, l'usage du cloître pour l'exercice de la troupe, une écurie et une grange servant de magasin à fourrage, le corps de garde et la maison attenante.

LES EXPERTISES

L'estimation du couvent eut lieu le 17 novembre 1790 et elle fut effectuée par Étienne Benjamin Gobert, expert nommé. Il en fit une description très détaillée. Il commença par la maison occupée par Louis Bossin, cordonnier à Montoire, qui avait sollicité la présence de Pierre Odéré, tailleur de pierres et maçon à Montoire (12). Cette « maison, située au dit Montoire, sur la place, dépendant du cy devant couvent des révérends pères Augustins du dit Mon-

toire », était « composée d'une chambre basse à cheminée, deux cabinets au bout, cave sous les dites chambres et cabinet, d'une chambre haute aussi à cheminée, cabinet au bout, grenier au dessus, escalier pour monter aux dites chambres hautes et grenier, cloisons et murs communs avec la maison occupée par Mathurin Bellanger, petite cour et droit au puits qui est dans la cour de la maison occupée par le dit Bellanger, et droit de passage par la dite cour pour aller au jardin, le tout joignant d'un côté sieur Gervais Odéré, d'autre côté la maison occupée par le dit Bellanger, d'un bout la place de Montoire, d'autre bout le dit sieur Odéré » (13). Cette maison devait être en mauvais état, l'expert notant que des réparations étaient à faire. Les moines avaient aussi loué au sieur Bossin un petit jardin situé proche de la maison qu'il occupait, d'une contenance d'« environ vingt pieds carrés, joignant d'un côté l'église du dit couvent, d'autre côté le sieur Odéré, d'autre bout l'enclos des Révérends Pères Augustins, d'autre bout le jardin dépendant de la maison du dit Bellanger ».

L'expert continua son expertise par l'évaluation de la maison contiguë occupée par le sieur Mathurin Bellanger, tailleur. Elle était « composée d'une chambre basse à cheminée, petite chambre derrière sans cheminée, d'une chambre haute à cheminée, cabinet au bout non planchéyé, grenier sur la dite chambre haute, escalier pour monter aux dites chambres hautes et grenier, cave sous la chambre basse, cloison et murs communs avec la maison occupée par Bossin à droit passage pour aller à son jardin, à droit au puits qui est dans la dite cour, en contribuant pour moitié aux réparations et entretien du dit puits, le tout joignant d'un côté la dite maison occupée par Bossin, d'autre côté celle servant au casernement, d'un bout la dite place publique » (14). Cette maison était également en mauvais état. De celle-ci dépendait aussi un petit jardin contenant « vingt deux pieds carrés » qui faisait suite à celui occupé par le sieur Bossin et qui allait jusqu'aux latrines de la maison servant de casernement. Ce jardin contenait aussi des latrines.

Le lendemain, 18 décembre 1790, Étienne Benjamin Gobert continua son expertise, accompagné de Jean Berte-reau, entrepreneur de bâtiments à Montoire. Ils visitèrent une maison dépendant du couvent et servant de caserne. Elle était « composée de deux chambres à cheminée et de deux cabinets ; deux caves sous les dites chambres, de deux chambres hautes aussi à cheminée et de deux cabinets et d'un grand grenier, escalier pour monter aux dites chambres hautes au grenier, d'un petit angard, d'une petite cour dans laquelle il y a un puits commun avec les deux maisons voisines, jardin et latrines au bout de la dite-cour, avec mutualité pour partie du pignon dépendant de l'église du cy-devant couvent ; le pignon qui est entre la dite maison et celle servant de corps de garde dépendant en entier de la maison cy-dessus ; celui étant entre la dite-maison et celle occupée par Mathurin Bellanger sera mutuel depuis le bas jusqu'au haut, le tout joignant d'un côté la maison servant de corps de garde qui n'est point comprise dans le présent article, et la dite église, d'autre côté occupée par Bellanger, même d'un bout par le jardin, d'autre bout la place publique » (15). Ces bâtiments devaient être dans un état correct car il n'est pas fait état de réserves sur le prix en égard à leur état comme pour les estimations précédentes.

(5) AD 41, Q 29.

(6) Un boisseau équivaut à 12,5 l.

(7) Un poinçon de Blois équivaut à 223,51 l.

(8) AD 41, Q 1423.

(9) AD 41, Q 124.

(10) AD 41, Q 1423.

(11) Le temps des verbes a été accordé pour une meilleure compréhension.

(12) Pour la localisation des différents bâtiments, se reporter aux photographies, aux dessins et au plan final.

(13) AD 41, Q 1390.

(14) AD 41, Q 1390.

(15) AD 41, Q 1390.



**Essai
de restitution**

Maison louée
par le sieur Bossin

Maison louée
par le sieur
Mathurin Bellanger

Cave

Puits

Cour commune

Couvent des Augustins

Cliché A. Michel

M. Gobert continua seul l'expertise par celle « d'une maison située dans le coin de la place publique de Montoire, dépendant aussi du cy-devant couvent des Pères Augustins, laquelle est composée, sçavoir le devant, d'une chambre à cheminée, d'un perron pour y monter, une petite porte ouvrant sur la place, cellier sous la dite chambre, grenier au-dessus, une chambre haute ensuite de celle cy-dessus, cellier sous la dite chambre, grenier au-dessus, une autre chambre haute ensuite de celle cy-dessus, cellier dessous dont la porte ouvre sur le cloître du dit-couvent, laquelle porte doit être bouchée, grenier au-dessus; et le derrière, d'une chambre basse à cheminée, chambre haute au-dessus, grenier au-dessus de la dite-chambre haute, escalier pour monter aux dites chambres hautes et greniers, petite cour et latrines, puits au bas du perron auquel puits la maison cy-après a droit (...); l'acquéreur de cette maison se fera une ouverture par son cellier étant sous la chambre du devant, pour aller à celui dont la porte ouvre dans le cloître; et fera de même des ouvertures par sur luy pour communiquer aux chambres et grenier auxquels on monte par un escalier qui ouvre sur la cour de l'église, par lequel cette maison n'aura aucun droit; et il ne servira que pour monter au clocher de l'église et pour communiquer aux galeries et dans le cas de la démolition de l'église, il appartiendra en entier à la présente maison, parce qu'il y a en dedans un autre escalier pour aller dans les galeries; et dans le cas de la réunion de cet escalier à la maison elle n'aura aucun passage pour y aller par la cour qui est dessous l'église, le mur qui supporte les galeries et l'escalier doit être mutuel; le tout joignant d'un côté les galeries et enclos du couvent, le pignon qui est entre, mutuel,

(16) AD 41, Q 1390.

(17) AD 41, Q 1390.

d'autre côté la maison occupée par le sieur Martineau, d'un bout la maison vacante, cy-après, d'autre bout la ditte-cour de l'église, (...) » (16). Cette maison était louée par Jean Lesieur.

La maison du sieur Martineau qui l'avait par bail emphytéotique du 3 mai 1789 était « située au bout de la place du dit Montoire, composée d'une chambre basse à cheminée, cave dessous, deux chambres hautes à cheminée et un cabinet au-dessus de la dite chambre basse et du portail qui est commun pour aller avec voiture à la maison cy-après et au couvent, par lequel portail la veuve Doron propriétaire de la maison voisine a droit de passage (...), grenier au-dessus des chambres hautes; une cuisine par bas, grenier au-dessus, le long de laquelle cuisine il y a une petite cour (...); le tout joignant d'un côté la maison de la ditte veuve Doron et le portail commun, d'autre côté la maison cy-dessus, d'un bout la cour commune, d'autre bout la place publique, avec droit au puits étant au bas du perron de la maison cy-dessus.

« Plus une écurie, latrines à côté, avec droit de cour et passage avec charrettes, et de fosse à fumier, située le long du mur qui conduit au dit-couvent. » (17)

Le couvent comprenait aussi, dans l'avant-cour, une maison qui n'était pas occupée. L'expert Gobert s'y transporta également et écrivit qu'elle était « composée d'une chambre basse à cheminée, cabinet à côté, deux chambres hautes à cheminée, grenier dessus, caves sous les dits-bâtimens, une cuisine par bas dans laquelle il y a un puits, un buscher ensuite, grenier au dessus, cour devant, le mur qui sépare la ditte-maison d'avec le manège doit être mutuel jusqu'à la hauteur de la ditte-maison, seulement le tout joignant d'un côté la maison occupée par le sieur (...) et par le sieur Martineau d'autre côté et d'un bout l'avant-cour du dit-couvent, d'autre bout les bâtimens et cloître du même cou-

Maison louée par Jean Lesyeur.
Fenêtre devant être murée. Elle le fut, puisque
réouverte lors des travaux de réhabilitation

Porte donnant sur le cloître et qui devait
être murée

Manège (ancien réfectoire)

Maison non louée

Emplacement d'une construction faite par la
suite et mise en évidence lors des fouilles



Couvent des Augustins

Cliché A. Michel

vent ; cette maison doit avoir passage avec charretier par le portail de la maison occupée par le sieur Martineau » (18). Le passage charretier dont il est question se trouvait à l'emplacement du café *Le Marescot*, il y avait très certainement des constructions au-dessus de ce passage. C'était le seul accès pour se rendre à l'avant-cour du couvent et aux habitations occupées par Louis Bossin et par Louis Mathurin. La rue Ronsard n'était pas encore percée.

Pour le couvent, le sieur Gobert termina son expertise par l'église. Il indiqua que « l'enclos du dit-couvent » était « composé d'une petite maison servant aujourd'hui de corps de garde à la troupe de ligne, sans cheminée, cellier au bout servant de chambre de discipline, une petite cour servant d'entrée de l'église, close en parties de murs, église au bout de la dite-cour, à côté de laquelle église est une porte d'entrée du couvent, un cloître contenant environ 95 pieds de long sur 60 de large, au milieu duquel est un parterre, deux galeries l'une sur l'autre, à l'entrée de la dite-porte, les murs de clôture d'autre, les dites-galeries et les maisons qui le joignent communes jusqu'à la hauteur des dites-maisons ; par bas un ancien réfectoire servant de manège, une cuisine, une chambre, un salon et un réfectoire, par haut plusieurs chambres, galeries pour y communiquer et deux escaliers pour y monter, un grand magasin au-dessus du manège, formant cy devant plusieurs chambres, greniers, granges, buscher, écuries et autres bâtiments, cour, grande porte pour entrer dans le dit-couvent avec l'avant cour commune avec les deux dernières maisons (...) pré d'un petit isleau entouré par la rivière du Loir ; le jardin et pré clos

en parties de murs et partie par la rivière le tout contenant environ un arpent et demy joignant d'un côté la rivière, d'autre côté la maison servant au casernement, le jardin de la maison et des deux autres maisons occupées par Bellanger et Bossin, Gervais Odéré et le chemin qui conduit à l'abreuvoir ; d'un bout les demoiselles Moranday, d'autre bout la place publique du dit Montoire » (19). Dans cette estimation n'était pas compris le clocher.

LA VENTE

La vente des différentes parties du couvent eut lieu le 5 mai 1791. Le bâtiment utilisé comme caserne fut acquis par le sieur François Vaubouin, marchand boucher à Montoire. Il ne « pouvait prétendre aucun droit au puits des maisons possédées par les sieurs Belanger et Bossin » (20).

La maison louée par Jean Lesyeur par bail du 12 avril 1788 fut adjugée au sieur Étienne Bordier Chevê, marchand à Montoire, après 22 enchères dans lesquelles le sieur Bordier enchérit quatre fois.

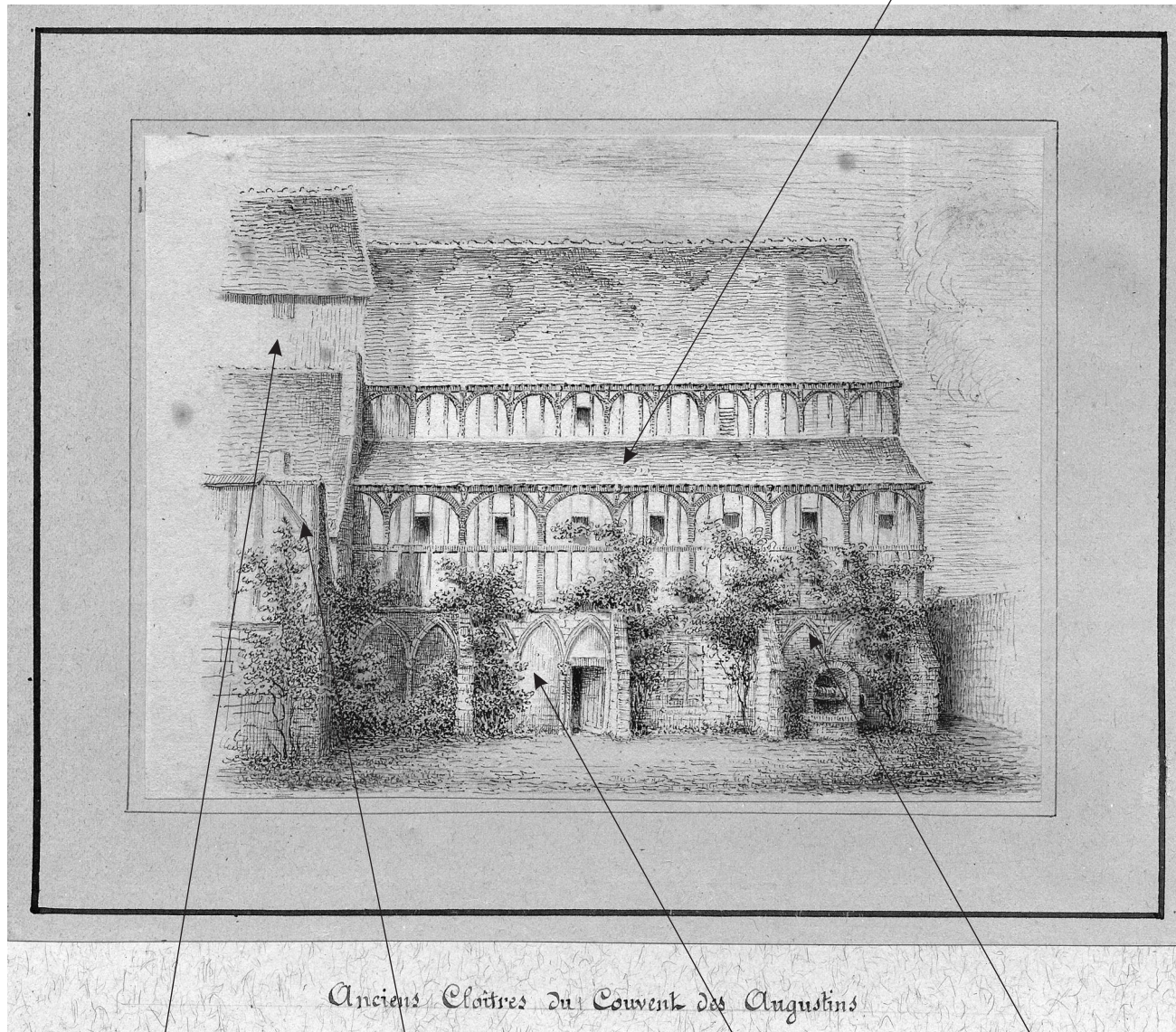
Elle fut vendue pour 2 250 livres, sa mise à prix étant de 1 760 livres. Il fut précisé que « les adjudicataires » étaient

(18) AD 41, Q 1390.

(19) AD 41, Q 1390.

(20) AD 41, Q 1400, n° 289, p. 214.

Ancienne maison Delemme



Anciens Cloîtres du Couvent des Augustins

Maison vendue à Deniau frère
Construction devant le manège

Maison vendue
à Pothée

Maison vendue
à Louis Chauvin

Album Gervais Launay

Bibliothèque de Vendôme, Loir-et-Cher (Fonds ancien)

« tenus de faire une ouverture par le celier étant sous la chambre cy-dessous pour communiquer à icelui dont la porte actuelle ouvre sur le cloître du couvent laquelle ils seront tenus de faire murer, dès l'instant qu'ils se seront mis en possession de la dite maison, ils feront griller la croisée qui donne également sur le dit cloître, ils feront faire des ouvertures sur leurs dépendances pour communiquer aux chambres et grenier auxquels on monte par un escalier qui ouvre sur la cour de l'église, par lequel escalier les adjudicataires de cette maison n'auront aucun droit, dès lors qu'il ne servira plus pour communiquer aux chambres et galeries du dit couvent et cependant dans le cas de la démolition de l'église, le dit escalier appartiendra aux adjudicataires de la dite maison » (21).

(21) AD 41, Q 1400, n° 290, p. 216.

(22) AD 41, Q 1400, n° 291, p. 218.

(23) AD 41, Q 1400, n° 292, p. 220.

La maison non occupée, avec un puits dans la cuisine, fut adjugée au sieur François Baglan, couvreur, et à son épouse Françoise Desser après 24 enchères pour 2 100 livres, la mise à prix avait été de 880 livres. Les acheteurs ne savaient pas écrire (22).

Le lot suivant (23) consistait en l'adjudication de l'enclos, du corps de garde, de l'église et du manège. « L'adjudication ne pouvant sous quelque prétexte que ce soit prétendre dans les cloches du dit couvent, meubles, ornements et autres objets nécessaires au culte divin lesquels demeuraient expressément écartés de la vente de la dite maison et enclos, ils seraient tenus d'entretenir le bail fait par les cy-devant religieux Augustins au nommé Lesyeur, du réservoir qui se trouve dans le dit enclos sans pouvoir l'expulser pour quelque cause que ce soit et lui fourniraient le passage nécessaire pour la jouissance et usage du dit réservoir pendant le cours du bail. Ils seraient également tenus de souffrir une croisée pour éclaircir le celier de la maison dépendant du cy devant cou-

vent adjudgé aux sieurs Bordier Chevé et autres laquelle croisée donnant sur le cloître sera grillée. Ils pourraient contraindre le sieur Bordier et autre de murer la porte actuelle du cellier donnant sur le dit cloître. »

Le 5 mai 1791, l'église fut vendue, par adjudication, au sieur Louis Fossoyeux Villeneuve, marchand à Montoire. Mais le secrétaire du district ne délivra pas l'expédition de l'adjudication, le département de Loir-et-Cher ayant demandé qu'il ne soit envoyé aucune expédition tant qu'il considérait l'église d'utilité publique (24). Cette église avait été soumissionnée par Louis Fossoyeux Villeneuve, Parfait Clément Clairiau, François Vaubouan, Gervais René Odéré, Jean Baptiste Héricé et André Ferrand Portier (25) qui avaient le projet de la revendre ou « d'y former un établissement avantageux ». Mais les administrateurs du département avaient envisagé, même avant ladite adjudication, qu'elle servît d'église paroissiale, destination qui fut abandonnée lors de l'adoption de l'église Notre-Dame-de-Pitié comme église paroissiale. Ce contentieux fit l'objet de nombreux courriers avec le district. Finalement, par repréailles, les adjudicataires renoncèrent à leur adjudication par lettre du 5 août 1791.

LA DEUXIÈME VENTE

Certains adjudicataires n'étant pas solvables et le premier acompte n'ayant jamais été versé, on dut procéder à de nouvelles ventes qui eurent lieu le 11 juin et le 14 août 1792.

La maison achetée par François Baglan fut vendue pour 2 575 livres à M. Joseph Laurent Bordier, administrateur, pour M. Lemaître, député du Loir-et-Cher, demeurant à Paris (26). La maison, occupée par le sieur Bellanger par bail emphytéotique depuis la Toussaint 1787, fut adjudgée à Louis Mathurin Bellanger, tailleur d'habits pour homme, et Louise Poignant, sa femme, pour la somme de 1 175 livres (27). La maison occupée par Louis Bossin fut adjudgée à Louis Mathurin Bellanger, marchand tailleur, pour la somme de 1 700 livres (28).

La maison occupée par Benjamin Martineau ayant un portail commun avec celle adjudgée aux sieurs Baglan, Lemaître et Pothée et autres, fut adjudgée pour 640 livres au sieur Benjamin Martineau, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Bessé au nom de son père, Benjamin Martineau, demeurant à Montoire (29). La maison voisine était occupée par la veuve Doron qui avait droit de passage par le portail commun avec celle occupée par le sieur Baglan. Il avait droit au puits situé au bas du perron de la maison du sieur Bordier et consorts.

La vente faite aux sieurs Fossoyeux Villeneuve et consorts le 5 mai 1791 avait été annulée par délibération du directoire du département du 29 mai 1792. Ce lot contenant l'église fut adjudgé pour 9 100 livres au sieur Pothée, maire de Montoire, tant pour lui que pour les sieurs Pierre Pilette Charlotterie et Roulleau (30).

Le 13 janvier 1792, suite au décret d'aliénation du 28 juin 1791 sur les biens restant à la vente, il y eut encore quelques modifications. Le sieur Bossin, locataire par bail emphytéotique du 14 avril 1787, cédait la maison à Mathurin Bellanger et, par la suite, cette maison fut adjudgée au sieur Pothée (31).

LES CONVENTIONS ENTRE ADJUDICATAIRES

La vente de différentes parties des bâtiments conventuels obligea les adjudicataires à consentir des conventions et obligations (32). Ainsi, il y eut un accord entre le sieur

Pothée, maire de Montoire, propriétaire de l'église qu'il rétrocéda ensuite à la commune, et Claude Chauvin qui avait acquis le bâtiment donnant sur la place et sur le cloître.

Il était consenti et accepté que « le mur qui existait entre le cloître du cy devant couvent, ainsy que le pan de bois qui était au dessus jusqu'à la couverture et la maison du dit sieur Chauvin restait mitoyen de fond en comble et toutes mes couvertures qui étaient dans le dit mur et cloisons, seraient supprimées au frais du dit sieur Chauvin, et les réparations qui y étaient à faire actuellement et celles qui pourraient survenir seraient toutes faites à frais communs ;

« Au dessus du pan de bois cy dessus expliqué, comme montans jusqu'à la couverture, il s'en trouvait cependant une partie de douze pieds de longueur qui ne s'élevait que jusqu'au dessous du troisième plancher des galeries du dit cloître ; cette partie serait faite à commun frais et élevé perpendiculairement jusques sous les chevrons du comble.

« Toute la cloison qui existait et qui serait parachevée ainsi qu'il venait d'être expliqué resterait commune entre la maison du dit sieur Chauvin et les galeries du cy devant couvent ; la sablière du haut servirait de fétage au comble des dites galeries ; lequel fétage recevrait la tête des chevrons des dites galeries qui y étaient fixés et recevrait en même temps le pied du surplus des chevrons qui formaient le comble de la dite maison du dit sieur Chauvin et qui par conséquent resterait commune.

« Dans le cas où le dit sieur Chauvin voudrait reconstruire son comble de quelque manière que ce puisse être, il serait tenu de replacer toutes les charpentes en dedans de son local sans pouvoir prétendre, mettre aucune charpente ny assemblage au dela de la dite cloison, ny un plus grand égout qui existe actuellement, mais il aurait le devoir de faire fortifier la dite cloison de fond en comble s'il le trouvait nécessaire et à ses frais ;

« De même les propriétaires du cy devant couvent pourraient à leurs frais faire les mêmes choses, si par la suite ils jugeaient nécessaire d'y faire construire un édifice plus considérable.

« A partir du mur mitoyen dont il venait d'être parlé, le mur en retour formant la façade de la maison du dit sieur Chauvin ainsi donnant en partie sur la cour de l'église des cy devant augustins appartiendrait en entier au dit sieur Chauvin ainsi que l'escalier qui se trouvait compris dans la dite maison et dans lequel le sieur Chauvin n'avait aucun droit, il serait permis au dit sieur Chauvin de faire dans la façade de la dite maison telles ouvertures qu'il jugerait nécessaires, sans pouvoir mettre aucun obstacle à l'exploitation de la dite cour.

« Le porche et charpente qui était au dessus seraient démolis par les propriétaires du dit couvent et il serait réporté à l'alignement du premier mur, reconnu mitoyen, de manière que la façade de la dite maison du dit sieur Chauvin serait libre dans tout son entier et les propriétaires du cy devant couvent ne pourraient en face de toute la maison du dit sieur Chauvin, qu'à la distance de vingt cinq pieds.

« Le dit sieur Chauvin ferait démolir le perron qui existait actuellement au devant d'une partie de la dite maison, récomblerait le puit et ferait également démolir le mur qui donnait sur la place, qui faisait suite au mur de la dite église, dans

(24) AD 41, Q 239.

(25) André Ferrand Portier était marchand sur la place de Montoire et avait fourni les moines en denrées alimentaires.

(26) AD 41, Q 1404, n° 978, p. 30.

(27) AD 41, Q 1404, n° 982, p. 36.

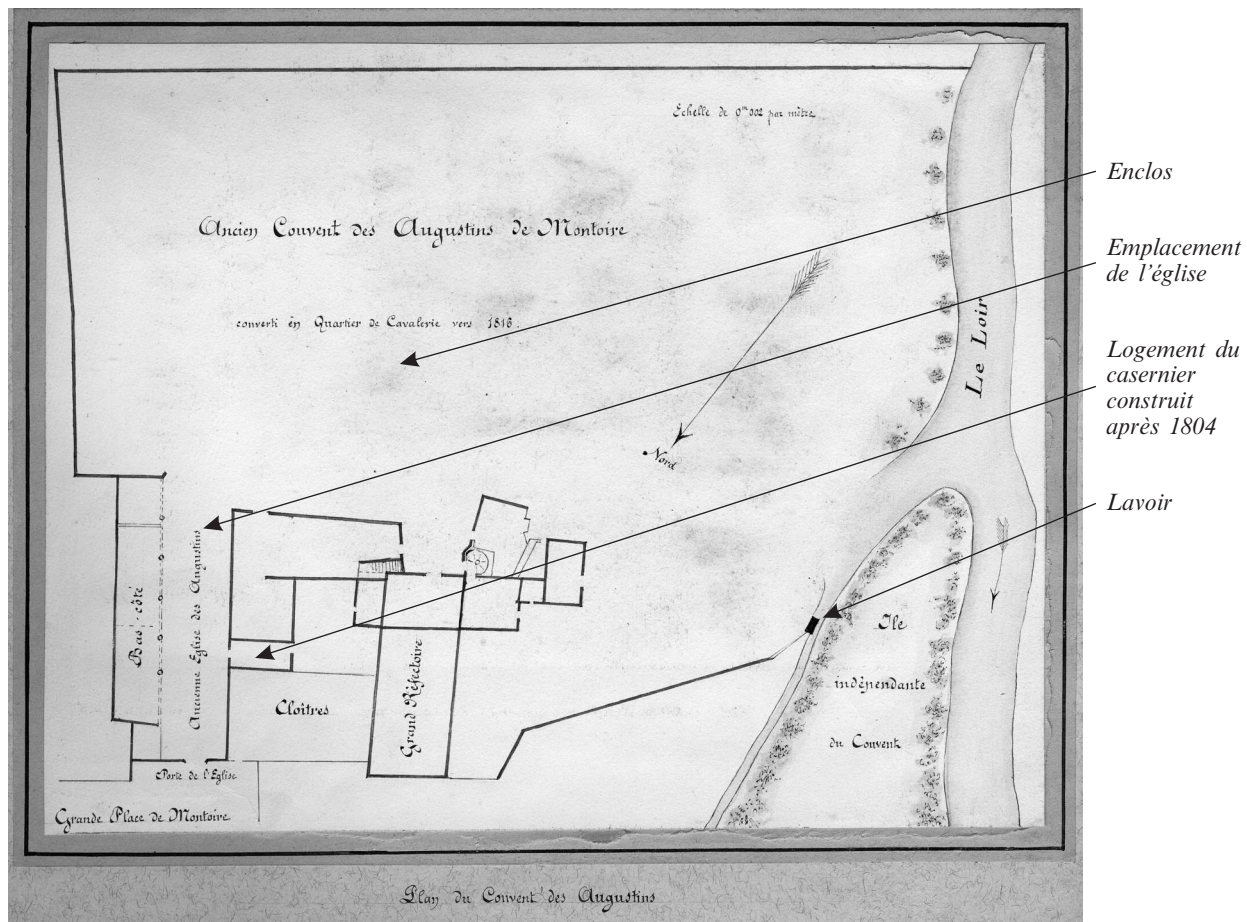
(28) AD 41, Q 1404, n° 983, p. 38.

(29) AD 41, Q 1404, n° 992, p. 62.

(30) AD 41, Q 1404, n° 995, p. 68.

(31) AD 41, Q 1404, n° 983, p. 39.

(32) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.



Plan du couvent vers 1860.
Album Gervais Launay

Bibliothèque de Vendôme, Loir-et-Cher (Fonds ancien)

lequel était actuellement l'entrée de la dite maison, il en décombrerait tous les matériaux afin de rendre la dite cour entièrement libre, tant pour lui que pour les propriétaires du dit couvent. »

DE NOUVELLES TRANSACTIONS

De nouvelles transactions eurent lieu le 1^{er} pluviôse an III (20 janvier 1795) devant le notaire public de Montoire. Les citoyens Pothée, maire, Roulleau, officier municipal, et Pilette Charloterie, marchand, vendaient les biens du couvent qu'ils avaient acquis par adjudication le 14 août 1792 (33).

— Le premier article était composé « de la partie du cloître et galeries haute et basse qui se trouvait au derrière de la partie de la maison du citoyen Deniau frère et autant seulement que la dite maison en comporte dans la longueur de quarante un pieds six pouces ». Il précisait que « l'acquéreur ne pourrait élever un bâtiment sur le dit lieu plus haut que la partie des toits qui y existent actuellement afin de conserver lequel et des vues qui pouvaient devenir nécessaire au local appelé (...) le manège, il ne pourrait non plus tirer de vues

(33) AD 41, 3E60 129.

(34) Un bâtiment fut effectivement construit le long du mur du manège. Le sol carrelé fut retrouvé lors des fouilles de la cour du cloître. Le mur sud est encore en place.

(35) Il pourrait s'agir de la rue Marescot qui fut ouverte à la suite de la démolition de l'église conventuelle.

autres que sur le terrain compris en l'adjudication il serait tenu de faire construire à ses frais au bout du dit terrain du côté du midy un mur de clôture à hauteur cy désignée qui est celle de la partie du cloître actuellement existant.

« L'adjudication aura la mitoyenneté du mur entre luy et le manège seulement jusqu'à son (...) actuel. » (34)

Cet article fut adjugé à Jean Deniau, fabricant à Montoire, pour la somme de 1 575 livres. Il est stipulé qu'il ne pouvait exiger aucun droit de passage sur ses voisins.

— Le deuxième article concernait « la partie du cloître, des galeries, haute et basse et la mitoyenneté du mur et cloison qui sont entre les dits objets et la maison du citoyen Chauvin (...). Plus la partie du préau jusque et compris le second pillier ce qui forme à partir du mur mitoyen cy depuis désigné quarante un pieds six pouces de longueur » ; l'adjudicataire était tenu « de se clore d'un mur qu'il ferait faire à ses frais, lequel mur ne pourrait être moins de dix pieds d'élévation et lequel il ne pourrait être fait aucune ouverture sur la partie refermée.

« La direction de ce mur serait prise à partir du pilier dont est partie cy depuis à un autre pillier qui y correspond et qui se trouvait dans l'article précédent, et le tout autant qu'en la maison du citoyen Chauvin, et parralèlement au mur du derrière du manège. »

L'adjudicataire avait le droit « de faire telle ouverture qu'il voudrait sur la façade qui donnerait sur la rue (35) qui allait être ouverte et ce dans le délai de huit mois laquelle rue aura une largeur d'au moins vingt cinq pieds ».

Jean Deniau fut le premier enchérisseur à 3 200 livres, mais le dernier enchérisseur fut Claude Chauvin père, fabricant, pour la somme de 3 550 livres. Monsieur Chauvin

était déjà propriétaire de la maison sur la partie qu'il venait d'acquérir.

— Le troisième article comportait « *les matériaux qui composaient la porte d'entrée du cloître, la charpente de couverture qui était au-dessus, ensemble tous le bois de charpente et couverture de la partie du dit cloître adossée à la ci devant église jusqu'au dernier pilier du dit cloître exclusivement sur laquelle ainsi que dans la partie de la dite église était un bâtiment construit en bois lequel demeurait réservé ainsi que tous les matériaux qui le composaient ; demeurait aussi réservé le mur de la dite église, ceux du côté du préau et le[s] pierres qui formaient le (...) de l'entrée du dit cloître qui ne faisaient pas partie de la présente vente. L'adjudicataire était tenu de faire la démolition de tous les dits bois et charpente de couverture dans un délai de trois mois de ce jour* ».

Cet article fut adjugé au citoyen François Vaubouin pour la somme de 840 livres.

— L'article quatre concernait « *la charpente et la couverture de l'église dans toute son étendue ainsi que son collatéral jusqu'au local appelé cy devant chapelle la vierge et la sacristie qu'est réservé en tout son entier, c'est à dire que toute la charpente qui couvrait les deux ventes des deux objets désignés étaient entièrement réservés ainsi que la charpente et la couverture de la salle de discipline qui se trouve derrière le corps de garde* ».

« *Dont aussy réservés tous les murs, et les fers qui étaient attachés dans les croisées et qui ne faisaient point partie de la charpente* » Les vendeurs se réservaient aussi le plomb qui pouvait se trouver sur les objets mis en vente. L'adjudicataire était obligé de démolir la charpente et lambris, d'en enlever les matériaux dans un délai de six mois. Il devait payer un tiers comptant, un tiers dans trois mois et le denier dans six mois.

Cet article fut adjugé aux citoyens Louis Théry fils, tonnelier, Urbain Haguénier, propriétaire, Louis Daniel Haguénier, fabricant de taille, Jacques Couty Duchemin, serrurier, Étienne Deniau, fabricant, et Jean-Baptiste Zeller, tailleur d'habits, pour la somme de 7 150 livres.

— L'article cinq et dernier concernait « *le local appelé le manège servant (...) de magasin a fourage, grenier au dessus, servant de magasin a l'avoine, le tout employé dans l'état de casernement pour la somme de quatre cent cinquante de loyer ; puis au devant du dit manège mur de clôture entre le jardin du citoyen Boitel et l'avant cour commune avec la maison du citoyen Benjamin Martineau et Deniau autant qu'en emporte leurs batiments et la partie de la cour depuis la maison du citoyen Deniau frère a tirer en ligne droite jusqu'à l'alignement du bâtiment qui joint la maison commune ce qui sert aujourd'hui de logement à un gendarme national à la distance de cinq pieds quatre pouces du dit bâtiment au logement du gendarme* ».

« *L'adjudicataire serait tenu de laisser un passage d'au moins onze pieds de largeur pour l'exploitation d'autres objets qui se trouvaient dans la partie de cour cy dessus désignée, et du pré qui faisait partie de la cy devant maison des Augustins ainsi que l'isleau qui n'est séparé du dit pré que par un chemin qui conduit a la rivière* ».

L'escalier qui conduisait au grenier se trouvait compris dans la vente des deux premiers articles. L'adjudicataire ne pouvait alors s'en servir que jusqu'au 1^{er} prairial prochain (20 mai 1795), ensuite il devait se faciliter l'accès au grenier en construisant un autre escalier. Il était tenu d'en avertir le conseil municipal deux mois à l'avance afin que ce dernier puisse se procurer un autre local pour les militaires. Il était également prévu que, dans le cas où l'adjudicataire ne faisait pas construire d'escalier, le grenier où l'on entreposait l'avoine ne pourrait alors plus servir de magasin et l'adjudicataire ne pourrait réclamer aucun loyer pour la troisième année de la République. L'adjudicataire devait souffrir les égouts du bâtiment de la présente vente. Il aurait « *droit de vue et d'égout pour la couverture de son bâtiment sur le préau tant dans la partie portée aux deux premiers articles que dans la partie réservée* ».

« *Le mur qui sépare les dits cloître au préau sera mitoyen jusqu'à la berge actuelle du dit cloître et le surplus luy appartiendrait il aurait en outre le droit de baisser sa croisée jusqu'à la berge cy dessus désignée* ».

Les vendeurs se réservaient la mitoyenneté du pignon du côté du midi joignant la maison occupée par la gendarmerie et la commune, au moyen des placard et cheminée qui se trouvaient incrustés dans le mur et qui devaient rester en l'état. L'autre pignon joignait le citoyen Deniau frère. L'adjudicataire devait payer un tiers comptant, un tiers au 1^{er} thermidor an III de la République (19 juillet 1795) et le troisième tiers le 1^{er} messidor an IV (19 juin 1796).

Le sieur Jean Deniau enchérit le premier à 9 400 livres. Le sieur Jean Baptiste Laurent Bordier remporta l'adjudication par une enchère à 9 975 livres.

— Un sixième lot fut ensuite ajouté. Il était composé « *d'un islot complanté en peupliers joignant d'un côté la rivière du Loir d'autre côté du couchant aussy la rivière du Loir, du côté du levant le bras d'eau qui sépare le vendeur d'autre côté le bras d'eau joignant les citoyens Morisseau et Catifait, le dit bras d'eau commun avec ceux qui y ont droit, pour aller auquel islot les vendeurs ne lui accordent aucun droit de passage, en conséquence l'acquéreur n'aurait aucun droit de passage que par la rivière* ».

Cet îlot fut adjugé aux citoyens François Vaubouin et René Joubert, fabricant, pour la somme de 1 680 livres.

Tous les adjudicataires payèrent et réellement délivrèrent en assignats ayant cours.

LES TRANSACTIONS POSTÉRIEURES À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Par un acte du 1^{er} thermidor an XI (20 juillet 1802), les citoyens Pothée, Charlotterie et Rouleau rétrocédaient à la commune des parties de la maison conventuelle qu'ils avaient acquises le 11 août 1792 moyennant la somme de 9 100 livres en assignats qui s'était réduite à 6 875 livres suivant le tarif de dépréciation du papier-monnaie. Ce prix avait été payé depuis par la commune, avec des fonds provenant de la revente de différentes parties du couvent. Cette acquisition avait été approuvée par décret pour demeurer propriété communale. Le surplus de la vente fut affecté aux besoins de la commune, notamment pour les subsistances de l'an III (36).

Du couvent des Augustins dépendaient des jardins et des prés que la commune avaient acquis, mais qui étaient sous le contrôle de l'armée qui n'en avait pas forcément l'usage. Ainsi, le 30 mars 1806 (37), la mairie de Montoire était autorisée par la Direction du Génie, qui n'y voyait aucun inconvénient, à louer provisoirement au profit de la commune le pré et le jardin qui dépendaient du couvent des Augustins. La location partait du 1^{er} janvier 1806 et ne devait pas excéder trois années.

L'adjudication concernait « *un pré et luzerne y attenant et autre petit jardin situé près le lavoir et derrière une écurie dépendant du dit enclos* ». Les adjudicataires devaient partager les fruits sans dommager le sol et les arbres qui s'y trouvaient et ne devaient pas faire paître les bestiaux dans le pré, ni dans la luzerne. Le jardin possédait un puits qui serait commun aux adjudicataires. Son accès se ferait « *par l'entrée ordinaire du pré en suivant un sentier intérieur le long de la haye pour éviter toute communication avec le chantier de la caserne* ». L'adjudication des lieux pouvait être résiliée à tout moment si les autorités militaires avaient besoin desdits terrains.

(36) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

(37) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

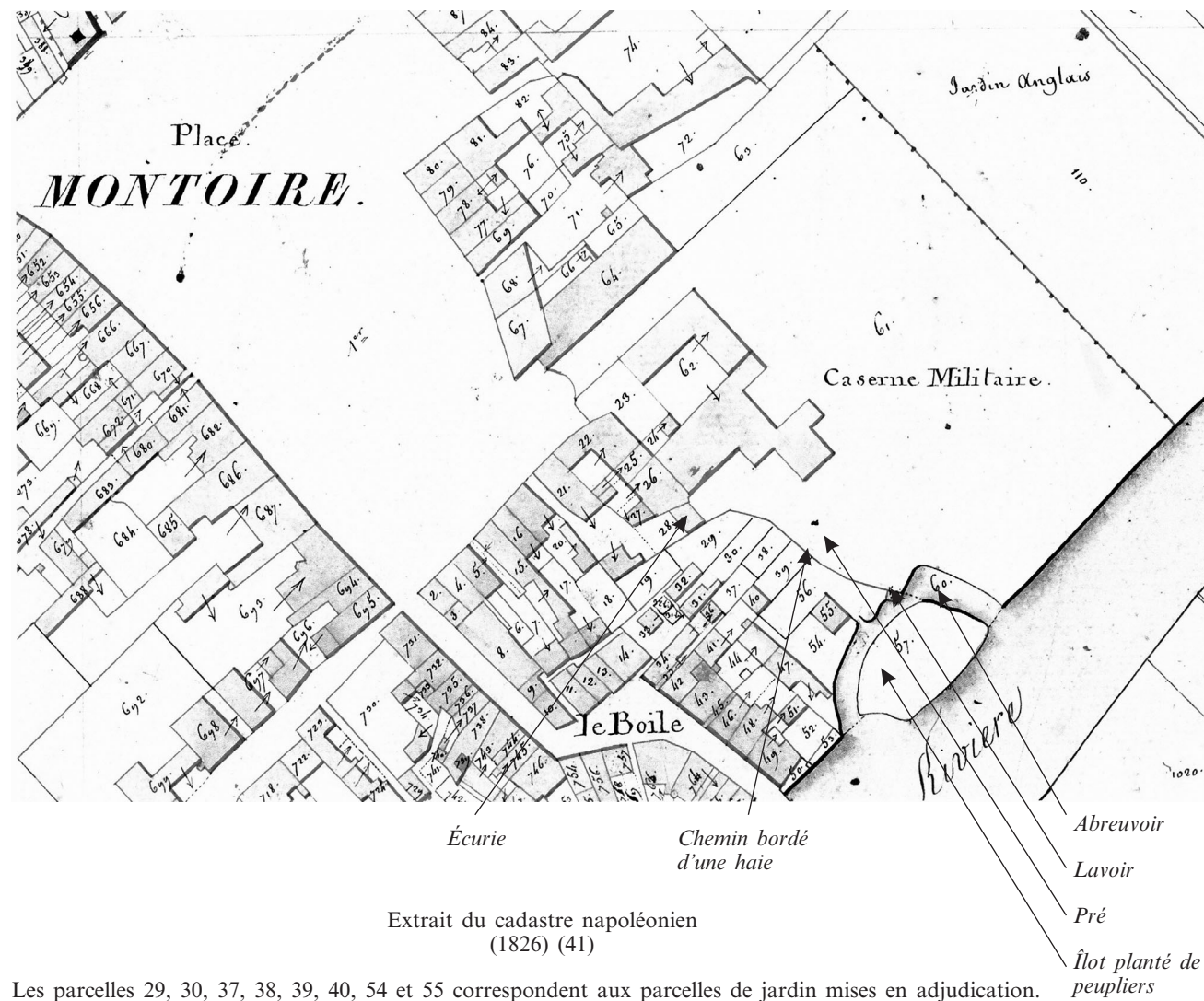
Le pré mis en adjudication comportait 28 pieds d'arbres et fut adjugé au sieur Odéré (38) pour 130 F. Mais, après l'adjudication, une portion du pré fut requise par l'autorité militaire pour servir de chantier lors de la réparation de la caserne. Toutefois l'acquéreur devait récupérer l'herbe du terrain requis et la mairie lui verserait une indemnité de 30 F (39).

Le premier carré de jardin contenant 11 arbres à fruits était limité à droite par une haie vive qui était exclue du lot et par une allée adjacente à la pépinière de peupliers qui était réservée. Il fut adjugé au sieur Launay (40) pour 19 F.

Un second carré de jardin situé à côté du premier allant jusqu'à un mur et comprenant 9 arbres en espalier et à haut vent fut adjugé au sieur Jean Baptiste Lemaire pour 21 F.

Un autre carré de jardin situé à gauche joignant une haie vive et possédant 14 arbres (10 jeunes et 4 vieux) fut adjugé au sieur Joseph Rignon, huissier, pour 16 F.

Le grand carré de jardin situé en face du précédent planté de 14 arbres, limité par un mur et par la pépinière plantée de peupliers, d'acacias et de sycomores, était réservé « pour indemniser le sieur Héricé, garde du Génie pour se faire de culture, fumier, graine, ensemencement et taillage des arbres, la mairie se réservant une portion où se trouvait une quantité d'oignons à



(38) Il s'agit de Gervais René Odéré, architecte à Montoire qui avait déjà soumissionné pour l'acquisition d'une partie du couvent des Augustins.

(39) La partie requise correspond à 25 % de la superficie du pré.

(40) Il s'agit du sieur Launay Odéré, gendre de Gervais René Odéré et père de Gervais Launay.

(41) AD 41, 3P2 251/2.

(42) Lors de l'adjudication du 30 mars 1806, il était mentionné 76 arbres. La différence pourrait provenir du fait que, dans l'adjudication du 26 février 1809, on ne mentionne que les arbres à fruits, d'où cette différence de 14 arbres qui correspondrait peut-être à l'une des deux parcelles contenant 14 arbres.

fleur et d'un arbre dans l'angle ». Il fut adjugé au sieur Jean Baptiste Helle, tailleur d'habits à Montoire, pour 17 F.

Le jardin en entrant dans l'enclos, sur le chemin du lavoir, au derrière de l'écurie, entouré d'une haie verte, fut adjugé au sieur Héricé, garde du Génie, pour 12 F.

Le 26 février 1809 eut lieu une autre adjudication pour une durée de trois ans des prés et jardins dépendant du couvent des Augustins. Elle comprenait un morceau de pré luzerne, un jardin joignant le pré compris entre un jardin dans le même enclos situé près du lavoir et joignant une écurie dépendant de l'enclos. Les adjudicataires avaient la possibilité de se clore à leurs frais. Ils pouvaient récolter les fruits des 62 arbres (42), à condition de ne pas endommager

les arbres et le sol. Ils ne pouvaient faire pacager dans le pré que les chevaux et les bêtes à cornes. Ils devaient entretenir la haie en bon état. Le jardin possédait un puits qui serait commun à tous les adjudicataires. Le tout fut adjugé au sieur Vauboin pour 120 F (43).

Le 28 mars 1819, la veuve d'Étienne Deniau, née Catherine Martineau, vendit, « conjointement avec le sieur Charles Daniel Latron de Vendôme et son épouse, aux dits sieur et dame Rondeau une maison sise au dit Montoire au lieu appelé les augustins, et une cour y tenant et appartenant à eux seuls » (44). Cette vente était grevée d'une servitude précisée dans l'acte établi par M^e Sonnet, notaire royal à Montoire. Ainsi, les époux Rondeau étaient « obligés de mettre et tenir dans leur dite cour, le dit chemin libre et praticable pour hommes de pied, chevaux et charrettes ». Les militaires devaient pouvoir aller de leur caserne sur la place publique.

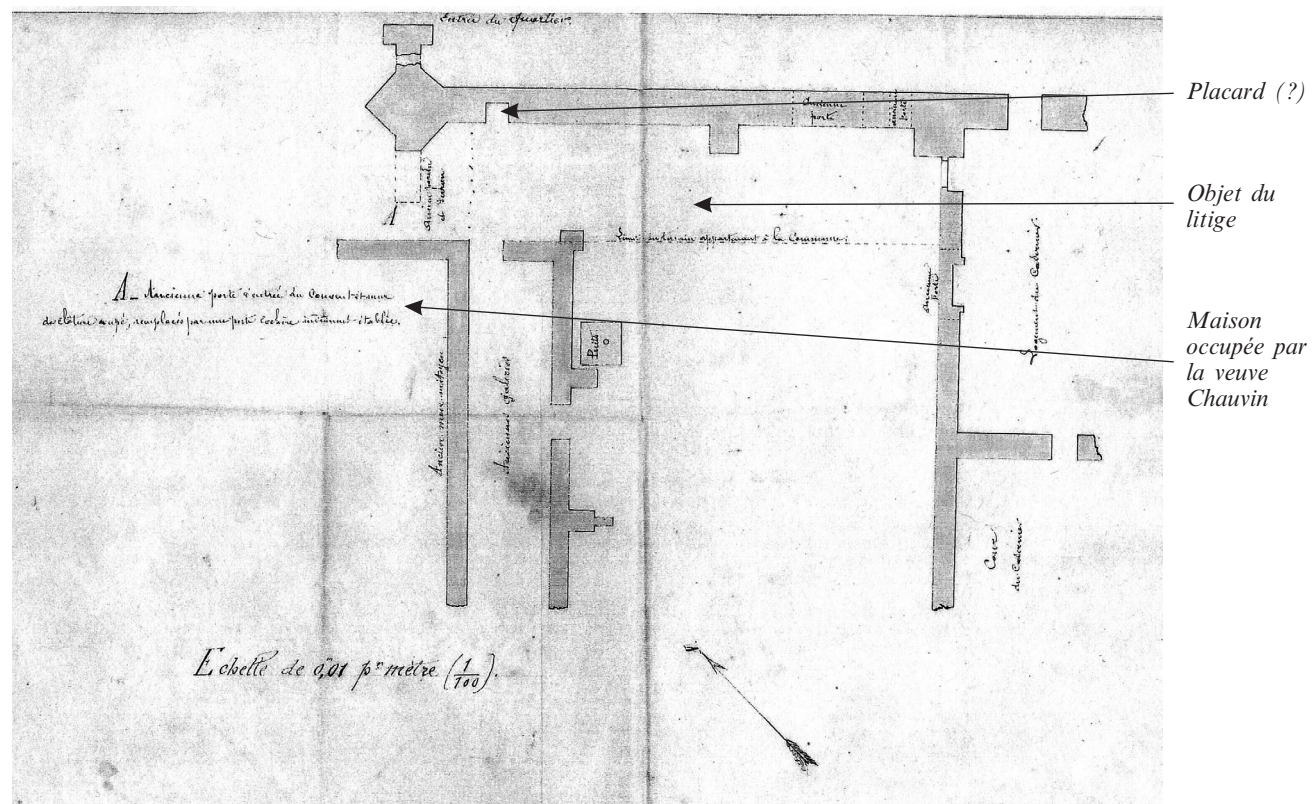
UN DIFFÉREND AVEC LA MAIRIE

La cohabitation entre les différents propriétaires ayant acquis une partie du couvent ne fut pas sans problème. Le principal différend eut lieu, le 23 janvier 1834, entre la mairie de Montoire, représentée par son maire Simon Chesneau, et Mme Vve Claude Chauvin (45). La mairie était propriétaire « d'une maison formant l'établissement

sur ce (...) d'autre bout la dite place ». Il était reproché à la veuve Chauvin de s'être approprié et d'avoir « fermer ce terrain non cultivé par une porte ouvrant sur la voie publique, d'avoir fait un placard dans une baie de sorte qui existe dans le mur qui clos ce terrain, d'avec la cour de la caserne, d'avoir planté de la vigne et formé d'un cordon de treille qu'elle a attaché au mur en question et planté des arbustes dans le dit terrain ». Mme Vve Chauvin fut condamnée à restituer le terrain à la commune après l'avoir remis en état, à payer les travaux et 200 F de dommages et intérêts.

Le 29 janvier 1834, elle précisa, par un courrier adressé au maire et au conseil municipal (46), qu'elle jouissait de ce terrain depuis fort longtemps et qu'il lui était acquis par prescription. Toutefois, pour éviter toute contestation, elle se proposait d'en faire l'acquisition. Finalement, le 10 mars 1834, avec tous les héritiers du sieur Claude Chauvin, elle effectua une renonciation sur le terrain objet du litige. La sous-préfecture de Vendôme trouva cette renonciation incomplète et demanda de diriger des poursuites contre les héritiers ou représentants de Mme Chauvin (47).

Par lettre datée du 3 octobre 1859, le service du Génie indiquait aux héritiers Rondeau qu'ils pouvaient conserver un hangar adossé au mur de clôture du quartier de cavalerie, mais que cette tolérance du département de la Guerre était révoquant à tout moment (48).



Plan d'une partie des bâtiments en 1834 (49)

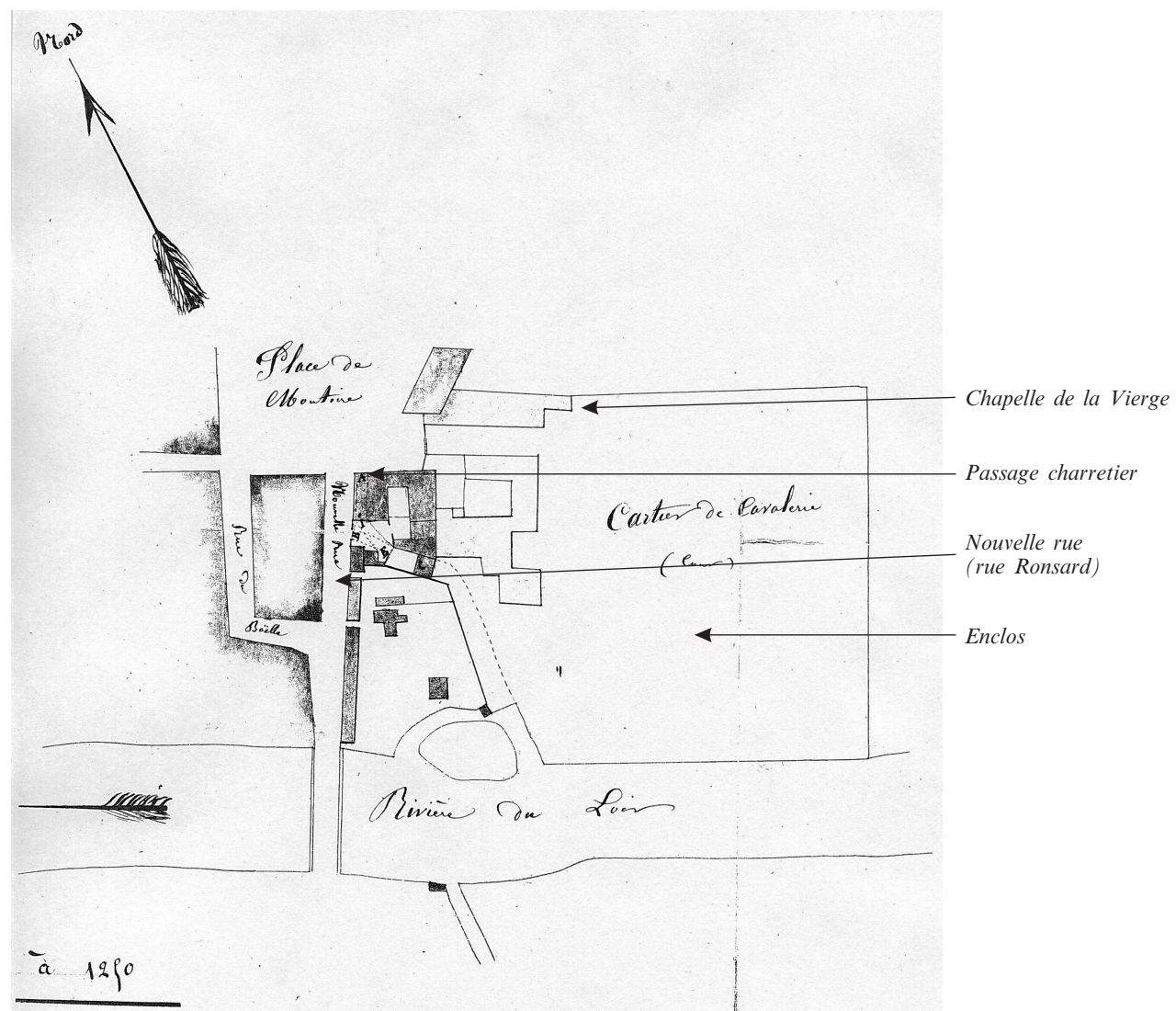
d'une caserne de cavalerie (...) ayant son entrée sur la place publique que de cette maison il fait partie un terrain contenant environ un are et trente deux centiares formant un carré long au long de la cour de la dite caserne, de laquelle il est clos d'un côté par un mur, d'autre côté à un jardin et à un bâtiment, dont joui (...) dame veuve Chauvin, d'un bout au bâtiment servant de logement au portier de la caserne une des dépendance ayant une fenêtre prenant vue et jour

- (43) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (44) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (45) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (46) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (47) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (48) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.
- (49) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

LA RUE RONSARD

Le percement de la rue Ronsard amena des changements de servitudes. Ainsi, l'aubergiste Boëhm qui devait un droit de passage pour la caserne appartenant à la ville demanda le 26 novembre 1859 une modification de servitude (50). Le 15 octobre 1859, à 10 heures du matin, l'agent-voyer (51) du canton de Montoire, Bazile Bardet, s'était rendu sur place pour en faire la description. Il écrivit que « le passage sous le bâtiment avait une largeur de 2,70 m

sur 3,60 m de hauteur sous les solives du portail ce qui rendait ce passage impraticable pour les voitures chargées de fourrage, de paille ou de bois. La longueur du passage était de trente un mètres et sa largeur moyenne de 2,80 m soit une surface de 87 ca ». M. Boëhm proposait « un passage de 3 m de largeur sur 15,60 m de longueur pour une surface de 47 ca ». Le chemin proposé était plus direct, il n'était pas couvert et permettait de rejoindre le lavoir public. L'important était qu'il pouvait être exploité par des voitures chargées de n'importe quelle hauteur (52).



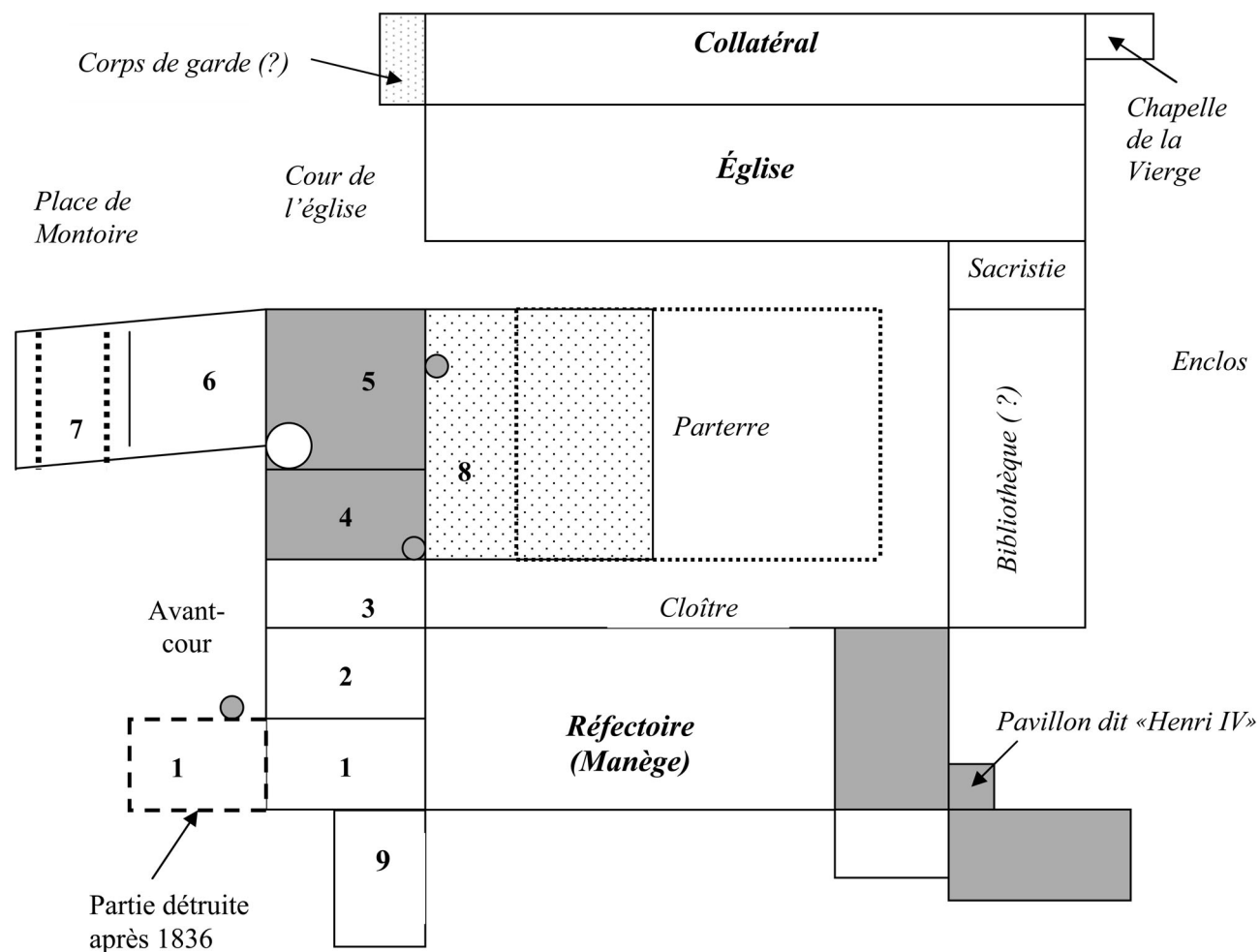
Plan établi en 1859 (53)

(50) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

(51) L'agent-voyer s'occupait de la voirie de la ville de Montoire.

(52) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.

(53) Archives municipales de Montoire-sur-le-Loir.



- | | | |
|---|---|---|
| 1. Louis Bossin (locataire), vendu successivement à Louis Mathurin Bellanger, au sieur Pothée, à Deniau frère | 4. Maison non louée, successivement vendue à François Baglan, à M. Le-maître, député, au sieur Pothée | 7. Passage pour aller à la caserne |
| 2. Louis Bellanger (locataire), vendu à Louis Mathurin Bellanger | 5. Vendu à Claude Chauvin | 8. Partie du cloître acquise par Claude Chauvin |
| 3. Lesyeur (locataire), vendu à Étienne Bordier Chevê, puis à Deniau frère | 6. Benjamin Martineau (locataire), vendu à François Baglan, puis à Chauvin | 9. Propriété de Deniau, vendue à Rondeau, voiturier |
- Puits ○ Escalier

Le couvent après les différentes ventes de 1788 à 1860 (essai de restitution) (54)

(54) Le plan n'est pas à l'échelle. Les bâtiments décrits dans les actes ont subi de nombreuses modifications et leur environnement a beaucoup changé, rendant difficile leur localisation.

Auguste RICHARD DE LA HAUTIERE (1813-1882)

Paul Couvrat

Auguste RICHARD DE LA HAUTIERE est connu dans l'histoire du socialisme : Roger Garaudy, en son ouvrage *Les sources françaises du socialisme scientifique*, le considère comme un des représentants du « communisme néobabouviste de tradition jacobine », ce que rapporte Georges Dupeux dans son *Histoire sociale et politique du Loir-et-Cher*. Jean Vassort, dans *Une société provinciale face à son devenir. Le Vendômois au XVIII^e et XIX^e siècles*, le mentionne à deux reprises (1) comme défenseur des idées républicaines et socialistes à Vendôme et comme membre de « la bourgeoisie à talent », milieu dans lequel, dit-il, s'élaborent les programmes les plus radicaux. *L'Histoire générale du socialisme* sous la direction de Jacques Droz, tome I (2), mentionne Richard de la Hautière, dit Richard Lahautière, comme appartenant à un courant communiste de tradition révolutionnaire ; il le place en compagnie de Laponneray, Pillon et Dézamy, et cite quelques-uns de ses écrits journalistiques. Même observation de la part de Claude Mazauric dans l'article « Après Vendôme, les idées de Babeuf dans la mémoire et l'histoire » à notre *BULLETIN* consacré à Babeuf (3). Le *Quid* le cite au titre de l'histoire du communisme, relatant son *Petit catéchisme de la réforme sociale*. Mais c'est Jean-Jacques Loisel, dans *La Comédie humaine au temps de Balzac*, qui en sait le plus, lui consacrant quatre pages (4) dans lesquelles il a manifestement utilisé toutes les ressources de notre Société Archéologique.

S'il n'a pas fait partie des fondateurs de notre Société, en effet, Richard de la Hautière, alors avocat à Vendôme, en a été l'un des premiers adhérents ; membre du bureau, toujours présent aux réunions tant qu'il a habité Vendôme, il a donné un certain nombre de textes qui ont été publiés, et le seul endroit, à notre connaissance, où l'on puisse trouver sa biographie est l'article nécrologique donné au *Bulletin* par son collègue et ami Charles Chautard (5). Ces éléments seront complétés par les renseignements recueillis auprès des Ordres des avocats de Paris et de Blois, par le registre de la Chambre des avoués de Vendôme, seul élément sauvé du sinistre de 1940, par ses publications trouvées à la Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand et par les documents déposés aux Archives nationales où il est possible notamment de consulter le dos-

(1) P. 422 et 426.

(2) P. 393, 400-401.

(3) *BSAV*, 1999, p. 112.

(4) P. 298 et s.

(5) *BSAV*, 1882, p. 271.

(6) Victor Chardon de Chênemoireau, marié en 1842 à Augustine de Sachy de Fourdrinoy, a été procureur du roi à Vendôme de 1842 à 1848, puis procureur impérial dans notre ville entre 1853 et 1856 ; il est décédé en 1873 à Chênemoireau, commune de Pruniers-en-Sologne.

(7) L'immeuble a été entièrement reconstruit au XX^e siècle.

(8) *Bulletin du Musée Delacroix*, n° 1, p. 6. Un nouveau tableau de Delacroix au Musée Eugène-Delacroix par Arlette Sérullaz.

sier constitué pour sa nomination d'avoué à Vendôme, contenant en particulier les rapports du procureur impérial vendômois de Chênemoireau (6).

Il est né à Paris au domicile de ses père et mère, 15, rue du faubourg Montmartre (7), le 21 mai 1813 ; son père est Jean Baptiste Richard de la Hautière, ancien négociant, et sa mère Edmée, Françoise Louise Lefebvre. Il s'agit manifestement d'un milieu de haute bourgeoisie parisienne, ce qui explique que le jeune Auguste ait été placé dans un établissement d'enseignement huppé, la pension Goubeaux. Prosper Goubeaux (1795-1859), homme de lettres, fonda en 1820 l'Institution Saint-Victor, d'abord sise rue Chantereine puis transférée rue Blanche et qui prit le nom de collège Chaptal (8) puis collège François-I^{er}. Le jeune Auguste y effectua de brillantes études à dominante littéraire et obtint en 1828 (à l'âge de 15 ans) un 2^e prix de version latine au Concours général et un 5^e accessit de thème latin. Il demeurera d'ailleurs toute sa vie un distingué latiniste. À noter qu'à l'époque le Concours général n'était ouvert qu'aux collégiens ou lycéens de la région parisienne.

Goubeaux était ami, depuis le lycée Louis-le-Grand, du peintre Eugène Delacroix. À la faveur de cette amitié, il a demandé à ce dernier (âgé alors d'à peine 30 ans, mais déjà



Portrait de la Hautière
(Musée Delacroix)

connu) de peindre les portraits de ses brillants élèves ayant remporté des prix au Concours général pour orner le salon de l'institution et en faire la promotion auprès des parents d'élèves. Delacroix exécuta donc une dizaine de portraits entre 1824 et 1836 des meilleurs élèves. Et c'est ainsi que nous pouvons admirer au Musée Delacroix, à Paris, le portrait de Richard de la Hautière à l'âge de 15 ans, le cadre de celui-ci portant la mention *Richard de la Hautière, Concours général 1828, 2^e prix de version latine*.

Auguste Richard de la Hautière s'engagea ensuite dans des études de droit sanctionnées par le diplôme de licencié en droit qui lui fut délivré par le ministre de l'Instruction publique le 7 janvier 1835.

En même temps et parallèlement à ses travaux à la Faculté de droit de Paris, il s'employa dans les études de deux avoués au tribunal de la Seine dans les années 1831, 1832 et 1833, d'abord chez M^e Paillard pendant quatorze mois, puis chez M^e Berthier pendant vingt-deux mois (le second est probablement le successeur du premier) en qualité de « troisième clerc », fonction dans laquelle il a donné satisfaction, ainsi que l'ont relaté ces deux officiers ministériels dans les certificats qu'ils lui ont délivrés et qu'il a déposés à l'appui de son dossier de nomination d'avoué à Vendôme (9). Il pouvait justifier ainsi du stage de trois ans, exigé d'un licencié en droit pour être avoué.

Nous connaissons un autre personnage qui, à la même époque, exactement quinze ans plus tôt, a effectué le même parcours : des études de droit (non menées à leur terme, d'ailleurs) et un emploi de clerc d'avoué : il s'agit d'Honoré de Balzac, qui, après ses études au collège des Oratoriens de Vendôme et un séjour à Tours pour se remettre, a commencé des études de droit à Paris et a travaillé chez M^e Guyonnet Merville, avoué au tribunal de la Seine, devenu M^e Derville dans *Le Colonel Chabert*. L'ambiance de l'étude d'avoué dans laquelle ont travaillé l'un et l'autre nous est parfaitement décrite par Balzac dans ce dernier ouvrage :

L'étude était une grande pièce ornée du poêle classique qui garnit tous les autres de la chicane. Les tuyaux traversaient diagonalement la chambre et rejoignaient une cheminée condamnée sur le marbre de laquelle se voyaient divers morceaux de pain, des triangles de fromage de Brie, ces côtelettes de porc frais, des verres, des bouteilles et la tasse de chocolat du maître clerc. L'étude avait pour tout ornement ces grandes affiches jaunes qui annoncent des saisies immobilières, des ventes, des licitations entre majeurs et mineurs, des adjudications définitives ou préparatoires, la gloire des études !

Derrière le maître clerc était un énorme casier qui garnissait le mur de haut en bas, et dont chaque compartiment était bourré de liasses d'où pendaient un nombre infini d'étiquettes et de bouts de fil rouge qui donnent une physionomie spéciale aux dossiers de procédure. Les rangs inférieurs du casier étaient pleins de cartons jaunis par l'usage, bordés de papier bleu et sur lesquels se lisaient les noms de gros clients dont les affaires juteuses se cuisinaient en ce moment. Les sales vitres de la croisée laissaient passer peu de jour.

D'ailleurs, au mois de février, il existe à Paris très peu d'études où l'on puisse écrire sans le secours d'une lampe avant dix heures, car elles sont toutes d'une négligence assez concevable : tout le monde y va, personne n'y reste, aucun intérêt personnel ne s'attache à ce qui est si banal ; ni l'avoué, ni les plaideurs, ni les clerks ne tiennent à l'élégance d'un endroit qui, pour les uns est une classe, pour les autres un passage, pour le maître un laboratoire. Le mobilier crasseux se transmet d'avoué en avoué avec un scrupule si religieux que certaines études possèdent encore des boîtes à résidus, des moules à tiret, des sacs provenant des procureurs au Châtelet, juridictions qui représentaient, dans l'ancien ordre des choses, le tribunal de première instance actuel.

Cette étude obscure, grasse de poussière, avait donc, comme toutes les autres, quelque chose de repoussant pour les plaideurs, et qui en faisait une des plus hideuses monstruosité parisiennes.

À l'exception de la tasse de chocolat et des réserves alimentaires du maître clerc, la description correspond aux études d'avoués que nous avons connues jusqu'en 1971, date de la fusion des professions d'avoué, d'avocat et d'agréé. C'est évidemment cette ambiance qu'a connue Auguste Richard de la Hautière pendant ses années de cléricature. Et, en écho à la description de son collègue Balzac, voici ce qu'il en dit, mais en vers, dans une lettre datée de 1832, c'est-à-dire pendant sa seconde année de stage, adressée à son maître, Gustave Lemoine :

*Mon cher maître, le vert printemps
Qui vient ranimer la nature
Et rendre à toute créature
Doux chants et doux frémissements
De sa mélodieuse haleine
Pénètre ma triste prison... (...)
À vous, maître, le premier son
À vous cette courante épître,
Que sur un sale et noir pupitre
Je griffonne d'un doigt furtif
 Craignant l'approche redoutable
D'un maître clerc rébarbatif
 Dont le regard inquisiteur
 Dévore à toute heure la table
 Et proscriit, sans attention
 Pour la rime ni la césure
 Tout vers qui n'a pas la mesure
 Des lignes d'expédition !
 Pleurant son classique esclavage
 L'aimable chancre de Vert-Vert
 Dans un collège a découvert
 Les habitants du noir rivage ;
 Mais si l'école est un enfer,
 Qu'est-ce donc, bon Dieu, qu'une étude,
 Où la monotone habitude,
 La routine au sceptre de fer,
 Pesant sur la plume asservie,
 Font périr d'inanition
 Le cœur, l'imagination,
 Ces deux grands foyers de la vie ?
 Depuis le matin jusqu'au soir,
 Sur du blanc étendre du noir,
 Ou, d'une lèvre machinale,
 Épeler des contrats poudreux
 Dont la rédaction banale
 Date du temps de nos aïeux,
 Et pour passe-temps agréable,
 Rire des niais calembours
 D'un loustic qui se croit aimable,
 D'un fat qui va par les faubourgs
 Glaner de ruelle en ruelle
 L'esprit qui manque à sa cervelle ;
 Pour le malheureux exilé
 Qui se souvient de la couronne
 Dont son jeune front a brillé
 Dans les champs clos de la Sorbonne,
 C'est une triste Babylone !... (10)*

Âgé alors de 19 ans, nostalgique de ses succès scolaires et de ses activités littéraires, Auguste Richard de la Hautière n'apprécie guère les travaux de clerc d'avoué dans l'étude qu'il qualifie de prison, et encore moins le comportement du maître clerc qui gouverne l'étude.

Muni donc de son diplôme de licencié en droit, Auguste prête serment d'avocat devant la Cour royale de Paris le 31 janvier 1835 et il est admis au tableau de l'Ordre des avocats de cette ville le 15 février 1835 où il reste inscrit jusqu'en novembre 1843. Il y sera à nouveau inscrit du 4 août 1848 jusqu'en avril 1849. En même temps, il est journaliste très engagé politiquement.

(9) AN BB9, 1038.

(10) BSAV, 1882, p. 121 et s., « Première jeunesse. Illusions ».

Nous sommes sous le règne de Louis-Philippe : une certaine agitation politique se développe, les idées socialistes se propagent notamment à la suite des saint-simoniens autour desquels on trouve Cabet, Enfantin, Blanqui, Garnier, Louis Blanc, Proudhon, Arago, Pierre Leroux ; c'est dans cette mouvance que se situe Richard Lahautière (car il a abandonné la particule et transformé la première partie de son patronyme en prénom) ; il est d'ailleurs le disciple et l'ami de Leroux qui aurait inventé le terme de « socialisme ». Des mouvements se produisent avec intervention des sociétés secrètes, comme la Société des droits de l'homme. En même temps, ce sont les débuts de l'industrialisation avec la misère dans laquelle se trouve plongée la classe ouvrière, source de violentes révoltes et de non moins violentes répressions. C'est encore une époque de foisonnement intellectuel avec le romantisme : Victor Hugo est né alors que ce siècle avait 2 ans, Lamartine est en pleine gloire au moment des événements de 1848.

Charles Chautard, dans sa notice nécrologique, écrit de notre personnage, à cette époque : *Il plaida beaucoup de procès politiques, entre autres pour les ouvriers de Lyon, jusqu'à trois fois dans la même semaine, il dut plaider pour lui-même et obtint son acquittement devant le jury que sa parole enflammée impressionnait. Toutefois il lui fallut quitter Paris pour échapper aux poursuites ; il se réfugia en Suisse.*

L'agitation était latente à Lyon depuis 1831, où une première manifestation des travailleurs de la soie dégénéra en grave révolte. Les difficultés des canuts, propriétaires de leurs métiers mais tributaires des donneurs d'ordre tant pour le travail qui diminuait que pour les prix qui stagnaient, entraînent un nouveau conflit ; en avril 1834 a lieu la « semaine sanglante » lyonnaise. Il y eut de nombreux morts de part et d'autre, la révolte ayant été violemment réprimée par l'armée. D'autres manifestations se produisent dans des villes de province : Saint-Étienne, Besançon, Épinal, et à Paris même a lieu le massacre de la rue Transnonain. De nombreuses arrestations ont été opérées. Le gouvernement croyant à un complot organisé traduit toutes les personnes arrêtées devant la Chambre des Pairs, constituée en Haute Cour. Le procès dura du 5 mai 1835 au 23 janvier 1836. Il est permis de penser que Richard de la Hautière, jeune avocat parisien débutant, dont les idées politiques étaient proches de celles des accusés, a participé à la défense des inculpés qui étaient au nombre de 121 dont 59 provenant de Lyon, le chef de file de la défense étant l'avocat alors lyonnais Jules Favre (11).

Autre événement politique, les journées insurrectionnelles des 12 et 13 mai 1839 à l'initiative desquelles se trouvaient Barbès, Blanqui et Martin-Bernard, mouvement visant au renversement du gouvernement monarchique et à l'instauration d'une république sociale. À cette occasion, Richard de la Hautière fut placé en détention préventive en juillet 1839 sous l'inculpation de participation aux insurrections du mois de mai précédent ; il a été libéré au bout de dix jours par l'effet d'une ordonnance de non-lieu (12). Barbès et Blanqui sont tous deux condamnés à mort et ils bénéficieront d'une commutation de peine. Selon la notice nécrologique rédigée par Charles Chautard, Richard de la Hautière rédigea la demande de grâce qui fut portée aux

Tuileries par les étudiants ; Victor Hugo en parlerait dans *Les Misérables*.

C'est probablement à la suite de ces événements que notre avocat crut bon de partir en Suisse. Dans un petit livre contenant 24 poèmes, publié à Paris et à Lyon en 1840 (13), intitulé *Études et souvenirs, poésies* par Richard de la Hautière, ancien rédacteur du journal *L'Intelligence*, précédé d'une lettre de *L'habitant des Landes*, datée de Clarens (Suisse), février 1840, il écrit ce qui suit, en guise de préface :

Des bords du Léman je vous adresse un livre. Humble et ignoré campagnard que je suis, on a voulu un moment me transformer en fier et fameux conspirateur. De Mont-de-Marsan, mon chef-lieu, il m'a fallu, de par le roi, voyager de brigade en brigade jusqu'à Paris, et cela, parce que deux mois auparavant, on s'était mitraillé dans cette capitale du monde civilisé. À peine débarqué en ce lieu de perdition, j'ai, toujours au nom du roi, reçu un billet de logement pour la rue de Jérusalem, hôtel de la Préfecture de Police, cellule n° 9. Air étouffé, eau corrompue, lits durs, plancher humide, potage clair, pain noir. Si telle est l'hygiène adoptée dans les hôtels parisiens, je m'étonne de leur renommée. Je fus, il est vrai, hébergé quasi gratuitement. Difficile de ma nature, aussitôt la porte ouverte, je me suis hâté de fuir une hospitalité qui eût grevé le budget national, sans m'engraisser. Et me voici loin des caquets, des agents provocateurs et des géoliers, sur les rives du plus beau lac du monde, au pied des Alpes ; mon logement n'est pas gratuit, mais commode, sain, aéré.

Les écrits politiques de Lahautière sont œuvre de journaliste. Ils se présentent comme des fascicules de quelques pages, dont la parution est épisodique ; ils se suivent et se relient. Nous avons trouvé les ouvrages suivants :

- **Petit catéchisme de la réforme sociale** (1839) (14) : il s'agit d'un document de 11 pages, publié dans le journal *L'Intelligence*, numéro du 22 février 1839, sous les titres « De la religion, du gouvernement, de la propriété » (15). C'est ce texte qui a valu à son auteur des poursuites devant la cour d'assises de Beauvais en juin 1839. Richard Lahautière, avocat, 26 ans, auteur signataire du *Petit catéchisme*, et Sémé, gérant du journal *L'Intelligence*, sont conjointement accusés d'outrage à la morale religieuse, délit prévu par la loi de mars 1822 et d'atteinte à la propriété, délit prévu par les lois de septembre 1835, et Sémé seul comme accusé d'atteinte à la propriété, responsable de l'article intitulé « Appel aux démocrates ». L'affaire vient à Beauvais, l'écrivain ayant été imprimé à Senlis dans le département de l'Oise. Voici un extrait des débats, tels que présentés par l'avocat accusé :

Le procureur du roi, Dupont-White, soutient l'accusation et termine son réquisitoire à l'audience dans les termes suivants :

Le journal l'Intelligence s'arme de la hache populaire et frappe à coups redoublés cet arbre social dont l'ombrage couvre toutes les têtes et les protège contre les désordres et les tempêtes. Les accusés qui sont devant vous s'adressent surtout à la misère et à toutes les mauvaises passions des malheureux. Ils prennent pour texte : les malheureux sont les puissances de la terre, ils déclarent haine et guerre éternelle à tout ce qui possède, ils veulent renverser tout ce qui existe. La société entière est intéressée à la condamnation de ces affreuses maximes qui nous replongeraient dans le chaos des révolutions. Vous condamnerez le prévenu Lahautière.

Richard Lahautière se lève : *Je demande la permission à Monsieur le Président de présenter moi-même ma défense ; je suis avocat, je connais les devoirs et les convenances que m'impose ma position de prévenu ; la Cour peut être assurée que je ne sortirai pas des bornes d'une discussion décente.*

À quoi le président répond, non sans quelque humour : *Vous chargez-vous également de la défense de votre co-accusé ?*

Et l'avocat accusé réplique, non sans humour également : *Puisque Monsieur le Président le veut bien, notre défenseur viendra à notre secours si j'oublie quelques moyens.*

(11) Jeannine Charron-Bordas, Cour des Pairs, procès politiques, la monarchie de Juillet, 1830-1835, *inventaire*. AN.

(12) Rapport du procureur impérial de Vendôme du 26 avril 1856, AN BB 9, 1038. L'ordonnance de non-lieu est répertoriée aux AN, CC 744, n° 335 (document non communicable en raison de sa fragilité).

(13) BNF YE 25251. Quelques-uns des poèmes publiés dans ce volume sont repris en fin du présent texte.

(14) BNF LB51-2940.

(15) BNF P96/1127 suivi de la relation du procès et de quelques notes extraites des défenses présentées en faveur de *L'Intelligence* par MM. Richard Lahautière et Chiron.

Puis il plaida ; à lire son résumé, sa plaidoirie est brève mais efficace ; il reprend le texte des articles contestés et démontre qu'il ne s'est pas écarté ni en la forme, ni sur le fond des règles d'une discussion loyale : *notre appel n'était point une révolte contre la richesse mais une invocation à la démocratie.*

Il sera parfaitement convaincant, puisque, après un délibéré de trois quarts d'heure seulement, le jury répondra négativement aux questions posées et la Cour prononcera l'acquittement des accusés, décision, dit-il, accueillie avec joie par l'assistance.

• *Biographie populaire de l'armée*, Paris, Prévot, 1840 (16), par MM. Cabet Étienne et Lahautière ; notre homme collabore avec Cabet (1788-1856), avocat révoqué pour ses idées républicaines et socialistes, auteur en 1840 du *Voyage en Icarie*, il créera une communauté communiste icarienne au Texas et mourra dans la misère, dans sa société ; son slogan : « À chacun suivant ses besoins, de chacun suivant ses forces. »

• Autre intervention en 1840 : *Deux sous pour les bastilles s'il vous plaît*, brochure de 8 pages, par Richard Lahautière, ancien rédacteur de *L'Intelligence*, se vend 10 centimes. Il s'agit d'une diatribe contre des ordonnances ministérielles sur le renforcement des fortifications de Paris.

• *Boulets rouges*, en 1840 également (17). Éditeur : Richard Lahautière, ancien rédacteur de *L'Intelligence*, Paris, Fiquet, 1840. L'ouvrage, d'après l'auteur, devait se composer de 6 livraisons non périodiques ni régulières formant ensemble un volume de 200 pages environ, chacune au prix de 20 centimes : *Que ce texte belliqueux n'effraie pas le lecteur. Nous déclarons aux ministres de l'étranger une guerre énergique, mais une guerre de plume. Nous voulons que leurs projets liberticides tombent, battus en brèche par les armes du raisonnement et renversés par le souffle de l'opinion publique. – Nous nous proposons de publier une série de 6 lettres ou pamphlets sur les affaires du temps, les discours d'apparat, les intrigues de coulisse, les aveux indiscrets des amis maladroits, tout fournira matière à notre examen et à notre critique. – Notre but est sérieux, notre forme le sera le moins possible. Que les lecteurs nous soient en aide [signé] : Lahautière.* Il semble bien qu'il n'y ait eu qu'une seule livraison.

• *La Fraternité* (18), journal moral et politique, paraissant du 1^{er} au 5 de chaque mois, rédacteur en chef M. Richard Lahautière (mai 1841 - mars 1843), 23 numéros : publication à Paris, rue du Four-Saint-Germain, n° 60 ; au n° 17 le sous-titre devient : « *Journal mensuel exposant la doctrine de la communauté* ».

• *De la loi sociale*, Paris, Prévot, 1841.

• *Les Déjeuners de Pierre* (19), dialogues par Richard Lahautière : 10 centimes la livraison, 10 livraisons prévues ; on souscrit à Paris, chez l'auteur, rue du Four-Saint-Germain, n° 60, ou chez Prévost libraire, rue Bourbon-Villeneuve, n° 61, 48 p., 1841. À l'intérieur on annonce pour paraître le 2 mai 1841 *Le Communiste*, journal social et politique dirigé par MM. Richard Lahautière et Jules Leroux, 3 F les 12 numéros. « Le journal deviendra hebdomadaire aussitôt que le nombre d'abonnés le permettra. » Nous n'avons trouvé aucune trace du journal *Le Communiste* et seulement 6 livraisons des *Déjeuners de Pierre*. L'ouvrage relié contient 48 pages (20). Il s'agit de dialogues entre Pierre et Paul sous les titres suivants :

— 1^{er} dialogue : « Du communisme ».

— 2^e dialogue : « De la liberté ».

— 3^e dialogue : « De la liberté (suite) ».

— 4^e dialogue : « De l'égalité ».

— 5^e dialogue : « Du vrai bien et du vrai mal ; de la fraternité ».

— 6^e dialogue (sans titre). Il s'agit de la contestation du livre de Lamennais intitulé *Du passé et de l'avenir du peuple*.

Voici un exemple tiré du 5^e dialogue :

Pierre : Qu'as-tu mon pauvre Paul ? Pourquoi ce regard triste ?

Paul : Je pense à la méchanceté des hommes.

Pierre : Si telle est la cause de ton chagrin, et si tu te contentes de pleurer sur les méchancetés au lieu d'en chercher la cause, je crains bien que tu ne pleures toute ta vie. Mais quel sujet t'échauffe aujourd'hui la bile ?

Paul : L'insigne mauvaise foi des hommes qui, ne comprenant pas la doctrine communiste, la calomnie. Ainsi par exemple, j'ai communiqué ta maxime « À chacun selon ses besoins, par chacun selon ses forces » ; on a aussitôt crié au niveleur, à l'homme de matière qui rêve de l'égalité des jouissances ! J'ai vu le moment où l'on allait me dénoncer à la police comme un être immoral... [Qu'aurais-je pu répondre ?]

Pierre : Leur demander d'abord en quoi on serait blâmable et immoral pour désirer que personne ne mourût de faim, ni de froid, mais que tous les membres de la famille eussent leur place nécessaire au festin et au foyer.

Cet ouvrage, dont Ch. Chautard dit qu'il a été cité par Victor Hugo dans *Les Misérables* (21), a provoqué l'ire du ministre de l'Intérieur, direction de la police générale, qui écrivait, le 27 avril 1841 au ministre de la Justice :

Monsieur le Ministre et cher Collègue, le sieur Richard Lahautière, écrivain démagogique bien connu, vient de publier la 1^{re} livraison d'un ouvrage intitulé *Les Déjeuners de Pierre*, espèce de catéchisme populaire, dans lequel l'auteur se propose d'exposer et de développer les doctrines du communisme.

Ce pamphlet destiné aux classes ouvrières est une violente satire (sic) de l'ordre social actuel présenté comme immoral, hostile à la famille ; c'est un appel aux mauvaises passions qui cherche à exciter par le contraste irritant de l'intrigant qui siège dans les hôtels fastueux avec l'honnête homme qui meurt à l'hôpital. La Société est comparée à un champ, à un parc où les hommes rassemblés pêle-mêle se tondent et se mangent les uns les autres.

Ce pamphlet a été signalé par M. le Préfet de police à l'attention de M. le Procureur du Roi, mais j'ai cru néanmoins convenable de vous le signaler particulièrement et de vous en transmettre un exemplaire.

Agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue...

La réponse des services judiciaires ne tarda pas, le Parquet de la Cour royale de Paris répondait le 13 mai suivant, d'une manière aussi laconique que péremptoire :

J'ai pris connaissance de l'écrit intitulé *Les Déjeuners de Pierre* que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en communication le 7 mai. Je n'y ai rien trouvé qui me paraît de nature à motiver des poursuites avec quelques chances de succès. Veuillez agréer... (22).

La question a été posée de la position de Lahautière par rapport à la doctrine de Babeuf. Il s'en explique lui-même dans : *Réponse philosophique à un article sur le babouvisme* publié par M. Thoré dans le *Journal du Peuple*, numéro du 24 novembre 1839 (8 p. ; janvier 1840) (23). Voici sa conclusion :

Le système de Babeuf n'est pas la raison dernière des progrès humains ; son manifeste impérisable a ouvert aux travaux des penseurs une voie nouvelle vers des conquêtes inconnues et sans savoir où s'arrêtera l'humanité, sans même croire qu'elle s'arrête jamais, il nous est permis de penser que la civilisation a fait une halte au jalon de la fraternité posé par Jésus, elle relayra de nouveau lorsqu'elle aura réalisé cette communauté, rêve de Babeuf, et but actuel des

(16) BNF LN8-51.

(17) BNF LB51-3353 ou P95/1799.

(18) BNF LC2-1493.

(19) BNF Z 52625.

(20) BNF Z-52625.

(21) Un maçon revenant sa journée faite, oubliait un petit paquet sur un banc près du pont d'Austerlitz. Ce paquet était porté au corps de garde. On l'ouvrait et on trouvait deux dialogues imprimés, signés La Hautière, une chanson intitulée « Ouvriers associez vous » et une boîte de fer blanc pleine de cartouches.

(22) AN BB18-1392. – Dupeux, dans *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher*, cite les termes de la lettre du ministre de l'Intérieur, mais il omet la réponse du procureur général.

(23) BNF LB51-4912.

communistes qui, sans se retrancher servilement derrière le nom de ce martyr, se glorifient pourtant d'avoir compris son idée.

Vers 1842, il quitte Paris probablement pour s'y faire oublier et il déclare à l'Ordre des avocats qu'il se rend à La Chaise près Vendôme. Il est « omis » du tableau de l'Ordre pour ne plus demeurer à Paris. Il a dirigé quelque temps un journal d'opposition avancée à Clermont-Ferrand, *Le Courrier du Centre* (24).

À noter également qu'un peu plus tard une collaboration journalistique a été envisagée avec George Sand ; dans une lettre du 23 janvier 1844 (25), celle-ci écrit : *Nous sommes bien plus embarrassés de trouver un rédacteur... Nous sommes toujours en pourparlers avec M. Lahautière qui était prêt à consentir et qui recule maintenant parce que notre conseil de rédaction ne se croit pas autorisé par les autres souscripteurs à lui donner les pouvoirs un peu absolus qu'il exige.*

Parvenu en Vendômois, il paraît décidé à mener une existence plus calme et dépolitisée, puisqu'il écrit, sous le titre *Dix ans après. Désillusions*, à son ami E. Berny d'Ouille, son condisciple de la pension Goubeaux, également lauréat du Concours général puisqu'il a aussi fait l'objet d'un portrait par Delacroix (26), ce poème daté de La Chaise, près Vendôme, 1842 (27) :

*Mon cher Berny, trêve à la Politique !
Royaume, Empire ou République,
Pourvu qu'en France on héberge toujours
L'amitié sainte et les tendres amours,
Je jette au vent ma plume de bataille ;
Et désormais, loin de cette quenaille,
D'agents, de mouchards, de géoliers,
Refeuilletant mes livres oubliés,
Tibulle, de Musset, La Fontaine et Racine,
Entre l'étude et toi je me confie.
Au temple, vétéran, j'appends mes boucliers !
D'ailleurs, ami, notre barbe grisonne ;
Si l'on ne voit encor la vieillesse en personne
Nous saisis au collet et crier : « Il est temps,
Cédez, cédez la place à d'autres habitants ! »
La fâcheuse déjà traite par ambassade ;
Sur nos fronts moins unis une ride maussade
Se loge, et chaque jour prolonge ses sillons...
Trente ans ! Alerte ! Alerte ! Et tôt nous éveillons !
Rien ne troubla du moins ton sommeil de jeunesse !
Quelques rêves parfois, et point de cauchemars.
Puis, quand l'illusion traîtresse,
Comme aux feux du soleil se fondent les brouillards,
Devant l'âge plus mûr dans les airs s'évapore,
Ton esprit affermi par un sobre repos
Vers la réalité s'élançe plus dispos.
Mais moi, quelle horrible tempête
A roulé mon cœur et ma tête,
Quand sur la plage tu dormais !
Hochet de la mer écumante,
J'ai mesuré dans la tourmente
Ses abymes et ses sommets !
Élevé sur les têtes nues
De la foule aux bruyantes voix,
Tantôt mon front touchait les nues ;
Tantôt de ce glissant pavois
Renversé par la main perfide
D'un subalterne agent du Roi
J'allais heurter la dalle humide*

(24) Rapport du procureur impérial de Vendôme du 25 avril 1856 : AN BB9-1038.

(25) George Sand, *Lettres d'une vie*, choix et présentation de Thierry Bodin, lettre n° 100 à Ferdinand François.

(26) *Bulletin de la Société des amis du Musée national Eugène-Delacroix*, n° 1, p. 7. Le portrait d'Eugène Berny d'Ouille se trouve au Philadelphia Museum of Arts.

(27) *BSAV*, 1882, p. 125.

*De quelque cachot sombre et froid !...
Hélas ! Et maintenant qu'à grand peine au rivage
J'aborde et mets sécher mes habits sur la plage
La voix, la dure voix de la nécessité
Me crie : « Il ne faut pas t'endormir ! le jour brille ;
« Gagne ton pain du soir ! Voici, voici l'été ;
« Amasse pour l'hiver !... Heureux fils de famille,
« Assuré de ton pain, tu pouvais sans travail
« Jadis parmi les fleurs, laisser couler ta vie,
« Au gré des doux zéphirs en flots de poésie...
« Tu ne l'as pas voulu... Je fais un autre bail !... »
De fatigue brisé, couvert de meurtrissures,
Je me relève et marche, heureux, mon cher Berny
Qu'en ma peine du moins, il me reste un ami.
Mais dresse mon bilan de pertes, de blessures ;
Après, te plaindras-tu de n'avoir pas vécu ?
Car j'en voulais venir à ce point de ta lettre...*

*Mon courage d'ailleurs n'est pas encore vaincu ;
Seulement il nous faut à la barque remettre
Un autre gouvernail, par le malheur instruit.
En pilote prudent et sage
Je veux côtoyer le rivage
Loin des tempêtes et du bruit.
De conserve, tous les deux, sur des mers moins
houleuses
Naviguons désormais ; et parfois dans le port,
— J'entends le Vendômois et ses forêts ombreuses —
Nous reviendrons goûter le repos qui rend fort.*

Le 16 novembre 1843, il est inscrit au barreau de Vendôme et installe son cabinet rue Poterie ; il quitte son habitation de La Chaise et vient demeurer en ville. Il devient également rédacteur au Journal *Le Loir*, non politisé. Ses résolutions d'éloignement de la politique ne dureront pas, des événements se préparent à Paris et il demeure en relation avec ses amis ; il interviendra à Vendôme d'abord puis tentera sa chance à Paris lors des événements de 1848. Le procureur impérial de Vendôme, de Chênemoireau, écrit, dans son rapport précité du 25 avril 1856 : « *M. Lahautière jeta le masque et reprit son ancienne couleur politique, on le vit orateur de clubs développer ses théories antisociales, et comme Vendôme n'était plus désormais pour lui un théâtre suffisant, il retourna à Paris où quelques-uns de ses anciens amis étaient au pouvoir.* »

En effet, lorsque la nouvelle des événements du 24 février 1848 à Paris (l'abdication du roi et la proclamation de la République) parvient à Vendôme, le sous-préfet se retire, le maire Gendron et ses adjoints démissionnent, une commission municipale est constituée, composée de Lecoy avoué, Rolland notaire, Jouin vétérinaire, Lutandu opticien, augmentée de Hubert, coutelier, et Lahautière comme secrétaire. Bourgogne, ancien avoué, fut nommé maire assisté de Lecoy et Roland. Pour sous-préfet, Sarrut de Blois, commissaire du gouvernement, voulait nommer Lahautière. Lecoy protesta aussitôt en disant que son collègue « s'était fait connaître par ses livres comme communiste, opinion généralement repoussée dans le Vendômois, et en outre qu'il n'était pas marié et vivait en concubinage avec la femme d'un ouvrier de Paris, ce qui l'empêchait de jouir de la considération générale nécessaire ». Finalement Loiseau, lieutenant-colonel en retraite, domicilié à Naveil, fut nommé.

Il y avait lieu ensuite de désigner les délégués électoraux cantonaux qui devaient se rendre à Blois. Lahautière fut éliminé.

Le 7 avril, Lecoy, Ducoux et Sarrut sont introduits au ministère de l'Intérieur et sont reçus par Ledru-Rollin. Lahautière les avait précédés. L'entrevue fut particulièrement orageuse et il semble bien que Lahautière ait vu fondre ses espoirs d'une carrière politique parisienne. Aux élections législatives du 23 avril 1848 (les premières élections au suffrage universel – masculin s'entend) il se pré-

sente et il obtient sur l'ensemble du département 2 202 suffrages, arrivant bon dernier des 16 postulants, les 6 élus réunissant de 54 955 voix pour Ducoux à 24 056 pour Salvat ; Lecoy, son confrère, également candidat malheureux, avait obtenu 16 771 suffrages (28).

Il ne participe pas aux élections municipales des 30 et 31 juillet 1848 ; sans doute dépité, il est retourné à Paris et s'est réinscrit au barreau de cette ville le 4 août 1848 ; en avril 1849, l'Ordre des avocats parisiens l'« omet » du tableau, pour défaut de domicile en cette ville.

Il est en effet revenu à Vendôme où, dans un premier temps, il tenta en vain de se réinscrire au barreau ; le rapport du procureur impérial de 1856 nous renseigne :

Vers la fin de 1847, quelques indiscretions de ses anciens amis politiques le signalaient comme vivant en concubinage avec une femme mariée. Je crus alors devoir l'interpeller sur ce point et il m'affirma à diverses reprises et avec l'accent de l'indignation que c'était une calomnie, qu'il était réellement marié avec la femme qu'il m'avait présentée. Je l'invitai à me justifier de son contrat de mariage et il me le promit sans hésitation. J'attendais l'effet de sa promesse (cela, disait-il, souffrait quelques difficultés parce que tous ses papiers étaient égarés), lorsque la révolution de 1848 éclata... On avait appris après son départ [à Paris] que la prétendue Mme de la Hautière était la femme légitime d'un artisan de Paris. Comme il l'avait ramenée avec lui dans une campagne à 2 km de Vendôme, il promit de l'épouser aussitôt que le divorce serait rétabli dans la législation (29). Le tribunal rejeta sa demande d'inscription au tableau (30).

C'est alors que M. Lahautière mit un terme au scandale qu'il donnait publiquement à Vendôme et il se sépara de sa concubine. Le tribunal revint dès lors sur sa première décision et consentit à l'admettre comme avocat. Peu de temps après, M. Lahautière se maria et s'allia à une famille estimable du Blésois.

En effet, le 23 juillet 1849, il épouse à la mairie d'Onzain Marie Céline Dubin, de quinze ans sa cadette.

Il exerce son activité d'avocat ; son bureau est situé rue Poterie ; on sait qu'il plaida du 6 au 9 novembre 1850 devant la cour d'assises à Blois dans l'affaire de la « Solidarité républicaine » et de la « Propagande orale » où 11 personnes principalement journalistes de Paris, de Blois et de Saint-Aignan étaient poursuivies pour avoir fait partie d'une société secrète fondée à Paris et avoir participé à des réunions publiques non autorisées par l'autorité municipale ; les accusés ont tous été acquittés. Il ne s'agit pas ici de politique mais de l'exercice de son activité professionnelle ; il était d'ailleurs aux côtés de Lecoy (avoué vendômois devenu avocat à Blois) qui fut son adversaire politique en 1848. De même, on relève dans les années suivantes ses nombreuses interventions à la cour d'assises de Loir-et-Cher où manifestement il obtient des succès (le 8 février 1853, acquittement d'un cultivateur de Ruan poursuivi pour tentative de viol sur sa domestique ; le 11 novembre 1853, acquittement d'un cultivateur de Bailou poursuivi pour l'assassinat de l'amant de sa femme ; même session, trois ans de prison à un propriétaire de Ternay pour tentative de viol ; vingt ans de travaux forcés pour trois attentats à la pudeur et un viol par un facteur rural de Montoire. En février 1854, pour l'auteur de vol, assassinat et incendie au préjudice de sa tante à la ferme de Bois Bercy commune de Droué, condamné aux travaux forcés à perpétuité alors que la peine de mort était requise).

Quant à ses travaux littéraires, on change de registre : en 1851, il publie un petit volume in-8° de 208 pages : *Le Guide vers le ciel. Traité contenant l'esprit des Pères de l'Église et des philosophes de l'Antiquité*, par le cardinal Jean Bona, traduction nouvelle par A. Richard de la Hautière, avec approbation de Mgr l'Évêque du Mans (31). Il s'agit d'un livre de piété, composé au milieu du XVIII^e siècle en latin, précédé d'une préface du vicaire général capitulaire

de Blois et d'un avant-propos du traducteur qui annonce *l'œuvre du cardinal Bona, écrite dans un latin toujours clair et dont la simplicité n'exclut pas l'élégance, a été plusieurs fois traduite. Avons-nous fait mieux que nos devanciers ? Nous l'espérons.* Nous retrouvons certes ici notre distingué latiniste, on peut penser également que ce travail représente un changement de cap dans ses préoccupations.

C'est bien également l'avis de notre procureur impérial qui écrit : *Depuis ce moment [son mariage] ses idées paraissent avoir pris un nouveau cours. Il a publié la traduction d'un livre pieux et l'on remarque chez lui tous les dehors d'une piété sincère. Sa conduite constamment régulière et honorable depuis son mariage et sa capacité incontestable lui ont attiré une certaine clientèle. Éloigné de la politique, exclusivement livré aux occupations et aux devoirs de sa profession, il a reconquis l'estime et la considération... Il faut croire qu'il a définitivement abjuré son passé et ses trop regrettables erreurs et qu'aujourd'hui son retour au bien est sincère.*

Notre avocat est maintenant chargé de famille, il a des enfants et il semble bien que ses revenus professionnels ne soient pas suffisants pour les faire vivre. Il faut rappeler que jusqu'en 1951 existait la dualité des fonctions d'avoué et d'avocat. L'avoué, officier ministériel, nommé par le gouvernement, avait le monopole de la représentation devant le Tribunal civil auquel il était attaché, tandis que l'avocat pouvait plaider dans toute la France, mais devait recourir au ministère d'un avoué devant les tribunaux civils. À Vendôme, les avoués remplissaient les deux fonctions, les six avoués plaidants détenant en fait la clientèle judiciaire locale ; sans doute de la Hautière a-t-il un quasi-monopole des affaires criminelles du Vendômois, mais celles-ci ne sont guère rentables (l'assistance judiciaire n'avait pas été inventée et les auteurs de crimes sont toujours impécunieux), il fait une demande pour devenir juge suppléant au tribunal de Vendôme. À l'appui de cette demande il expose par requête du 15 janvier 1853 qu'il a un cabinet des plus occupés du ressort, qu'en dehors de sa profession d'avocat il se livre à des travaux littéraires qui ne peuvent que lui concilier la bienveillance du gouvernement et l'estime de ses concitoyens (*traduction de la manductio ad coelum du cardinal Bona*) et il précise qu'il a longtemps lutté dans la presse contre la monarchie de 1830, mais que le gouvernement de Napoléon III l'a trouvé et le trouvera toujours zélé pour le maintien de l'ordre et soumis à l'unanime volonté de la Nation.

Le procureur général donne un avis défavorable et sa demande est rejetée par les juges de Vendôme qui ne peuvent admettre son entrée dans la magistrature au lieu même où le scandale de sa conduite a eu lieu.

Une occasion se présente quelques années après : un avoué de Vendôme, Élie Jourdain, qui exerçait depuis 1832, meurt à 55 ans, au début de l'année 1856. Le journal *Le Loir* du 11 janvier publie un article nécrologique anonyme très chaleureux, mais un tirage à part de ce texte (32) est signé Richard de la Hautière qui, manifestement, avait des rapports amicaux avec lui. Notre avocat, qui pouvait être nommé avoué, grâce à ses trois années de stage à Paris, achète l'office avec sa clientèle et son mobilier à la veuve du défunt par un acte de M^e Roland, notaire à Vendôme, du

(28) Hamelin, « La révolution de 1848 à Vendôme », *BSAV*, 1952, p. 14.

(29) C'est seulement en 1884 qu'interviendra la loi Naquet permettant le divorce.

(30) En raison du petit nombre d'avocats, il n'y a pas de conseil de l'ordre ni de bâtonnier ; le tribunal et son président remplissent ces fonctions.

(31) À la Bibliothèque municipale de Vendôme, avec dédicace du traducteur à la Ville de Vendôme. Une seconde édition de cet ouvrage sera faite à Lyon en 1870 (bureau de l'Union catholique).

(32) Imprimerie Lemercier, 1856 ; BMV.



Palais de justice de Vendôme
(Fonds photographique SAV)

18 mars 1856, pour le prix de 40 000 F (33), payable 6 000 F comptant et le solde par annuités de 5 000 F, la dernière de 4 000 F. Pour sûreté de ce crédit, son épouse Marie-Céline Dubin affecte en garantie une maison qui lui provient de sa mère, appelée « Les Trois Volontaires », rue Chambourdin à Blois, et des immeubles à Onzain, indivis avec son frère. Le procureur impérial ne voit pas d'objection à cette nomination : *Le traité qu'il a souscrit me semble garantir l'heureuse modification de ses idées, car s'il n'avait pas rompu définitivement avec son passé, il ne solliciterait pas un office ministériel dans lequel il engage toute sa fortune et qui le place sous la surveillance plus directe et plus efficace de l'autorité.* Par décret impérial du 5 juin 1856, il est nommé avoué près le tribunal de première instance de Vendôme en remplacement de M. Jourdain décédé, et il prête serment en cette qualité le vendredi 13 juin (34).

Il installe son étude rue Guesnault et exerce avec succès son activité qui est fort importante. Le journal *Le Loir* publie chaque semaine dans les annonces légales plusieurs insertions sous l'en-tête : « Étude de M^e Richard de la Hautière, licencié en droit, avoué à Vendôme, successeur de M^e Jourdain. » À la fin de l'année 1861, il cède son étude à son principal clerc, Florentin Poignant. Dans sa notice nécrologique, Charles Chautard écrit que le fardeau était trop lourd pour sa faible santé et qu'il répugnait d'ailleurs à la procédure proprement dite. Effectivement son tempérament et sa formation littéraire le rendaient plus à l'aise dans les débats de la cour d'assises que pour l'exécution minutieuse des formali-

(33) Ce prix est très élevé ; il s'agit manifestement de la meilleure étude de la ville ; à titre de comparaison, en 1867 la suppression de l'étude Picard entraîne une indemnité de 5 000 F au profit des ayants droit.

(34) *Le Loir*, 20 juin 1856.

(35) *BSAV*, 1866, p. 127.

tés et la surveillance des délais de procédure qui étaient le lot des avoués. On se souvient d'ailleurs de son appréciation très négative de sa période de cléricature, lorsqu'il se disait exilé dans une étude parisienne à un moment où il ne pouvait savoir qu'il deviendrait lui-même avoué.

Il redevint avocat à Vendôme pour peu de temps ; ne pouvant concurrencer son successeur à qui il avait vendu sa clientèle d'avoué et ne trouvant pas à Vendôme une activité suffisante, il alla s'installer à Blois exercer comme avocat dans un tribunal qu'il connaissait bien pour y être venu fréquemment plaider aux assises.

Mais ce n'est pas sans regret qu'il quitte notre ville ; il le dit dans un rondeau daté du 7 juin 1866 :

Adieux à Vendôme (35)

*Ô Vendôme ! adieu ! pays doux et cher
Où jadis brisé, battu de l'orage
J'ai trouvé refuge et repris courage
Mon regard charmé n'ira plus chercher
Tes prés, ta montagne et ce paysage
Où le Loir serpente, heureux de toucher
D'un flot caressant un si beau rivage,
Ta Trinité sainte et son fier clocher !
Ô Vendôme, adieu !*

*Je pars... mais mon cœur, au penchant de l'âge,
Ailleurs pourra-t-il encor s'attacher ?...
Ici mes enfants sont nés ; le suffrage
D'amis sûrs, ici, m'aidait à marcher...
L'arbre transplanté sur une autre plage
Meurt !... Vendôme, adieu !*

Il est accueilli au barreau de Blois, par une délibération du Conseil de l'Ordre du 26 juin 1866. Son adresse professionnelle est 16, rue des Rouillis et son domicile 12, rue Porte-Clos-Haut, le tout à proximité du Palais de justice inauguré en 1848.



Palais de justice de Blois

Il n'aura aucune activité politique, même municipale ; il exerce sa profession dans d'excellentes conditions, bénéficie manifestement de la considération de ses confrères. Ceux-ci l'élisent bâtonnier à deux reprises : le 3 novembre 1874 et le 28 août 1877.

Signalons au passage ce nouveau rondeau d'un *vieil avocat à sa robe et à son bonnet* :

*Cher petit bonnet d'avocat
Et toi, robe d'un noir sévère
D'où se détache un blanc rabat
Bien plissé par ma ménagère !*

*Quarante ans, sans beaucoup d'éclat,
Mais dans une obscurité fière,
Je vous portai comme un soldat
Porte son armure guerrière.*

*Avec courage et dignité
Pour le droit et pour l'équité
Toujours prêt à rompre une lance,*

*Vous ne mîtes dans ma maison
Ni bien, ni chevance à foison ;
Mais j'eus par vous l'indépendance.*

En 1878, il souhaite devenir juge de paix, sans doute pour ralentir son activité. L'Ordre des avocats croit bien faire en appuyant sa demande par la délibération suivante prise en assemblée générale le 5 avril 1878 :

Les avocats près le tribunal de Blois, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ayant été informés que M. Richard de la hautière (36), bâtonnier de l'Ordre, sollicitait de M. le garde des Sceaux sa nomination dans la Magistrature, ont spontanément résolu d'appuyer la demande de leur confrère.

Ils prient en conséquence M. le Ministre de la Justice de prendre en considération la requête de M. de la hautière.

Il exerce en effet, depuis au moins trente-cinq ans, la profession d'avocat et notamment à Blois où il fait preuve chaque jour d'une connaissance approfondie des affaires.

Gratuitement aux Assises, il donne à la justice et depuis de longues années le concours le plus actif et le plus dévoué et souvent dans des affaires capitales que Messieurs les Présidents n'hésitent pas à lui confier.

À la suite de longues fatigues il a été pris d'une maladie des yeux, qui a nécessité des opérations douloureuses, et il éprouve depuis cette époque dans les travaux de l'audience une gêne réelle qui lui rend difficile l'exercice de sa profession quoiqu'il ait continué le plein exercice jusqu'à ce jour (37).

Ses confrères, reconnaissant son mérite, se permettent d'appeler l'attention de M. le Ministre sur la demande qui lui a été adressée par M. de la hautière.

Ils ont donc été unanimement d'avis de prendre la liberté de recommander M. Richard de La hautière, leur confrère et leur bâtonnier, à toute la bienveillance de M. le Garde des Sceaux, et ils espèrent que M. le Ministre de la Justice voudra bien l'appeler à une Justice de Paix qui soit en rapport avec la situation qu'il a su conquérir au Barreau.

Cette supplique n'aura pas de suite ; on comprend que le Garde des Sceaux n'ait pas souhaité accueillir comme magistrat un avocat dont l'état de santé était fort dégradé. Mais elle a l'intérêt de faire mention de l'importante activité de notre avocat, manifestement portée vers les affaires criminelles dans lesquelles il excellait, souvent commis d'office dans les affaires « capitales », c'est-à-dire celles dans lesquelles la peine de mort était légalement encourue.

Il exerce sa profession jusqu'au 6 septembre 1879, donnant sa démission par une lettre dans laquelle il exprime le regret qu'il éprouve de devoir quitter le barreau de Blois près duquel il exerce sa profession depuis de longues années, *des circonstances douloureuses et la perte de plusieurs membres de sa famille (38) le forçant à quitter Blois.* Le Conseil de l'Ordre prend acte de sa démission, mais il ajoute exprimer hautement sa vive sympathie pour M. de la hautière qui a toujours été un excellent confrère et aujourd'hui regretté de tous. Et afin que ce dernier ne l'ignore, le Conseil charge le secrétaire de l'Ordre de transmettre copie de cette délibération à M. de la hautière. Ces diverses mentions sont tout à fait inhabituelles et montrent la considération dont il était entouré.

Il se retira à Paris chez sa fille ; Charles Chautard dit être allé le visiter ; il était couché depuis plusieurs mois sur son lit de souffrance, il voyait à peine et supportait courageusement des douleurs parfois aiguës, mais il avait conservé toute la lucidité de son esprit aimable. Il est décédé à Paris le 27 juin 1882, entouré de ses fils, l'un professeur de philosophie au lycée Fontanes, l'autre avoué à Loches et de son gendre, commis principal à la chancellerie de la Légion d'honneur.

Auguste Richard de la Hautière se sera livré au combat politique tant par l'écrit que par l'action de 1835 à 1849,

pendant environ quatorze ans, à l'âge de 22 à 36 ans ; il aura vécu à Vendôme pendant vingt-quatre ans environ de 1842 à 1866 (avec une interruption en 1848) et à Blois pendant seize ans environ. La question se pose de savoir quelle a été l'évolution de ses sentiments à partir de son abandon de la politique active, vers 1849. Charles Chautard, dans sa notice nécrologique, répond à cette question de la manière suivante :

Si M. de La Hautière était resté attaché au principe républicain et avait gardé quelques-unes des aspirations de sa jeunesse, il avait depuis longtemps reconnu les dangers de la politique révolutionnaire, ainsi que beaucoup de personnages devenus importants aujourd'hui, qui, comme lui, s'étaient d'abord laissé séduire par les utopies du fouriérisme ou du saint-simonisme... Des esprits étroits seuls ont pu croire qu'il fut infidèle à ses premières doctrines politiques : il n'en était rien et M. de La Hautière pouvait me dire qu'il n'avait rien lu dans l'Évangile qui lui défendît d'être républicain, ni rien dans le principe républicain qui l'empêchât de rester chrétien.

Nous nous contenterons de constater qu'il a cessé toute activité politique ou polémique et qu'il est entouré de la considération générale à Vendôme et à Blois.

BIBLIOGRAPHIE

s'ajoutant aux ouvrages cités dans le texte ou en note

DE AUGUSTE RICHARD DE LA HAUTIÈRE

- « Un sonnet de Ronsard et une chanson de Béranger », *BSAV*, 1862, p. 31-42 (suivi d'une réponse de Charles Bouchet sur l'hôtel dont était propriétaire Ronsard à Paris).
- « Étude biographique sur M. Hippolyte de la Porte », Vendôme, Librairie Duvaure-Henrion, 1868, typographie Lemercier. Lue à la Société Archéologique le 10 octobre 1867.
- « Poésies », Platon, *BSAV*, 1866, p. 124.
- « Rimes détachées », *BSAV*, 1880, p. 213.
- « Élégies de Tibulle », traduction en vers par M. de la Hautière, *BSAV*, 1869 et 1878.

OUVRAGES ET DOCUMENTS UTILISÉS

- Coll., *Histoire de Vendôme et du Vendômois*, texte de Jean Vassort, Toulouse, Privat.
- P. Couvrat, « Les avoués de Vendôme, 1800-1972 », *BSAV*, 1973, p. 35.
- J. Dupuy, « La Municipalité de Vendôme de 1790 à 1840 », *BSAV*, 1967.
- A. Hamelin, « La révolution de 1848 à Vendôme », *BSAV*, 1952, p. 14.
- R. Lindon et D. Amson, *La Haute Cour, 1789-1987*, Paris, PUF.
- L. Muron, *Le chant des Canuts*, Paris, Presses de la Cité.
- Journal *Le Loir*.
- Les Annuaires du Loir-et-Cher*.
- Les Annuaires de Paris*.

(36) Le secrétaire de l'ordre écrit le patronyme de la hautière avec un h minuscule.

(37) Ce dernier membre de phrase a été rajouté en marge.

(38) Il est énoncé comme veuf sur l'acte de décès de sa fille Élisabeth Marguerite, le 22 juin 1879 à Blois.

Le livre *Études et souvenirs. Poésies par Richard de la Hautière* publié en 1840 contient, à la suite d'une lettre de l'*Habitant des Landes* datée de Clarens (Suisse), février 1840 (84 p.), 24 poèmes. Quelques-unes des pièces de ce recueil – est-il dit – ont été mises en musique par Mme Clémence Gardet. Ces textes étant demeurés inconnus, il nous a paru bon d'en rapporter ici quelques-uns.

LE PRISONNIER

Vois ces créneaux dont l'ombre
Menace au loin la mer !
Hélas ! en ce lieu sombre
On mange un pain amer.

Trop loyale victime
Là, meurt un malheureux,
Un Français dont le crime
Fut un cœur généreux

Un jour, il vit en rêve
La sainte liberté
Puis, sur l'humide grève
S'éveilla garrotté

À ce rocher sauvage
Sépulcre des vivants
Dans la fleur de l'âge
L'ont cloué les puissants...

Insensés que nous sommes !
De quel droit, pour quel tort
L'homme ouvre-t-il aux hommes
La tombe avant la mort ?

Dès qu'une voix hardie
S'élève contre nous,
Son courage s'expie
Sous d'éternels verrous !

Pour trancher une vie
En nos jours de combats
Dites-moi, la patrie
A-t-elle trop de bras ?...

Ah, sous les dalles nues,
Que d'avenirs brisés !
Que de voix méconnues !
Que de cœurs écrasés !

Quand viendra la tempête
Dont le souffle brûlant
Doit balayer la crête
De ce rocher sanglant !

Nous, mon fils d'âge en âge,
Léguons le souvenir
De cette affreuse plage
Et du pauvre martyr

LE PROSCRIT

Amis ! Il fut un jour où, bravant le tonnerre,
Sur l'aile des vaisseaux,
J'osai franchir aussi, faible enfant de la terre,
L'abîme aux grandes eaux !

Qui me ramènera vers cette mer amie
Dont le flot argenté
Baigne l'ardente Espagne et la molle Italie
Deux sœurs en volupté !...

Aux feux mourants du soir, la carène rapide,
Sous l'œil du nautonnier
Volait et soulevait une poussière humide
Comme un vaillant coursier.

Soudain, frêle jouet des ondes agitées,
Brille un lointain esquif,
Puis au bruyant concert des vagues irritées
Se mêle un cri plaintif.

Et le vent à cette heure abandonnant nos voiles,
Nous dormons sur les flots ;
La nacelle approchait, sur la foi des étoiles
Et j'entendis ces mots :

« France, douce patrie ! adieu ! charmant rivage,
Et vous, cieus que j'aimais,
Et toi, père adoré qui pleure sur la plage,
Adieu donc pour jamais !

« Qui m'eût prédit, hélas ! en l'âge d'ignorance,
Quand, parmi les prés verts,
Des vendangeurs brunis, enfants de ma Provence
J'écoutais les concerts.

« Quand follement perdu dans les rondes joyeuses
Des brûlants moissonneurs,
Je m'élançais, couvert par des filles rieuses
De baisers et de fleurs. »

Qui m'eût dit que, jeté sur une mer immense,
Sans boussole et sans port,
Fuyant pour détourner une horrible sentence
Et pour tromper la mort,

Je verrais comme un songe au lever de l'aurore
S'évanouir un jour,
Le chaume paternel où ma sœur veille encore
Et mes rêves d'amour.

Quel fut mon crime ? Hélas ! aux heureux de la terre
J'ai dit la vérité
Dans un temps d'égoïsme et de sournoise guerre,
Crié : « Fraternité ».

« Des faibles j'ai voulu révéler la souffrance
Et les forts irrités
M'ont comme un criminel mis au banc de la France,
Mes jours étaient comptés. »

Puis la voix se perdit ; une vapeur brumeuse
Nous déroba l'esquif.
Mais mon âme garde, triste et religieuse,
Le chant du fugitif !

Ô martyr inconnu dont la sublime plainte
Résonne dans mon cœur !
Animé par ta voix, de la liberté sainte
Modeste défenseur,

Je souffris à mon tour ; une foule ennemie
Contre moi s'éleva ;
Maudit, calomnié, banni de ma patrie,
Je fus un paria.

Et j'ai fui, mais j'attends, radieuse espérance,
Tu ne m'as point quitté,
Et le dernier salut du proscrit vers la France,
Est un mot : « Liberté ! »

LE VŒU DE L'ARTISAN

Écoutez, heureux de la terre,
Une triste et humble prière :
Dans cette opulente cité,
Pour vous, si joyeuse et si grande,
J'étouffe ! et pour vivre demande
Un rayon de soleil ; une heure de gaieté !

Le passereau sous vos ombrages
S'endort à l'abri des orages...
J'envie hélas !, sa liberté !
Moi, votre égal votre frère
Je ne puis obtenir sur terre
Un rayon de soleil, une heure de gaîté !

Aux enfants de votre tendresse
Vous léguez repos et richesse,
Dans ma funeste pauvreté
À mes fils, moi, pour héritage,
Je n'ose promettre en partage
Un rayon de soleil, une heure de gaîté !

Par pitié, riches de la terre,
Ne dédaignez pas ma prière ;
À vous loisir, sécurité !
Mais à la race condamnée
Accordez après sa journée
Un rayon de soleil, une heure de gaîté !

Mais vous m'écoutez en silence...
Hélas ! ma plainte vous offense ;
Votre œil se détourne irrité...
Ah ! songez ! Si votre lignée
Mendiait, un jour, dédaignée
Un rayon de soleil, une heure de gaîté.

L'AMITIÉ

Amitié, délicieux rêve !
Mot que l'homme dans sa douleur
Créa, comme le mot bonheur !
Pour faire aux ennuis quelque trêve !

Arbre à la printanière sève
Ton feuillage doux et trompeur
Abrite l'enfance du cœur,
Et puis, jour à jour sur la grève
S'effeuille et nous laisse au désert
Dans le midi brûlant de l'âge,
Altérés, mourants, sans ombrage !

À vingt ans, plus d'un rameau vert,
Débris de ton frêle branchage,
Déjà couvre à nos pieds la plage.

LA PRIÈRE

La prière c'est le labeur
De l'industriel prolétaire
Qui, déshérité sur la terre,
La féconde de sa sueur.

C'est l'œuvre du génie austère
Qui, dédaigneux de la faveur
Dans une veille solitaire,
Médite le commun bonheur.

C'est l'effort d'un peuple héroïque
Qui, dans la tempête publique,
Lutte et meurt pour sa liberté

Ou la voix d'un martyr sublime
Qui proteste et tombe victime
D'une future vérité.

L'ÉGLISE

Ô vous, riches assis sur les stalles gothiques
Et devant le Dieu pauvre, en habits magnifiques
Fléchissant à regret vos orgueilleux genoux,
Sous ces lambris dorés, ô riches priez-vous ?

Vous dont les seins ouverts, les regards impudiques
Changent les lieux sacrés en des halles cyniques
Rêvant à vos amours devant le Dieu jaloux
Vierges selon le monde, ô vierges priez-vous ?

Et vous qui trafiquez de la sainte parole
Prêtres, marchands du temple et dont l'or est l'idole
Sous vos surplis de lin, ô prêtres priez-vous ?

Non ! la prière est chaste et veut de chastes âmes ;
De vos honteux plaisirs, de vos marchés infâmes
Avant que de prier, pécheurs, repentez-vous !

LA FILLE DE L'OUVRIER

Avant le bal, Mesdemoiselles,
Je viens ici vous supplier :
Abandonnez quelques dentelles
À la fille de l'ouvrier !

Dans vos élégantes demeures
Le plaisir embellit les heures
Et vous ne travaillez jamais ;
Dans son réduit la pauvre fille
Pour faire vivre sa famille
Travaille et ne danse jamais.

À peine à la fleur de votre âge
Vous ferez un beau mariage
Et régnerez dans un salon.
Qui la voudrait pour fiancée ?
Elle passera délaissée,
Sans amour, sans dot et sans nom !

Hélas à vos heures perdues
Songez aux douleurs inconnues
De l'enfant qui souffre tout bas.
Pour soulager sa pauvre mère,
Elle vous fait une prière :
« Du pain ». Ne la repoussez pas !

LE FLEUVE ET SES RUISSEAUX

Fable lue le 22 janvier 1837, à la première réunion solennelle des anciens élèves de l'Institution Saint-Victor, présidée par M. Goubeaux, leur chef.

« L'union fait la force, et les grandes rivières
se forment des petits ruisseaux. »
Ce proverbe est connu ; sa cause ne l'est guères.
Un soir que je goûtais la fraîcheur de ses eaux
Un fleuve m'a conté l'histoire ;
La voici, mes amis, si j'ai bonne mémoire.

De leur source échappés, plusieurs petits ruisseaux,
Caprice ou destin, descendirent
Dans les mêmes roseaux,
Et tous charmés, se réunirent ;
Un fleuve en passant les reçut
Dans son urne féconde,
Et ces nouveaux amis firent route par le monde
Ensemble et n'ayant plus qu'un murmure et qu'une
onde.

D'abord tout alla bien et l'on ne s'aperçut
Que du bonheur de vivre ensemble.
Le fleuve cependant sagement les assemble
Entraîne dans son lit les sables les plus beaux
Fuit les soleils brûlants, cherche les frais ombrages
Et baigne les plus verts rivages
Pour adoucir et corriger leurs eaux.

Il prit bien de la peine, et quel fut son salaire ?
L'ingratitude et la colère
De tout homme de bien loyer tout ordinaire !
— « Toujours ce lit étroit, ces gênantes prisons !
« Toujours ce courant monotone ! »
La troupe se lassant, ainsi bientôt raisonne
Et déraisonne en cent façons :
— « Moi je voudrais bondir à travers la prairie !
— « Dans cette herbe fleurie.
— « Moi, je voudrais dormir.
— « De quel droit enchaîner ma généreuse envie ?
« Pourquoi me forcer à courir ? »

Comme nos gens grondaient, devant eux se présente
D'îles et de rochers une masse imposante
Qui du fleuve écumant repousse les assauts.

Voilà les étourdis en joie :
Chacun libre et content dans sa nouvelle voie
S'élançe ; adieu contrainte ! Adieu bonheur aussi !
Isolés et réduits à leur propre misère
Ils ne rencontrent plus dans la nature entière
Que tristesse, obstacle et souci ;

Trop faible pour creuser des lits profonds, durables
L'impétueux s'en va s'abîmer dans les sables
Et le dormeur végète en un marais fangeux.
Si l'on vit des heureux, ce fut le petit nombre ;

Puis, quel est ce bonheur qu'on goûte seul et sombre ?
Pour jouir, il faut être deux.

Instruits, mais un peu tard par cette expérience,
On en était au repentir,
Quand les plus jeunes d'âge et non de sagesse,
Séparés les derniers, purent se réunir,
Et recouvrant bientôt avec cette alliance
Et leurs flots et leurs voix
D'autrefois

Par leurs concerts joyeux, leurs aînés rappelèrent ;
Ce qui put accourir ; nos pénitents jurèrent
De ne plus se quitter et de cette union
Un grand fleuve naquit... dont j'ignore le nom !

Cette histoire est la nôtre, amis de mon enfance !
Quelque temps séparés, aujourd'hui réunis
Profitons de l'exemple, et jurons alliance
Au nom du maître aimé qui forma nos esprits.
Des plaisirs et des maux faisons bourse commune :
Ensemble nous rirons des coups de la fortune ;

Et pour finir ici, par un refrain joyeux
Ma trop longue homélie
L'un par l'autre portés, du fleuve de la vie
Nous descendrons gaîment le cours capricieux.

L'AUTOBIOGRAPHIE AMOUREUSE DE PIERRE DE RONSARD : MYSTIFICATION OU RÉALITÉ ?

Jacques-Henri Rousseau

En 1543, Pierre de Ronsard, âgé de 19 ans, assistait aux funérailles du cardinal Guillaume du Bellay. À cette occasion, il fit la connaissance du poète Jacques Peletier du Mans à qui il allait confier peu après un poème dans lequel, résolument, notre Vendômois manifestait toutes les qualités qui annonçaient son futur sacre comme « Prince des poètes ». Jacques Peletier publia ce poème en 1547, avec ses propres œuvres. Il s'agit du très célèbre poème sur « les beautés qu'il voudroit en s'amie ». Les biographes ont très longtemps pensé (ou souhaité) que Ronsard y chante les beautés de Cassandre. Or Paul Laumonier et Michel Simonin, pointilleux chercheurs, pensent que Ronsard ne l'avait pas encore rencontrée lorsqu'il écrivit ce poème. Ronsard s'y annonçait en tout cas comme un postulant talentueux à la poésie amoureuse. Il allait bientôt devenir, pour le public de l'époque et la postérité, le poète éternellement amoureux. Quant à Cassandre, elle n'apparaîtra nommément que dans la première édition du Livre I des *Odes* de 1550.

Pierre de Ronsard aime (sans relâche) et il voulut que ça se sache pour « toujours ».

« Amour-toujours » – nous y sommes –, la rime s'est imposée, même si le poète eut *toujours*, quant à lui, le souci et le bon goût de ne pas y avoir recours. Or, pour écrire des poèmes d'amour, il fallut que Pierre conjugât tant une solide expérience de l'écriture poétique qu'une expérience vécue de la relation amoureuse. Sans émoi amoureux, sans aventure vécue, l'inspiration se serait vite tarie.

Se posent alors trois questions :

- Pourquoi Ronsard afficha-t-il ce désir de nous faire partager (à nous, lecteurs intemporels) ses aventures amoureuses, ses émois, ses dépits ?
- À quels moyens eut-il recours pour que le souvenir de ces amours perdure et qu'ils échappent à l'oubli, au temps « rongé » ?
- Enfin, quel crédit peut-on accorder à toutes ces confidences sur sa vie amoureuse ?

PREMIÈRE QUESTION : Pourquoi donc ce désir de Pierre de Ronsard de nous faire partager ses supposées aventures amoureuses ?

La réponse à cette question est triple :

— Il s'agissait tout d'abord, à partir d'un thème majeur, attrayant, « accroche-cœur », d'assurer le succès de son œuvre. Le public lettré de l'époque, en particulier les gens de cour, était friand de jolis textes à chanter. Les *Amours* chantés par Ronsard, dès 1552, donnèrent lieu à des odes et des sonnets qui inspirèrent les plus grands musiciens du temps (Costeley, Roland de Lassus, Janequin, Goudimel). On chanta les *Amours de Cassandre* dans toutes les cours d'Europe. L'œuvre du Prince des poètes allait ainsi se faire

connaître. Gageons que l'ode à Cassandre était plus porteuse d'immortalité que l'Épithalame d'Antoine de Bourbon et Jeanne de Navarre ou la *Franciade* !

— La deuxième raison est que, donnant, par le biais de la confidentialité, l'apparence d'une totale sincérité, celle du vécu, le poète captait l'adhésion des lecteurs invités à partager une histoire humaine, dans laquelle ils pouvaient se projeter. À cet égard, Ronsard (et peut-être pas si innocemment que ça !) annonçait-il déjà notre presse du cœur, voire la presse *people* si généreuse en confidences ? Par respect pour le poète et redoutant l'anachronisme, nous resterons prudents. Néanmoins, il aura toujours le souci que ses amours soient connues du plus grand nombre avec l'illusoire ambition qu'il n'y aurait pas d'exclusive liée à la condition sociale. Ne dit-il pas, dans le fameux sonnet consacré à Hélène :

« *Quand vous serez bien vieille, le soir à la chandelle,
Assise auprès du feu, dévidant et filant,
Direz, chantant mes vers, en vous émerveillant,
Ronsard me célébrait du temps que j'étais belle !
Lors, vous n'aurez servante, oyant telle nouvelle,
Déjà sous le labeur à demi sommeillant,
Qui au bruit de Ronsard ne s'aïlle réveillant,
Bénissant votre nom de louange immortelle.* »

— La troisième raison invoquée par Ronsard pour nommer et chanter les jeunes filles aimées fut donc, comme le montrent les vers précédents, de leur promettre l'immortalité et, plus précisément, celle de leur beauté. Toute amie généreuse et aimante conserverait ainsi, grâce à lui, ses charmes pour l'éternité ; il l'affirma bien des fois, comme ici à Marie qu'il chanta :

« *... à celle fin
... que votre beauté que j'ai longtemps aimée
Ne se perde au tombeau par les ans consumée,
... Je vous consacre ici le plus gaillard de moi,
L'esprit de mon esprit qui vous fera revivre
Ou longtemps ou jamais, par l'âge de ce livre.* »

DEUXIÈME QUESTION : À quels moyens Ronsard eut-il recours pour inscrire ses amours dans le temps ?

On a coutume, dans l'enseignement de la littérature, de considérer que l'autobiographie est fondée sur un *pacte de sincérité* entre le narrateur (qui raconte sa vie) et le lecteur. L'autobiographie repose donc, en principe, sur une communication directe entre l'émetteur (ici le poète) et le (ou les) récepteur(s) auxquels il s'adresse : en l'occurrence, les lecteurs. Il est à noter que celui qui écrit, le JE qui raconte, relate des épisodes antérieurs vécus par lui-même. Il est donc à la fois sujet (quand il accomplit l'acte d'écrire) et objet (quand il rapporte des faits ou des sentiments au gré de sa mémoire). Il s'agit donc que cette mémoire soit

fidèle, précise, pour que les faits rapportés gagnent en véracité.

Pierre de Ronsard nous raconte parfois avec force détails une aventure amoureuse. Citons la célèbre pièce relatant sa rencontre avec Genève :

Sur la fin de juillet...

« Sur la fin de juillet, que le chaud violent
Rendoit de toutes parts le Ciel estincelant,
Un soir, à mon malheur, je me baignoy dans Seine,
Où je te vy danser sur la rive prochaine,
Foulant du pied le sable, et remplissant d'amour
Et de ta douce voix tous les bords d'alentour.
Tout nud je me vins mettre avec ta compaignie. »

Genève fut rencontrée par Ronsard en juillet 1561. Cette rencontre nous est narrée avec une telle précision que le lecteur ne peut que croire le poète et admettre cette histoire comme tout à fait autobiographique. Ce sera le cas pour la plupart des ronsardisants.

En ce qui concerne Cassandre, dans l'édition de 1552, il se permit d'offrir aux lecteurs deux portraits en effigie de Cassandre et de lui-même. C'était bien là son portrait. L'autre ne pouvait donc être que celui de s'amie. Leurs profils respectifs à la pureté grecque auraient pu néanmoins suggérer qu'elle aurait bien pu venir de Troie et lui surgir de la patrie des poètes alexandrins. Nos deux amoureux semblent d'ailleurs avoir été quelque peu vieillis pour la circonstance.



Lorsqu'il changea d'amie, Ronsard feignit de se justifier afin de répondre à la supposée attente de ses lecteurs et pour donner plus de force encore à la sincérité de ses confidences. Ayant abandonné Cassandre pour Marie, voici ce qu'il déclara :

« Si quelque dame honnête et gentille de cœur
Qui aura l'inconstance et le change en horreur
Me vient, en te lisant, d'un gros sourcil reprendre
De quoi je ne devais oublier ma Cassandre
Qui la première au cœur le trait d'amour me mit
Et que le bon Pétrarque un tel péché ne fit
Qui fut trente et un ans amoureux de sa dame,
Sans qu'une autre jamais lui pût échauffer l'âme,
Réponds-lui, je te prie, que Pétrarque sur moi
N'avait autorité de me donner sa loi. »

Pour donner encore plus de crédit à la narration des épisodes de sa vie, y compris de ses aventures d'amour, Ronsard usa parfois de la *fausse autobiographie*. C'est un jeu subtil par lequel le poète demande à un tiers de se faire le biographe d'événements vécus qu'il lui expose lui-même. On sait que les personnages faiblement lettrés ont recours

à des « plumes » pour raconter leur vie ou leurs exploits. Pour Ronsard, cela peut sembler un peu paradoxal. Le cas le plus significatif fut l'invitation faite en 1561 à Pierre de Paschal (historiographe du roi) d'enregistrer les informations fournies dans une longue élégie par Ronsard en vue de lui écrire son panégyrique dans le *Who's who* de l'époque :

« Je veux, mon cher Paschal, que tu n'ignore point
D'où ne qui est celui que les Muses ont joint
D'un nœud si ferme à toi... »

Au vers 64, il lui relate sa rencontre avec Cassandre (nous y reviendrons) :

« L'an d'après, en avril, Amour me fit surprendre,
Suivant la court à Blois, des beaux yeux de Cas-
sandre. »

Pierre de Paschal n'écrira jamais le panégyrique et les deux amis se brouillèrent.

D'autres fausses biographies suivront : celle de Claude Binet qui fut le secrétaire de Ronsard, son ami durant ses dernières années, et son exécuteur testamentaire. Tout ce qu'il raconte sur la vie du poète avant 1569, il le tient donc du poète lui-même. Par la suite, l'amitié et la vigilance de son maître lui épargnèrent de trahir « sa » vérité. Paul Laumonier, dans sa célèbre critique de *La vie de Pierre de Ronsard* par Claude Binet, prouvera que Ronsard induisit – sans doute volontairement – son biographe en erreur afin de mieux construire sa légende.

En ce qui concerne les amours, Binet, certes, les évoqua. Mais les femmes aimées furent présentées avant tout comme prétextes à la création poétique. Voici ce qu'il dit de Cassandre :

« Puis Ronsard s'étant ressouvenu d'une belle fille qui avait nom Cassandre, qu'il eut seulement le moyen de voir, d'aimer, et de laisser à même instant en un voyage qu'il fit à Blois, à son retour d'Écosse, il se délibéra de la chanter, comme Pétrarque avait fait de Laure, amoureux seulement de ce beau nom, comme lui-même m'a dit maintes fois. »

Nous sommes loin de la confiance des amours passionnées que nous livrent les poèmes consacrés à Cassandre.

Pour Marie, la justification de la rencontre fut encore littéraire dans la biographie de Binet :

Blâmé pour l'obscurité de ses vers, Ronsard « décida d'inscrire d'un style plus facile les Amours de Marie, qui était une fille d'Anjou, et laquelle il entend souvent sous le nom du Pin de Bourgueil ».

En ce qui concerne Hélène, selon Binet, elle était pour Ronsard une dame qu'il s'agissait « plus d'honorer et louer, que d'aimer et servir. Témoin le titre qu'il a donné à ses louanges, imitant en cela Pétrarque, lequel comme un jour en sa poésie chaste et modeste on louait devant la reine, mère du Roi, sa majesté l'excita à écrire de pareil style, comme plus conforme à son âge et à la gravité de son savoir... ».

Hélène apparut donc, elle aussi, comme un sujet de littérature, de création poétique.

TROISIÈME QUESTION : Au total, peut-on accorder quelque crédit à cette autobiographie amoureuse ?

— Certes, dès les premières publications des *Amours* de Pierre de Ronsard, ses lecteurs n'ont eu de cesse de considérer que tout ce que disait le poète concernant ses aventures n'était que pure vérité comme si ce dernier avait cherché à faire de chaque lecteur son confident. Il ne faisait que suivre le goût de l'époque pour les affaires de cœur. Brantôme, avec ses *Dames galantes*, en fournit la plus illustre preuve en publiant tous les secrets d'alcôve.

— Plusieurs raisons doivent cependant nous conduire à la plus grande circonspection :

- Les portraits de ses amies varient d'un poème à l'autre : ainsi Cassandre a-t-elle « blonde tresse » ou « poil brunissant ».

- Certains poèmes dédiés à *Cassandre* dans une édition furent *attribués à Marie* dans une édition ultérieure, ce qui peut faire douter de la sincérité des sentiments.
- L'amoureux transi n'hésita pas à inclure dans ses *Amours de Cassandre* ou *de Marie* des poèmes clamant son amour pour *d'autres femmes*. Ainsi Marguerite trône-t-elle en bonne place dans les *Amours de Cassandre*.
- Pétri de *culture antique*, le Prince des poètes alla jusqu'à affirmer que Cassandre n'était autre que la sœur de Pâris, la célèbre Troyenne. Il dit même dans son élégie autobiographique à Pierre de Paschal, parlant de Cassandre :

« Soit le nom faux ou vrai. »

- Il nourrit la même équivoque avec Hélène. Au total, ses imitations des poètes grecs, latins, médiévaux ou italiens ont été recensées : il y en a plusieurs milliers. On ne peut donc que douter de la volonté de Ronsard de toujours évoquer des expériences vécues.
- Par ailleurs, certains poèmes, parmi les plus enflammés, ont été *composés à l'occasion de concours* (sortes de tournois littéraires entre membres de la Brigade) qui devaient être à l'imitation de Pindare ou de Pétrarque, et qui ne laissaient guère de place à la confiance personnelle.
- Quant au nombre de ses amours, il ne peut que nous laisser perplexes. Voici comme il interpelle son ami Olivier de Magny afin qu'il compte le nombre de ses amours qu'il lui énumère :

Le Compte de mes amours

« Si tu me peux conter l'ardeur
Des amants, et leur peine dure,
Je te ferai le seul conteur,
Magny, des amours que j'endure.

Compte d'un rang premièrement
Deux cents que je pris en Touraine,
De l'autre rang secondement
Quatre cents que je pris au Maine.

Compte, mais gette près à près (compte avec*
Tous ceux d'Angers, et de la ville des jetons)
D'Amboise et de Vendôme après,
Qui se montent plus de cent mille.

Compte après six cents à la fois
Dont à Paris je me vis prendre,
Compte cent millions qu'à Blois
Je pris dans les yeux de Cassandre.

Quoi ! tu fais les comptes trop courts ;
Il semble que portes envie
Au grand nombre de mes amours ;
Compte-les tous, je te supplie.

Mais non, il les vaut mieux ôter ;
Car tu ne trouverais en France
Assez de jetons pour compter
D'amours une telle abondance. »

- Nous avons vu que les changements d'amie correspondent avant tout chez Ronsard à un *changement de style*. Las de pétrarquiser ou de pindariser, à la recherche d'un style plus simple, plus accessible, plus proche de la nature, le poète se détourna de l'aristocrate Cassandre pour courtiser la petite Angevine, d'origine plus modeste, donc autorisée à être moins farouche.
- D'autres poèmes ont été composés *sur commande*, de grands personnages du temps lui demandant d'écrire à leur place des poèmes d'amour. Se faisant précurseur de Cyrano, il chanta Anne d'Acquaviva pour le compte de Charles IX, Françoise d'Estrée (Astrée) pour celui d'Henri d'Anjou (futur Henri III), et Isabeau de Limeuil pour le Grand Condé. Où l'affaire se complique, c'est

que Ronsard s'est probablement piqué au jeu jusqu'à tomber amoureux d'Isabeau qui fut peut-être aussi sa maîtresse.

- Enfin, il ne faut pas oublier que Ronsard avait un *devoir de discrétion* à l'égard des femmes qu'il aimait, et qu'il se devait de dissimuler leur identité. Ce souci peut d'ailleurs rendre un peu fragile la notion d'autobiographie amoureuse, dès lors que le poète doit dissimuler « sa » moitié. Seul Narcisse, dans ces conditions, serait en mesure de respecter la règle du genre. C'est encore ce souci de discrétion qui conduisit le poète à proclamer sa frustration et à laisser entendre que la belle n'avait pas compromis son honneur. Je citais précédemment quelques vers d'interpellation de ses lecteurs. Poursuivons le poème pour que Ronsard vous explique clairement *la règle du JEU*, celle de l'Italien Pétrarque :

« Il était éveillé d'un trop gentil esprit
Pour être sot trente ans abusant sa jeunesse
Et sa Muse au giron d'une vieille maîtresse.
Ou bien il jouissait de sa Laurette ou bien
Il était un grand fat d'aimer sans avoir rien.
Ce que je ne puis croire, aussi n'est-il croyable.
Non, il en jouissait, puis la fit admirable,
Chaste, divine, sainte, aussi l'amoureux doit
Célébrer la beauté dont plaisir il reçoit. »

En réalité, les précisions et les traces laissées par Ronsard sont bien maigres. Lui qui disait avoir aimé les dames et les demoiselles par milliers n'en a finalement nommé tout au plus que quatorze et, sur ces quatorze, seule Hélène de Surgères était, en son temps, formellement identifiable. Le poète, lui se contentait de citer des prénoms (Cassandre, Marie, Genève...) et de noter dans ces poèmes quelques allusions et précisions qui apportaient fort peu d'éclaircissements sur l'identité des dites amies. Pour Cassandre, il cita un lieu : « la ville de Blois », une date : « le 21 avril 1545 », une circonstance : un bal à la cour ; il peignit un charmant portrait (très conventionnel).

Certes, il agrémenta ses poèmes de nombreux détails qui donnent vie et fraîcheur à ses évocations mais qui renseignent bien peu sur le vécu du poète et sur l'identité des femmes aimées. On ne sait toujours pas avec certitude qui était Marie de Bourgueil. Pour Genève, les spécialistes avancent quelques noms. On ne sait rien du tout des autres femmes : Sinope fut sans doute un pseudonyme ; Macée, Bure, Madeleine, Jeanne resteront d'immortelles inconnues.

Pour toutes ces raisons, il est prudent de ne pas prendre au pied de la lettre les aveux sincères de Pierre de Ronsard.

Fort heureusement pour les amateurs de *vérité biographique*, Ronsard se confia à ses amis. Il fallut donc recenser tous les témoignages pour en savoir un peu plus. Ainsi Belleau, Muret, Baïf, Brantôme, qui avaient côtoyé Ronsard et recueilli ses confidences, apportèrent-ils quelques réponses à ces énigmes. Agrippa d'Aubigné confirma que Cassandre était Diane de Talcy, la fille d'un riche banquier italien, Bernard Salviati. Cette précision ne fut découverte par Henri Longnon qu'en 1873.

De nos jours, des *spécialistes* se livrent à des recherches de plus en plus pointues dans les archives. Ainsi Longnon, éminent chartiste, alla-t-il vérifier qu'en avril 1545 la cour était bien à Blois... que Cassandre se maria en 1546 avec le seigneur de Pray (Jehan de Peigné) et qu'elle habita Vendôme, à Courtiras où elle reçut Ronsard. Allant plus loin dans ses recherches, Longnon découvrit qu'en mars 1552 Jehan de Peigné partit à la guerre contre Charles Quint. Il y resta jusqu'à la fin juillet. Au vu de ces informations, on comprend mieux les vers de Ronsard :

« Chambrette heureuse, où deux ardents flambeaux,
Les plus ardents du ciel, & les plus beaux,
Me font escorte après si longue peine. »

En juillet 1552 revenait l'époux. Au début de l'an 1553 naissait Cassandrette, fille de Cassandre et de son papa. Elle épousera Guillaume de Musset, l'ancêtre d'Alfred. Jeanne Bourin, dans *Les Amours blessés*, osera, non sans raison, imaginer qu'il y eut, en la circonstance, par l'intermédiaire de Cassandrette, transmission génétique du don de poésie.

CONCLUSION

À l'issue de cet exposé, loin de reprocher à Ronsard de nous avoir mystifiés avec de fausses confidences, cherchons plutôt à goûter l'absolue vérité de son talent. Il ne faut pas, à la lecture de ses poèmes, voyeurs illusoires, chercher à surprendre des scènes touchantes ou cocasses. Ronsard nous invite tout simplement à partager ses amours réelles ou imaginaires, son amour de l'Amour, au gré de sa rêverie poétique. « *Oh la la, que d'amours splendides j'ai rêvés* », dira Rimbaud.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN VENDÔMOIS

Application de loi de 1905 dans l'arrondissement de Vendôme

Michel de Sachy de Fourdrinoy

Bien que la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État n'ait pas revêtu, en Loir-et-Cher – classé « incidents isolés » (pour un tiers, pas d'incidents ; 20 % d'incidents graves) – et notamment dans l'arrondissement de Vendôme, un caractère particulièrement dramatique, il a paru opportun à la Société Archéologique du Vendômois de lancer une étude sur ce problème et de l'inscrire dans les « Rendez-vous de l'Histoire » de l'année anniversaire 2005 en raison de leur thème : « Politique et religion ». N'ayant eu l'an dernier qu'un quart d'heure à Blois pour traiter ce vaste problème qui mériterait un livre à lui seul, nous le développerons un peu plus dans ce bulletin de notre Société Archéologique. Il ne concerne que l'Église catholique, le culte protestant n'ayant pas encore de biens à cette époque. La loi sera suivie de plusieurs autres lois la modifiant, l'adaptant aux circonstances. Appliquée à partir de 1906, c'est son centième anniversaire sur le terrain.

Les sources consultées sont nombreuses : Archives départementales de Loir-et-Cher (ADLC), Archives diocésaines (AD), Archives municipales (AM), Fonds ancien de la Bibliothèque de la ville de Vendôme (BV), les trois hebdomadaires de l'époque – *Le Progrès de Loir-et-Cher*, de tendance progressiste, socialiste, avec ses pages vendômoises (PLC) ; *Le Carillon de Vendôme*, républicain, radical (CV) ; *Le Patriote vendômois*, conservateur et que ses ennemis taxent de réactionnaire (PV), ces trois journaux s'exprimant avec un pluralisme, une virulence et une grande liberté –, *La Semaine religieuse*, organe du diocèse (SR), les registres des fabriques de paroisses (RF), les délibérations des conseils municipaux (CM), divers ouvrages imprimés tels *Le Moblot du Christ* de Jean-Jacques Loisel, ainsi que les travaux de plusieurs chercheurs locaux notamment publiés dans des bulletins de notre Société Archéologique et de personnes âgées ayant des souvenirs provenant de leurs parents. Sans porter de jugement, nous rapportons ici seulement des faits, des prises de position.

Trois constats se dégagent d'emblée, que nous allons synthétiser au cours des trois parties de cet exposé : un contexte local tendu, l'application de la loi sur le terrain, des conséquences encore visibles.

UN CONTEXTE LOCAL TENDU

Depuis la Révolution et surtout au cours du dernier tiers de siècle précédant 1905, des mesures prises à l'égard

de l'Église en Vendômois, qui compte 109 paroisses, avaient donné lieu à des actes de force, des débats violents, des échanges verbaux et écrits où se manifestent sans ambages les diverses sensibilités.

Les fermetures d'écoles catholiques et d'établissements congréganistes

Dès les années 1880, une politique anticléricale se traduit par des fermetures d'écoles libres, catholiques, fermetures qui concernent principalement les écoles privées de Vendôme, car la municipalité estimait que « l'enseignement laïque seul est un instrument de progrès scientifique et social »... *Le Patriote vendômois* en fait de nombreuses caricatures, dont celle du dialogue Loubet-Combes : « Il faut encore signer ! »

Les archives du presbytère de la Madeleine gardent une étude de M^e Jacques Aubert, un aperçu sur l'histoire des écoles libres de Vendôme, où nous avons puisé de précieuses informations.

Ainsi, à la suite des décrets de fermeture des écoles pris par M. Combes en 1902, par arrêté ministériel du 10 juillet 1904, l'école des Frères de Saint-Joseph, 19, rue du Bourg-Neuf à Vendôme (219 élèves), est fermée le 19 août ; à la rentrée d'octobre, elle est dirigée par un frère sécularisé. Mais un comité d'habitants permet de financer la réouverture dans une maison, rue de l'Islette, louée à M. Galdin dont la veuve vend la maison à MM. Jules Duriez, Raoul de Saint-Venant, Louis Monsabré curé de la Madeleine, Philippe de Brunier, Guy et Gaston de Lavau, Antoine Paulze d'Ivoy, Léon de Maricourt. Un dessin anonyme brocarte ces bienfaiteurs. En 1928, la maison sera remise à la disposition des Frères des écoles chrétiennes par M. Duriez, le dernier survivant des acquéreurs. Elle durera jusqu'en 1945 et sera reprise plus tard par l'Association Saint-Martin qui deviendra l'école Notre-Dame, rue d'Angleterre. Les Bénédictines du Calvaire, rue du Puits, voient leur établissement fermé.

L'école Jeanne-d'Arc, rue de la Grève, est sécularisée en 1903, ainsi que le pensionnat Notre-Dame dont la directrice, sœur Joly, laïcisée en 1903, dirigera l'établissement jusqu'en 1918.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont informées que les demandes d'autorisation formées par elles en septembre 1901 pour les écoles libres sont rejetées, ce qui concerne le Vendômois.

Les sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir avaient créé plusieurs écoles en Vendômois : rue Cormegeaie, à Vendôme, laïcisée en 1880 ; 3-7, rue Ferme, laïcisée, mais sous la direction des sœurs (elle durera jusqu'en 1957) ; rue des Béguines, puis 69, rue du Change, laïcisée en 1903, mais maintenue jusqu'en 1964.

En 1904, les fermetures d'écoles catholiques se multiplient : à Vendôme : sœurs du Saint-Cœur-de-Marie, faubourg Chartrain ; les 18 bénédictines du Calvaire, enseignantes et contemplatives, accueillant aussi des malades, voient leur maison fermée, mais restent à Vendôme. Les sœurs marianistes de Sainte-Croix-du-Mans ont 18 religieuses en 5 locaux, qui sont fermés, puis réouverts avec du personnel sécularisé.

Encore en 1907, rue de l'Abbaye, à Vendôme, chez Mme de Sourdis où avait été instituée une communauté laïque chargée d'apprendre le catéchisme aux enfants. Leur communauté sera dissoute par décret ministériel et l'immeuble deviendra propriété de l'État. La maison est vendue en 1908 avec son mobilier. M. Girard, commissaire-priseur, visiblement gêné de son rôle, dresse une longue liste d'objets et les vend aux enchères aux 25 personnes présentes. Un fripier, le sieur Chassard, achète linge, prie-Dieu et meubles. M. Énard, boucher à Vendôme, achète du mobilier qu'il vient restituer le lendemain à Mlle Verrier, de même que M. Barbat, de Blois. Peut-être ont-ils été sensibles à la déclaration de l'épiscopat : « Tout acquéreur d'un bien religieux ou affecté à une œuvre religieuse, usurpé par le gouvernement, se rend passible des peines édictées par l'Église s'il n'a pas obtenu par avant l'autorisation de l'évêque et moyennant une compensation pécuniaire déterminée » (PV, 1908).

Le sous-préfet de Vendôme reçoit du préfet un grand nombre de demandes de renseignements sur les prêtres. Une dénonciation anonyme concerne l'abbé Leroy, aumônier des sœurs du Calvaire.

Il existait également des écoles privées dans les autres villes et dans certains bourgs ruraux du Vendômois. Les communes de plus de 500 habitants étaient tenues d'avoir des écoles publiques. Là encore, l'attitude des municipalités est déterminante. Nous évoquerons quelques cas significatifs parmi la centaine de communes du Vendômois.

Le 9 novembre 1902, la municipalité de Saint-Ouen, M. Malangeau étant maire, émet un avis défavorable à la demande formulée par la congrégation des Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus en vue d'obtenir l'autorisation de fonder un établissement remplaçant celui qui, fondé en 1877 par la famille de Monterno, comptant 3 sœurs et 38 élèves, vient d'être fermé, et « adresse ses plus vives félicitations à M. Combes, président du Conseil, et à ses collègues du ministère pour l'énergie avec laquelle ils ont fait appliquer la loi sur les congrégations, les engage à persévérer résolument dans la voie où ils se sont engagés et émet un vœu en faveur de la séparation de l'Église et de l'État ». En mai 1904, elle « exprime à M. Combes ses plus vives félicitations pour la politique nettement anticléricale qu'il a suivie et l'engage à persévérer dans cette voie avec énergie ». L'école libre est fermée, Raoul de Saint Venant l'achète et y loge un vieux prêtre.

À Montoire, où le contexte est très tendu, l'école des sœurs de la Charité de la Providence, rue Saint-Laurent, est fermée en 1904.

À Saint-Amand, les religieuses de la Présentation de Tours doivent partir dès 1883, dont sœur Alexine, la directrice.

Le conseil municipal de Mondoubleau est saisi d'une lettre du sous-préfet de Vendôme, en date du 11 juillet 1888, faisant connaître que l'inspecteur d'académie propose au préfet de laïciser l'école des filles. Le conseil délibère : « Considérant que les habitants de Mondoubleau sont très satisfaits de la manière dont les filles sont instruites à l'école de cette commune dirigée par des religieuses, que le local appartient à l'hospice qui loge en outre les ins-

titutrices, que la laïcisation entraînerait la commune à des dépenses considérables qu'elle ne peut faire (...), décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de laïciser l'école. » Effectivement, l'école de garçons coûte 2 150 F par an et l'école de filles 1 400 F. Notons qu'au conseil siège Édouard Prillieux, conseiller général, sénateur, qui votera la loi de 1905. Une école publique de filles sera néanmoins construite ; la municipalité la financera par un emprunt sur trente ans et fera observer, le 22 mai 1905, que le coût de 73 246 F, avec ses 12 687 F d'imprévus, cause un grave préjudice à la commune qui demande une subvention.

À Saint-Firmin-des-Prés, en 1904, la municipalité présidée par M. de La Bretonnerie et où siègent MM. de Lavau (petit-fils de Charles, 4^e président de la Société Archéologique) et de La Barre, estime inutile de transformer l'école de garçons en école mixte. L'année suivante, un procès est intenté à l'école privée de filles, fondée et soutenue par la famille de Lavau, car les sœurs de la Providence de Ruillé, congrégation reconnue, en règle avec la loi de 1886, portent le costume religieux ; elles sont acquittées.

« Le 15 août 1904, le conseil municipal de Lancé, par 8 voix contre 2, envoie à M. Combes ses respectueuses félicitations à l'occasion de son attitude énergique à l'égard du Vatican et l'engage à dénoncer le concordat et à demander le monopole de l'enseignement. » Il y avait alors deux écoles : privée et laïque, celle des Blancs et celle des Rouges, disait-on. L'école Sainte-Marie, dont les élèves étaient qualifiées de « nonnes », était soutenue par la famille Huet, qui subsiste à Lancé. L'enseignement y était gratuit et l'on y accueillait tout le monde, alors que l'école laïque refusait les « bohémiens ». Mais le général Huet, ayant 13 enfants à charge, ne put continuer à payer l'institutrice et les frais, et l'école libre, tenue par des « défroquées », en fait laïcisées, me disait Mme Guillot, pensionnaire à la Maison de retraite de Saint-Amand, dut fermer vers 1933. Le local appartient toujours aux descendants de la famille Huet, M. et Mme Albin, artistes peintres où M. Guy Hervet a bien voulu nous piloter. M. Serge Guyon a, par ailleurs, réalisé une intéressante séquence audiovisuelle sur cette époque ; M. Michel Marganne nous a également donné d'intéressantes informations.



La Ville-aux-Clercs. À gauche, l'ancienne école catholique devenue mairie ; à droite, le presbytère

(Cl. M. de Sachy)

La Ville-aux-Clercs, avec 6 sœurs à l'hospice de la Grande Borne (30 pensionnaires) et à l'école de filles qui compte une cinquantaine d'élèves, créés par Stanislas de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, dont le neveu et héritier, Armand de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, est maire de la commune, avait déjà demandé, en 1888, de surseoir à la laïcisation. Au décès en 1898 de la directrice, religieuse, le préfet rappelle que la loi de 1886 interdit de nommer en remplacement une autre congréganiste et qu'il convient de créer une école publique. Le conseil doit donc

décider la construction d'une classe subventionnée à 37 % des 15 500 F prévus par la loi. Le coût, avec terrain et mobilier, est plus élevé et implique un emprunt de 19 700 F sur vingt-cinq ans à la Caisse des dépôts, remboursés moyennant une imposition extraordinaire. En 1902, le conseil, saisi par le préfet, émet un avis favorable, à la demande des Sœurs de la Providence de Ruillé, de « fonder un établissement en remplacement de celui qui vient d'être fermé » ; le conseil soulignant « l'entier dévouement des sœurs à l'éducation et la garde des enfants et aux soins des malades indigents, et à l'entière satisfaction de la commune ». En 1908, le sous-préfet prend acte de la concurrence entre les deux écoles de filles et poursuit la suppression de l'emploi d'adjointe de l'école publique dont « l'effectif n'a jamais atteint un nombre d'élèves suffisant pour justifier le maintien de deux maîtresses ». Le bâtiment de l'école libre demeure, devenu partie de la mairie actuellement.

Villedieu : une enseignante, sécularisée ; Bouffry : 2 sécularisées ; Cellé : deux sœurs de la Providence visitant les malades.

En novembre 1902, les sœurs de Ruillé demandent l'autorisation, prévue par la loi du 1^{er} juillet 1901, de fonder un établissement à Busloup en remplacement de celui qui vient d'être fermé. Le conseil municipal unanime émet un avis défavorable.

À Souday, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, en décembre 1901, déplore que le conseil municipal ait « émis par 7 voix contre 5 un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par les Sœurs de Notre-Dame de Chartres qui possèdent un établissement à Souday », alors que le maire est un anticlérical fervent, mais mis en minorité.

Azé, 700 habitants, avait une école tenue par les sœurs de Ruillé, en 1854, dans une maison léguée à son décès en 1852 par M. Legeay, qui comprend une classe, un petit salon, une petite pharmacie, cuisine, petite pharmacie, office et deux chambres mansardées, jardin. Une souscription, lancée par la mairie, apporta 4 000 F. Deux sœurs, reconnues comme institutrices communales, y enseignaient 70 filles en hiver, 40 en été, dont 2 pensionnaires ; rétribuées 200 F par an par la commune, elles assuraient en outre des soins. Elles percevaient aussi, par élève, 2 F par an, 1 F pour les débutantes. Mais le curé Dubois, fin XIX^e siècle, se plaint à l'évêque de la menace venant de la partie la plus influente du conseil municipal qui veut ramener la subvention communale de 200 à 100 F pour les traitements des sœurs et récupérer la rétribution des familles. Le curé s'engage à payer les 200 F manquants pour les sœurs. Plusieurs paroissiens, Mme de Bavre, M. Fouquet, Mme Croué, Marie Hersant et une anonyme, chauds partisans de l'école, collectent 2 000 F. Les sœurs sont quand même expulsées le 27 juin 1902. La maison existe toujours, occupée par un médecin ; le clocheton fut supprimé, la cloche déposée à l'église où elle est visible. Mais l'abbé Bourgogne avait pris les devants et créé, dès 1899, une école catholique de filles tenue par des laïcs, qui dura jusqu'en 1972, dans l'actuel local paroissial ; dans le même local, l'abbé Cormier, oncle de l'abbé Cormier que nous connaissons, avait créé une école de garçons. Quelques années plus tard, l'évêque, Mgr Méliçon, dit au curé de l'époque, l'abbé Poitou : « Fermez l'école, vous aurez un presbytère. » Ce dernier, alors hébergé à La Roullière, refusa et organisa même des colonies de vacances du diocèse à Azé ; M. Guellier, père de Pierre Guellier, qui nous a donné de bonnes informations, en était.

L'école des sœurs de Lunay est aussi concernée et les dames bienfaitrices, ayant jugé plus prudent de ne pas prendre des « religieuses sécularisées », ne s'adressent pas à la maison mère qui retire l'une des sœurs tandis que l'autre, Sœur Louis-Joseph, reçoit l'hospitalité de M. et Mme Ligneau et reste une dizaine d'années pour aller voir les malades. La nouvelle institutrice, de 1902 à 1905, Mlle Lechon, est sécularisée ; venant d'une autre institu-

tion, les deux suivantes, Mlles Libault et Martial, ne le sont pas et, à partir de 1908, les autres sont sécularisées.

L'exemple de Pezou est significatif : en 1854, Adolphe de Brunier, ancien propriétaire de Chicheray, avait donné à la commune une maison à condition d'y loger gratuitement deux religieuses chargées d'instruire les jeunes filles et de donner des soins aux malades. Son successeur à Chicheray, Marc-Antoine de Brisoult, légua une rente annuelle de 600 F (soit un capital de 12 000 F), que les sœurs toucheraient annuellement à la caisse de la commune, ainsi que l'ameublement de la maison ; elles percevront comme par le passé la rétribution scolaire annuelle des familles, à condition de recevoir gratuitement 12 enfants pauvres présentés par le maire et le curé ensemble ou par moitié chacun sans aucun droit d'intervention ou surveillance autre que celui prévu par la loi. Mais, par arrêté préfectoral de 1874, et sur les instances réitérées du conseil municipal, l'école devient communale. En 1878, l'école libre devient publique ; elle est toujours dirigée par les religieuses ; la directrice, sœur Marie-Athanase, est désormais appelée Mme Moreau. Le financement est public et certains contribuables protestent, car l'école de garçons, publique, coûte 350 F à la collectivité, tandis que l'école libre ne coûtait que 57 F. Gaston de Brisoult, petit-fils du donateur, demande alors de rentrer en possession des fonds affectés à l'école et établissement de charité ; après une transaction, il rentre partiellement dans ses fonds. En 1888, les sœurs de Saint-Paul de Chartres quittent Pezou. Le conseil municipal « remercie la famille de Brisoult de sa bienveillance à l'égard de la commune de Pezou ». Le budget communal connaît un déficit qui sera comblé par des votes d'impositions supplémentaires et une demande de subvention de 418 F. Le préfet conclut que « les questions relatives à l'école des filles ont pendant longtemps entretenu dans la commune une agitation regrettable ».

À l'unanimité, la municipalité de Sargé, devant l'arrêté de 1902 laïcisant l'école des filles, tout en ayant estimé qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser la réouverture d'une école congréganiste, « au nom de la population, adresse aux sœurs de Saint-Paul l'hommage de sa sympathie et de sa profonde reconnaissance pour le zèle et le dévouement dont elles ont toujours fait preuve pendant leur long séjour dans la commune ». La famille de Montmarin, qui avait fourni le mobilier, rentre en possession d'une partie des meubles.

Le conflit de Ternay a fait l'objet d'une savante étude par notre collègue Jean-Jacques Loisel, publiée dans notre bulletin de 1990. Les sœurs de la Providence de Ruillé, d'abord soignantes, implantées vers 1808 par Joseph Jacquet de La Haye, le fameux « crapaud de nuit » de la Révolution, donnent des rudiments d'instruction aux filles, ce qui tient lieu alors d'école communale. En 1882 est lancé le projet d'une école communale dirigée par une laïque. La directrice de l'école libre refuse ce poste. En 1885, le maire, cléricale, Abel Rouët de Clermont, propriétaire de Boisfreslon, menacé de voir construire d'office une école publique, démissionne, se représente et est battu par Guettier-Moreau, anticlérical. Une école publique est construite dans le jardin du presbytère, bien placé au centre du bourg. L'abbé Humelin, ayant signé une protestation contre la fermeture de l'école congréganiste, est dénoncé pour « grave incorrection » ; le maire de Montoire demande sa mutation, en vain.

Les fermetures d'écoles se poursuivront au-delà de l'année 1905, créant les mêmes tensions. En 1910, a lieu la liquidation de la colonie des frères agriculteurs de Saint-François Régis, à l'orphelinat de Nourray, à la ferme de Fontenaille, qui comptait 40 élèves et forma un millier de jeunes de même que l'orphelinat tenu par les sœurs blanches de Tours, ces établissements fondés par le marquis de Gouvello, propriétaire du Plessis-Fortia. Lors d'un banquet à Saint-Ouen en 1910, l'inspecteur de l'enseignement primaire invoque « la nécessité d'arracher la femme à l'in-

fluence de l'Église », car « dans l'école libre on se contente de ne pas enseigner ».

Les archives diocésaines conservent un registre d'une centaine de sécularisations de religieuses à partir de 1903 et jusqu'en 1912 : Augustine Levacher (Mère Joséphine) à Souday, congrégation de Notre-Dame ; une série de religieuses de La Providence de Pommeraye : Cécile Dubois (sœur Madeleine de Pazzis), Joséphine Mourien (sœur Emilie) à Artins, Rose Broquier à Lavardin, Honorée Machefer à Lancé, et d'autres à Villechauve, Saint-Léonard-en-Beauce, Bouffry. Notons aussi Pauline Mondelous (Sœur de l'Immaculée-Conception à Rahart), Victorine Humeau (sœur Marie de Saint-Maur), Louise Hatton (à Saint-Firmin, du Calvaire de Vendôme), 2 religieuses à Meslay (où elles reviendront et resteront longtemps en reprenant leur costume), 5 à la Trinité de Vendôme, 2 à Savigny, 2 à Prunay, 1 à Ternay, ainsi qu'Eugène Medard (frère Augustin Désiré, de la Doctrine chrétienne). Il s'agit là de compromis : considérées comme des laïques, elles peuvent rester sur place, doivent se conformer à des obligations professionnelles strictes, ce qui ne les empêche pas toujours de prendre des risques pour évangéliser leurs proches.

Bref, c'est quelque 30 établissements catholiques, recevant environ 3 000 enfants, qui, en Vendômois, sont fermés ou laïcisés en quelques années.

La laïcisation des hôpitaux

La plus spectaculaire laïcisation, de 1904 à 1906, est, sur demande de la municipalité et de son maire, Pierre Lantenant, celle de l'hôpital de Vendôme, tenu de longue date par les religieuses de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, grâce à la générosité de Mme Chautard et de nombreux donateurs. Magistralement étudiée par notre collègue Jean-Jacques Loisel, la laïcisation se traduit d'abord par des attaques contre l'enseignement religieux donné à des enfants de l'Assistance publique, mais, la commission de l'hôpital étant divisée, l'enseignement est maintenu. Des mesures individuelles sont prises à l'égard des sœurs, par exemple contre une qui aurait déposé une croix sur une murante. Le maire et Péricat, fondateur du Parti communiste à Vendôme, s'opposent à Launay, directeur du *Carillon*, qui est réservé. *Le Progrès de Loir-et-Cher* appelle les religieuses « les douces cornettes » qui font assister les malades à des « messes, vêpres et autres mômeries religieuses... des comédies rituelles », et la supérieure « général en jupon ». Ce journal est accusé de mensonge par *Le Patriote vendômois* pour avoir affirmé que les religieuses sont logées luxueusement alors qu'elles sont hébergées de façon très modeste. Ernest Peltreau (président de notre Société Archéologique en 1909) souligne le dévouement, le désintéressement des sœurs ainsi que l'économie de leur gestion moins onéreuse que celle des laïques. Début 1906, les religieuses doivent partir, et une manifestation de sympathie se déroule, que *Le Patriote vendômois* dit grandiose, 2 000 personnes qui vont en cortège à la gare ; *Le Carillon* la taxe de plus politique que nerveuse et *Le Progrès de Loir-et-Cher* parle d'indifférence complète. La mise en place du personnel laïque se fait difficilement, les directrices se succèdent. Le conflit va se calmer avec le changement de maire en 1906. L'hospice possédait 32 ha de terres situées à Lisle, où existe toujours le « Clos de l'Hospice », Pezou, Saint-Firmin, qui seront affermés en 1910.

En 1901, le sous-préfet demande l'avis de la municipalité de Mondoubleau sur la demande d'autorisation formée par la congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Chartres. La réponse est claire : « Attendu que les sœurs actuellement à l'hospice de Mondoubleau ont toujours donné aux malades les meilleurs soins, qu'elles se renferment absolument dans leur rôle de gardes-malades et qu'elles ne pourraient être remplacées par des laïques sans une augmentation de dépenses auxquelles l'hospice ne

pourrait faire face, à l'unanimité émet un avis favorable ». Le sénateur Prillieux est toujours au conseil municipal.

La laïcisation touche également de nombreuses communes du Vendômois : Morée : hospice avec 3 sœurs de la Sagesse, le conseil municipal refusant de donner un avis favorable à leur congrégation ; Mondoubleau et ses 4 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; le Saint-Cœur-de-Marie à Vendôme avec 31 religieuses. À Montoire, rue Lemoine, l'établissement de 10 sœurs dominicaines d'Albi, gardes-malades, est fermé en 1904. Il en est de même à Marcilly-en-Beauce.

Enfin, nous l'avons évoqué, des sœurs soignantes étaient attachées à des écoles qui ont fermé.

Tensions locales

Dès 1882, le maire de Montoire avait pris un arrêté interdisant les processions comme « entrave à la circulation publique et vexation imposée aux libres-penseurs » et, en 1904, les trois journaux se font un large écho d'une effervescence très vive avant les élections. *Le Progrès de Loir-et-Cher* apprend « avec un vif plaisir que les républicains... ont fondé un comité, présidé par Louis Chéreau, destiné à combattre toutes les réactions du sabre et du goupillon... et briser les tristes épaves du parti sans nom qui veut étrangler la République (...) les cléricaux (...) et leurs visages de cafards rageurs (...) nous sommes partisans de la laïcisation (...) les congréganistes éveillent dans les jeunes cerveaux qu'ils cultivent des idées de haine ». Ils évoquent « plusieurs ensoutanés soi-disant ministres d'un soi-disant Dieu d'humilité et de clémence ». *Le Carillon de Vendôme* ne fait que retracer les débats sur le plan national. *Le Patriote vendômois* évoque « le dictateur Chéreau... au manteau rouge écarlate comme ses visions politiques de l'épicier du coin » et « M. Pillette, 2^e adjoint, anticlérical forcené qui a offert dimanche un magnifique pain béni à la messe pour célébrer sa réélection (...) trahison (...) devra faire amende honorable » en se présentant le dimanche, place de l'Église, en chemise et pieds nus (communiqué par M. André Michel). Le P. Émile Poitou, plus tard curé de Montoire, sera choqué, marqué pour la vie ; on le traitait de radoteur, était simplement « un témoignage d'un clergé blessé dans sa dignité d'homme et dans son amour pour l'Église », lit-on dans les dossiers du chanoine Couffrant.

Dans *Le Moblot du Christ*, Jean-Jacques Loisel a retracé les événements de Souday. Dès 1888, le maire, Alexandre Jauneau, prenait un arrêté interdisant toutes les processions sur la voie publique, applaudi par *Le Progrès de Loir-et-Cher* qui écrivait : « Messieurs les curés, ne venez pas dans la rue troubler l'ordre public (...) quand on a sur le dos la Saint-Barthélemy, les massacres des Cévennes, les dragonnades, le mieux est de se taire. »

L'abbé Blanchard, soutenu par l'évêque, répliqua par des processions dans des propriétés privées, notamment le parc du château de Souday ; le maire dresse procès-verbal ; le bras de fer continue jusqu'en cassation où la Cour donne raison au maire, soutenu par le préfet, car la procession était visible des voies publiques. Les processions se poursuivent néanmoins et, la commune étant finalement condamnée, le maire est obligé de prélever 15 000 F sur le budget des chemins de la commune pour payer les frais du procès. Le conflit dure des années et fait les titres de la presse même sur le plan national. Cinq ans plus tard, la procession des Rameaux a lieu dans la rue ; le maire et les gendarmes s'y opposent sans succès et, écrit J.-J. Loisel, « jusque dans les cabinets ministériels parisiens, on redoutait de nouveaux déploiements de bannières dans le petit bourg percheron de Souday ». L'abbé Blanchard voit son traitement suspendu un temps. Le maire démissionne et est réélu ; il demande le déplacement du curé qui ne cédera jamais : conflit pour l'emplacement d'une croix, et toujours les processions, décoration de l'église. La jeunesse catholique se réunit à Souday ; à la conférence qui suit la messe, le président de la jeunesse



Abbé Onésime Blanchard
(Coll. O. de Pontbriand)

catholique de Versailles évoque le combat qui se livre et déclare : « Nous serons dépouillés comme nous l'avons été hier. » Toutefois la tension diminue, le maire fréquente même l'église, l'abbé entre à notre Société Archéologique et se livre à des travaux d'historien. Il est nommé chanoine honoraire et décède en 1908.

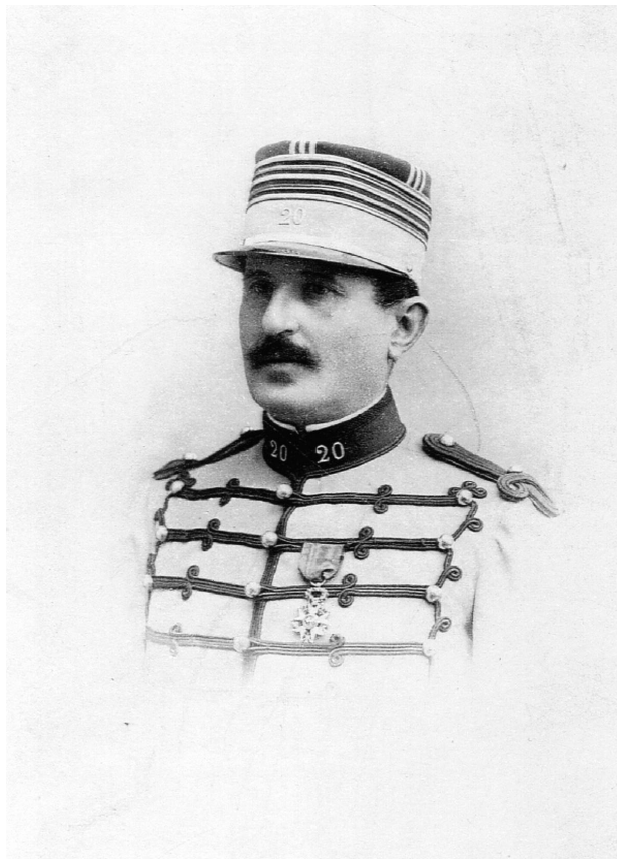
À Ternay, les processions sont interdites pour entrave à l'ordre public sous prétexte qu'un paysan, le sieur Augereau, s'est mêlé à l'assistance monté sur un cheval noir ; son épouse est de la procession. L'abbé Mormiche, qui a succédé à l'abbé Humelin, décédé, est insulté par un sieur Boutard qui croasse à son passage ; invité à s'expliquer, ce dernier préfère s'esquiver ; la fille de ce dernier entrera au couvent et finira gouvernante du curé de Ternay. M. Gabriel Hupenoire a bien voulu nous faire part de souvenirs familiaux encore vivaces sur cette commune.

En septembre 1905, un rassemblement à Vendôme de 400 personnes, visait à « secouer le joug de la tyrannie maçonnique ».

La Semaine religieuse du 18 mars 1905 évoque également une voix d'exil, celle du P. Ildefonse Bioret, originaire de Vendôme moine de la Grande Chartreuse, exilé en Suisse, puis en Autriche.

L'affaire des fiches

Dévoilée en 1904, l'« affaire des fiches » – ces notes d'appréciation des officiers et de dénonciation pour leurs opinions religieuses, qui causa une grande émotion et entraîna la chute d'Émile Combes – concerne 4 officiers



Le colonel de Luppé
(Coll. part.)

alors en poste à Vendôme. Nous avons pu entrer en relations avec leurs descendants qui nous ont fourni de précieuses informations, ce dont nous les remercions vivement.

La fiche du colonel de Luppé, commandant du 20^e régiment de chasseurs à cheval, notre « 20^e Chasseurs », fait d'autant plus de bruit qu'elle met en cause le délateur qui n'est autre que le maire de Vendôme, Pierre Lantenant, secrétaire départemental du Parti socialiste et créateur, avec Besnard-Ferron, du *Progrès de Loir-et-Cher*, hebdomadaire très politique mais moins prolix en nouvelles locales. La fiche est publiée par *Le Patriote vendômois* du 17 novembre 1904 : « Vendôme, le 17 février 1902. G.O. ; n° 2637. De Luppé, colonel, frère du marquis Mayol de Luppé, président des comités royalistes de France. Catholique pratiquant. Son fils, l'an dernier, quoique fréquentant le lycée de Vendôme, avait comme précepteur un Père jésuite qui habitait chez le colonel. Aux vacances l'enfant fut retiré du lycée quoiqu'ayant remporté de beaux succès et confié à une institution de jésuites dans la Sarthe. Surveillance peu son régiment où des exactions sont souvent commises. Alimente les conseils de guerre de nombreux prévenus pour des peccadilles. Les officiers placés sous ses ordres sont nobles ou cléricaux pour la plupart, font ce qu'ils veulent et passent leur temps joyeusement au lieu d'instruire leurs hommes. La surveillance est nulle, ce qui a permis l'an dernier à des sous-officiers de brutaliser des recrues. Dans ce régiment on oblige les hommes, s'ils veulent avoir des permissions, à aller à la messe ; on les laisse fréquenter un cercle catholique militaire dirigé par l'abbé de Villarmoy. Ce dernier entre au quartier comme il veut. Un cantinier nommé Bonnotte est chef de la musique des Frères de la Doctrine chrétienne. Voici T.:C.:F.: des renseignements très précis sur le colonel de Luppé. Salutations frat.: P. Lanternant ».

La délation ne passe pas inaperçue à Vendôme. D'abord un démenti : « Le colonel de Luppé est considéré au minis-

tère de la Guerre comme un officier de très grand mérite et le 20^e régiment de chasseurs est l'un des régiments où les hommes sont le mieux traités. » Le colonel de Luppé n'est pas le frère du marquis (en fait, comte) Mayol de Lupé, président des comités royalistes de la Seine ; il s'agit de deux familles différentes. Le 1^{er} adjoint et 7 conseillers municipaux de Vendôme font savoir qu'ils ont l'intention de demander la démission du maire « délateur doublé d'un menteur ». *Le Patriote vendômois* se déchaîne contre le

« mouchard », « le F. Cadet-Lantenant » (Cadet : adresse du Grand-Orient de France, rue Cadet à Paris). Lantenant va traîner le surnom de « casserole » à tel point qu'en 1906 M. Royan, qui l'avait traité de ce surnom, se voit intenter un procès où il est acquitté. M. Jean de Luppé, petit-fils du colonel, qui habite en Vendômois, a consulté le dossier de son grand-père au Fort de Vincennes, archives du ministère des Armées, et précisé qu'il portait des appréciations très favorables avec la mention qu'il aurait dû passer général. Né en 1849, il restera colonel et recevra la rosette de la Légion d'honneur en 1906.

Trois autres fiches concernent des officiers en poste à Vendôme.

LES FICHES

Le commandant Pasquier, directeur actuel de la prison du Cherche-Midi, détenant certainement le record de la délation, puisqu'il est permis d'inscrire à son crédit le chiffre formidable de 228 officiers, dont 9 généraux, dénoncés par lui. Le commandant Pasquier a récemment été couvert par l'approbation des loges et il a déclaré qu'il ne démissionnerait jamais.

Les journaux de Paris commencent aujourd'hui la publication de ce dossier.

Parmi les premières victimes de cet officier, nous trouvons le général de Lestapis, et les autres officiers appartenant ou ayant appartenu au 20^e Chasseurs.

« Pasquier.
« 2.978. — 24 février 1902.
« De Lestapis, général, 5^e brigade de cavalerie, Vendôme.
« Réactionnaire et clérical militant, manifeste ouvertement son antipathie pour la république et surtout pour le ministère actuel. Dangereux pour les institutions choisies par la nation.
« A laisser brigadier. »

Lieutenants pour Capitaines au tableau à ne pas nommer :
Élie de Beaumont, au 20^e Chass.

Chefs d'escadrons pour lieutenants-colonels au tableau à ne pas nommer :
De Mitry, 20^e Chasseurs.

Le dossier du commandant Pasquier a été constitué avec l'aide de correspondants militaires ou civils.

Il serait intéressant de connaître officiellement les noms des sous-marchands en résidence à Vendôme.

Nous espérons bien arriver à les démasquer un jour venant. Tout vient à point à qui sait attendre.

L' « affaire des Fiches »
(Extrait du *Patriote vendômois*)



Général Gaston de Lestapis
(Coll. part.)

« De Lestapis, général, 5^e brigade de cavalerie, Vendôme, réactionnaire et clérical militant... Dangereux... À laisser brigadier. » En 1907, âgé de 62 ans, en poste à Vendôme comme commandant de la brigade de cavalerie du 5^e corps d'armée, officier de la Légion d'honneur, il sera placé en disponibilité sur sa demande. Il avait un frère également général, et fiché ; il avait défilé en 1903 en tête de la cavalerie française devant le roi Édouard VII.

« Élie de Beaumont, du 20^e Chasseurs. Lieutenant, à ne pas nommer capitaine. » Il s'agit en réalité de Pierre Bonnin de La Bonnière, marquis de Beaumont à la mort de son frère, né en 1862, grand-père du marquis de Beaumont que nous avons entendu à notre Société Archéologique en novembre 2004, et donc petit-neveu d'Armand de Beaumont, notre sous-préfet de la Restauration. Proposé au grade de capitaine dès 1897, il ne fut promu à ce grade qu'en 1904 et y resta jusqu'à sa mort au service de la France en 1917 ; il était chevalier de la Légion d'honneur. Son petit-fils estime que sa carrière fut cassée. Dans le *Bulletin* 2005 de notre Société, pages 119-120, vous pouvez lire qu'il prêta de grandes charrettes à foin lors du départ des religieuses pour transporter leur déménagement.



Élie de Beaumont
(Coll. part.)

« De Mitry, chef d'escadron 20^e Chasseurs. À ne pas nommer capitaine. » Né en 1857, il terminera sa carrière comme général de division, grade alors le plus élevé puisque les généraux de corps d'armée et d'armée n'ont été institués qu'à partir de 1921 ; commandant de la VII^e armée en 1918, grand officier de la Légion d'honneur en 1919, il décédera en 1924.

En août 1906, MM. Lantenant, Rivière et Péricat, secrétaire du *Progrès de Loir-et-Cher*, traitent les sous-officiers du 20^e Chasseurs de « brutes galonnées » (PV, 9 août 1906). Mais, dès le mois suivant, désavoué par le conseil municipal, a lieu la « démission de M. Lantenant et de sa bande, fraction socialiste du conseil municipal dont fait partie également M. Martellière », désavoués par leurs collègues (PV, 20 septembre 1906). M. Mellecœur est élu maire.

Le Patriote vendômois, de loin le plus virulent, accuse sans ambages « le petit répugnant », organe du maire de Vendôme – en l'occurrence, *Le Progrès de Loir-et-Cher*.

Le vote de la loi

Les parlementaires du Vendômois sont amenés à se prononcer et votent tous la loi qui est adoptée par 341 voix contre 233. Qui sont ces hommes qui ont voté en 1905, mais aussi les lois modifiant celle de 1905, les années suivantes ?

À l'Assemblée nationale, les quatre députés du Loir-et-Cher ont voté la loi, notamment Henri David, député du Vendômois – « couronnement de cette législature », se félicite *Le Carillon de Vendôme*. Né à Chartres en 1857, mort à Arville en 1914, député de l'arrondissement de Vendôme de 1899 à 1906, se disant radical-socialiste, il siège à la Chambre dans la gauche progressiste. Sénateur en 1906, il



Pierre Tassin
(Coll. part.)

bat le sortant Tassin. Il est l'arrière-grand-père de l'époux de l'actuelle Mme le maire d'Arville.

Pierre Tassin, maire de Noyers-sur-Cher, député puis sénateur au total pendant trente-trois ans, un moment candidat contre La Tournelle au conseil général, canton de Mondoubleau, intervient en Vendômois, notamment dans le conflit de Souday ; il insiste sans cesse dans les ministères pour obtenir des révocations, promotions, décorations et est ainsi redouté tant des préfets que des cantonniers. Selon Jean-Jacques Loisel (BSAV, 2004, p. 109), « le type par excellence du politicien » (Jean Lorris, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 27 novembre 1908), « il n'était que l'apôtre (...) de lui-même ».

Au Sénat, le D^r Édouard Prillieux, conseiller général du canton de Mondoubleau, membre de l'Académie des sciences, siège dans le groupe de l'Union républicaine à la gauche de la Haute Assemblée. Il vote la loi et déclare : « Le Livre blanc du pape sur la séparation de l'Église et de l'État démontrera que Pie X, qui se proclame vicaire de Jésus-Christ, ne suit guère la morale prêchée par son divin maître : Aimez vos ennemis. » M. Prillieux sera battu aux élections sénatoriales qui suivront, ce que regrette l'hebdomadaire *Le Carillon de Vendôme* qui salue en lui « le vieux compagnon des luttes héroïques et républicaines ». M. Prillieux déclarera à un banquet, en août 1906 : « Je ne regrette rien de ce que j'ai fait et j'ai la conviction qu'en soutenant de toutes mes forces le grand homme politique qu'a été Waldeck-Rousseau, j'ai pour ma petite part contribué à sauver la République et à dissiper le péril imminent de la réaction cléricale... L'union a été possible... et a persisté sous le ministère Combes. »

Le 6 mai 1906, Pierre Berger, élu très jeune député de Vendôme en remplacement de David élu sénateur, adhère au groupe de la gauche radicale, bat Alphonse Rivière, est

battu par lui et le bat encore, donne son programme : « La loi de Séparation doit être appliquée dans une mesure large et loyale, sans spoliation ni persécution » ; il refuse de voter les amendements préconisant un esprit de tolérance ; *Le Patriote vendômois* écrira que les catholiques en leur âme et conscience n'ont pas le droit de voter pour lui. Ancien camarade d'école de Pierre Genevée, il est anticlérical mais pas de façon « radicale ». Il deviendra maire de Vendôme et écrira : « La Trinité, cette belle église (...) la Société Archéologique du Vendômois, académie de province toujours à l'ouvrage pour découvrir les beautés que recèle notre région, a décrit les splendeurs de cet édifice, qui est l'orgueil du Vendômois. »

Chargé du respect de la loi, le sous-préfet est Alexandre Rang des Adrets, fils d'Alexandre Rang, ancien avocat puis attaché au secrétariat aux Colonies, ayant déjà quinze ans de carrière préfectorale ; il terminera préfet.

La polémique est forte au cours des années 1904 et 1905. À Vendôme, le maire, Pierre Guillemot, avait été remplacé, en mai 1904, par Pierre Lantenant que *Le Patriote vendômois* qualifie de collectiviste et franc-maçon. La nouvelle municipalité décide en août de créer une école primaire supérieure de filles où « les parents pourront enfin donner à leurs enfants une instruction purement laïque » ; mais le fils du rapporteur, Léon Mellecœur, a obtenu voilà deux ans le 1^{er} prix d'instruction religieuse. Le Vendredi saint, 4 mai 1905, Lantenant préside le banquet des andouilles et déclare, selon *Le Patriote vendômois* : « La Libre-Pensée est demeurée à son poste de combat, disciplinée et résolue, confiante en la justice de son œuvre et la grandeur de ses doctrines. »

Pour sa part, *Le Carillon de Vendôme* relate en septembre 1904 un discours de M. Combes : « Les dernières paroles du président du Conseil sont accueillies par des applaudissements prolongés et par des cris : "Vive Combes, vive la République laïque !" »

Tous les élus ne partagent pas les mêmes opinions. En 1907, M. Garnier, conseiller général du canton de Montoire, ne se représentera pas : « Je fus taxé de sectaire et de réactionnaire. J'ai été seul ou presque à combattre les lois liberticides qu'une espèce mesquine d'autoritarisme ou de réaction nous avait imposées. »

À Villiers, Alphonse Rivière, conseiller général, qui sera élu député en 1910 en battant Berger, est « vénérable de la loge de Vendôme », maire non réélu en 1891, et accuse le maire d'avoir signé une pétition contre la loi de Séparation ; ce dernier le taxe de déclaration mensongère.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE TERRAIN

Votée en décembre 1905, la loi entre en application début 1906.

Les inventaires

Sans causer en Vendômois une agitation particulièrement forte, les inventaires constituent le premier acte concret d'application de la loi de 1905, plus large que le décret de 1809 qui prescrivait l'inventaire des objets d'art ou historiques. Ils débutent dès février 1906. On n'en trouve aucune mention dans les registres de délibérations des conseils municipaux.

Avec les échauffourées à la cathédrale de Blois, l'inventaire de l'église de la Madeleine à Vendôme donne lieu à l'un des deux incidents violents du Loir-et-Cher, le seul en Vendômois, relaté par la presse locale et les archives de la paroisse, dossiers laissés par le chanoine Couffrant. Il a été présenté remarquablement présenté par notre col-

lègue Jean-Claude Pasquier dans *Le Petit Vendômois* de janvier 2006 auquel nous vous renvoyons.

Dès le 26 janvier, est dressé « procès-verbal de notification, par nous Graillot Louis, garde champêtre à Vendôme, agissant à la requête de M. le Directeur des Domaines du département de Loir-et-Cher... à M. le Curé de Ste-Madeleine de Vendôme, un avis l'informant que les opérations de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers, dont la fabrique paroissiale de l'église de Ste-Madeleine à Vendôme a la propriété et la jouissance, seront ouvertes le lundi cinq février 1906 à dix heures du matin. Ladite notification a été faite par nous à M. Pasquier Charles-Henri, curé de l'église Ste-Madeleine, domicilié à Vendôme, où étant et parlant à M. Bureau Théodule, vicaire domicilié à Vendôme. En foi de quoi nous avons dressé le procès-verbal de ladite notification dont nous avons laissé copie en même temps que dudit avis de convocation au susnommé qui a refusé de signer le présent acte. »

Le 5 février, M. Pottier, sous-inspecteur des Domaines, se présente au presbytère pour l'inventaire de la mense curiale. Le curé lui lit et lui remet une protestation puis le reçoit dans la bibliothèque de l'ancien presbytère où l'agent examine les papiers et notes jusqu'à 10 heures et revient à 14 heures pour continuer. M. le curé se rend alors au banc d'œuvre de l'église avec tous les membres de la fabrique : MM. Chanteaud, président, Auguste Lutaud, Duriez, trésorier, Compoin, secrétaire, ainsi que l'abbé Rouballay, curé de Selommes, Bureau 1^{er} vicaire de la Madeleine, Poitou, 2^e vicaire, l'abbé Plat, prêtre habitué (plus tard président de notre Société) et environ 300 personnes qui attendaient l'arrivée de l'agent en chantant des cantiques accompagnés par l'orgue et en récitant le credo. Quand l'agent se présente, la porte est barricadée par des hommes résolus à défendre leur église. L'agent se retire. Le curé lit une protestation : « Prêtres, fidèles, nous sommes ici chez nous dans cette maison bâtie et rachetée par nos aïeux, les titres, les vases sacrés, les ornements et les biens ont été donnés par des prêtres et par des personnes chrétiennes... » (En effet, l'église de la Madeleine avait été vendue en 1791 par le district de Vendôme et peu après rachetée par les habitants ; le presbytère avait également été vendu, brûlé en 1815, fut revendu, racheté par l'abbé Ambroise Mounier, curé de Saint-Ouen, puis reconstruit.) Après la protestation, la foule sort par la sacristie et les cloches sonnent à toute volée. L'agent ne peut faire que l'inventaire de la mense curiale que le curé refuse de signer.

Le 19 février, le préfet intervient par une mise en demeure : « Nous soussigné Graillot Louis, garde champêtre... nous sommes transporté au domicile de M. Pasquier, curé de l'église Ste-Madeleine (...) avons notifié l'arrêté de M. le préfet de Loir-et-Cher le mettant en demeure d'avoir ce jour à deux heures un quart du soir à remettre à M. Penot, receveur des actes judiciaires, à Vendôme, les clefs des portes extérieures et intérieures de cet édifice et de toutes caisses et armoires contenant deniers, valeurs, titres et ornements appartenant à l'église. De laquelle notification nous avons dressé le présent procès-verbal duquel copie a été laissée audit sieur Pasquier ainsi que dudit arrêté et avons signé seul, M. Pasquier ayant refusé de signer. »

Ce lundi 19 février, dès le matin, des fidèles veillent aux portes de l'église qui s'ouvrent à l'angélus ordinaire. Dès que les agents sont signalés, les portes sont fermées et les fidèles entrent et sortent par la sacristie et le presbytère. Dans la matinée, les gendarmes arrivent de divers côtés, des cavaliers viennent prendre position dans la cour de l'hôpital. Le général de Lestapis envoie son officier d'ordonnance supplier M. le curé de ne pas laisser faire des barricades dans l'église pour que l'armée française ne soit pas obligée d'agir. M. le curé promet que les portes seront simplement fermées pour que cette honte soit épargnée aux officiers et soldats. Le glas sonne dans les deux églises de Vendôme. Des fidèles viennent prier. Vers 13 h 30, le conseil se réunit avec, en outre, quelques autres prêtres



L'église de la Madeleine
(Images et sons en Vendômois)

dont « le D^r Maillet, curé de Pezou », l'abbé Plat. Le curé refuse de donner les clés. M. Penot arrive avec le sous-préfet, le baron Rang des Adrets, le capitaine de gendarmerie, le commissaire de police, les pompiers. On frappe : « Au nom de la loi, ouvrez. » Aucun des patrons serruriers n'avait voulu consentir à crocheter l'église, et, selon *Le Patriote vendômois*, l'on a recours à Berthé, tenancier de la loge des francs-maçons, qui ne peut crocheter. Cinq pompiers, armés de leviers et de haches, exercent de violentes pesées sur la porte qui est enfoncée après quelques minutes. À l'intérieur se trouvent le curé et les fidèles. Le curé commence à lire sa protestation lorsqu'il est interrompu par Chanteaud déclarant qu'il proteste contre la fermeture des portes et qu'il décline toute responsabilité car c'est malgré lui que les clés n'ont pas été remises. Indignation des fidèles qui le traitent de lâche, tempête de huées. Puis le curé lit la protestation. L'agent se rend dans l'église pour prendre note des diverses chapelles, des vitraux, puis revient à la sacristie pour l'inventaire des titres. M. Chanteaud signe l'inventaire pour assurer la conservation et dévolution des biens. Il est juste de reconnaître que les agents, MM. Pottier et Penot, ont fait leurs tristes opérations avec tact et courtoisie. À 17 h 50, tout est terminé. La porte est réparée immédiatement. *Le Patriote vendômois* rend compte longuement de cet événement tandis que *Le Progrès de Loir-et-Cher* en fait état en quelques lignes. *Le Carillon de Vendôme* présente un article favorable à la loi, évoquant 200 personnes au départ, puis « environ 60 personnes, presque rien que des femmes... Des mesures ont été prises pour que force reste à la loi » ; ce même journal traite d'anarchistes chrétiens les catholiques qui, au nom du Christ, ont blessé des fonctionnaires inoffensifs remplissant leur mission pacifiquement, incident dont on ne trouve pourtant pas de trace, et évoque les « cléricaux irréductibles ». Le fonctionnaire départemental ne peut ensuite s'empêcher de dire : « Si j'avais 25 000 F de rente, sûrement je ne ferais pas ce métier-là » (*Histoire religieuse de l'Orléanais*, p. 325-326).

À l'église de la Trinité de Vendôme, l'inventaire se fait en douceur. Le conseil de fabrique écrit : « Monsieur l'Inspecteur, si vous avez trouvé ouvertes les portes de notre église, c'est que nous avons voulu la préserver d'une inutile profanation et éviter à des hommes portant l'uniforme français d'avoir à en forcer l'entrée. M. le curé vous a donné lecture de sa protestation ; le conseil de fabrique, chargé de la conservation et de la gestion de cette église, proteste énergiquement, lui aussi, contre la légalité de l'acte que vous êtes chargé d'accomplir. Nous avons conscience d'avoir pour nous le droit et la justice, mais vous avez la force... N'attendez de nous aucune participation à l'établis-



Raymond Barbier de Préville,
curé de la Trinité, 1889-1902
(Images et sons en Vendômois)



Ernest Gougeon,
curé de la Trinité, 1902-1911
(Images et sons en Vendômois)

sement de l'inventaire ; nous sommes résolus à y rester absolument étrangers. »

La population vendômoise réagit par une pétition, envoyée au député, signée de 1 015 paroissiens, de toutes professions : jardinier, journalier, domestique, modiste, ouvrier boucher, commerçant, propriétaire, fruitier, employé, cafetier, institutrice, aubergiste (Lutaud), receveur de l'enregistrement en retraite : « Nous protestons contre cet inqualifiable projet et réclamons de toutes nos forces le maintien du Concordat. »

De même, des lettres demandent de soustraire des inventaires des objets offerts par les familles : deux prie-Dieu, deux chaises et un cœur en argent doré mis au cou de sainte Philomène réclamés par la veuve Morisseau au nom de sa mère donatrice, Mme Pineau ; chapes, chasubles et dalmatiques, harmonium dons de la famille Faton ; liste d'objets appartenant à la confrérie des enfants de Marie : bannières, candélabres...

À Montoire, deuxième ville du Vendômois, le curé envoie l'inventaire à l'évêque et refuse de le déposer à la mairie.

Enfin, nous passerons en revue une série de paroisses où les inventaires se déroulèrent sans drame mais non sans tensions significatives.

À Baillou et Beauchêne, en mars, les responsables de l'inventaire opérèrent de vive force tôt le matin (J.-J. Loisel, *Le Moblot du Christ*). Dans cette dernière paroisse, le conseil de fabrique n'a répondu à aucune convocation ni lettre et le maire a dû se charger de l'opération.

À Busloup, le registre du conseil de fabrique garde la trace manuscrite du 12 mars 1906 : « Il a été procédé par M. le percepteur de Pezou, délégué du directeur des Domaines à Blois, à l'inventaire de tous les biens meubles et immeubles. Nous soussignés, curé (abbé Gauthier) et membres du conseil de fabrique (MM. de Massol, président, Raynal, Jolivard, Goudeau, Maigret) avons protesté, devant l'agent des Domaines et en présence de tous les fidèles réunis à l'église, contre cette opération injuste et illégale qu'imposait la loi du 9 décembre 1905, dite loi de Séparation. Nous déclarons qu'en nous rendant à la notification qui a été faite, nous n'entendons nullement donner notre approbation à la loi de Séparation, ni acquiescer à l'aliénation même d'une partie, si minime soit-elle, des biens de la fabrique, ou à leur transmission, questions réservées au Souverain Pontife. En foi de quoi nous avons lu, à l'agent chargé d'inventorier, la présente déclaration. » Signé : comte Georges de Massol, R. Gauthier, curé de Busloup.

Le président et le trésorier de la fabrique de Couture démissionnent entre les mains du conseil et déclarent « ne vouloir prêter aucun concours quelconque aux mesures que l'administration croirait devoir prendre relativement aux biens de la fabrique ».

À Lavardin sont établies deux listes, la seconde comprenant les objets appartenant à des tiers et laissés à la disposition pour le culte, mais pouvant être retirés si le culte cessait : croix, étoles, chasubles, draps mortuaires, vases, calice, soutanes, surplis, calice Louis XIV évalué 150 F.

À Faye, le 17 mars 1906, Mme Pasquier, pieuse paroissienne, aide du desservant, s'introduit seule à la suite de l'agent de l'inventaire et revendique ses droits et ceux d'autres paroissiens sur certains objets.

À Fortan, le 1^{er} juin 1906, le conseil de fabrique déclare avoir établi l'inventaire du mobilier de l'église conformément à l'article 55 du décret de 1809. Quant à la demande de déposer copie de cet inventaire, le conseil de fabrique est d'avis d'attendre pour réfléchir et se renseigner. Le 9 décembre, le conseil entend rester en communion avec l'évêque et le souverain pontife, et déclare ne vouloir prendre aucune part à toute dévolution des biens de la fabrique prévue par la loi de 1905 en violation des droits de l'Église et ne donne aucun mandat à ses membres d'y contribuer en son nom.

À Lisle, dès le 7 mai 1905, le maire, M. Brillard, écrivait qu'il n'existait pas d'inventaire prescrit par la circulaire du 11 décembre 1882, et, le 15 mai 1905 : « J'ai l'honneur de

vous faire savoir que l'inventaire des meubles et objets d'art contenus dans l'église de Lisle n'a pas été déposé à la mairie.

À M. de Sachy, président du conseil de fabrique, j'avais, par lettre de mai dernier, donné connaissance des termes de la circulaire préfectorale prescrivant cet inventaire. Je n'ai reçu aucune réponse et, comme membre de droit du conseil de fabrique, je n'ai reçu aucune convocation. » Le 7 mars 1906, protestation du conseil de fabrique : « Nous soussignés, curé et membres du conseil de fabrique de la paroisse de Lisle, déclarons qu'en nous rendant à la notification qui nous a été faite, nous n'entendons nullement donner notre approbation à la loi de Séparation, ni acquiescer à l'aliénation même d'une partie, si minime soit-elle, des biens de la fabrique, ou à leur transmission ; nous jugeons et condamnons toutes les mesures que vous êtes chargé de prendre, comme attentatoires à la liberté, aux droits et à la propriété de l'Église, suivant en cela l'enseignement du Souverain Pontife, chef de l'Église, et nous ne cédon qu'à la force, en protestant de toutes nos forces contre cette atteinte aux droits que nous avons mission de défendre. » L'inventaire des biens de l'église de Lisle s'est fait le 7 mars, à l'heure indiquée, en présence de M. l'abbé Hallouin, curé, M. Gabriel de Sachy, président (ancien président de notre Société Archéologique), et Gaston de Sachy (son fils, gendre de Raoul de Saint Venant), trésorier du conseil de fabrique, par M. Fesneau, percepteur de Pezou. M. Adrien Brillard, maire de Lisle, était présent. M. le curé et le président de fabrique ont remis l'un après l'autre leur protestation et ont assisté à l'inventaire dont nous avons la copie exacte : une liste longue et détaillée avec estimation de chaque objet, ainsi qu'un inventaire des objets achetés ou acquis pour l'exercice du culte depuis la Séparation, années 1907 à 1910. Le curé a, en outre, remis au percepteur une lettre dont voici les termes : « Monsieur le Percepteur. Avant de vous laisser faire l'inventaire des quelques biens de cette pauvre petite église, et tout en respectant votre personne, je tiens à vous faire entendre ma protestation. Comme chef suprême de l'église nous considérons la loi de Séparation comme une impiété, comme un malheur pour la France, comme une grave injustice envers l'Église catholique. L'inventaire que vous allez faire est à nos yeux une intrusion vexatoire de l'État dans l'Église puisque en effet la Séparation est faite, l'État devrait au moins laisser l'Église libre... L'État se déclare propriétaire de biens restitués de l'Église, c'est-à-dire qu'il confisque ces biens qu'il déclare faire retour à l'État. »

À Lunay, dès juin 1905, le conseil de fabrique prend les devants et fait l'inventaire des objets qui ont été donnés : tapis du maître-autel, garniture de l'autel de la Sainte-Vierge, dais du Saint-Sacrement, ornements, surplis brodés des enfants de chœur, aube, nappe dont la restitution sera obtenue. Puis « le conseil de fabrique décide de s'opposer de toutes ses forces à cet inventaire et que dans tous les cas il ne participera pas à sa confection ». Le 15 mars 1906, le conseil de fabrique charge le curé, avec lequel il siège au banc d'œuvre, de lire la protestation à l'agent de l'inventaire, selon la formule courante déjà évoquée. L'agent fait donc seul l'estimation des objets : tous les ornements et chasubles : 800 F ; le grand autel et sa garniture : 50 F ; le total est estimé 1 621 F. L'attitude de l'agent est correcte ; dans son procès-verbal, il note : « Ayant demandé l'ouverture du tabernacle il nous a été répondu négativement et qu'il contenait un ciboire avec la Sainte Eucharistie. Aucune estimation ne nous a été faite. » Le terrain de l'église, 7 a., est estimé 1 500 F ; le presbytère, 8 000 F.

Le 23 mars 1906, le commissaire de police de Vendôme, devant le refus du desservant de Meslay et la cloche mise en branle pour attirer les fidèles (une trentaine), fait appel à M. Berthet, serrurier à Vendôme, qui ouvre la porte. Le maire, Louis de Lavau, disant agir comme simple particulier, lit une protestation revendiquant l'église avec ses objets religieux donnés par ses ancêtres.

À Pezou, le président du conseil de fabrique, M. Lonqueu, notifie la délibération de son conseil : « Cette exi-

gence ne paraît reposer sur aucun fondement de légalité concordataire » (ADLC).

Aux Roches, le maire se plaint au préfet de la réponse du desservant : « Je suis l'interprète du conseil de fabrique pour protester contre cette prétention irrégulière » et écrit qu'il trouve la réponse « arrogante et méprisante », qu'elle est faite par le conseil de fabrique mais rédigée par le desservant « qui se met ainsi à découvert comme le font les gens vertueux » (ADLC, V.452).

Le maire de Saint-Arnoult dit qu'il lui est « impossible de dresser seul un inventaire des objets dont il ne connaît ni le nom ni la valeur », le conseil de fabrique et le desservant refusant d'y collaborer (ADLC, V.452).

À Saint-Ouen, M. Vuillienne, percepteur à Vendôme, se présente pour dresser l'inventaire de la maison curiale. C'est Raoul de Saint Venant, alors président de notre Société Archéologique, entouré de tous les membres du conseil de fabrique et du curé, en présence du maire, qui a le triste privilège de l'accueillir le 13 mars 1906 à 14 heures. L'abbé Ouvray, curé, fait auparavant une déclaration rappelant que l'église, transformée en grange au XIX^e siècle, restée en état misérable, fut reconstruite en 1870 et que tous ses objets viennent de dons des familles de Monterno, de Saint-Venant, Levesque et de lui-même, qu'ils en revendiquent la possession et refusent de les inscrire à l'inventaire. Le percepteur a procédé à l'inventaire en recopiant celui déposé par le curé en mairie en 1884, en effaçant les objets n'existant plus et en notant ceux venant de donateurs. Aucun membre de la fabrique n'a voulu signer l'inventaire mais un double a été déposé à la fabrique.

Le 2 décembre 1906, le maire de Sargé informe le sous-préfet : « MM. le desservant, le président et le trésorier de la fabrique ont refusé de recevoir la circulaire de M. le préfet relative aux formalités à remplir » pour la remise des titres et documents comptables.

À Savigny-sur-Braye, le 2 février 1906, le receveur de l'enregistrement, accompagné du maire, se présentent à l'abbé E. Grandin, curé doyen, Grignon, vicaire, et Mauclair, président de fabrique. Le curé fait entendre la protestation suivante : « Nous... déclarons que nous nous rendons à la notification qui nous a été faite, mais n'entendons nullement donner notre approbation à la loi de Séparation ni acquiescer à l'aliénation, même d'une partie si minime soit-elle, des biens de la fabrique ou à leur transmission. » Il est ensuite procédé aux opérations d'inventaire d'abord des biens de la mense curiale, ensuite de ceux de la fabrique, le tout sans incident, le curé et les conseillers gardant une attitude passive sans prêter concours à l'exécution d'une loi qu'ils considèrent comme oppressive et spoliatrice. Diverses réclamations et revendications ont été présentées que l'agent, avec beaucoup de bonne grâce, a insérées au procès-verbal. Des réserves les plus [expresses] ont été faites quant à l'estimation des objets mobiliers et immeubles.

À Souday, *Le Moblot du Christ*, de Jean-Jacques Loisel, nous apprend que l'inventaire se déroula le 24 mars vers 6 heures : le percepteur, quatre gendarmes, trois autres individus serruriers ou cantonniers, qui forcèrent la porte sans trop l'endommager, ainsi que celle de la chapelle inférieure. Le curé n'avait pas été prévenu ; il est vrai que l'abbé Onésime Blanchard était un personnage marquant, souvent en conflit avec les autorités civiles, et qu'il avait refusé de recevoir le percepteur et le maire, quelques jours auparavant.

À Ternay, les autorités trouvent l'église fermée et font appel à M. Granger, maréchal-ferrant, qui refuse de crocheter la serrure. Un autre artisan fait le travail.

À Thoré, le 16 mars 1906, est lue la protestation du curé à l'arrivée de M. Possier (*sic*), sous-inspecteur des Domaines : « Au nom de tous les catholiques de Thoré, du conseil de fabrique et au mien, j'ai le devoir de protester contre l'obligation qui nous est faite d'inventorier ce qui est notre légitime propriété. Il ressort du plus élémentaire bon sens que nous sommes ici chez nous car cette église a

été construite, restaurée, entretenue, embellie par les seuls catholiques : les bancs, les statues, les autels et tous les objets qui en font l'ornementation, ont été faits ou achetés avec l'argent des catholiques, ou donnés par eux, tous les titres de fondations prises nous ont été acquis par les testaments en bonne et due forme et sont par suite la propriété collective des catholiques. Aussi, Monsieur, malgré toute la déférence que nous devons à l'honorabilité de votre personne, notre conscience nous interdit de nous prêter en quoi que ce soit à ce que vous venez d'accomplir en vertu d'une loi condamnée par le plus auguste et le plus souverain juge. Vous ne vous étonnez donc pas, dans ces conditions, que nous nous opposions par tous les moyens légaux en notre pouvoir à l'exécution de cette loi, au nom de laquelle vous vous présentez, n'étant l'expression ni de la justice ni du droit, ne saurait s'imposer à nous que par la violence... Nous demandons que cette protestation, qui ne vise d'aucune manière votre personne, soit annexée au procès-verbal de l'inventaire auquel vous avez ordre de procéder. À Thoré-la-Rochette, le 15 mars 1906, Eugène François Célestin Latron, curé de Thoré. »

À Tourailles, l'inventaire ne donne lieu à aucun incident, ni à Areines où le maire facilite l'accès à l'église.

À Villedieu-en-Beauce, l'inventaire n'étant pas certifié par les membres du conseil de fabrique, le maire, invoquant le recueil des actes administratifs n° 1 du 2 janvier 1883, déclare ne pouvoir faire d'estimation.

Le sort des églises

Les églises et leur mobilier sont laissés gratuitement à la disposition des curés et desservants. Les maires sont invités à passer des baux ou contrats de dix-huit ans en ce sens, selon la formule du ministère des Cultes, ce qui ne fait pas de difficulté dans la majorité des cas. Les délibérations des conseils municipaux en font état : Fréteval, Le Plessis-Dorin, Naveil : « Il entre dans les sentiments du conseil municipal de laisser pratiquer librement le culte comme par le passé et de n'en entraver en aucune sorte l'exercice. »

Quelques maires refusent, pour le principe : ainsi, à Saint-Ouen, rejet du projet de bail de jouissance gratuite, le curé restant simple occupant.

Le porche de l'église de Ternay avec sa galerie, comparable à celui de Saint-Martin-des-Bois, est démoli en 1910 ; le maire, Georges Soudan, est un anticlérical affirmé.

Deux églises vont toutefois subir un sort dramatique : Boisseleau, à Droué, et Morée.

Droué, outre son église paroissiale actuelle, possédait, au hameau de Boisseleau, l'église Notre-Dame datant du XII^e siècle. La municipalité, en 1907, ne cache pas son désir de la démolir. Le préfet engage la commune à mettre en demeure les fidèles et ministres du culte à constituer par une quête une somme nécessaire à la réparation de l'édifice pour réparation urgente, faute de quoi il sera statué à sa vente pour démolition. L'abbé Hardel, curé, invoque la loi qui oblige les communes à tenir les églises à la disposition des fidèles et en état de servir au culte. La municipalité décide alors la vente de l'édifice et les anticléricaux espèrent qu'à défaut d'acquéreur elle sera démolie. Mais, en 1911, Pierre d'Attainville et sa femme née Massena de Rivoli d'Essling, descendante du Maréchal, achètent l'église pour 1 800 F et, par des travaux, la sauvent de justesse de la ruine. Elle appartient aujourd'hui à un particulier.

Le 3 octobre 1906, l'église de Morée est en grande partie détruite par un incendie. Commémorant cet événement, *La Nouvelle République* écrit, le 3 octobre 2006 : « Le curé découvre deux foyers d'incendie bien distincts (...) il n'y a guère de doute sur l'origine criminelle de ce désastre. » Notre président d'honneur, Claude Leymarios, penche également pour cette hypothèse. Certes l'auteur de ce crime, s'il existe, n'est pas découvert, mais la



L'église de Morée

municipalité, depuis des décennies, était en conflit régulier avec le curé et le conseil de fabrique, refusant de prendre des travaux à sa charge, et ne se presse pas de lancer sa reconstruction qui ne sera achevée et bénie qu'en 1913, après un changement d'équipe municipale. En attendant, la paroisse reste en interdit de 1907 à 1912 ; le curé doyen, sur ordre de l'évêque, quitte la paroisse, et le desservant voisin de Saint-Hilaire-la-Gravelle reçoit chez lui les paroissiens de Morée.

Les biens concernés par la Séparation

La circulaire du préfet en date du 29 novembre 1906 précise que les biens des établissements publics du culte non attribués à des associations cultuelles sont placés sous séquestre un an après la date de la loi, soit le 13 décembre 1906 ; les titres de propriété, fonds et comptes doivent être déposés chez le receveur des Domaines. Cette mesure devient exécutoire, car l'Église catholique a décidé de ne pas constituer d'associations cultuelles. Les immeubles ne sont pas concernés par la circulaire.

Il s'agit, pour le Vendômois, de rentes totalisées par canton : Droué : 2 043 F, Mondoubleau : 610 F ; Montoire : 1 992 F ; Morée : 1 070 F ; Savigny : 1 464 F ; Selommes : 495 F ; Vendôme : 5 969 F ; soit un total de 17 568 F. En marge, la mention manuscrite : « Volé par l'État. »

La *Semaine religieuse* de 1909 donne la « liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte » en Loir-et-Cher, publiée au *JO* du 16 mars 1909. Il s'agit

essentiellement de : rentes à 3 % sur l'État appartenant aux fabriques des églises : 258 rentes de 3 à 1 867 F, obligations de chemins de fer, espèces en caisse totalisant 7 450 F, terres et prés des menses curiales : 50 lots totalisant 49 ha, quelques maisons, à Azé, Cormenon, Saint-Agil pour 3 000 F, annexe du presbytère avec cour et jardin dévolus au bureau de bienfaisance, Saint-Gemme, le prieuré de Villedhiou à Longpré, estimé à 30 000 F, et la chapelle 120 000 F, dévolue à la commune qui la laisse à la disposition des pèlerins, la bibliothèque de Couture, quelques objets mobiliers (Sougé, Villerable), tableaux (Épuisay), quelques créances.

Le total de l'évaluation des biens atteint 545 347,14 F en capital pour le Vendômois, représentant 16 642 F d'intérêts à 3 % et donc de revenus annuels. À raison de 3,40 € de 2005 pour 1 F de 1905, on peut évaluer le capital confisqué à 1 854 180 € actuels (12 160 000 F) et la perte de revenus annuels à 56 583 € (373 000 F), sous toutes réserves bien sûr.

L'origine des biens est précisée : la quasi-totalité provient de legs, dons et fondations en capital allant de 150 à 6 000 F produisant les rentes annuelles souvent avec des contreparties : messes, entretien de tombes, dons aux pauvres. Ces dons à l'Église avaient tous été soumis à l'accord des conseils municipaux, lesquels acceptaient toujours.

Les noms de donataires sont mentionnés et l'on retrouve des familles connues en Vendômois : Villaret de Joyeuse à Bouffry et Villiers, Dupont-Auberville aux Diorières à Chauvigny, Renou à Droué, de Chabot au Gault, Martellière à Romilly, de Trémault à Baillou et Sargé, de Courtartvel à Baillou, de Saint-Maixent à Saint-Agil, de Marescot à Saint-Quentin, de Saint-Venant à Lignières, Crosnier (veuve du député président du Conseil général) et de Sachy à Lisle, de Brisoult à Pezou, de Brunier à Pezou, de Brantes à Authon, Tardiveau à Crucheray, de Cacqueray à Longpré, Le Forestier de Venduvre à Coulommiers, de La Porte à Meslay, de Rochambeau à Naveil et Thoré, Duflos de Saint-Amand à Saint-Ouen, Hême-Godineau à Thoré, Moulmier à Vendôme, Chautard à Vendôme...

La dévolution des biens séquestrés

Une loi de 1907 stipule que les séquestres et établissements attributaires des biens, ne faisant pas dire les messes prévues par les auteurs des fondations, les héritiers ont trente ans pour revendiquer les restitutions des biens. Dès lors commence une longue série de demandes dont certaines n'aboutiront qu'en 1932.

Le *Journal officiel* du 16 mars 1909 publie les décrets d'attribution, aux services ou bureaux de bienfaisance, des biens ayant appartenu aux fabriques et aux menses de 51 communes du Vendômois, placés jusqu'ici sous séquestre.

Le Trésor public reçoit les fonds séquestrés. Il n'est toutefois que le gestionnaire des fonds soumis à autorisations de remboursements qui concernent 24 communes telles que La-Ville-aux-Clercs (famille de La Rochefoucauld), Lignières (Cormier-Peltier), Saint-Firmin (de La Bretonnerie, Pezou (de Brisoult) (ADLC, V 455). Des prélèvements sont opérés pour les frais de déplacements.

Les archives diocésaines contiennent une longue liste de legs qui font l'objet de demandes de restitutions aux donateurs ou à leurs héritiers : le legs de 655 F de rente de Marguerite Aupeltier, paroisse Sainte-Madeleine de Vendôme, décédée en 1901, ne peut être restitué car il est sans charge et conservé par le bureau de bienfaisance de Vendôme. Par contre, un bon nombre de legs à la paroisse de La Madeleine finiront par être remis à l'Association diocésaine : ainsi 48 F de la veuve Bourgeois par exemple. D'autres sont restitués aux héritiers ; mais une bonne partie demeure acquise à l'hospice, ainsi qu'à la paroisse de la Trinité.

Quelques autres exemples : Lisle : Marie-Josèphe Alcazar, veuve de François Louis Crosnier, obtient par jugement de 1908 la restitution de la fondation faite au décès de

son mari, député, maire de Lisle et président du Conseil général, moyennant une messe par mois à perpétuité ; la plaque correspondante est toujours dans l'église de Lisle.

Mondoubleau : 9 rentes et une créance attribuées au bureau de bienfaisance et restituées en partie à l'Association diocésaine en 1932.

Pezou : une partie des rentes est remise à l'Association diocésaine en 1930, et 3 a 36 ca de terrain d'origine antérieure à la Révolution restitués à la famille dès 1908, ainsi que 80 F de rente à M. de Brisoult.

Lignièrès : titre de rente à 3 % de 48 F restitué à M. de Saint Venant. Morée : 4 F de rente remis à M. Martin. Lisle : 81 F de rente n° 530.548 remis aux dames Mique et Lasnier.

Les municipalités sont en général réticentes pour rendre des biens qui leur ont été attribués plusieurs années auparavant : Huisseau-en-Beauce, Villerable. Par contre, Lancé accepte le transfert à l'Association diocésaine : somme minimale de 15 F pour messe annuelle, mais par loyauté et justice. Quant à l'ancien presbytère de la Trinité, avec ses 12 a 53 ca, il a été dévolu à l'hospice.

Enfin, des terres sont revendues par l'État : pré de 15 a 10 ca à Areines revendu en 1913.

Bref, sur l'arrondissement de Vendôme, un état est dressé : 109 demandes de restitution, dont 72 refusées, 10 sans réponse, 28 acceptées.

Pendant la durée du séquestre l'on n'est pas à l'abri de mesures telles qu'à Montoire, en 1907, où l'administration s'empare des biens après ouverture des portes et tiroirs et vient « voler au nom de l'État un argent qui ne lui appartient pas, l'argent des morts » (PV, 18 juillet 1907).

Quelles que soient les sommes en jeu, il faut gérer : à Marcilly-en-Beauce, il n'existe qu'une créance de 24,02 F grevée d'un passif de 1,05 F avancé par le Trésor pour frais d'opposition. La créance est attribuée à la commune, le passif payé sur les disponibilités de la masse diocésaine.

La dévolution des archives et documents séquestrés

Dès 1906, se pose le problème du stockage des documents séquestrés en attendant leur affectation. Les registres paroissiaux, titres de propriété, de rente et de donation, les baux doivent être remis aux archives des communes ; ils sont souvent volumineux : à Busloup, ils consistent notamment en 200 actes du XVII^e au XIX^e siècle. Au départ, les archives départementales n'acceptent que les livres présentant un intérêt littéraire ou artistique. Puis un travail considérable de l'archiviste départemental permettra de recenser les documents avant de les déposer finalement aux archives du Loiret-Cher. En attendant, les archives de la sous-préfecture et une salle de l'hôtel de ville de Vendôme servent de dépôt. Les mairies de Morée, Droué, Mondoubleau sont également requises. À Selommes, le prétoire de la justice de paix et, à Savigny, le receveur de l'enregistrement ont la garde de dossiers et objets. La paroisse de la Madeleine compte 200 volumes de piété, celle de la Trinité 1 500, Azé 250, Pezou 140, à Morée 28 volumes de la *scriptura magna* déposés à la mairie en juin 1907 (ADLC, V 455 à 457). La bibliothèque de la messe de Couture, 247 volumes, sera provisoirement entreposée à la mairie de Montoire.

Il convient de noter que ces livres et documents, qui ne sont pas toujours sans valeur, n'apparaissent pas dans les listes de biens inventoriés, car « les représentants légaux n'ayant pas facilité la tâche, bien au contraire, des agents des Domaines et des percepteurs, il a fallu se borner à la description des seuls biens mobiliers et immobiliers apparents, et ce n'est que fortuitement que l'on a constaté l'existence d'archives et de bibliothèques... Les opérations d'inventaire ont été nécessairement incomplètes ».

Quant aux registres des fabriques, certains sont restés dans les paroisses et se trouvent dans les presbytères ou les

sacristies. D'autres ont été déposés dans les mairies. Ils constituent une source importante d'informations.

La situation religieuse des prêtres et des catholiques

De nouvelles contraintes sont appliquées aux prêtres. Avant de dire la messe, « réunion publique pour la célébration du culte », ils doivent déposer une déclaration préalable au maire. Cette obligation est ressentie comme vexatoire et certains ne s'y plient pas, d'où il résulte des conflits.

Le *Patriote vendômois* relate, fin 1906, « la persécution en Vendômois. La chasse aux curés est ouverte » ; les contraventions pleuvent : Périgny : les gendarmes verbalisent le curé qui dit la messe avec un enfant de chœur. Selommes : le garde champêtre, casquette en tête, traverse la nef de l'église et s'avance au milieu des mioches du catéchisme pour interpeller l'abbé Rouballay. La Trinité à Vendôme : le commissaire de police planté à l'affût plusieurs matins de suite demande à l'archiprêtre : « Recommencerez-vous dimanche ? » « Sans aucun doute », répond le prêtre qui se voit dresser une contravention. Danzé : le dossier de l'abbé Gondouin aux archives diocésaines mentionne qu'« il mourut à la tâche ; dans les temps troubles de la Séparation il n'était pas assez armé pour ce milieu ».

De semblables incidents ont lieu à Naveil, Saint-Ouen. Les juges de paix rendent des arrêts mais, devant l'acquiescement en appel d'un curé à Blois, les poursuites cessent. Le sous-préfet saisit le préfet au sujet du desservant d'Azé qui engagerait, en chaire, les familles à s'abstenir d'envoyer leurs enfants à l'école laïque, « maison du diable », et à les conserver à la maison.

Le maire de Saint-Hilaire-la-Gravelle, « en attendant de nouvelles lois », n'engage pas de poursuite pour infraction à la loi prescrivant une déclaration préalable à la messe.

Le juge d'instruction classe l'affaire où l'abbé Latron, à Thoré, avait traité le maire de voleur (PV, 7 février 1907). Il y fêtera son jubilé sacerdotal ; une belle photo, aux archives diocésaines, le voit entouré des abbés Le Petitcorps, Poitou, Denis Guellier, Roger Cormier, Jacques Nouvellon.

À Chauvigny, le climat anticlérical, la suppression du bénitier et de la croix conduisent un conseiller municipal à marier sa fille à La-Ville-aux-Clercs.

Une institutrice de Mondoubleau, Théodule Bouvet, confisque les chapelets de deux enfants qui l'ont dans leur poche et déclare : « Un jour je vous fouillerai tous » ; aux réactions d'un élève elle répond : « Si ta mère en a besoin, qu'elle vienne le chercher. »

Le curé de Ternay est cité devant le juge de paix de Montoire pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal interdisant les sonneries de cloches avant 7 heures et après 19 heures. La procédure est annulée pour vice de forme et les sonneries continuent.

Procès-verbal est dressé au curé de Lunay, comme à d'autres, pour avoir dit la messe sans déclaration préalable, obligation qui sera supprimée en 1907.

Le conseil municipal de Vendôme examine le problème de la jouissance des églises, les deux curés ayant saisi le maire pour demander à les louer. Ce dernier déclare : « Personne de nous n'a l'intention d'empêcher les catholiques d'aller librement à l'église, je vous propose de laisser les choses en l'état en attendant les événements » ; le conseil municipal est unanimement d'avis d'adopter la proposition de M. le maire (archives de la Madeleine, dossier chanoine Couffrant). La municipalité intervient même, en 1907, auprès du sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts pour mener des travaux à l'église et au presbytère de la Trinité, monuments historiques, et reçoit une réponse positive ; mais en 1908 elle proteste contre le retard des travaux.

À Busloup, le desservant, particulièrement en butte avec la municipalité, se voit dresser procès-verbal pour avoir dit la messe.

Querelles de clochers : à Rahart, le maire réclame la clé de l'église car elle donne accès au clocher qui sonne également pour des manifestations publiques ; à Couture, le maire peut verser une indemnité au sonneur de cloches seulement pour les sonneries civiles et non pour les trois sonneries quotidiennes de l'angélus, car ce serait une subvention déguisée à l'Église.

L'abbé Mormiche, jeune prêtre à fort tempérament, nommé à Ternay, rencontre un passant qui croasse en le voyant et il l'invite à venir s'en expliquer ; l'auteur de l'outrage préfère s'esquiver.

Il est rappelé aux maires de Souday et d'Épuisay que l'église est à la disposition du prêtre et des fidèles, qu'elle doit rester ouverte et qu'une clé du clocher doit être remise au maire pour l'usage des sonneries civiles et l'entretien de l'horloge publique. Au maire de Ternay, le préfet écrit de faire un double de la clé si le curé la lui refuse.

Le préfet invite également l'évêque et les maires à faire cesser la célébration du culte dans les chapelles et oratoires non autorisés : Rochambeau à Thoré, Les Diorières à Chauvigny, l'hospice de Mondoubleau, Le Fresne et L'Étoile à Authon, La Thierraye à Saint-Avit, Les Radrets, Montmarin et Le Fief-Corbin, à Sargé, la chapelle Saint-Gilles à Montoire, Sainte-Radegonde à Busloup, Saint-Vrain à Saint-Firmin, Rocheux à Fréteval, La Gaudinière et La Grande Borne à La Ville-aux-Clercs, Villethiou, Le Plessis-Fortia et l'orphelinat à Huisseau-en-Beauce, La Mézière à Lunay. En fait, les réponses connues des maires sont dilatoires : privé, le public n'est pas admis, le maire l'ignore.

La situation matérielle des prêtres

Le Vendômois compte plus de 100 prêtres en 1905 : les curés, appellation officielle des prêtres de chefs-lieux de cantons ; les « desservants », qui sont attachés aux autres paroisses et s'intitulent souvent curés.

Depuis le Concordat, ils sont salariés de l'État. La loi de 1905 et les dispositions complémentaires, qui suppriment leurs traitements, 1 000 à 1 200 F par an en général, vont attribuer aux prêtres une pension temporaire et dégressive en fonction de leur âge : au départ, les trois quarts de leur ancien traitement s'ils ont au moins 60 ans ; la moitié, s'ils ont au moins 45 ans et vingt ans d'exercice dans leurs fonctions. Voici quelques exemples (PLC, 25 mars 1906) : les abbés Bels, desservant de La Chapelle-Vicomtesse, et Gentils au Gault, Lignièrès : 450 F par an ; les desservants de La Ville-aux-Clercs, Saint-Ouen, le curé de Selommes : 900 F ; Le Poislav : 825 F ; Périgny : l'abbé Quéré : 1 000 F en 1906, 666 F en 1907 ; Sargé : 975 F ; Couture : 500 F ; Pezou : l'abbé Maillot, desservant : 550 F ; l'abbé Gauthier à Busloup : 900 F en 1906, 600 en 1907 ; les abbés Thouway à Villiers et Marion à Saint-Léonard : quatre ans d'allocations dont 900 en 1906, 600 en 1907 ; l'abbé Archambault, desservant à Saint-Firmin-des-Prés puis à Vendôme : 1 000 F en 1906-1907, 666 en 1908-1909, 500 en 1910-1911, 333 en 1912-1913. L'abbé Blanchard à Souday : allocations sur quatre ans : 1906 : 900 F, 1907 : 600, 1908 : 450.

En 1906, un bordereau de liquidation précise les pensions, ou allocations provisoires, de certains prêtres : L'abbé Sylvain Désiré Ouvray, desservant de Saint-Ouen de 1867 à 1905, âgé de 70 ans, recevra les trois quarts de son dernier traitement (1 200 F), soit 900 F. L'abbé Arsène Marcelin Haugazeau, né en 1848, avec trente-deux années de service (Lisle, puis Fréteval), recevra la moitié des 1 000 F de son traitement, soit une pension de 500 F (ADLC, V 458). L'abbé Vauxion, desservant de Bouffry, recevra une allocation de 900 F ; l'abbé Hardel, curé de Droué : 600 F.

L'abbé Alexandre Bouhours, ancien desservant à Vendôme, ne reçoit pas de pension car il n'exerçait pas en 1905.

À Chauvigny-du-Perche, le desservant ne reçoit rien de l'État, peu de chose des paroissiens, et ne peut plus bénéficier des 150 F des fondations. Il finira par obtenir 900 F.

Le maire de Baillou refuse de délivrer un certificat de vie à l'abbé Gervais-Roger Gendrot et bloque ainsi son allocation temporaire de 666 F, au motif qu'il n'a pas encore enlevé son bois provenant de son expulsion et qui gêne la circulation sur le chemin de Mondoubleau à Saint-Calais. Le trésorier-payeur général est néanmoins autorisé à lui verser les deux trimestres de décembre 1907 et février 1908 s'élevant à 166,50 F chacun (ADLC, V 457).

L'abbé Février, à Mazangé, en 1906, demande à l'évêque de se retirer, ne pouvant plus subsister. L'église est vaste et à réparer, le presbytère confisqué.

À ces pensions peuvent s'ajouter quelques compléments, mais à Vendôme, en novembre 1907, le conseil municipal fixe les tarifs des inhumations : 81 F dont 16,50 F pour le clergé et le chantre et 3,50 F pour les cierges (PV). À Authon, est rappelée l'interdiction de redevances dans les églises pour les bancs et chaises, car ils sont à la disposition des fidèles.

Les presbytères

La loi de 1905, révisée en janvier 1907, rend aux communes la libre disposition des presbytères tant pour leur destination que pour les prix de location et le choix des locataires en l'absence d'association culturelle autorisée, ce qui est le cas de l'Église catholique ; elle précise que les ministres des cultes n'auront plus la jouissance gratuite des presbytères communaux. En fait, le préfet, dans une circulaire de 1907, prescrit que les baux doivent être soumis à son approbation pour empêcher des loyers insuffisants qui impliqueraient des subventions déguisées. Il en résulte des situations variables selon les paroisses, en fonction des décisions des conseils municipaux. On peut distinguer trois catégories.

- En premier lieu, les presbytères restés à la disposition du clergé et toujours en service actuellement.

En mars 1907, le conseil municipal de Vendôme décide que le presbytère de la Madeleine, rue Saint-Jacques, 10 pièces et un logement dans la cour pour un prêtre retraité, sera loué à l'abbé Pasquier, curé, pour 85 F par an, impôts et assurance à charge du locataire qui ne pourra demander plus de 100 F de réparations annuelles (PV, 7 mars 1907).

Quant au presbytère de la Trinité, sous séquestre, la ville entend l'attribuer au bureau de bienfaisance, ce que conteste la fabrique. Un accord est finalement trouvé : le curé s'installe dans la maison abbatiale que l'abbé de Préville, précédent curé, avait rachetée puis cédée à la ville pour y héberger les prêtres, et la fabrique reçoit une annuité de 650 F pendant dix-huit ans.

Le presbytère de Mondoubleau est loué à l'abbé Henri Auger, curé doyen, pour 200 F, charges de 150 F en plus. Cette belle maison, rue Saint-Pierre, a toujours la même vocation.

À Pezou, le conseil municipal propose 80 F plus les charges à l'abbé Maillot. Le préfet estime le loyer insuffisant ; un accord est trouvé à 100 F. Le prêtre n'y loge plus mais il sert actuellement de salles de catéchisme et de réunions.

Le presbytère, important, de Selommes est loué au desservant 450 F charges comprises. Une partie de son vaste terrain est prise pour réaliser la place publique ; le loyer est ramené à 300 F.

À La-Ville-aux-Clercs, le presbytère est loué pour dix-huit ans, clause fréquente, au desservant. Il est encore en service avec un prêtre résident.

- En second lieu, un grand nombre de presbytères loués aux curés, mais qui ne sont plus en service actuellement. Privés de leur traitement, les prêtres ont en effet des difficultés à supporter la charge du loyer.

Le presbytère de Fréteval, probablement situé rue des Prêtres, près du mail, est loué 300 F par la municipalité,



Le presbytère de Fréteval
(Cl. M. de Sachy)

par 6 voix sur 11, les autres conseillers demandant 100 F, voire 120 F. Vers 1910, le jardin du presbytère est loué à M. Genevée, grand-père de Monseigneur et du colonel Verrier, qui ont bien voulu me donner de précieux renseignements ; le curé s'installe dans la belle maison située près de l'église et mise à sa disposition gratuitement par le marquis de Kernier ; l'abbé Clemenceau y résida avec son père.

Saint-Firmin-des-Prés : juillet 1907, le maire, M. de La Bretonnerie, propose un loyer de 35 F auquel le préfet s'oppose ; il est loué 50 F plus charges, soit 125 F, à l'abbé Archambault ; le préfet désapprouve mais le maire lui rappelle la circulaire Briand donnant désormais toute latitude aux conseils municipaux pour fixer les prix de location. À partir de 1920, le presbytère sera loué à un particulier, le curé s'installant dans l'ancienne école libre fondée par M. de Lavau et qui est toujours école dite maison familiale rurale.

Renay : l'abbé Blanchard, neveu de l'abbé Blanchard si actif à Souday, reste pour 60 F jusqu'en 1909 ; vacant, le presbytère est loué à un retraité.

Au Plessis-Dorin, le presbytère loué 150 F sera acquis au XX^e siècle par la famille Malcor qui en fait un gîte rural.

Le presbytère de Fontaine-les-Coteaux est loué 100 F au desservant mais a besoin de travaux ; la commune le loue à Alphonse Gérard, propriétaire du château de La Fosse et administrateur de Saint-Gobain, qui fait exécuter des travaux sous réserve qu'il reste presbytère.

L'abbé Treméau, desservant de Lignières, peut louer pour 150 F ; l'abbé Breton, à Coulommiers-la-Tour : 200 F.

Villiers : le curé reste pour 150 F. Plus tard, le curé sera logé dans une annexe de La Marsaudrie, propriété du Petit-Thouars, toujours dans la famille.

Enfin, Sargé : loué au desservant, ce n'est que tout récemment qu'il est devenu vacant par le départ des sœurs ; cette très belle maison va devenir la nouvelle mairie.

• Enfin, les nombreux presbytères qui ont été récupérés par les municipalités, dans des contextes conflictuels et dont les prêtres ont été expulsés.

Ainsi, à Montoire, le conseil municipal, le 5 février 1907, prend connaissance de la circulaire du préfet du 29 janvier 1907 sur la jouissance des presbytères communaux et, par 17 voix contre une abstention, émet l'avis que le curé soit invité à quitter le presbytère dans le délai d'un mois pour le laisser à la libre disposition de la commune. Le curé ne réagissant pas, le conseil décide que le garde champêtre devra se présenter au presbytère avec une lettre du maire invitant l'abbé Regnaud, curé, à lui remettre les clés et, en cas de refus, lui présenter une sommation légale. Mais le maire, Théophile Chaintron, ayant déclaré qu'il ne voulait rien faire à ce sujet, est remplacé par Victor Pillette en juin 1907, qui était décrit comme « un radical pur sang,



Vitrail de Montoire
(Cl. ADLC)



Détail
(Cl. ADLC)

anticlérical forcené qui mange de la bonne sœur ». Le curé doit donc quitter le presbytère qui est loué 100 F par trimestre à un particulier puis transformé en école.

Dans l'église de Montoire, un vitrail comporte un détail éloquent : la tête d'Émile Combes avec des cornes de diable ; daté de 1897, le vitrail a pu être modifié plus tard, à moins qu'il n'évoque l'action antérieure de Combes, ministre de l'Instruction publique et des Cultes dès 1895.

La Semaine religieuse écrit : « À la fin d'avril [1907], M. le curé de Lavardin quittait sa paroisse. Impossible de louer le presbytère : en plus d'une autre raison tenant aux conditions du bail, la fabrique, sans ressources, ne pouvait fournir un centime pour le loyer (...) son départ avait causé un certain émoi (...) deux ou trois personnes parlent de louer elles-mêmes le presbytère pour y loger le curé ; une quinzaine de paroissiens fournissent des cotisations ; en moins de deux semaines est réuni ou promis l'argent nécessaire pour une location de six ans. On fait le bail, et, tout dernièrement, M. le curé revenait. »

La Semaine religieuse du 25 mars au 1^{er} avril 1911 relate : « Bien avant la loi de Séparation, une maison avec dépendances avait été donnée à la commune de Droué sous condition d'y loger gratuitement les curés successifs. La commune, ainsi dispensée de fournir un logement au curé, accepte cette donation avantageuse. Après promulgation de la loi, le conseil municipal invite le curé, l'abbé Hardel, à payer un loyer de 400 F ou à quitter le presbytère. Obéissant aux instructions de l'évêque, le curé refuse et le tribunal de Vendôme le maintient dans ses droits. Le préfet prend un arrêté d'expulsion et le commissaire de police flanqué de quatre gendarmes met le curé à la porte le 11 décembre 1908. Celui-ci se pourvoit devant le Conseil d'État qui annule l'arrêté du préfet pour excès de pouvoir. »

À Rahart, l'abbé Valentin Gaultier, ne pouvant accepter le loyer de 150 F trop onéreux pour ses moyens, est sommé de quitter les lieux ; un huissier le chasse du presbytère ; il couche dans la sacristie très humide ou la tribune afin de ne pas quitter sa paroisse. Il est aidé par Mlle Boisseau de Mellanville, 55 ans, pieuse paroissienne qui élève chez elle, dans la « maison bleue » en face de l'église, 17 enfants pauvres et orphelins de Paris chez qui il prend ses repas. L'évêque le nomme à Langon et confie le service des sacrements au curé de Lisle.

Le curé d'Azé est également obligé d'évacuer le presbytère et hébergé dans le petit local à côté de l'église, avant de trouver un autre logement.

À Busloup, lit-on dans le registre de fabrique, « le sympathique curé de notre paroisse est expulsé le 9 juillet 1907 de son presbytère. Revendiquant justement le presbytère comme bien de la fabrique, M. l'abbé Gauthier ne pouvait évidemment pas le louer. Le conseil municipal, présidé par Modeste Cornilleau, lui avait donné cinq jours pour déménager ; il n'en prit pas moins trois mois pendant lesquels il éprouva toutes les résistances légales, et ce n'est que la force publique qui a pu le déloger. Les expulseurs étaient : l'huissier et son clerc navrés de la triste corvée qu'ils étaient tenus d'accomplir sous peine de destitution, le maire adjoint, le garde champêtre et deux autres personnes ». Dans une longue lettre aux conseillers municipaux, le prêtre accuse : « la loi de Séparation est la loi d'un parti (30 000 francs-maçons) contre la loi d'un autre parti (30 millions de catholiques). Le presbytère est loué à un particulier ; plus tard, il sera annexé à l'école.

À Naveil, le maire passe un bail pour 275 F à un Parisien, puis, en 1911, pour 300 F, à Edmond Rocher, originaire de Naveil et Pezou, écrivain, poète, peintre, dessinateur, graveur, auquel a été consacré le livre *Balades avec Edmond Rocher* paru aux Éditions du Cherche-Lune en 2003. Acheté ensuite par un ménage d'instituteurs, M. et Mme Quenieux, il passa à leur fille Marianne, maire de Naveil en 1945, épouse de Jules Cochet, puis à leur fille Marianne Cochet épouse du célèbre artiste Louis Leygue. Cette demeure vient d'être acquise par M. et Mme Benoît Dufournier.

À Chauvigny-du-Perche, la municipalité a chassé le vieux prêtre et loué le presbytère.

Le presbytère de Saint-Jean-Froidmentel est loué 250 F au garde champêtre ; celui de Morée est loué 250 F, puis, en 1907, 400 F au sieur Barré, marchand de vin.

Le nouveau maire de La Fontenelle envisage de raser le presbytère pour construire un hôtel de ville, d'où la surprise de la population.

La municipalité de Saint-Ouen loue 20 F par mois, pour six mois, le presbytère à l'abbé Ouvray, malade et proche de la retraite, et, dès 1909, le loue à un particulier 10 F par mois et obtient une subvention pour le réparer.

L'abbé Latron, curé de Thoré, s'en alla habiter dans une cave et gagner sa vie comme horloger. Il n'est pas le seul prêtre à faire valoir ses talents pour survivre, puisqu'on voit des prêtres apiculteurs, infirmiers.

À Lisle, la polémique est vive : le maire entend récupérer le presbytère, mais l'abbé Hallouin refuse de le quitter. Des échanges de courriers se multiplient ; des débats hou-

leux attirent l'attention du sous-préfet qui demande des renseignements sur le conseil municipal au conseiller général ; ce dernier, le D^r Piedallu, répond qu'il n'a jamais mis les pieds dans cette commune mais, peut-être informé par le maire, classe les conseillers en trois catégories : républicains de gauche (7 conseillers dont le maire), socialistes (un conseiller), réactionnaires : 2 conseillers dont Gaston de Sachy (trésorier du conseil de fabrique, ancien maire) (ADLC, 2 z XXV 6-7). L'abbé Hallouin est finalement contraint de quitter les lieux. Gaston de Sachy achète alors une maison à Lisle, la fait restaurer et la loue 50 F par an au prêtre. L'ancien presbytère est loué à un particulier pour 100 F après de longues tractations, le sous-préfet estimant le loyer normal à 200 F. Le registre de délibérations du conseil de fabrique, qui se trouve à la sacristie de l'église de Pezou, est extrêmement détaillé et précis ; c'est un précieux document d'histoire locale.

Le presbytère de Danzé est loué à des médecins.

Le maire de Ternay, Théophile Duchesne, après avoir loué le presbytère à l'abbé Humelin 160 F, demande son départ, mais le prêtre décède subitement, mort de chagrin avant l'expulsion prévue, et ses partisans disent que le maire est « excommunié ». La municipalité installe le bureau de poste dans le presbytère repris ; les dépendances sont détruites pour agrandir la place. Dans le jardin est construit le logement de l'instituteur et la mairie. Le prêtre est logé au lieu-dit « Château-Jacquet », maison ayant appartenu à la famille de l'abbé Jacquet de La Haye (communiqué de M. Huppenoire).

Le sous-préfet rappelle au maire de Sasnières que la commune peut louer le presbytère par soumission sous pli cacheté ou adjudication.

Le préfet enjoint à la commune de Huisseau-en-Beauce de rétrocéder le presbytère à l'héritière de Marie-Élisabeth Leray de Chaumont, veuve de Michel Foucault, Aline Le Gouvello de Kériaval épouse d'Henri Arthur de La Villarmois, car il avait été donné avec une clause de logement gratuit à perpétuité au desservant d'Huisseau à l'exclusion de toute autre personne.

À partir de cette trentaine de presbytères étudiés, on peut estimer à environ la moitié ceux dont les prêtres ont été expulsés.

Les conseils de fabrique

Ces conseils étaient chargés de la gestion financière des paroisses. Composés de laïcs, dont un président, et du prêtre, ils établissaient un budget qui était soumis chaque année à l'approbation du conseil municipal.

Leurs recettes provenaient de leurs biens venant de dons et legs fréquents, soit immobiliers (terres mises en location, parfois maisons), soit rentes de 3 à 5 % sur l'État, fondations en général sous condition de messes pour les donateurs.

Leurs dépenses étaient de deux sortes : participation, en lien avec les communes, aux travaux des églises et presbytères, fonctionnement quotidien.

Citons quelques exemples :

Montoire : le budget est important (5 630 F en 1893) ; des recettes viennent d'un legs Chautard-Dattin (famille bien connue de notre Société Archéologique) sous condition de deux messes annuelles, un capital de 5 000 F ayant permis de rembourser un emprunt pour travaux (3 000 F) et de constituer une rente à 3 % ; s'y ajoutent les produits des troncs, abonnements pour des chaises, quêtes, offrandes, autres dons et legs ; en dépenses, notons : travaux (maçon, couvreur), nettoyage, bedeau, deux chantres, sacristain, appariteur, suisse, sonneur, organiste et souffleur de l'orgue. La suppression du conseil de fabrique entraînera le départ de ce personnel. Remplacé par le conseil paroissial en 1908, il sera composé des mêmes membres mais présidé par le curé.

Coulommiers, président : Clovis Nouvellon. Recettes : rentes et fondations : 294 F ; locations de bancs et chaises :

920 F ; tronc : 65 F ; cire : 10 F ; intérêts des fonds placés au Trésor : 19 F. Recettes : pain, vin huile, cire, encens, combustibles : 230 F ; entretien mobilier, 80 F ; sacristain : 95 F ; bedeau : 20 F ; enfants de chœur : 20 F ; entretien de l'église : 70 F ; charges des fondations (honoraires de messes) : 128 F ; fonds de secours aux prêtres âgés, infirmes : 90 F.

Le registre de fabrique de Pezou nous apprend : 11 décembre 1906 : « Régulé le compte et les dépenses de 1900 à 1906. Excédent : 34 F déposés dans l'armoire à trois clefs avec les papiers, titres et documents comptables qui seront indûment pris et emportés par le séquestre en vertu de l'unique loi de séparation de l'Église et de l'État. Les membres du conseil de fabrique, en face de la loi qui abolit ce soir l'existence des conseils de fabrique en toutes les paroisses de France, et sur le point de terminer son mandat, entendent rester en communion avec le Saint Père Pie X. » Dès le 12 mars 1908 est constitué le conseil paroissial de l'église de Pezou, qui remplace le conseil de fabrique ; de ses 6 membres, nommés par l'évêque, 5 sont les mêmes que ceux du conseil de fabrique.

Des laïcs réagissent

À Authon, en 1911, l'évêque en visite pastorale réunit 150 hommes. M^e Sabourin, avocat à Tours, au cours de sa conférence déplora les atteintes aux libertés d'association, d'enseignement, de propriété, de conscience en déclarant que « le mal est visible, il est l'œuvre des francs-maçons ». L'assemblée, par ses applaudissements chaleureux, manifesta son adhésion à ces paroles.

De son côté, *Le Progrès de Loir-et-Cher* taxe l'encyclique du pape de « boniments du sorcier de Rome ».

L'association paroissiale de Coulommiers-la-Tour organise des manifestations avec messe, adoration, conteurs qui regroupent 40 personnes. L'Union des catholiques du canton de Vendôme, 200 hommes aux Rameaux en 1912.

À Trôo, le maire arrête : « Toutes les manifestations extérieures du culte sont interdites » le jour de la fête de Jeanne d'Arc ; il en résulte une manifestation le soir sur la butte.

En 1912, l'Union des catholiques du canton de Vendôme rassemble 200 hommes aux Rameaux autour de l'évêque sur le thème de la défense de la religion, la liberté d'association et l'enseignement catholique.

Un banquet populaire paroissial à lieu à Thoré à la même époque. Une réunion générale des ligueuses et jeunes filles du Vendômois a lieu à Montoire.

Les Vendômois sont présents, venant d'Azé, Authon, Sougé, Le Gault-du-Perche, Pezou, Le Temple, Busloup... au congrès diocésain des associations paroissiales de juillet 1912 qui rassemble à Blois environ 800 personnes : messe, adoration, conférence, œuvres sociales, banquet pour « le combat face à l'oppression ».

Les patronages se multiplient : à Vendôme, l'abbé Gaullier, curé de la Madeleine, et les abbés Benault et Terte lancent, en 1911, le patronage Jeanne-d'Arc pour les garçons, qui seront 60 à 70, avec chorale, catéchisme, théâtre, bibliothèque, sport, construction de salles, les plus belles de Vendôme à tel point que certains les appellent « les folies Gaullier », et, pour les filles, le patronage Sainte-Marie rue Lemyre-de-Vilers. La municipalité leur verse 10 000 F mais subventionne pour 30 000 F le patronage laïque.

À Oucques, le patronage des enfants de chœur compte quelque 60 jeunes.

En 1912 et pour la quatrième année, a lieu une retraite pour les cavaliers du 20^e Chasseurs à Vendôme, avec 30 participants.

La « Ligue patriotique des Françaises », lancée peu après à Blois, puis à Vendôme au début du siècle et alors animée « par le zèle infatigable de sa présidente Mme de Sachy » (née Marguerite de Saint-Venant), rassemble 300 adhérents en 1912 ; elle entend « contribuer à rétablir dans notre pays le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ ».

Les problèmes financiers sur le plan local

Certains prêtres n'hésitent pas à faire du porte-à-porte pour recueillir des offrandes auprès de la population qui ne refuse pas en général, même si les sommes concernées sont modiques.

L'évêque de Blois institue une commission chargée de la gestion et de l'emploi des offrandes des fidèles, provenant de la souscription dans toutes les paroisses pour les besoins du culte catholique. Réunie pour la première fois le 4 mai 1906, elle comprend notamment deux Vendômois : le chanoine Gougeon, curé archiprêtre de la Sainte-Trinité de Vendôme, et M. Duriez, membre du conseil de fabrique de Sainte-Madeleine de Vendôme.

DES CONSÉQUENCES ENCORE VISIBLES

L'Association diocésaine

Créée en 1926, conformément à l'encyclique de Pie XI en 1924, en lieu et place des associations culturelles que l'Église catholique a refusé de constituer en 1906 afin qu'elles ne tombent pas entre les mains d'indésirables, l'Association diocésaine de Blois est constituée sous la présidence de l'évêque ès qualités. Elle peut posséder des biens en vue du service de l'Église.

Un état dressé en 1994 (AD 8 E 6) indique que sur les 108 paroisses du Vendômois elle possède 11 presbytères. Dans les années qui suivent, l'Association diocésaine acquiert plusieurs presbytères : certains achetés à la commune pour éviter de payer un loyer et négociés avec le maintien du curé sur place, d'autres légués ou donnés : Autainville, Azé (acquis de François Raynal de Bavre et Boisguéret de La Vallière), Binas, Brévainville, Cellé, Crucheray, Fontaine-en-Beauce (Fontaine-les-Coteaux), Huisseau-en-Beauce, Le Plessis-Dorin (acquis du général Malcor en 1927 sans fixation de prix, donc exonéré de droits de mutation), Lunay, Sargé, Savigny, Ternay (acquis de M. d'Espinay Saint-Luc), Thoré, Villedieu, Villemur. Un certain nombre seront vendus au cours de la seconde moitié du xx^e siècle par suite de la diminution du nombre de prêtres.

En 1932, l'Association diocésaine possède 4 rentes à 4,5 % (Jouhanneau à Vendôme-La Madeleine ; Gallopin-Fichet à Montoire ; et à Chauvigny et Cellé) pour un total de 1 735 F. Elle possède aussi 77 rentes à 3 % dont 13 pour Vendôme-La Madeleine (2 336 F) et 18 pour la Trinité (1 548 F), fondations pour des messes émanant de familles que l'on retrouve dans l'histoire locale : abbé Tardif à Lunay, Lonqueu et l'abbé Hinet à Pezou, de Sourdis à Vendôme, de Terras à Choue, Latron et Chautard à Vendôme, de La Porte à Meslay (AD 8 E 5). Les dons de paroissiens continuent.

Les écoles catholiques

Le guide pratique du doyenné du Vendômois nous précise qu'il reste actuellement 5 écoles catholiques : Saint-Joseph et Notre-Dame à Vendôme, Saint-Julien et Sainte-Cécile à Montoire, Saint-Joseph à Authon. On peut y ajouter l'école privée catholique de Coulommiers-la-Tour.

Les problèmes financiers

Les premières quêtes organisées localement dès l'application de la loi de 1905 sont institutionnalisées sous la forme du denier du clergé qui deviendra le denier de l'Église, toujours en vigueur. En 2005, il a rapporté 190 837 € pour le

Vendômois et ses 62 037 habitants, soit 3,08 € par habitant mais 186,91 € par donateur (1 021) (*La Vie diocésaine* du 8 avril 2006).

La Renaissance du Loir-et-Cher du 20 octobre 2006 nous apprend que le traitement des prêtres est, honoraires éventuels de messes en plus, mais sans loyer, de 650 € par mois, à rapprocher de la conférence des « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois le 15 octobre, qui fixe le seuil de pauvreté mensuel à... 650 €.

L'entretien et les réparations des églises

L'entretien et les réparations des églises demeurent un problème essentiel pour les finances locales. Paradoxalement ces charges ne correspondent pas à une véritable séparation des églises et de l'État. Appartenant aux communes, les églises, souvent anciennes et classées, datant fréquemment de l'époque romane, représentent un patrimoine auquel les élus locaux sont attachés. Les budgets communaux en font état. Les réparations importantes sont aidées par le Département, voire l'État pour les monuments classés.

Les tableaux chiffrés que nous devons à l'obligeance du Conseil général, M. Alain Quillout, premier vice-président, ayant bien voulu me recevoir personnellement, nous permettent de voir, sur les dix dernières années, les montants des dépenses pour le patrimoine religieux du Vendômois.

Pour les dix dernières années, le total général, en Vendômois, atteint 2 500 000 € pour 110 édifices religieux.

La loi de 1905 a également prévu que les communes supportent la taxe foncière sur les églises, au titre des propriétés bâties ; par exemple, en 2005, Vendôme : 60 166 F, Saint-Ouen : 2 299 F, Selommes : 5 114 F, Savigny : 10 787 F, Morée : 3 902 F, Lisle : 850 F, Montoire : 5 025 F, Mondoubleau : 848 F. Toutefois les communes reçoivent de l'État une contribution de 36 % (ADLC 2 Z XXV 5).

Il est rappelé au maire de Montrouveau que la réparation d'un immeuble faisant partie du patrimoine communal est à sa charge en tant que tel et non pas pour assurer la continuité du culte. L'entretien est à la charge de l'État et des fidèles.

Le gardiennage des églises

Les municipalités ont actuellement la faculté de verser au curé, ou à une personne effectuant réellement cette tâche, une indemnité annuelle de gardiennage de l'église, dont le montant maximum est fixé par arrêté ministériel : en 2005, 452,79 € si le prêtre réside dans la commune, 114,16 € si le prêtre n'y réside pas. Cent ans après la loi de 1905, cette mesure donne lieu sur le terrain à des montants variables :

- prêtres résidant dans la commune : La Ville-aux-Clercs, 280 € ;
- prêtres non résidents : Chauvigny-du-Perche, 112 € ; Romilly-du-Perche, 196 € ; Azé, 448 € ; Lignéres, 113,59 € ; Pezou, 114,16 €.
- à Vendôme il n'y a pas d'indemnité versée au prêtre, la ville assurant le gardiennage.

Les loyers des presbytères

Les presbytères appartenant aux communes et mis à la disposition du curé, soit qu'il y réside, soit qu'il serve de local de réunions, catéchisme, donnent de nos jours lieu à des loyers libres, essentiellement variables :

- le presbytère de la Trinité paie un loyer symbolique de 1 € selon un bail emphytéotique et celui de la Madeleine de Vendôme un loyer normal, la ville assurant l'entretien de l'extérieur. La paroisse paie les impôts ;
- le presbytère de Pezou, où le prêtre ne réside pas mais qui sert de salle de catéchisme, de réunions, est loué 469,79 € par an, bail évoluant selon une indexation.

Les conseils paroissiaux

Ayant pris la suite des conseils de fabrique, mais en général regroupés autour d'un secteur paroissial, les conseils paroissiaux sont chargés d'assister le curé dans son administration, avec le souci de conserver et entretenir les biens mobiliers et immobiliers. Ils sont présidés par les curés et non plus par des laïcs.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Sur le terrain, l'application pratique de la loi de 1905 et, d'une façon générale, des lois de séparation de l'Église et de l'État en Vendômois, se traduit par des caractéristiques qui peuvent en faire un échantillon de la réalité en France.

Tout d'abord, un contexte de tensions durant des décennies, divisant profondément le pays, avec des attaques personnelles, des écrits virulents, quelques violences lors des inventaires et des expulsions des presbytères, voire des manifestations, mais le tout sans drame aux conséquences irréversibles.

Ensuite, une gestion administrative lourde, complexe, que l'on retrouve dans de longs débats, d'épais dossiers, des correspondances abondantes.

Également, des retours en arrière, des lois et décrets successifs qui mettent en cause parfois les dispositions précédentes, qui vont se poursuivre, des appréciations sur le terrain très variables, en fonction de la sensibilité des maires, de la fermeté des curés et des fidèles.

Et, pour terminer, une prise de responsabilités des catholiques qui compense le désengagement de l'État.

Cent ans après, la loi de 1905 est présente dans notre vie quotidienne. Son anniversaire aura au moins eu pour avantage de nous avoir incité à mieux connaître ce passé de notre Vendômois, de notre pays, et de constater que l'État et ses collectivités territoriales, malgré les tensions de l'époque qu'il ne faut pas ignorer, ne sont pas séparés de l'Église, mais qu'il s'agit d'un mode de relations probablement imprévu à l'origine, évolutif et spécifique à la France.

NB. — Une version plus documentée sera disponible à la SAV.

LES JARDINS DU BON SECOURS

Claude Rouillac †

PROMENADE BOTANIQUE À VENDÔME

En prolongement de la sortie du printemps 2006 notamment aux portes de la Communauté du Bon Secours, la Société Archéologique croit bon de publier ces notes du printemps 2005 à partir d'une promenade botanique.

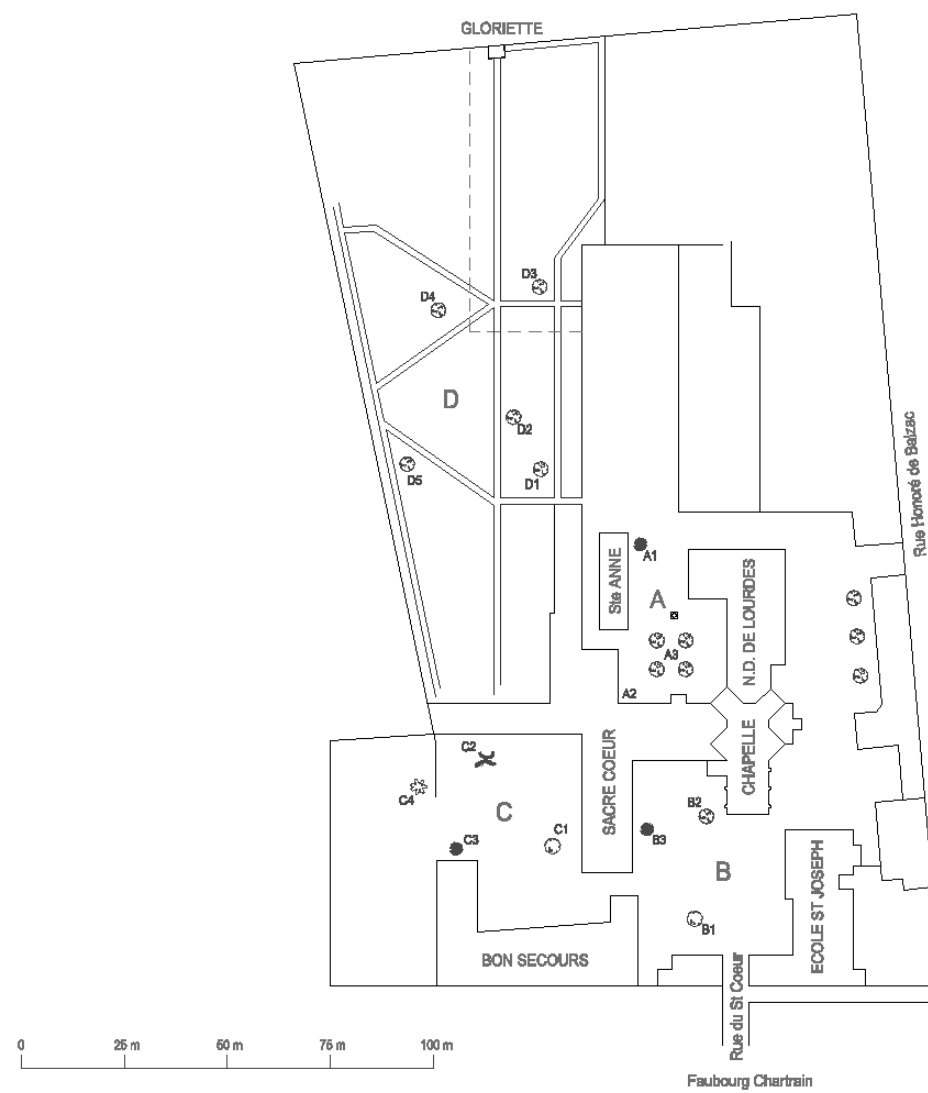
Le patrimoine n'est pas que monumental en Vendômois, il est aussi végétal et ornemental au cœur de Vendôme, dans ce parc privé de 2 ha autant par ses essences que par ses collections.

Une visite est possible dans la mesure du respect des lieux et des résidents.

Contact : 02 54 73 39 39

En ce début de printemps 2005, nous nous étions réunis pour cette promenade botanique dans les parcs et jardins de la Communauté du Bon Secours avec les sœurs Jeanne et Jacqueline, M. et Mme Rebours et M. et Mme Rouillac afin d'identifier les beaux arbres du parc, grâce à M. Rebours, botaniste reconnu et émérite.

Nous vous demandons, pour retrouver facilement les arbres, de bien suivre les instructions données ci-après et de vous placer à l'endroit indiqué sur les plans.



Plan A

Nous sortons du bâtiment Sainte-Anne et, juste en face de nous, un peu sur la gauche, le premier arbre que nous voyons est un pin noir d'Autriche, *Nigra Austriaca* (A1). Ensuite nous nous dirigeons sur la droite devant une nouvelle rocaille, le long de la Communauté (A2).

Dans cette rocaille, on trouve une quinzaine de plantes, un *Spirea japonica goldflam*, un *Chamaecyparis Lawsonia Minima Glauca*, deux fusains *Euonymus Japonicus Marginatus*, un fusain, un *Chamaecyparis pisifera* et deux *Cotoneaster lacteus*.

Ensuite, à côté de la statue de la Vierge, nous observons quatre beaux tilleuls *Tilia blanca* sur la place (A3). Puis, en repassant devant le bâtiment de Sainte-Anne, avant de tourner sur votre droite, regardez à gauche en tournant un beau cerisier peut-être greffé sur *Prunus Avium* en bigarreaudier, on verra des fruits fin juin (si les merles nous en laissent !) puis un tilleul *Tilia Platyphyllos*. Plus loin sur le parking pour le personnel, dans le fond, une bordure de *Thuja*.

En passant entre les deux bâtiments, nous laissons sur la gauche une haie commencée en *Thuja Plicata* continuée en lauriers puis finie en *Cotoneaster*.

Nous arrivons devant les grilles vertes ouvrant sur la rue Honoré-de-Balzac au bout du parking.

Devant les garages, nous voyons, à droite, un frêne *Fraxinus Ornus* à fleurs, un petit if *Taxus Media Strait Hedge* à port conique, un beau *Magnolia grandiflora* appelé à tort tulipier, aux grosses fleurs blanches, et un simple *Thuja Plicata Zebrina* panaché, près de la porte.

Sur la gauche, un magnifique prunus *Serrulata Amanogawa*, cerisier à fleurs magnifique ; quand il y a un souffle de vent, les légères branches pleines de fleurs « pendulent » gracieusement !

Avançons de quelques mètres en traversant le parking en épi. Devant la salle Saint-Joseph, on voit un *Deutzia grandiflora* blanc puis, le long de la salle, sous trois beaux tilleuls, deux petits massifs, l'un avec un cognassier du Japon à fleurs rouges très primes, un *Mahonia* à fleurs jaunes, un *Deutzia grandiflora* et dans l'autre massif un cytise *Laburnum* jaune, un *Weigelia Diervillea* rose. En été, les trois tilleuls *Tilia* ombragent agréablement la salle des grosses chaleurs de l'été...

Des petites bordures de buis de temps en temps.

À côté de la buanderie, sur la gauche il y a un fusain panaché ordinaire.

Plan B

Puis, en traversant le parking en épi, avançons vers le coin de l'école avec la chapelle derrière nous.

Dans le massif de gauche, nous avons un *Juniperus Chinensis Hetzii Glauca*, une Épine. Toujours au même endroit sans bouger, vous trouvez à droite, dans l'autre massif, le fameux Catalpa (B1), bien connu avec ses feuilles énormes de près d'un demi-mètre carré, au mois de septembre, un beau *Chamaecyparis Lawsoniana*, un *Acer Robinia Pseudoacacia Umbraculifera*, deux *Fagus*.

Sans bouger de place mais simplement en vous retournant, face à la chapelle, à gauche le premier massif, en bordure devant vous, un arbre de Judée *Cercis Siliquastrum* (B2). Puis un *Magnolia Grandiflora* et un *Chamaecyparis ordinaire*.

Dans le parterre de gauche, de l'autre côté de la petite allée, dans le massif en face le bâtiment du Sacré-Cœur, un seul arbre – mais quel arbre ! –, sans doute le plus beau du parc, un splendide cèdre *Cedrus Deodara* (B3) avec un fût parfaitement droit sur près de 40 m de hauteur. D'après mes recherches, il aurait été planté vers 1930. On y trouve des nids de pigeons et tourterelles à chaque étage ! Je l'admire chaque jour des couloirs du bâtiment...



Catalpa B1



Cèdre B3

Dans le fond, derrière la statue, un nouveau massif de huit hortensias bleus, derrière la statue de la Vierge, le long de la Communauté.

En avançant vers la sortie, devant la maison de la conciergerie, un *Forsythia* jaune et deux *Cotoneaster*.

Au début du printemps, dans les futures pelouses, des perce-neige, des cyclamens, puis des jonquilles et des narcisses habituels. Enfin, en avril, des massifs de tulipes et de jacinthes sont prêts à prendre le relais.

Des bordures de buis *Buxus* autour de chaque massif. Devant la chapelle, à gauche trois lauriers palmes.

Plan C

Prenons l'allée qui mène au pavillon du Bon Secours.

Avant de passer l'angle des bâtiments, sur votre gauche un *Forsythia* jaune et deux camélias rouge sang. Face à l'entrée du Bon Secours, vous repérez un *Hibiscus Althaea*, un *Ribes* groseillier à grosses fleurs, un *Calocedrus Decurrens Aureovaticata* avec des feuilles bicolores, un *Tamarix Phyllum Africana*, un seringat Bouquet blanc, un *Viburnum Rhytidophyllum*.

Autour des bâtiments de la Convalescence, des cannas d'une façon continue.

Sans bouger de place, sur votre droite, voici sans doute le plus bel arbre du parc du Bon Secours, un érable *Acer Saccharium Wieri* (remarquez que l'on trouve dans le nom latin le mot « saccharine » et, en effet, le sucre d'érable existe). C'est un érable-sycomore *pseudoplatanus* grâce à une greffe spéciale de 2 m de hauteur ! Regardez, on voit très bien la greffe. Il a de magnifiques feuilles d'érable finement dentelées ! C'est un arbre très rare (C1).

Puis, toujours à droite dans ce massif, un *Magnolia Soulangaena*, un laurier *Viburnum Tinus*, un *Berberis*, deux marronniers, un massif de rosiers et un *Chamaecyparis horizontalis*.



Araucaria C2



Cèdre C3



Bananier C4

De l'autre côté de l'allée, devant le mur, il y a, là, l'*Araucaria Araucana Imbricata* (C2) – le désespoir du singe ! Il ne peut pas y grimper, ça pique ! –, un *Magnolia Soulangaena* appelé à tort tulipier, un *Cotinus coggygria royal purple*, un laurier *Viburnum Tinus*, un *Berberis*.

Du même endroit, en vous tournant un peu vers la gauche, vous pouvez admirer un magnifique cèdre *Atlantica Glauca* (C3), un peu contrarié, déformé par l'agrandissement du bâtiment du Bon Secours, un cerisier pleureur à fleurs, un bananier (C4) de l'autre côté du mur, un *Epicea Pungens*, un *Taxus Baccata*.

En passant le mur sur la droite, près de la rocaille, derrière la Communauté, voici un *Spirea goldflam*, un *Chamaecyparis Minima Glauca*, un fusain japonais *Margina* blanc, un fusain Japonica ; un *Juniperus* et un *Cotoneaster Lactea*.

Plan D

Passons par le jardin-roseraie.

Voici une liste donnée par M. Rebours :

Un acacia *Freesia*, un gros marronnier blanc, deux bouleaux, un mûrier, des *Thuja* dans le fond.

Bien taillés, bien entretenus et bien traités, on y trouve, des deux côtés de l'allée centrale, plus de 200 plants de rosiers *Polyenthas* alternés avec des pivoines blanches et roses. Fin avril, début mai, c'est une splendeur ! On y reviendra !

Parmi ceux-ci, on trouve devant la petite serre, sur la droite, un acacia *Freesia*, un marronnier, un bouleau, un mûrier (D1), un mûrier-platane (D2). L'ordre n'est pas respecté.



Mûrier-platane D2

Le long de l'allée, à droite, on voit un érable *Acer Platanoides Drummondii*, un saule pleureur, un acacia casque rouge, un Pawlonia (D3), trois cytises pleureurs. Devant la grande serre, un *Rhus thyphina*, un *Eschscholzia*, un Pavot de Californie, un autre acacia Casque rouge, un *Liquidambar* (D4).

En revenant sur nos pas par l'allée centrale, nous terminons par un *Gleditsia inermis*, même un *Sequoia gigantea* qui dans cent ans fera 100 m de haut, un houx classique, un



Gloriette

tulipier de Virginie, un érable pourpre dont la feuille figure sur le drapeau national canadien, un *Ginkgo biloba* (D5), une aubépine et, enfin, un érable Plane pourpre.

Dans le fond du jardin, près de la petite tonnelle, après le « carrefour » avec une glycine, devant la grande serre, on voit un *Magnolia*, un *Épicéa* et deux cerisiers. De l'autre côté à gauche, classés en divers, un cityse, un *Eschscholzia*, un *Robinia*, un houx *Ilex*, un tulipier de Virginie, un érable à feuilles pourpres, une aubépine, un érable, un *Sequoia*.

Tous ces beaux arbres et plantes en pleine santé, il y en a 98 dont 66 d'espèces différentes. Les jardiniers du Bon Secours sont à féliciter pour l'entretien de ces arbres.

PORTRAIT IDENTITAIRE DU LOIR-ET-CHER

*Étude réalisée sous la responsabilité
du Comité départemental du tourisme de Loir-et-Cher**

Le tourisme est un produit de consommation qui obéit aux règles de la concurrence. C'est pourquoi, le vocable « Loir-et-Cher » ne pouvant constituer à lui seul un nom de destination touristique pertinent, il était nécessaire de réfléchir à une stratégie de communication qui s'appuie sur une marque territoriale.

Pour ce faire, le Comité départemental du tourisme (CDT) a décidé de travailler au positionnement du Loir-et-Cher. Il a fait appel aux services d'un cabinet spécialisé pour effectuer une « recherche identitaire » et définir l'« univers » qui pourrait être celui du Loir-et-Cher en matière de communication touristique.

Ces travaux ont permis d'identifier les spécificités du Loir-et-Cher, les attentes de ses clients, ses concurrents, et de définir une stratégie marketing avec un nom de destination (la marque touristique) et un positionnement.

La Société Archéologique du Vendômois a été associée à la troisième de ces étapes, son président ayant été sollicité ainsi que son président d'honneur, pour participer aux travaux du focus group. En effet, outre un représentant de chacune des filières de l'économie touristique, ce comité d'experts devait rassembler des représentants de chacun des principaux territoires qui constituent le département : Perche, Vallée du Loir, Beauce, Vallée de la Loire, Vallée du Cher et Sologne.

Le département du Loir-et-Cher (41) fait partie de la région Centre (39 151 km², 2 440 329 hab.), région administrative qui comprend cinq autres départements : l'Indre-et-Loire, le Loiret, le Cher, l'Indre, l'Eure-et-Loir.

Il se situe entre l'Île-de-France et le Berry, et entre la Touraine et l'Orléanais. Historiquement, il a été formé de plusieurs parties de provinces anciennes : un peu des collines du Perche, de la vallée du Loir, de la Loire, de la Beauce et surtout de la petite Beauce, de la vallée du Cher, des marches du Berry et des franges de Touraine et de la Gâtine tourangelle.

Le département a une superficie de 6 343 km² (16,20 % de la superficie régionale), une population de 314 968 habitants en 1999 (12,90 % de la population régionale) et une densité de 50 hab./km² (108 hab./km² : France métropolitaine ; 118,1 hab./km² : Europe). Sa préfecture est Blois, à environ 200 km de Paris (soit actuellement en TGV à 42 min – arrivée à Vendôme-Villiers). Ses sous-préfectures sont Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

* Étude présidée par Philippe Sartori sous la direction de Philippe Douin. Cette publication est autorisée par le président du Conseil général, Maurice Leroy, que nous remercions.

I – PORTRAIT SENSIBLE ET VISIBLE

« La notion même de paysage est souvent galvaudée et simplement réduite aux définitions de multiples dictionnaires qui peuvent grossièrement se résumer en une phrase : "Le paysage, c'est ce qui se voit." Or, justement, ce qui se voit peut parfois faire référence à ce qui ne se voit pas, ce qui se cache derrière l'horizon, dans les espaces masqués in situ, mais aussi dans les zones d'ombre de notre conscience ou de notre inconscient.

« En d'autres termes, le paysage n'existe que parce que nous exerçons nos capacités mentales (mémoire, émotion, compréhension...) sur un espace donné » (Bertrand Gendreau).

CAMAÏEUX DE DOUCEUR

« En Loir-et-Cher, les couleurs sont plutôt des sensations contemplatives » (Emmanuel Brochard, CAUE).

Couleurs douces, fondues et changeantes

« Rien d'agressif », sauf le contraste des couchers de soleil rouge vif sur la Loire qui tranchent avec la douceur du ciel bleu.

- ▶ **légère dominante des bleus** (présence prégnante de la Loire, bleu royal, ciels bleu pâle) et **verts en camaïeux** (forêts, la Loire elle-même, eau des étangs, « campagne », cultures, etc.)
- ▶ **touches de jaunes dorés** (agriculture de la Beauce : colza, céréales, etc.) et **de rouges éteints** (brique) ou **très vifs** (couchers de soleil)
- ▶ **gamme laiteuse due à la lumière et aux matériaux** (tuffeau, pierre), voire une absence de couleurs (« Je ne suis pas sûr que nous ayons des couleurs »)
- ▶ **palettes « sublimes » en automne** (forêts de Sologne en automne : camaïeux de jaunes, oranges, marrons).

« On monte au château par une pente douce qui mène dans un jardin élevé en terrasse, d'où la vue s'étend en plein sur toute la campagne d'alentour. Elle était d'un vert tendre » (Gustave Flaubert).

« Et le soir d'été qui embrume légèrement et qui lie cette gamme éteinte des verts fait de ce coude de la Loire, à s'y méprendre, un bord de fleuve de Marquet » (Julien Gracq).

*« Le Temps, ce grand vieillard ailé,
Qui détruit à la sourdine,
De son souffle n'a pas hâlé
La pierre aussi blanche qu'hermine
Dont ce château fut assemblé. »*

Antoine-Marin Lemierre.

« Un joli village s'étend au pied du mont, sur le bord de la rivière, et l'on dirait que ses maisons blanches sortent du sable doré » (Alfred de Vigny).

« La craie de vos coteaux, le tuf de vos maisons ont bu tant de soleil qu'ils ont blondi » (Honoré de Balzac).

« Vous m'intimidiez [la Loire] comme une grande dame, habillée d'or et d'argent, nonchalante, et que je savais dangereuse » (René Bazin).

« Quelle est la couleur de la Loire ? Est-elle bleue, verte ou blonde ? (...) Nous autres qui la connaissons bien, nous savons que la Loire est aussi changeante dans sa couleur que dans ses humeurs ou plutôt elle n'a pas de couleur propre. Elle n'est pas verte comme le Rhin, elle n'est pas d'argent vif comme le Nil, ou d'aigue-marine comme le Rhône. Dans ses parties profondes, elle est couleur du ciel et change avec lui. Là où son flot est parcimonieux, c'est-à-dire presque partout, elle est couleur de sable ; donc elle est blonde » (Henri Guérin).

« La Loire paresseuse (...), largement épandue, bleue, unie comme un miroir (...). Partout des rondeurs vertes, oseraies, bouleaux, petits bois, et des châteaux blancs sur les hauteurs, des roses et des bouquets de jolis arbustes sur les talus, des îles verdoyantes parmi les bancs de grèves (...) » (Hippolyte Taine).

« la Loire, venue du sud, descendait d'une seule coulée. Lisse, bleue, reflétant tout le ciel, et très haut dans le ciel, un nuage rond éblouissant, elle emmenait les yeux jusqu'à une ligne d'un bleu soutenu, le bleu des pins dans l'éloignement qui la cernait comme la berge d'un lac » (Maurice Genevoix).

MATIÈRES NATURELLES DEVENUES MATÉRIEAUX D'ARCHITECTURE ET DE LUMIÈRE. MATIÈRES « TENDRES » ET LIQUIDES

- ▶ **matières naturelles devenues matériaux d'architecture et de lumière très présentes**, dont les couleurs ou la clarté déterminent les paysages : le « roussard » gris roux du Perche, le « grison » ferrugineux de coloris rouge, ardoise, terre cuite des briques et tuiles, tuffeau, bois
- ▶ **matières « tendres »** : tuffeau tendre, ardoise friable, terre, sable...

« Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine » (Joaachim du Bellay).

- ▶ **matières liquides** : eau de la Loire, des rivières et des étangs de Sologne, vins.

PARFUMS DE « TERROIR » ET SONS DE « NATURE »

- ▶ senteurs des **bois**
- ▶ odeurs aqueuses de la **Loire** et des **étangs**
- ▶ effluves du **jardin** (fleurs et fruits)
- ▶ arômes du **vin**
- ▶ « saveurs gourmandes » du **vent** (prophétique)...

« Quand le vent sentait le chocolat à Blois, on savait qu'on aurait de la pluie. »

- ▶ apaisante **musicalité de l'eau** : la Loire et les rivières

« De l'est à l'ouest, d'un bout du val à l'autre bout, la rumeur de la Loire s'élevait jusqu'aux nuages » (Maurice Genevoix).

- ▶ léger **souffle du vent**
- ▶ détonations saisonnières de la **chasse**
- ▶ **absence d'accent**, indifférenciation « molle » entre é et è.

« Quand je m'assis sous mon noyer, le soleil de midi faisait pétiller les ardoises de son toit » (Honoré de Balzac, *Le Lys dans la vallée*).

« De l'est à l'ouest, d'un bout du val à l'autre bout, la rumeur de la Loire s'élevait jusqu'aux nuages » (Maurice Genevoix).

DES PRODUITS À L'IMAGE DES TERROIRS, DIVERSIFIÉS ET AUTHENTIQUES, ESSENTIELS À LA GASTRONOMIE

- gastronomie
- vins de Touraine, sauvignon, pineau d'aunis dont 6 AOC
- tarte Tatin et chocolat Poulain
- gibier de Sologne
- fruits, fraises, légumes, asperges, blé
- champignons
- poissons de rivières et d'étangs
- fromages de chèvre dont 3 AOC et 1 CCP
- igname

Spécialités : TARTE TATIN (presque le seul plat authentiquement départemental)

Produits de plantation : blé, légumes, asperges, fruits, fraises, mirabelles (Oucques), noisettes

Produits de chasse : gibiers de Sologne,

Produits de lait : fromages de chèvre AOC et de vache

Produits de la forêt : champignons

Produits industriels : chocolat Poulain

Produits de rivières ou marais : poissons de la Loire et de rivières, terrines à base de poissons de Loire et d'eau douce

Produits de l'élevage : charcuterie, foie gras

Produits du vignoble : 80 % des vins d'appellation Touraine sont élaborés en Loir-et-Cher

« Le cépage le plus planté et le plus caractéristique du Loir-et-Cher est le sauvignon blanc, en appellation Touraine, connu dans le monde entier car il s'exporte bien (même s'il est moins connu qu'un nom comme Saint-Nicolas de Bourgueil... » (Paul Buisse).

Pineau d'aunis, vin unique et atypique du Loir-et-Cher.

« Quand vous y avez goûté, vous ne pouvez plus vous en passer » (Philippe Rouillac).

Dans la conversation à la fin de la réunion, en complément avec l'expression « jardins de la France », vient aussi l'expression « Vin de pays du Jardin de la France » (vins possibles à élaborer tout au long de la Loire) (Paul Buisse).

UNE LUMIÈRE SUBTILE ET RICHE COMME DE LA LITTÉRATURE, AU FORT POUVOIR D'ÉVOCATION

- ▶ **lumière contemplative et apaisante** : « une lumière de sensations »
- ▶ **même luminosité qu'au-dessus de la mer par la lumière de réverbération** qui crée des ciels extraordinaires et subtils
- ▶ **douceur des dégradés de lumière blonde**
- ▶ **poésie de la « lumière de la Loire »**, plus spécifique que les couleurs, relation subtile, vibrante et nuancée de reflets et d'irradiation, entre ciel et eau
- ▶ **couchers de soleil extraordinaires**, particulièrement en Beauce et sur la Loire (rouge vif)
- ▶ **différentes lumières reflets des terroirs** : spécificité des immenses et magnifiques ciels de Beauce, par exemple
- ▶ **savoir-faire dans l'art de mettre en beauté les monuments** par les spectacles son et lumière (l'un des premiers son-et-lumière en France est celui de Chambord...).

« Elle reflétait tout le ciel, plus transparente que le ciel, plus aérienne que lui. Elle prenait toute la lumière et elle la muait en une chose inconnue, plus limpide, plus précieuse encore que la lumière » (Maurice Genevoix).

« Luminosité incomparable, à peine troublé par les brumes du matin. »

« Ce qui achève la douceur et la gaieté du pays, c'est le ciel, on commence à prévoir le ciel du Midi, velouté, d'un bleu rayonnant tout imprégné de lumière, semblable au plus précieux cristal » (Hippolyte Taine).

« Rien qu'à recevoir (...) l'éblouissante lumière de vos eaux vivantes, je me sentais dépaysé » (René Bazin).

« Et l'eau nonchalante, toute ruisselante de lumière, qui embrasse de son azur ces verdure éparées » (Hippolyte Taine).

« ... toute la magie du fleuve et de ses villes, leur atmosphère nimbée de lumière, soyeuse et diaphane » (Dans la lumière du Val de Loire, Internet).

« Devant le beau fleuve paresseux dont les courants changeants varient leurs miroirs à toutes les heures du jour (...).

« Et le clocher d'ardoises étire et brise, pour une musique silencieuse, son accordéon de lumière » (Maurice Fourré).

« Je parle de la Loire telle que je l'ai vue la dernière fois : pleine, tranquille et forte, coulant lentement en amples courbes et réfléchissant la lumière du ciel » (Henry James).

CLIMAT DE LA DOUCEUR DE VIVRE AUX EFFETS CALMANTS

► **climat doux et agréable** qui contribue à la douceur de vivre en Loir-et-Cher

► **climat qui « donne envie de dormir »** : émollient, apaisant et déstressant. Plusieurs maisons psychiatriques sont d'ailleurs installées autour de Blois. « On est presque fatigué et mou. »

« La mollesse de l'air, la beauté du climat, une certaine facilité d'existence et la bonhomie des mœurs y corrodent la plus tenace des volontés » (Honoré de Balzac).

► **sans excès, au carrefour de tous les climats** : climat tempéré et mesuré (sauf microclimat plus froid à Romorantin et parfois orages très violents et spectaculaires à Blois)

► **beauté des ciels et « qualité » des nuages**

► **présence d'un vent léger comme un « souffle d'air »** (environ 20 km/h) mais régulier (attesté par quelques moulins à vent), et qui suscite néanmoins des perceptions différentes : vécu comme une agression dans les espaces ouverts de Beauce et un peu dans la vallée de la Loire, et pourtant de qualité exceptionnelle (donc modéré) pour montgolfières et planeurs.

« Le Loir-et-Cher est un lieu de prédilection pour les vols en montgolfière. Le site du Breuil (aérodrome) entre Blois et Vendôme est un lieu exceptionnel pour les planeurs, un pôle important pour les étrangers, lieu de thermiques importants dus aux contrastes entre les étendues claires de la plaine de Beauce et les étendues foncées des forêts de Sologne » (Claude Leymarios et Francis Legros).

« Nous avons, en Loir-et-Cher, un puzzle hydrodynamique » (Emmanuel Brochard).

► **présence ouatée de brumes et brouillards**

UN PUZZLE GÉOGRAPHIQUE AUX ARRONDIS MOELLEUX

Puzzle départemental des terroirs

« Le Loir-et-Cher est un puzzle géographique » (Mme Danielle Cochet, UCPS).

mais dans la **continuité harmonieuse des paysages**, en particulier le long des trois vallées

► **le flux de la Loire comme trait d'union**, entre le Nord et le Sud

► **sinuosité des rivières** qui serpentent et flânent

► **ondulations du relief et des horizons** : vallonnements du nord et le long des vallées, platitude moelleuse en Sologne sablonneuse, sur le plateau au centre et en Beauce

► **patchwork du bocage** du Perche, **des parcelles agricoles** de Beauce, **des étangs** de Sologne

► **courbes des coteaux rythmés par lignes du vignoble**

« Partout des rondeurs vertes... » (Hippolyte Taine).

« À la voir s'égarer en détours nonchalants,
Muette, énigmatique et souple, et lente, et bleue... (...) »
« La nature a chez nous l'ondoiement et la grâce (...) elle caresse et n'éblouit pas. »

Jules Lemaître.

« Le long du coteau courbe et des nobles vallées... » (Charles Péguy, « Châteaux de la Loire »).

TERRITOIRE DOUX ET MESURÉ, PROPICE À LA CONTEMPLATION

Paysages à échelle humaine avec peu de relief ou de barrières naturelles

► **proportions douces et équilibrées** (« Territoires mesurés. Contrastes dans la douceur, dans l'harmonie »)

► **quelque démesure architecturale** mais monuments intégrés dans l'espace et harmonie des formes, équilibre des masses et élégance des lignes, caractéristiques des châteaux Renaissance

« Paysages normatifs et monuments démesurés » (Philippe Rouillac).

Le **sens de la mesure** est même l'une des caractéristiques des châteaux Renaissance, ainsi que la **symbiose avec le site** :

► **faible dimension verticale** : département hérissé seulement de ses châteaux et des arbres de ses forêts...

► **dimension souterraine du calcaire et de la craie** : dans les carrières de la pierre de tuffeau, les grottes, l'habitat troglodyte, etc.

► **horizons ouverts de Beauce, vis-à-vis dans les vallées et absence d'horizon en Sologne** à cause des forêts propices à l'imaginaire mais qui suppriment les perspectives (même si le pays est plat) et « privent » de levers et couchers de soleil.

« On ne voit que la forêt, on ne voit rien, ni les châteaux, ni les postes de garde, etc., on peut inventer tous les mythes contemplatifs... »

PAS DE RÉGION HISTORIQUE MAIS EXCEPTIONNELLE DIVERSITÉ DE RÉGIONS NATURELLES POUR UN DÉPARTEMENT

► **nombreuses régions et milieux naturels pour un département** : Perche, Perche vendômois, vallées et coteaux (de la Loire, du Loir, du Cher), Gâtine tourangelle, Beauce (grande et petite), Sologne (grande et viticole), plateaux bocagers de la Touraine méridionale, Champagne berrichonne

► **diversité revendiquée par les habitants comme une richesse** mais dont la réalité serait parfois décevante pour qui vient de l'extérieur, excepté la Loire qui reste « dans son jus » (Brochard).

« La chance d'avoir un département très varié. »

« La diversité des régions et ses cultures, la Loire et trois régions complètement différentes aux cultures très variées. »

« Diversité des terroirs : le vin, les légumes, les fruits, les paysages, les couleurs, le langage, la situation géographique. »

► **contrastes nés de la diversité mais douceur commune** parfois un peu ouatée (beaucoup de brumes et brouillards) et la qualité des nuages...

► **globalement, 4 types de paysages** :

• spécificité des 3 vallées (Loire, Loir, Cher), polyculture et en particulier asperges, arboriculture fruitière, culture florale et vigne ;

• le Perche vendômois, un pays de bocage et d'élevage ;

• la Beauce, terre à céréales en champs ouverts ; magnifique, elle se confond avec une mer :

« La Beauce, c'est notre mer », « un régal des yeux ».

- la Sologne dont la partie orientale est pays de forêts, de chasse et de pêche ;

► **présence forte de l'eau** : rivières et fleuve donnent leur nom et structurent le département : Loir, Cher, Loire. S'y ajoutent les étangs de Sologne

► **identitaire de la Sologne associée à la forêt**

► **perception ambivalente des grands espaces « vides »** (solognots, beaucerons, etc.) avec la sensation frustrante que « l'on ne voit pas » les gens qui ont façonné le territoire (Emmanuel Brochard)

« *La douceur, la délicatesse, la majesté tranquille et bienveillante de ces grands paysages de Loire !* » (René Boylesve).

« *La Loire donne un "style" grandiose à un paysage n'ayant, comme on dit, aucun trait saillant : elle emporte le regard vers des lointains* » (Henry James).

« *Le Cher indolent, paresseux même, coulait sans hâte dans son lit spacieux parmi les prairies bordées d'acacias, de saules, de peupliers. Il flânait des sables solognots à l'argile de Valençay jusqu'aux calcaires précédant Montrichard* » (Robert Sabatier).

UN « ESPRIT RURAL »
PLUS QU'UNE VRAIE RURALITÉ.
UNE ORGANISATION URBAINE HÉRITÉE
DES « FÉODALITÉS »

► **ruralité « mythique » sans paysan** : plus qu'une vraie ruralité, c'est un « esprit rural » dans le rapport à la nature, volontariste et un peu « idéalisé », car perçu à l'intérieur du département comme un élément de valorisation

« *On veut être des rats des champs et on est perçu comme des ruraux.* »

► **structuration géographique autour des vallées** : Loire, Loir et Cher. Sur la Loire, les villes sont « au bord » de la Loire mais pas « tournées vers » la Loire, à l'inverse de la Touraine

► **des villes à dimension humaine organisées selon un principe de « féodalités »** pérennes qui structurent le département, sans vraie rivalité :

- **Vendôme** : capitale, richesses, TGV, qualité de vie (restaurants *intra-muros*), spécificité historique de « féodalité vendômoise » qui a été un duché

- **Blois** : chef-lieu, ville royale, ville centre = un cinquième du département

- **Romorantin** : « féodalité » industrielle

► **très peu de communes** (autour de 291) mais très peu de communes de plus de 3 000 habitants

► **l'art de la « botanique au quotidien »** : une esthétique de « paysage jardiné » (F. Ducasse). Depuis le festival de Chaumont-sur-Loire jusqu'au plus petit des jardins très soigné et source de fierté avec ses fleurs, chaque habitant du Loir-et-Cher est très concerné par les jardins.

► **implantation humaine différente selon les pays** :

En Beauce, la nécessité de s'abriter du vent a déterminé les routes sinueuses avant d'entrer dans certains villages de Beauce et, dans certaines zones un peu plus vallonnées, l'installation des habitations à mi-pente.

Dans le Perche, l'installation des maisons s'est faite en fonction de la proximité de l'eau et pas au bord des routes (Claude Leymarios).

► **quelques cantons qui se sentent « laissés pour compte »** : les plus vieux sont ceux qui souffrent le plus culturellement et économiquement (Philippe Rouillac)

SITUATION CENTRALE
DANS LA RÉGION CENTRE,
À PROXIMITÉ DE PARIS

Situation au cœur de la région Centre

► **terre de rencontre** des pays et cultures (Berry, Touraine, Beauce, etc.)

► **territoire de passage sans obstacles naturels**, naturellement ouvert (excepté l'eau avec la Loire « frontière » naturelle entre le Nord et le Sud), mais qui donne parfois l'impression que « tout est loin »

► **la Loire à la fois voie de pénétration et d'ouverture sur le monde** par l'accès à la mer mais fleuve sauvage

► **territoire de passage** :

« route de... » (des vignobles, historique de la vallée des rois, touristique des dames de Touraine)

Passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Vendômois

► **3 autoroutes** (A10, A85, A71)

► **à 42 min de Paris** : en TGV, Vendôme-Paris Montparnasse

► **proximité d'aéroports** : Orly et aérodrome du Breuil.

BEAUTÉ ET CHARME
D'UNE ARCHITECTURE « PAR TERROIR »

► **qualité générale du bâti et beauté d'une architecture à l'aspect apaisant** (formes simples, belles proportions, détails de qualité) qui s'est faite globalement sans contrainte de climat, de vent (sauf dans certaines zones de la Beauce)

► **pas d'architecture « typique » du Loir-et-Cher mais charme de l'architecture par terroir** qui n'ont rien de commun entre elles (matériaux, organisation)

« *Il y a une architecture historique et ensuite des architectures par terroir avec beaucoup de clichés – ex. les colombages de Sologne alors que c'est la brique la matière de la Sologne* » (Emmanuel Brochard).

► **sentiment d'unité par le charme de villages homogènes « à la française »** : des petits villages « intacts », authentiques et homogènes où les maisons sont soignées, parfois par la concrétisation d'une attitude volontariste de mise en valeur de qualité (« *Lavardin, le plus français des villages de France* »)

► **présence d'une importante architecture historique**

► **matériau prédisposant à la belle architecture** : le tuffeau, matière molle facile à travailler

► **habitat traditionnel qui commence à être noyé** dans les constructions modernes des lotissements non respectueuses de l'« esprit des lieux » : problème de banalisation, perte d'identité comme partout en France

► **discrétion de l'architecture contemporaine** : pas de grande réalisation architecturale depuis cent cinquante ans.

« *En matière de construction, le XX^e siècle est resté discret* » (Philippe Rouillac).

► **présence d'une architecture troglodyte** : Trôo (citée dans les trois sites importants du département), Villiers-sur-Loir, Bourré

► **l'ardoise a supplanté la tuile** pour les toits en remontant la Loire

26 COMMUNES CLASSÉES AVEC LA LOIRE
COMME « PAYSAGE CULTUREL »
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

► **classement de la Loire comme « paysage culturel »** au Patrimoine mondial de l'Unesco : 26 communes concernées

► **exceptionnel Domaine de Chambord** (classé deux fois, déjà classé Unesco avant le classement de la Loire)

► **notoriété mondiale des châteaux de la Loire en général**. Manoir de la Possonnière (Ronsard), Ruines de Lavardin, château de la Mézière (XVI^e), manoir de la Bonaven-

ture (Musset), châteaux féodal de Fréteval, des Radrets, de Saint-Agil (xvi^e), royal de Blois, de Beauregard (François I^{er}), de Chaumont-sur-Loire (Catherine de Médicis, Diane de Poitiers), de Cheverny, de Troussay, château fort de Fougères-sur-Bièvre, châteaux de Villesavin, de Talcy (Cassandre), de Chémery (xiii^e), du Gué-Péan, de Saint-Aignan-sur-Cher, de la Ferté-Imbault (place forte en briques), du Moulin (Lassay-sur-Croisne / Thierry la Fronde)

« La France, cependant, se réveille italienne par la grâce de Charles VIII puis celle de François I^{er}. (...) **la Loire supplante la Seine de son allée-galerie de palais** » (Jacques Darras).

- ▶ **deux villes d'art et d'histoire**, Blois et Vendôme, et un seul « plus beau village de France » dans le département : Lavardin, en vallée du Loir
- ▶ **monuments référents très prestigieux plus larges que le Loir-et-Cher** (archétypes de Chambord ou de la Trinité de Vendôme) mais, à l'inverse, beaucoup de patrimoine « confidentiel » (« ça ne se sait pas ») et plutôt simple
- ▶ **riche patrimoine religieux** : églises romanes de la Petite Beauce, basilique Notre-Dame de la Trinité et cathédrale Saint-Louis à Blois, église Notre-Dame du Mont Carmel (xii^e), chapelle Saint-Gilles, collégiale et crypte de Saint-Aignan, églises à fresque de la vallée du Loir (11 au total qui bénéficient d'une promotion particulière – pupitre...)
- ▶ **riche patrimoine rural** : « petit » patrimoine vernaculaire diversifié (encore quelques moulins à visiter, pigeonniers souvent restaurés, etc.)

« La Loire est une reine, et les rois l'ont aimée.
Sur ses cheveux d'azur, ils ont posé, jaloux,
Des châteaux ciselés ainsi que des bijoux,
Et de ces grands joyaux sa couronne est formée. »

Jules Lemaitre.

REMARQUABLE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE AUTOUR DE LA LOIRE ET DE LA SOLOGNE : UN DES ASPECTS DE LA QUALITÉ DE VIE EN LOIR-ET-CHER

- ▶ **la Loire** : « **le fleuve français par excellence** », perçue comme singulière en Loir-et-Cher
« La Loire en Loir-et-Cher est différente par sa largeur, ses bancs de sable, elle est navigable » (Francis Legros).
• préoccupation de la rendre accessible tout en la protégeant
« La Loire doit se mériter, elle n'est pas accessible pour l'instant » (Dominique Tremblay).
• grosse attente (qui pourrait tourner à la déception, au mécontentement) autour de la réalisation du projet promis « La Loire à vélo »
« Attention à la surpromotion et donc au retour de bâton, on promet de pouvoir flâner le long des bords du fleuve et ce n'est pas vrai pour le moment » (selon Francis Legros, LVT).
• souhait d'une « appropriation individuelle d'un fleuve collectif, ce que, pour l'instant, on ne sait pas faire en Loir-et-Cher »
• souhait de la « dégager » (« On nous a pris la vue sur la Loire avec les arbres »)
- ▶ **la Sologne** : « **la nature dans toute sa splendeur** », « pays de forêt giboyeuse, de chasse et de pêche » dont les forêts sont essentiellement privées mais très entretenues
- ▶ **attachement très marqué à l'environnement naturel** et au patrimoine dans son authenticité, un des points remarquables de la qualité de vie en Loir-et-Cher.
Visites guidées et pédagogiques par le Conservatoire : trois zones ouvertes à la visite dans ce cadre (île de la Folie à Chaumont-sur-Loire, étang de Beaumont à Neung-sur-Beuvron, prairies de Fouzon à Vouzon)

« Le département a été innovant en matière de nature avec la création du CDPNE » (Claude Leymarios).

Place importante également pour les jardins, qu'ils soient ou non ouverts au public.

PROFIL ÉCONOMIQUE AVANT TOUT INDUSTRIEL. ADHÉSION FORTE DES HABITANTS AU TOURISME

- ▶ **économie à profil industriel** : mécanique et automobile, dernièrement développement de l'industrie agroalimentaire et qui s'oriente de plus en plus vers des industries non polluantes (haute technologie, recherche, pharmacie et cosmétique) et atome (à Saint-Laurent-Nouan)

« On l'oublie trop souvent, mais le Loir-et-Cher en termes d'emplois est avant tout industriel » (Véronique Farineau, de la CCI).

- ▶ **territoire sans ressources naturelles**, « le département est resté à l'écart de la révolution industrielle, son développement industriel date de l'arrivée du chemin de fer » (Lionel Henri).
- ▶ **au carrefour de deux gros espaces économiques** entre région parisienne et Vallée de la Loire
- ▶ **les habitants adhèrent au développement touristique**
 - 98 % des habitants sont favorables au développement du tourisme dans la région
 - 98 % pensent que les atouts touristiques de la région sont nombreux
 - 91 % pensent que le tourisme ne menace pas l'environnement
 - 89 % pensent que le tourisme est une source de développement de première importance dans la région
 - 88 % pensent qu'il ne représente pas une nuisance pour les habitants de la région

LE VIN ET LA GASTRONOMIE, DES SAVOIR-FAIRE EMBLÉMATIQUES DE LA FRANCE

« On ne fabrique pas un vin, on l'"élabore" » (Paul Buisse).

« L'un des symboles du territoire : sa gastronomie. »

- ▶ **le vin** : **un savoir-faire mondialement connu** (mais dont la notoriété n'est pas associée au Loir-et-Cher mais à la Touraine, avec de très grands progrès dans la qualité des vins)
« Le cépage le plus planté et le plus caractéristique du Loir-et-Cher est le sauvignon blanc, en appellation Touraine, il est connu dans le monde entier sous ce nom car il s'exporte bien » (Paul Buisse).

- ▶ **la gastronomie** : **un savoir-faire pilier de la qualité de la vie en Loir-et-Cher**
Journées gastronomiques de Sologne, Touraine Primeur de Montrichard
Deux routes des vignobles (6 AOC vins) + 3 AOC fromages
« On sait bien manger et bien boire en Loir-et-Cher. »

- ▶ **un peu d'artisanat d'art** (meubles peints, ébénisterie, sellerie, gravure, poterie, sculpture, etc.)

ÉCRIVAINS, ROIS ET REINES : UNE GALERIE DE PERSONNALITÉS TYPIQUEMENT LIGÉRIENNE (FRANÇOIS I^{er} ET ANNE DE BRETAGNE, RONSARD ET BALZAC)

- ▶ **écrivains et poètes** : Ronsard, Balzac (qui a séjourné enfant à Vendôme et a dépeint la société provinciale du xix^e siècle), Maurice Genevoix, Marcel Achard et une figure régionaliste du début xx^e, Hubert Fillay

« Vous ouvrez n'importe quel placard, vous avez Balzac derrière » (Philippe Rouillac).

► **figures de l'histoire, rois** : François I^{er} (fortement associé à Blois). Le type même de l'homme élégant de la Renaissance par ses qualités et ses défauts : beau, affable, fastueux et brave, léger et insouciant aussi. Souverain brillant, il fut l'ami et le commanditaire des peintres, des architectes et des sculpteurs, et fit construire Chambord.

« Pas de grands hommes politiques, si ce n'est que des "parachutés", comme Jack Lang. »

► **reines et courtisanes** : Anne de Bretagne, Claude de France, Mme de Pompadour.

► **figures religieuses** : abbé Grégoire

► **personnalités connues à des titres divers** : Jean-Eugène Robert-Houdin, Denis Papin, Joseph Paul-Boncour (plusieurs fois président du Conseil, un de ceux qui ont refusé les pleins pouvoirs à Pétain, et qui a signé la Charte des Nations Unies)

ÉQUILIBRE DES CENTRES D'INTÉRÊT ENTRE NATURE, CULTURE, PLAISIRS DE LA TABLE ET VIE SOCIALE

► **engouement des habitants pour la randonnée** (75 % de citations), autre facette de la qualité de vie : la marche dominicale et la balade découverte dans la nature

« Les personnes qui randonnent ne découvrent pas forcément le patrimoine culturel, elles randonnent pour randonner et "se défouler de la semaine de travail" » (Pierre Brunel).

Cette randonnée peut cependant prendre de nombreuses autres formes : randonnées pédestres, équestres, cyclotouristiques

► **autres activités de pleine nature** : canoë, navigation fluviale (bateaux traditionnels, futreaux, bateaux-promenades), sports nautiques, chasse et pêche, loisirs aéronautiques (avions, hélicoptères, montgolfières), 5 golfs prestigieux comme celui des Bordes (dit de baron Bic), du château de Cheverny, de la Carte (Chouzy-sur-Cisse), de Ganay (Saint-Laurent-Nouan), de la Bosse (Oucques)

► **jardins** : nombreux sont les jardins en Loir-et-Cher ; pour 2006, 4 ont reçu le label « **Jardin remarquable** » : la roseraie de Blois, le jardin du Plessis-Sasnières, les jardins du château de Talcy et le parc botanique du Prieuré d'Orchaise. **3 ont eu le titre de « jardin d'exception »** : le jardin du Plessis-Sasnières, les jardins du château de Talcy et le parc et jardin du château de Beaugregard.

Les autres jardins du Loir-et-Cher : le jardin de la Commanderie d'Arville, la roseraie du manoir de la Possonnière, le parc et jardin de la Mardelle (Artins), le Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage et le parc de Chaumont-sur-Loire, les jardins de Blois (Evêché, jardin des plantes médicinales), le parc du château de Cheverny et celui de château de Troussay, le jardin du Pouzet, le potager de flore / parc du château du Fresne (Authon), le parc du château de Vendôme, le jardin du château du Moulin (Lassay-sur-Croisne), parc et jardin de Roc-en-Tuf (Ternay), parc paysager du Vaulx-Saint-Georges (XIX^e)

► **circuits à thèmes et routes historiques** : route historique de la vallée des rois, des dames de Touraine, François I^{er}, sur les pas de Ronsard, fresques et peintures murales en Vendômois

► **circuits à thèmes « nature »** : route des étangs de Sologne, sentier botanique et chemin des Trognons (Boursay), site troglodyte (Trôo)...

► **la découverte culturelle** est la 2^e activité déclarée par 40 % des habitants. Cet intérêt pour les choses de l'esprit semble avoir toujours existé malgré la dimension « nature » du territoire

► **de nombreux événements** : Sons et lumières / Mises en lumière (« Ainsi Blois vous est conté », « Clairs de lune » de Chambord, Saint-Georges-sur-Cher), Festival Musicales en Sologne (Pierrefitte-sur-Sauldre), Jour de Loire, Festival Les Folklores du Monde (33^e) à Montoire-sur-le-Loir, Festival du film de Vendôme (court-métrage), Festival international de guitare (9^e), Festival des Rockomotives (musique actuelle) (14^e), Festival Tous sur le pont (3^e), Festival Jazz en val de Cher (8^e), spectacle équestre (Chambord), Game Fair (Journées nationales de la pêche et de la chasse), spectacle médiéval (Montrichard)

► **plaisirs de la table** : le goût pour la bonne chère est proverbial en Loir-et-Cher...

Découverte du vignoble et des caves de la vallée du Loir

« La gastronomie, la chasse, la pêche... L'art de vivre à la française ! »

« Ici, on aime bien manger et bien boire ! »

► **des équipements de loisirs** : Zooparc de Beauval (2^e site du Loir-et-Cher en termes d'entrées), Center Parcs, etc.

II – PORTRAIT PSYCHOLOGIQUE

SATISFACTION D'ÊTRE LOIR-ET-CHÉRIEN À CAUSE DE SA QUALITÉ DE LA VIE. COMPLEXES PAR RAPPORT AUX VOISINS EN GÉNÉRAL, ET À LA TOURAINE EN PARTICULIER

► **satisfaction d'être Loir-et-Chérien à cause de la qualité de la vie**, considérée comme spécifique, exceptionnelle et identitaire, y compris sa dimension de « terroir »

« La Touraine est plus flamboyante, plus citadine, plus féminine, plus tournée vers l'extérieur, plus poudre aux yeux, alors que le Loir-et-Cher est plus discret, moins brillant mais nous, en plus de la culture, on a les terroirs » (A.-C. Tizon).

► **mais difficulté à se reconnaître prioritairement par l'appartenance au département** (ou sentiment de porter toutes les valeurs de la région ?) : dans le cadre de l'enquête régionale, le taux du Loir-et-Cher est le taux le plus élevé de reconnaissance par l'appartenance à la région, et à son village ou sa ville (plutôt qu'au département)

« Avant d'être Loir-et-Chérien, on est Beauceron, Solognot, Percheron, Vendômois. »

► **fierté d'être porteur des valeurs de la France**

« Ici plus qu'ailleurs, on est en France » (remarque d'une touriste, rappelée par Bruno Guignard).

► **sentiment de méconnaissance et de manque de reconnaissance, décalage entre réalité et image perçue de l'extérieur**

« Le Loir-et-Cher n'est pas "situé" : on dit « Chambord », on vous répond : « Ah, vous êtes en Touraine. »

« 80 % des vins en AOC Touraine sont en fait élaborés en Loir-et-Cher mais le département n'en récupère pas les bénéfices en termes d'image car la notoriété se rattache au nom Touraine » (Paul Buisse).

« Quand les gens parlent de Sologne, en fait ils parlent du Loiret, par contre on précise quand il s'agit de la Sologne de Loir-et-Cher, alors que les deux tiers de la Sologne sont dans le département » (Mme Danielle Cochet).

► **complexe d'infériorité identitaire** :

« Nous sommes composés de reliquats. Tout ce que les autres ne voulaient pas au moment de la création des départements. »

« Le Loir-et-Cher a des atouts, mais développe aussi des complexes vis-à-vis de ses voisins, la Touraine et le Loiret, ce

qui l'empêche de se développer et le fait vivre beaucoup sur ses acquis. »

« À l'extérieur existe ce mythe de Romorantin, trou du cul du monde. »

► **petit fond de jalousie avec la Touraine :**

« Nous sommes aux franges de la Touraine. »

« C'est le mot "Touraine" qui nous envahit, c'est le mot qui phagocyte » (Christian Garanger).

« Un peu de brouillard entre Touraine et Loir-et-Cher. »

« À l'inverse du Loir-et-Cher, la Touraine est offensive, tournée vers l'extérieur, citadine, culturelle » (A.-C. Tizon).

« Blois complexée par Tours et Orléans. »

« Tours est une ville royale, qui n'a pas peur de l'eau, de la Loire, qui remblaye la Loire, qui n'hésite pas et qui est synonyme de châteaux » (Legros, LVT).

« C'est la Touraine qui est associée à l'image de "jardin de la France", qui s'applique pourtant à tous les niveaux du Loir-et-Cher. »

CARREFOUR IDENTITAIRE
AUX FORCES CENTRIFUGES.
MANQUE DE DIALOGUE INTÉRIEUR

► **carrefour d'anciennes provinces** de l'Orléanais, du Berry, de l'Île-de-France et de la Touraine, pas d'entité identitaire historique pour légitimer la composition du Loir-et-Cher, excepté la structuration religieuse

« Aux deux tiers, les limites du département correspondent aux limites du diocèse » (A.-C. Tizon).

► **sentiment d'être une pure construction administrative**

► **forces centrifuges des « cultures » identitaires et méconnaissance mutuelle**

(échanges entre Mme Danielle Cochet et Claude Leymarios)

« Pays » aux fortes personnalités appartenant à des régions naturelles à cheval sur d'autres départements :

« La Sologne importe, la Beauce exporte. »

« Le Perche accueille immédiatement, la Beauce ouvre moins vite ses portes... »

« Les gens du Perche ne connaissent pas la Sologne et réciproquement. »

« Un morcellement qui évoque l'image du puzzle, mais positivement. »

« Il existe un fond de rivalité entre la Beauce et la Sologne. »

« Clivage entre Blois et Vendôme mais toujours sans rivalité. »

► **frontière très marquée entre « Nordistes » et « Sudistes »** de part et d'autre de la Loire ; il est question de « sensibilités » différentes

« La Loire fait même une barrière entre randonnées du Nord et du Sud. »

► **polarisations multiples et fortes :**

- au niveau régional : Tours et Orléans
- au niveau national : Paris et l'Île-de-France par la proximité

► **absence de « ciment » régional**

PATRIMOINE, PRESTIGE, FIERTÉ
ET ESPRIT HUMANISTE :
L'INCOMPARABLE HÉRITAGE
DE LA PRÉSENCE ROYALE
À LA RENAISSANCE

► le Loir-et-Cher entretient **un rapport très positif avec son histoire**. Flatté d'avoir été aimé des rois, riche de souvenirs prestigieux, il reflète encore aujourd'hui par les différents aspects de son mode de vie l'éducation royale et éclairée qu'il a reçue.

Certes associé à une période prestigieuse de l'histoire des rois de France comme terre des plaisirs humanistes des souverains de France, il revendique de façon plus large un grand rôle dans l'histoire de France en général, ce qui est moins légitime que dans bien d'autres régions françaises, car sa position géographique loin des frontières l'a beaucoup préservé et, n'ayant pas été créé d'après une province ancienne, son histoire propre est en fait relativement récente.

« (...) la Loire me fit languir. L'Histoire dont l'espace regorgeait avait quelque chose d'une résidence secondaire. Rien d'effectif ne s'était en vérité passé là. Tout avait été inventé de toutes pièces par Balzac. Ailleurs, plus au nord, les événements » (Jacques Darras).

► **un patrimoine valorisant en héritage** qu'il s'applique d'ailleurs à valoriser. De plus, le département marque de l'intérêt pour l'histoire.

(« Rendez-vous de l'Histoire » de Blois, Musée des Rencontres, expositions sur l'histoire...)

« Le département a été le premier à créer un comité départemental du patrimoine, de l'archéologie... » (Claude Leymarios).

► **situation de confluence historique entre les influences de l'Est et du Midi** (se vérifie même avec les végétaux comme les chênes, les savoir-faire comme la céramique, etc.)

Par immobilisme et refus de la modernité, une façon passive de vivre l'histoire plutôt qu'un rôle actif. Le Loir-et-Cher a été « choisi » par les rois. Et, longtemps, a été en partie une sorte de « colonie intérieure », qu'on voulait valoriser de l'extérieur. Encore aujourd'hui, Les Loir-et-Chériens aiment leur région mais, souvent, ils n'en sont pas les décideurs (par exemple, les centres de décision des entreprises sont ailleurs ; les maires de Sologne sont rarement des Solognots ; les politiques sont régulièrement des « parachutés »).

« Par peur, on a tout refusé, l'implantation de Hutchinson, de Michelin, du rectorat, etc. »

« Certainement par son tempérament calme, son refus de la modernité, son manque de prise de décisions, le département ou plutôt la Ville de Blois a refusé : le rectorat, Michelin, le TGV » (Claude Leymarios).

« Le Loir-et-Cher est un département plombé par son histoire qui refuse la modernité (...) pour l'avenir, il faudrait une valeur de modernité » (Emmanuel Brochard, CAUE).

► quelques **périodes fondatrices :**

- **empreinte majeure de la présence royale à la Renaissance :** autant l'implantation des rois de France (Blois fut cité royale) que leur départ ont profondément marqué la région
- la 1^{re} **« identité administrative » du département est religieuse** avec la création du diocèse, en 1697
- la **période de Napoléon III**, conjuguée à l'action des grands propriétaires terriens, a transformé la Sologne
- **début du xx^e siècle, débuts de l'industrialisation :** l'arrivée du chemin de fer et, pendant la Première Guerre mondiale, la délocalisation des industries parisiennes, vers un territoire loin des frontières, protégé au cœur de la France, marquent la naissance du Loir-et-Cher industriel.

« **Terre d'accueil** au niveau historique, économique, politique » (Philippe Rouillac).

Par conséquent, « le Loir-et-Cher est un **département de brassages** » (Emmanuel Brochard).

UN TERRITOIRE PLUTÔT FÉMININ,
À LA FAÇON
D'« UNE GRAND-MÈRE MATERNELLE »

« Maintes fois, maintes fois j'ai cru voir, à l'image d'un clair visage de femme, sourire le visage de la Loire.

J'ai rêvé, dans un bloc de marbre blond, de hanches souples et de seins aux belles courbes » (Maurice Genevoix).

► **dominante de féminité, dans une vision traditionnelle :**

- douceur, calme, mesure et courtoisie : « *Terre de consensus, pas d'extrême* » (Francis Legros, LVT)
- la Loire, sa lumière, son flux, son imprévisibilité
- la rondeur et l'ondulation des formes
- les principes symboliques de la nature : creux des vallées, fertilité de la Beauce, espace protégé et humide de la Sologne
- l'atmosphère pastel plutôt que tranchée : camaïeux des couleurs et harmonie des paysages, de la lumière et du climat
- la blancheur et la clarté de l'architecture
- les influences italiennes raffinées de la Renaissance
- icône historique féminine : Anne de Bretagne

► **une dimension masculine :**

- son nom : LE Loir et LE Cher
- icônes masculines : François I^{er}, Ronsard, Balzac
- le vin
- la chasse
- le profil industriel

► **neutre en raison de la diversité des différents pays**

LE PAYS DU FRANÇAIS LE PLUS PUR

► « *on y cause le meilleur "français"* » : les pays de Loire sont le pays du français le plus pur, sans accent

► **issus de l'ancien français, quelques termes, quelques expressions**, de différents glossaires (vocabulaire spécifique à un métier, un terroir) loir-et-chériens. Mais pas de patois ni de folklore particulier qui subsistent aujourd'hui.

► **le brassage a nivelé les différences de langage** entre les différentes classes sociales. Autrefois, par exemple, il existait un « langage » solognot dans les couches sociales modestes.

► « *comme pour les monuments architecturaux, on a des "référénts" littéraires mondialement connus comme Ronsard* »

« *Leur langage est le plus pur français, sans lenteur, sans vitesse, sans accent ; le berceau de la langue est là, près du berceau de la monarchie* » (Alfred de Vigny).

« *C'est un accent qui chante un peu, qui se plaît à languir un peu, à s'arrondir en aimables méandres, comme la Loire* » (Maurice Genevoix).

UN PAYS DE SENIORS POUR LES SENIORS...

« *Les résultats du recensement de 1999 ont surpris.* »

« *Ils ont montré que l'attractivité régionale s'inscrivait en retrait par rapport aux périodes antérieures au profit de régions bénéficiant d'images plus affirmées sur les plans identitaire et environnemental.* (...) »

« *La région Centre, qui jusqu'en 1975 présentait une structure de population plus jeune que la moyenne nationale, verrait donc l'inversion de tendance se confirmer, seuls les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret conservant un profil de population plus jeune.* »

Les premiers résultats de la première enquête annuelle de recensement réalisée en 2004 renforcent cette idée, ils font apparaître une perte d'attractivité de la région, en particulier chez les 20-29 ans. **La proposition des personnes âgées augmente plus vite dans le Centre qu'en province** (source : INSEE Centre, Service Études et diffusion, juillet 2005).

« *Les visiteurs considèrent la région Centre comme une destination "pour les seniors"* » (5^e argument sur 15).

« *Les acteurs du tourisme souhaitent que l'on vise comme clientèle, en priorité : des familles et des seniors* » (source : État des lieux du tourisme en région Centre, LANCEA, Développement/CO-MANAGING, juin 2004).

PRENDRE LE « TEMPS DE VIVRE »,
UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA QUALITÉ DE VIE
QUI FAIT L'UNANIMITÉ

« *En Loir-et-Cher, le temps est suspendu* » (Honoré de Balzac).

► **la lenteur, composante essentielle de la qualité de vie**, douceur de vivre, travail bien fait et le « temps des autres » auxquels les Loir-et-Chériens sont très attachés. Ce rythme de vie « différent » et privilégié est revendiqué unanimement comme un élément identitaire fort.

« *Un des rares pays où l'on peut vivre lentement, prendre le temps.* »

« *Convivialité, échanges, temps pris tranquillement – et non volé, rythme de vie "protégé".* »

« *Le temps est suspendu, douceur de vivre permettant les échanges et une vie culturelle et sociale* » (Mme Danielle Cochet).

« *On prend le temps de tout et de bien faire* » (Philippe Rouillac).

► **à l'unisson du territoire :** « *On prend le rythme de la Loire* », harmonie, « flânerie » et authenticité

► **une tendance au passéisme**, avec le sentiment d'une pérennité par des attitudes, des comportements qui perdurent. Le présent s'inscrit plus dans la continuité d'un passé très prégnant que dans le mouvement en avant vers l'avenir. Ce qui explique aussi l'immobilisme et une certaine forme de refus de la modernité, voire un passéisme.

« *Le temps est suspendu et l'histoire se prolonge.* »

« *Le temps de vivre comme à l'époque de Balzac et de la Cour* » (Philippe Rouillac).

« *Personne n'y reste sans sentir l'atmosphère du bonheur, sans y comprendre toute une vie tranquille, dénuée d'ambition, de soins. La rêverie est dans l'air et dans le murmure des flots* » (Honoré de Balzac).

« *Le Cher indolent, paresseux même, coulait sans hâte (...)* Il flânait... » (Robert Sabatier).

« *Ce que le fleuve dit à vos rives heureuses,
dans cette immensité d'un flot teinté d'azur,
c'est que la vie est douce à qui sait, d'un cœur pur,
tracer à son vouloir les lois harmonieuses*

*Mais tu poursuis, ô Loire, au milieu de tes îles,
ta cours ralentie au flanc des grèves d'or,
ton calme immobilise à mes yeux le décor
et le fixe, immuable, en son dessein tranquille.
Je te comprends alors. Goûtant la paix des jours,
tel l'amant épuisé tait sa fatigue heureuse,
je cède à tes conseils, ô divine endormeuse,
dans l'abandon muet du soir pesant d'amour.* »

Hubert Fillay.

UN ÎLOT DE TRANQUILLITÉ
AUX EFFETS « APAISANTS »

► **une terre protégée :** espace géographique moins peuplé que ses voisins régionaux (Loiret, Touraine et Eure-et-Loir), avec ses caractéristiques de douceur, de respect du temps de vivre, son climat émollient, sa lumière, son rapport harmonieux avec l'environnement, la présence de l'eau et de la Loire, le tempérament calme de ses habitants, le Loir-et-Cher semble en paix, à l'abri des tempêtes du monde.

► **un pouvoir d'apaisement attesté :** le territoire à ce point calme et passif qu'il a été plusieurs fois choisi comme une sorte de « pays neutre », pour sa capacité à éviter les débordements et à absorber l'agressivité, lors du grand

procès de Gracchus Babeuf en 1797, sorte de « premier procès politique », lors de l'entrevue de Montoire en 1940, entre Pétain et Hitler, ou encore pendant la Première Guerre mondiale pour délocaliser des usines d'armement de Paris vers des départements calmes (ce qui donna naissance au Loir-et-Cher « moderne »).

- **contemplation sereine aux effets « déstressants ».** Le « temps de vivre » du Loir-et-Cher est communicatif : il peut offrir à ses visiteurs la possibilité d'un exceptionnel ressourcement physique et mental par sa qualité de vie au milieu de trésors raffinés à contempler en prenant son temps, plutôt qu'une surenchère d'activités.

« *(Le fleuve de la Loire) Sans beaucoup d'eau, barré de sable mais diffusant une douce luminosité où les corps (...) se détendent en sourires aimables* » (Jacques Darras).

- **des énergies neuves venues de l'extérieur** par le brassage dynamisent le territoire, en particulier économiquement

« *Heureux touristes qui flânent le long du Val de Loire ! Sous cette lumière-là, tout paraît douceur et quiétude. Inutile de se presser, il est bon de calquer son pas sur le rythme d'un fleuve apaisé où affluent les langues de sable.* »

Dans la lumière du Val de Loire (Internet).

« *Au creux du lit vaste et aisé de la Loire, où tout homme, de quelque origine qu'il soit, se repose, rêve, pense et dort un peu mieux qu'ailleurs.* »

« *Le premier contact avec la Loire a ceci d'original qu'il ne nous arrache ni le grand cri d'admiration obligatoire devant les grands paysages convenus, ni les moyennes épithètes de beauté que nous donnons sans ménagement à tout cours d'eau sans importance. Cette vue ne nous confond point, ne nous exalte pas, ne nous inquiète en aucune manière, cette vue ne bouleverse rien en nous, si ce n'est nos habitudes d'admirer, car, au lieu de produire le choc qui, d'ordinaire, donne l'essor à nos facultés d'enthousiasme, elle semble, elle, ordonner l'apaisement, régler les battements du cœur* » (René Boylesve).

DE TOUS TEMPS, TERRE DE PLAISIRS,
DE LOISIRS ET DE VILLÉGIATURE.
UNE QUALITÉ DE VIE EXTRAORDINAIRE
« À LA FRANÇAISE »

- **une qualité de vie exceptionnelle :** héritage de l'esprit de la Renaissance et favorisée par les atouts du territoire lui-même, elle est caractérisée par l'équilibre entre ses différentes composantes : plaisirs (convivialité, gastronomie), harmonie (avec la nature, esprit de consensus), enrichissement intellectuel (goût de la connaissance, culture), fierté (du travail bien fait, de son histoire) et « temps de vivre ».

« *On mange bien, on boit bien + brocante + jardinage* » (Véronique Farineau).

« *La marche dominicale s'effectue entre 8 heures et 11 heures parce qu'à midi on a des gens qui viennent manger !* » (Pierre Brunel).

- **dans les règles de l'art « à la française » :** un état d'esprit qui consiste à profiter de la vie au présent et avec un certain plaisir, entre autres le **goût de la bonne chère** et des plaisirs de la table, mais aussi à transmettre et respecter des traditions.

« *Ici, plus qu'ailleurs, on est en France.* »

« *Ici, on peut tout faire dans les règles de l'art (manger des asperges ou chasser à courre)* » (Philippe Rouillac).

- **« on vit authentiquement »** et sainement. Intérêt marqué des habitants pour la randonnée et la balade « dominicale », plus destinée à s'aérer qu'à observer (mais permet quand même, plus récemment, un début d'intérêt pour le patrimoine vernaculaire).

- **vie sociale très riche :** avec, entre autres, une vie culturelle active avec mélange des « publics » : dans tous les milieux, entre ville et village, etc.

- **goût de la chasse et de la pêche,** particulièrement en Sologne où c'est identitaire

« *Les rois y ont pensé les premiers.*

« *Ils avaient leurs raisons pour construire des châteaux dans un air qui rendrait divines leurs amours.* »

René Benjamin.

« *Dans ce pays du rire et du rien faire* » (Jules Michelet).

TERRE D'ARCHITECTURE ET DE LITTÉRATURE
MARQUÉE PAR LA RENAISSANCE
À LA CONFLUENCE DES INFLUENCES
DE LA FRANCE ET DE L'ITALIE

- **l'architecture, art emblématique des rois de la Renaissance**
- **terre d'inspiration pour la littérature et les peintres**
- **l'art des jardins : l'art qui mêle raffinement et nature** (Festival des jardins de Chaumont)

UNE TERRE ANCRÉE
DANS UN « ESPRIT DE PAIX »
PLUTÔT QUE DANS UNE RELIGION

- **création du diocèse en 1697 : 1^{re} identité administrative du département**

- **aujourd'hui, empreinte discrète de la religion** (à peine évoquée par le groupe d'experts). La région, elle (moins spécifiquement le Loir-et-Cher), a pourtant été le théâtre d'événements tragiques de l'histoire des guerres de Religion.

- **l'abbé Grégoire, personnage emblématique du Loir-et-Cher :** constituant, conventionnel, montagnard, évêque constitutionnel de Blois, érudit et homme de lettres, membre de l'Institut, il **a combattu toute sa vie pour la paix, l'égalité et les droits de l'homme...** et contre l'Église elle-même.

Mais aussi :

- **Joseph Paul-Boncour** qui a signé la Charte des Nations Unies
- Louis XII qui a démilitarisé le château de Blois
- Rencontre Pétain-Hitler
- Terre « centriste », terre d'équilibre et de paix...

LÉGÈREMENT DIFFÉRENT
SELON LES TERROIRS,
UN CARACTÈRE ÉPICURIEN
AVEC UNE MENTALITÉ BALZACIENNE

- **TEMPÉRAMENT :**

- **équilibre et mesure :** modération, douceur, discrétion, calme

- **naturel heureux de vivre :** bon vivant, plutôt joyeux, qui prend la vie du bon côté

« *Bon vivant, calme, docile* »

« *Les habitants sont des personnes gaies, contentes, joyeuses, calmes, qui prennent le temps de vivre.* »

- **satisfaction et attachement à leur mode de vie, leurs valeurs et leur territoire : qualité de vie, environnement** (esprit de clocher, enracinement dans leur terroir), **patrimoine, culture, traditions, travail**

« *Le Loir-et-Cher est discret, féodal, il maîtrise ses territoires, il est synonyme de culture et terroirs.* »

- **lenteur, mollesse, peurs, manque parfois de personnalité**

« *Modération et pondération jusqu'au manque de courage, jusqu'au refus de la modernité, indécis, repliés sur eux-mêmes, hésitation, indolents, voire nonchalants.* »

- **différences de caractère et de valeurs selon le terroir**

« *Il fait bon vivre en Sologne mais avoir un héritage en Beauce.* »

- **RELATIONS AVEC LES AUTRES :**

- **goût de l'échange naturel et vie sociale intense et facile**
Relations sociales développées mais conscience de classe et de la hiérarchie sociale

« La vie sociale est très riche en Loir-et-Cher. »
« Vie culturelle riche et sociale, beaucoup d'échanges »
(Mme Danielle Cochet).

« Le symbole du département : quelques personnes arrêtées sur le trottoir d'un village, sur un marché... et qui causent, causent... »

• **une réserve qui n'empêche pas la gentillesse et le sens de l'accueil**

Une tradition d'accueil simple et sans complications, une gentillesse naturelle favorisent l'ouverture aux autres et au monde, malgré un caractère retenu, voire peu expansif.

« Le Loir-et-Cher ne se livre pas au premier venu, il se mérite. »

« Terre d'accueil au niveau historique, économique, politique (parachutés de la politique) » (Philippe Rouillac).

« Accueillant, attachement au pays, trop gâté, généreux, compréhensif. »

« Douceur et gentillesse. »

« La simplicité de l'accueil des citoyens. »

• **différences d'accueil selon le terroir mais goût commun du consensus**

« Dans le Perche, on est accueilli partout, en Sologne, vous arrivez, on vous ouvre la porte mais en Beauce, c'est plus difficile mais ensuite c'est à vie » (Claude Leymarios).

▶ **ACTION/RÉALISATION :**

• **goût et fierté du travail bien fait** qui engendre éventuellement un peu d'autosatisfaction (« cultivés, persuadés de l'excellence de ce qu'ils sont et font »)

• **immobilisme, voire passéisme, refus de la modernité, peu de goût pour l'innovation, manque de réactivité, soumission et fatalisme :**

« Les gens ne se bougent pas. »

« Un pays de mollesse qui n'a pas engendré un très fort dynamisme dans tous les domaines de la vie. »

« Les gens ne bougent pas, dans l'administration c'est frappant, ils n'éprouvent pas le besoin de changer. »

« On attend pour voir, on diffère, on ne risque rien... »

« Accepte mon merci,

Pays sage et subtil, discret d'images,

Où pudique est la grâce et l'esprit transparent,

Bien séant, bien disant,

Où nulle erreur n'a prise,

Où nul péché n'a cours,

Où la moindre âpreté serait fâcheux blasphème.

Accepte mon merci,

Perspective d'or blond, de silence amical,

Pays sage et subtil, sans nul accablement,

Pays de bon aloi,

Pays maître de style,

Pays de pure essence,

Où la nature et l'art nuancent leur accord. »

Alain Debroise.

« Cette terre de mollesse, de joie et de délices, donne le jour à des habitants qui lui ressemblent » (Le Tasse).

« En somme, elle [la Loire] ressemble aux habitants, gens accommodants, qui disent volontiers ce qu'on veut leur faire dire, et qui prennent les couleurs qu'on leur offre » (Henri Guerlin).

« Le séjour de la cour de France et des cours seigneuriales a formé peu à peu à une civilisation raffinée tout le voisinage » (René Bazin).

**UNE RÉPÉTITION
DES RENDEZ-VOUS MANQUÉS ?**

▶ Le TGV devait passer au Breuil (à 15 km de Vendôme et 15 km de Blois)

▶ Michelin

▶ Le rectorat

III – PORTRAIT SYMBOLIQUE

UN NOM QUI MARQUE UNE RENCONTRE ET EXPRIME LA RICHESSE MAIS AUSSI LA COMPLEXITÉ DU TERRITOIRE

▶ Le nom confirme l'importance de l'eau qui structure le département (le Loir : affluent de la Sarthe, et le Cher : affluent de la Loire mais aussi la Loire avec un E qui sépare psychologiquement et sociologiquement le nord et le sud du département)

▶ **Nom composé, notion d'addition et de rencontre** (entre le Loir et le Cher, mais aussi avec les autres « Loir » ou « Loire » et le Cher) qui assemble ce qui n'est pas lié

▶ Nom qui rappelle que **le département a été « composé »** sans légitimité d'ancienne province

« Tout ce que personne ne voulait pas. »

▶ Nom qui exprime **une ambiguïté et la complexité du territoire** (Loire avec et sans e, Loir et Cher : deux noms qui appartiennent aussi à d'autres départements)

RONSARD, LE « PRINCE DES POÈTES » (1524-1595)

Le poète le plus important de son siècle est toujours resté très attaché à son Vendômois natal.

« Ciel, air et vents, plains et monts découverts,
Tertres vineux et forêts verdoyantes,
Rivages tors et sources ondoyantes,
Taillis rasés, et vous, bocages verts ;
Antres moussus à demi-front ouverts,
Prés, boutons, fleurs et herbes roussoyantes,
vallons bossus et plages blondoyantes,
Gastine, Loir, et vous, mes tristes vers,
(...), dites-le-lui pour moi. »

Pierre de Ronsard.

UNE FEMME, TOUTE EN CONTRASTE, QUI GOÛTERAIT, BIEN SÛR, LA BONNE CHÈRE

• « Un arlequin au costume bariolé, plutôt joyeux, mais parfois fort mélancolique, à trouver son chemin : quelques grands pas décidés, une sieste au pied d'un arbre... pour repartir un peu au hasard ? »

• « Petit, chasseur, malin, traditionnel, rural. »

• « Ce serait une femme, elle aurait les yeux bleus, elle serait sportive et grande, pratiquant du vélo. Elle serait toute en contraste, aimant l'action mais aussi le calme et goûterait bien sûr la bonne chère ! »

• « Ronsard, bien vivre, nonchalant, dur à convaincre, pas très courageux, pas fonceur, répète plusieurs fois la même chose, mais accueillant quand même. »

• « Jovial, courtois, bien en chair, royal... mais simple ! »

• « Enraciné dans l'Histoire, fier de son passé, il est soucieux de son environnement, de sa qualité de son mode de vie. Modéré, il n'est pas novateur, ne cherche pas à plaire, mais trace son sillon sans souci de l'autre. Ni fer de lance, ni pionnier, ni frein, il est à l'image des Français : conservateur pour lui, réfléchi aux autres. »

• « La Belle aux bois dormant ! Le Loir-et-Cher a des atouts, mais développe aussi des complexes vis-à-vis de ses voisins : le Touraine et le Loiret, ce qui l'empêche de se développer et le fait vivre beaucoup sur ses acquis. »

• « Personnage classique, calme, ayant des connaissances mais pas très communiquant »

• « Ce serait sans doute une femme, accueillante, charmante, sachant mettre ses hôtes à l'aise, pratiquant l'art de la conversation, des savoir-vivre, dont la maison simple et de bon goût est de celles où l'on se sent tout de suite chez soi et où la table, sans recherche inutile et sans tape-à-l'œil, sait nourrir sans gaver et régaler sans abuser. Ce serait une

femme, vertueuse "mais point trop", bonne vivante en même temps que parfaitement éduquée, coquette sans affectation et naturellement élégante. »

• « Un acteur de théâtre possédant un registre varié allant du drame à la comédie légère. »

• « Un paysan, le pied solidement planté au sol, bourru mais vite chaleureux et gai, aimant la bonne chère et le grand air, et féroce attaché à son village et son canton. La grande ville, c'est Tours. Paris, c'est le bout du monde... »

• « Personnage riche de ses qualités propres, peu ouvert, peu ambitieux, équilibré, et qui n'en a pas conscience. »

• « Un paysan poète qui aurait quelque chose du chêne : de puissantes racines, la mémoire du temps et la proximité du ciel. »

FRANÇOIS I^{er} À LA FOIS EN TANT QU'ICÔNE LOCALE ET ICÔNE DE LA FRANCE

François I^{er} symbole de la Renaissance, des arts et des lettres, symbole de la France.

« L'art de vivre à la française : bonne chère, douceur de vivre, culture et nature. »

« Jardin de la France », François I^{er} : points communs entre le Loir-et-Cher et la Touraine

« Vin de pays du jardin de la France (appellation possible tout au long de la Loire). »

AUCUNE ICÔNE DU XX^e SIÈCLE PLUS QU'UN SITE EMBLÉMATIQUE, UN SYMBOLE DU LOIR-ET-CHER PARTAGÉ PAR TOUS : CHAMBORD

► la rencontre sur un même lieu de : la France, la présence royale en Loir-et-Cher, les plaisirs royaux, l'histoire, la Renaissance humaniste, l'architecture, la chasse, l'eau, la forêt, le village, la faune, la flore

► à l'image des problèmes d'ego et de manque de reconnaissance du département, il est le plus connu des châteaux de la Loire mais pas reconnu comme faisant partie du Loir-et-Cher

Chambord est à la fois :

► LE « symbole de toute la région » (cité par 45 % de la population et le plus cité par les experts)

► le 1^{er} « monument emblématique » de la région le plus cité par les habitants et les experts.

Lieux emblématiques cités par les experts par ordre de nombre de citations : Chambord (« à toute heure »), la Loire (« singulière à Blois par sa largeur, ses franchissements, ses bancs » et à Saint-Dyé), les 3 vallées, Blois, Le Loir, la Sologne, le Cher (attachement particulier à la vallée du Cher à Montrichard avec son pont).

Sont cités aussi Thésée (ruines gallo-romaines), Lavaradin (un des plus beaux villages de France), Trôo (village troglodytique), un étang en Sologne, le vignoble.

► LE symbole du Loir-et-Cher cité par les experts :

• un site :

« Chambord : le château, le domaine, la Sologne. »

« Chambord : le château de la Loire par excellence dont peu de gens savent d'ailleurs qu'il est en Loir-et-Cher. »

« Chambord : le domaine de Chambord car il réunit, sur un même lieu : l'architecture, l'eau, la forêt, la ville, la faune, la flore. »

« Le château de Chambord : site emblématique et porteur d'imaginaire. »

« Le château de Chambord : l'Histoire à la frontière de la Sologne et du Val de Loire. »

« Les châteaux : lorsque l'on parle du département, c'est la première chose qui vient à l'esprit. »

« Le pont Jacques-Gabriel. »

« La Loire : elle a induit nombre de grands projets, au premier rang desquels les châteaux. Elle véhicule beaucoup d'images. Elle est jolie. Mais surtout elle constitue le trait d'union entre 2 territoires ou 2 périmètres qui n'ont rien à voir entre eux : le Nord et le Sud. C'est elle qui fait finalement l'unité de ce département

« Sinon, bien sûr, le symbole qui vient à l'esprit : Chambord. Celui que je trouverais le plus original : les Trognons (Boursay). »

« La Loire et sa lumière : ligne médiane du département à la fois frontière et trait d'union, seul (ou presque) symbole de département connu hors des frontières. »

« La Loire, car elle est le fil conducteur : peuples, paysages, économie, climat, couleurs, lumières. »

• autre symbole qu'un site :

« La fleur de lys : résonance historique incontestablement, symbole identifiable, vecteur commercial à promouvoir pour les étrangers. »

« La douceur de vivre. »

« Douceur. »

« La qualité de vie. »

« La Salamandre : l'animal le plus présent dans l'architecture monumentale du département... L'emblème (et la devise) de François I^{er}. Sa présence centrale sur le logo du département. »

► une image-évoquant du Loir-et-Cher à laquelle on est attaché :

« Les châteaux du val de Loire dans les brumes matinales ou au coucher de soleil. »

« Le château de Chambord dont la vision change au fil des saisons, des lumières changeantes et la Loire pour les mêmes raisons. »

« Chambord, le château, ses toits, la forêt, son histoire, ses cheminées, sa magie quelle que soit la saison... »

« Le fleuve sauvage et ses couleurs changeantes : La Loire. »

« La Loire. »

« Un paysage de Loire avec un très beau ciel... et de magnifiques nuages. Une jolie maison en pierre blanche, son jardin avec roses et glycines, terrasse pour siroter un bon verre de vin blanc. »

« Incontestablement, la Loire et les vallées affluentes du Loir et du Cher. Les vallées, les paysages harmonieux, la lumière légère qui les baigne, la couleur de la pierre blanche et des toits de tuile et d'ardoise, tout cela pour moi c'est le Loir-et-Cher. »

« Le silence, la paix, l'amitié. »

« Les chevreuils en liberté, venant manger les pommes de mon jardin. C'est l'image même de la proximité avec la nature, si présente dans le département. »

« Les gens, les habitants, la couleur de la Loire par sa lumineuse, le climat. »

« Un sentier blanc qui même on ne sait où... longe un étang : le cri d'un poule d'eau et l'odeur d'un cèpe tout juste cueilli. »

« Un rayon de soleil dans une brume d'automne en sous-bois. »

« Honnêtement, aucune image du Loir-et-Cher, où ce serait alors plutôt ce qu'on n'y trouve pas : la montagne et les forêts sauvages, libres d'accès. »

« Aucune : l'attachement à un lieu lié à une adolescence ne me semble pas suffisante pour répondre d'une manière positive à la question. »

PRÉSENCE TUTÉLAIRE, LITTÉRAIRE, IDENTITAIRE

« La Loire en Loir-et-Cher est différente par sa largeur, ses bords de sable, elle est navigable, elle est singulière » (Francis Legros).

► expression de la nature

► trait d'union entre le Nord et le Sud

- ▶ « référent » **mondialement connu**
- ▶ **lenteur, luminosité, beauté**
- ▶ **projets d'avenir**
- ▶ Le **classement au Patrimoine mondial de l'humanité** du Val de Loire sur la base de l'ensemble « fleuve Loire / châteaux / présence humaine des villes » correspond parfaitement aux caractéristiques du département. Cela a mis en marche la conscience d'une identité « Val de Loire » commune, d'une « unité autour de l'identité, de la géographie, de l'histoire, du tourisme et de la notoriété à l'étranger (bien qu'encore peu de prise de conscience en Loir-et-Cher de la valeur de ce classement) ».

« La Loire, embellie par nos princes, était royale avant eux.

« Ce fut la reine de nos rois. (...) »

« La Loire est faite pour le plaisir, celui des sens, celui de l'esprit. »

René Benjamin.

IV – PORTRAIT-SYNTHESE

« LE LOIR-ET-CHER RALENTIT LE TEMPS ET PROLONGE L'HISTOIRE » ?

Le Loir-et-Cher ne possède pas à proprement parler une identité, définie et lisible, mais une confluence d'identités qui le définit comme le « cœur du Val de Loire » :

- ▶ il est **multiple et multipolaire**, en termes de cultures, de lieux et d'espaces de vie
- ▶ **terre carrefour**, le département est au cœur du Val de Loire. Il se sent riche de la diversité et de la personnalité de ses terroirs
- ▶ **terre d'accueil, de rencontre et de consensus**, il se caractérise par une « valeur ajoutée » : sa **capacité à « accueillir »**, historiquement, culturellement, économiquement, et par son **talent pour mettre en harmonie des influences et des hommes**, ceux de l'intérieur et de l'extérieur

« On est "tiré" vers les voisins. »

« Aucune identité historique génératrice d'une reconnaissance à une appartenance globale. On ne se reconnaît que très rarement Loir-et-Chérien. On est Solognot, Beauceron, Percheron. »

« Nous sommes différents de l'Indre-et-Loire qui partage une identité commune autour de la Touraine. »

« Quand je suis arrivé en 1941, j'ai finalement été déçu, je n'ai pas retrouvé les images que j'avais dans les livres..., on n'a finalement pas un département singulier » (Emmanuel Brochard).

- ▶ mais les habitants partagent **en commun une qualité de vie « à la française »**
 - l'amour de la bonne chère
 - une vie sociale active
 - une identité « de terroir »
 - une grande proximité avec la nature et un attachement à leur environnement
 - un rythme de vie lent mais aussi une certaine nonchalance
 - un goût pour les arts et la culture
 - un art de consensus et de la mesure
 - une recherche d'équilibre et d'harmonie, de paix
 - le sens du travail bien fait
 - la fierté du patrimoine
 - un attachement fort à leur qualité de vie

Il porte et fait vivre ainsi la véritable qualité de vie à la française, une qualité de vie authentique et vivante, naturelle et pas sophistiquée à l'opposé de « l'art de vivre à la française » qui est plus mondain, plus tourné vers le passé et plus élitiste, plus en phase avec la Touraine.

- **L'art de vivre est commun à tous** : la douceur de vivre, la bonne chère, la campagne, la vie sociale et culturelle active, l'importance de la randonnée-balade dominicale, tous les week-ends environ 3 000 à 3 500 personnes « randonnée... »

- ▶ Le Loir-et-Cher se rattache à une entité géographique plus large que le département, le **Val de Loire**, dont il est le cœur, et à chacune des identités qu'il héberge mais dont aucune ne lui appartient complètement.

« On fait partie d'un ensemble. »

- ▶ L'identité « **Val de Loire** » est reconnue par les experts comme une **porte d'entrée culturelle, naturelle, géographique, patrimoniale** et plus particulièrement le classement Unesco qui, le rappelle M. Tremblay, ne représente pas seulement les châteaux et le fleuve, mais aussi 1 million d'habitants, 100 sites classés, et le Loir-et-Cher a la chance d'être au centre...

- Pas d'unité, le Loir-et-Cher est pluriel. Tout est contraste et multiple, « morcellement » et « artifice administratif ».
- Mais au-delà du même attachement à leur qualité de vie, les habitants partagent en commun le Val de Loire, une grande proximité avec la campagne et la nature

« La nature est finalement une dimension qui forme l'unité du département ; une nature sans fioriture (la Loire sauvage, la Sologne...). »

« Sur une échelle de 10 avec comme référence le Pays basque : la Sologne est estimée à 5, la Beauce à 3, le Vendômois est seulement cité. L'unité semble difficile... C'est la diversité et la rencontre des cultures qui caractérisent le territoire. »

Se ressourcer, se retrouver : « au ralenti », « beauté du ralenti », « ralentir le temps ».

EN CONCLUSION, le Loir-et-Cher se rattache à une entité qui dépasse ses frontières, le Val de Loire, dont il est l'expression vivante.

Fort de ce constat, de la diversité de ses terroirs (un condensé de la région), de la variété de son offre touristique (châteaux, gastronomie, nature, douceur de vivre...) et de la dimension humaine très forte qui le caractérise, il a été décidé de présenter notre département sous l'appellation **Cœur Val de Loire**. Le Loir-et-Cher, c'est l'âme et le cœur du Val de Loire, dans le sens de l'essentiel et du vrai.



Les valeurs portées par ce nom de destination sont celles revendiquées par la France, et c'est autour du concept de « qualité de vie à la française » qu'il sera désormais positionné : faire vivre, faire découvrir une qualité de vie à la française et l'essentiel du Val de Loire, telle est la proposition faite aux visiteurs.

Le bloc-marque correspondant présenté ci-dessus privilégie les notions d'harmonie et d'équilibre ; le choix d'une écriture manuscrite vient appuyer le côté humain, et la vague bleue, symbole de la Loire, dynamise l'ensemble.

*SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS*

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		
1863	de Deservillers		—	—		
1864	de Saint-Venant		—	—		
1865	Renou		—	Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibrave		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Préville		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		—	—		—
1876	de Rochambeau		Martellière	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonhoure
1901	—		—	Bonhoure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltreau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltreau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonhoure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	(vacant)		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltreau		de L'Éprevier	de L'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de L'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	Mlle Trocmé		—
1932	de L'Éprevier		—	—		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président(s)</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire(s)</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1945	Saillant		Portel			Valin
1946	-		-			-
1947	-		-			Poulteau
1948	-		-			-
1949	Fouquet		-	Hamelin		-
1950	-		-	-		-
1951	-		Chanoine Gaulandeu	-		-
1952	Chanoine Gaulandeu		-	Courtois		-
1953	-		-	Foussard		-
1954	-		-	Legent		-
1955	Fouquet		-	-		-
1956	-		-	-		-
1957	Chanoine Gaulandeu		-	Couvrat		-
1958	-		-	-		-
1959	-		-	-		-
1960	-		-	-		-
1961	Dattin		-	-		-
1962	-		-	-		-
1963	-		-	-		-
1964	Chanoine Gaulandeu	Dattin	Chanoine Gaulandeu	-	Chrétien	Poulteau
1965	-	-	-	-	-	-
1966	-	-	-	-	-	-
1967	-	-	-	-	-	-
1968	-	-	-	-	-	-
1969	-	-	-	-	-	-
1970	-	-	-	-	-	-
1971	-	-	-	-	-	-
1972	-	-	-	-	-	-
1973	-	-	-	-	-	-
1974	-	-	-	-	-	-
1975	-	Dattin, Arnould	-	-	Lavige	Jeulin
1976	-	-	Mme Sommier-Page	Aubry	-	-
1977	-	-	-	-	-	-
1978	Leymarios	-	-	-	-	-
1979	-	Arnould	-	-	-	-
1980	-	-	-	-	-	-
1981	Despriée	-	-	-	-	-
1982	-	-	-	Giraud, Bayle	-	-
1983	-	-	-	-	-	-
1984	Leymarios	-	Mlle Guilbaud	-	-	-
1985	-	Couvrat, Despriée, Mésange	-	-	Person	-
1986	Rouillac	-	-	Pasquier	-	-
1987	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	-	Aubert	-
1989	-	-	-	-	-	Mlle Chidaine
1990	-	-	-	-	-	-
1991	-	-	-	-	-	de Saint Salvy
1992	-	Couvrat, Mésange	-	-	-	-
1993	-	-	-	-	-	-
1994	-	-	-	-	-	-
1995	-	-	-	-	-	-
1996	-	-	-	-	-	-
1997	-	-	-	-	-	-
1998	-	-	-	-	-	-
1999	-	-	-	-	-	-
2000	-	-	-	-	Foreau	-
2001	-	Mésange	-	Couvrat, Mme Bourdin	-	-
2002	-	-	-	-	-	-
2003	-	Mésange, Diry	-	-	-	-
2004	-	Diry, de Sachy	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	de Saint Salvy, Mme Lancelin
2006	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	Couvrat, Mme Lancelin	-	-

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992).
Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).

Adresse du site : <http://www.vendomois.fr/societeArcheologique>

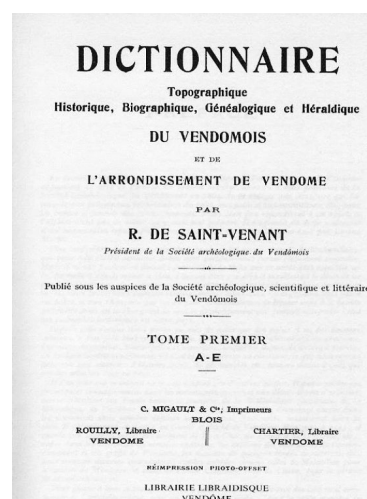
Courrier électronique : contact@vendomois.fr

Après la lecture en ligne possible sur votre ordinateur de :

- *L'histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou*, d'Alexandre de Salies
- *L'église de la Trinité de Vendôme*, de Gabriel Plat

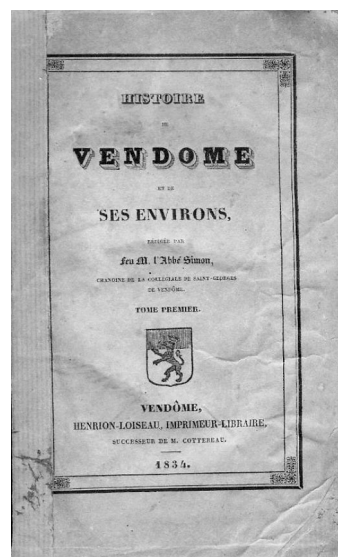
- vous pouvez désormais consulter et télécharger le célèbre

*DICTIONNAIRE DU VENDÔMOIS
ET DE L'ARRONDISSEMENT
DE VENDÔME*
DE RAOUL DE SAINT-VENANT, 1912-1917



- Dernière numérisation disponible :

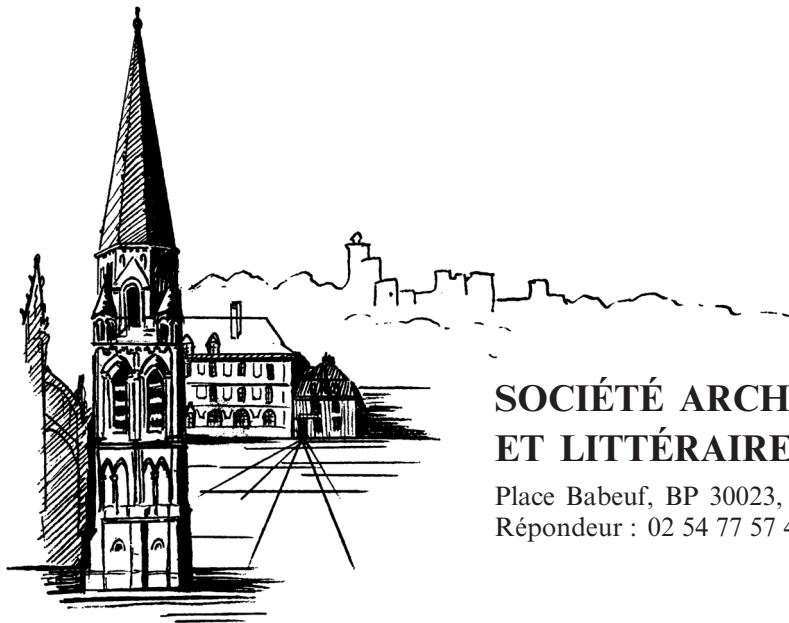
*HISTOIRE DE VENDÔME
ET DE SES ENVIRONS*
(t. 1 et 2)
DE L'ABBÉ SIMON, 1834



- Afin de pouvoir informer nos adhérents internautes par courriel, nous remercions par avance tous ceux qui nous communiqueraient leur adresse électronique via contact@vendomois.fr

⊕ À l'occasion des rendez-vous de l'Histoire 2005 à Blois, nous avons présenté un diaporama de Bernard Diry, « Le monnayage d'or gothique », ainsi que nos documents numérisés et notre logiciel de bibliothèque sur Internet.





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 30023, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur : 02 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 450 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres. L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 28 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi et vendredi de 14 h à 17 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 30023
41101 Vendôme Cedex

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 28 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La Source.

À _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, BP 30023 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur : 02 54 77 57 40.

Compte-chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **28 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec CD.

Tout auteur d'article peut demander un tiré-à-part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

INFORMATIQUE

Vous pouvez effectuer vos recherches grâce à notre nouveau logiciel de bibliothèque :

accueil	circulation	catalogue	autorités	éditions	administration	décom					
recherche											
rechercher	auteur/titre	catégorie/sujet	éditeur/collection	paniers de notices	autres recherches						
création d'une notice	<p>Le paysan vendômois au moyen âge / Gustave Chanteaud</p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- [n.p].</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- MOEUR RURAL MEDIE.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">2682</td> <td style="text-align: center;">Société archéo</td> <td style="text-align: center;">Spécialistes</td> <td style="text-align: center;">disponible</td> </tr> </table>						2682	Société archéo	Spécialistes	disponible	
2682	Société archéo	Spécialistes	disponible								
	<p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) / Gustave Chanteaud</p> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Vendôme : Launay, 1910.- 19 ; 25 cm.</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- SCIEN ANTHR MOYEN PAYS.</p> <p>résumé/extrait : Extrait BSAV</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">4432</td> <td style="text-align: center;">Société archéo</td> <td style="text-align: center;">Spécialistes</td> <td style="text-align: center;">disponible</td> </tr> </table>						4432	Société archéo	Spécialistes	disponible	
4432	Société archéo	Spécialistes	disponible								
	<p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants / Gustave Chanteaud</p> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1977.- 220 : ill ; 18.</p> <p>Contient : VDM VENDOME.- HISTO GENER VENDOME.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">1331</td> <td style="text-align: center;">944-5</td> <td style="text-align: center;">Société archéo</td> <td style="text-align: center;">Spécialistes</td> <td style="text-align: center;">disponible</td> </tr> </table>						1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible
1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible							

et consulter notre site sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.vendomois.fr/societeArcheologique/>

Vous y trouverez les informations de la société et pourrez réaliser une recherche bibliographique

Adresse <http://www.vendomois.fr/societeArcheologique/bulletins.htm> OK Liens

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

Sommaire

- ▶ Association
- ▶ Actualités
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Contact
- ▶ Bulletins
- ▶ Livres
- ▶ Liens
- ▶ Adhésion

Bulletins

● [Dépouillement des bulletins de 1862 à 2005](#)

● [Livres et articles sur le Vendômois par communes](#)

<p>Bulletin 2004</p> <p>Illustration : Villeporcher , berceau des Saint-Venant</p> <p>Thème: Colloque Saint-Venant</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p>	<p>Bulletin 2005</p> <p>Illustration : Aiguière de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p>
<p>Bulletin 2003</p> <p>Illustration : Château de Montmarin</p> <p>Taille : 40 Mo</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p>	<p>Bulletin 2002</p> <p>Titre : Honoré de Balzac(+18 août 1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p>
<p>Bulletin 2001</p> <p>Titre : Honoré de Balzac (1799-1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p>Disponibilité : Epuisé</p> <p>Taille : 9Mo</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Texte intégral </p>	<p>Bulletin 2000</p> <p>Illustration : Gouache aquarellée de Charles Portel</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Notice Commander </p>

La Société Archéologique vous remercie vivement de votre générosité.

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

Particuliers : vous pouvez déduire de votre impôt 50 % de votre don dans la limite de 6 % du revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires.

Un reçu vous sera adressé sur simple demande.

Imprimé en France
par MD Impressions
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Impr. n° 53 527 — Dépôt légal : avril 2007
ISSN 1153-2513

